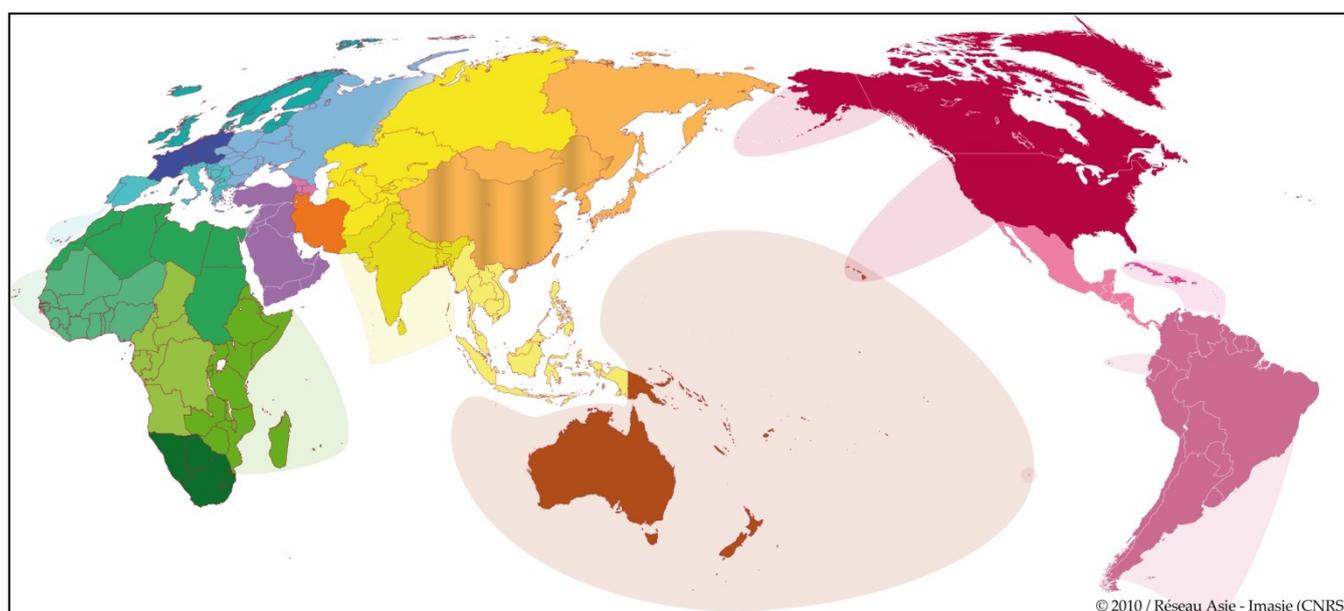


Pré-rapport

Place de la recherche sur les « aires culturelles » au CNRS : enjeux, bilan et perspectives



Directeur : Jean-François SABOURET, directeur de recherche au CNRS, sociologue (Japon)

Directeur adjoint : Svetlana GORSHENINA, historienne (Asie centrale)

Rapporteur : Alexandra LOUMPET-GALITZINE, anthropologue (Afrique)

PARIS, le 15 mars 2010

Tous mes remerciements vont à mes collègues et à mes interlocuteurs, qui ont contribué à ce rapport par la qualité et l'intérêt de leurs réflexions.

LETTRE DE MISSION DE L'INSHS

BL/JC/INSHS/D/2009/ 403

Paris, le

14 MAI 2009

Monsieur Jean-François SABOURET
Directeur de l'UPS2999 (IMASIE)
Maison des Sciences de l'Homme de Paris
54, boulevard Raspail

75006 PARIS



Institut des sciences
humaines et sociales

www.cnrs.fr/inshs

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 99

Objet : Lettre de mission à M. Jean-François SABOURET
sur "la place de la recherche sur les aires culturelles au CNRS :
enjeux, bilan et prospective"

Cher Collègue,

La France est depuis longtemps réputée pour sa connaissance des cultures étrangères et en particulier pour ses grandes compétences en matière d'orientalisme. Cette expertise a joué et continue de jouer un rôle important pour la diplomatie française et plus généralement pour la présence de notre pays dans le monde. Dans ce cadre, le CNRS, qui possède un grand nombre de laboratoires spécialisés d'une façon ou d'une autre dans l'étude des aires culturelles, occupe une place notable qu'il s'agit de développer et de mettre en valeur. De fait, le CNRS s'intéresse à l'ensemble du monde : l'Asie ou plus exactement les Asies, l'Océanie, les Amériques, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Europe centrale et orientale, l'Europe méditerranéenne. Ces laboratoires mêlent nombre de disciplines différentes pour mieux cerner le fait « civilisationnel » – archéologie, histoire, économie, science politiques, sociologie, géographie, ethnologie, voire philosophie et littérature - et innervent la quasi totalité des sections des sciences humaines et sociales, principalement les sections 33 et 39 mais aussi la 32, la 34, la 35, la 38 ou encore la 36 et la 40. C'est dire l'importance de la question.

A l'heure où émergent les nouvelles puissances extra-européennes, où l'équilibre mondial se reconfigure profondément, à l'heure aussi où, pour faire face à cette situation, les besoins d'expertise de la puissance publique en la matière s'accroissent, à l'heure enfin où l'INSHS est appelé à la fois à fixer ses grandes priorités stratégiques et à remplir pleinement son rôle de coordinateur national de la prospective et de la programmation en sciences humaines et sociales, il importe de faire le point de nos compétences en ce domaine, et de réfléchir sur la meilleure façon de les développer et de les mettre en valeur. Dans cet esprit, la mission devra présenter les propositions les plus adéquates pour développer et approfondir l'action du CNRS en ce domaine.

A cette fin, la mission sur les aires culturelles que je vous confie visera à remplir un certain nombre d'objectifs. Il s'agira de :

- 1) Dresser la cartographie des laboratoires concernés et un état de compétences disponibles par aire culturelle ;
- 2) Préciser leur place et leur fonction dans l'ensemble des recherches françaises, européennes et internationales sur les aires culturelles ;
- 3) Déterminer les axes forts de la recherche pour chaque aire culturelle et définir le positionnement de nos laboratoires à cet égard ;
- 4) Faire le point sur la coopération en la matière entre nos laboratoires "nationaux" et notre réseau des UMIFRE et des UMI, et formuler des propositions en vue de la renforcer ;
- 5) Mettre en évidence l'importance de l'expertise de nos laboratoires dans la politique de la puissance publique, et en particulier du MAEE, et formuler des propositions en vue de la renforcer ;
- 6) Etablir un bilan des programmes de recherches (ANR, PCRDT, etc.) et des projets de développement (Bulac, campus Condorcet, etc) susceptibles d'intéresser la recherche sur les aires culturelles et préciser le positionnement de nos laboratoires à cet égard ;
- 7) Esquisser les réseaux, les fédérations, les rapprochements possibles entre les différentes unités concernées ;
- 8) Enfin, faire des propositions pour permettre à l'INSHS de remplir au mieux son rôle de coordinateur national en ce domaine.

Votre mission se fera en concertation avec les directeurs des principaux laboratoires concernés et les DSA ou chargés de mission concernés. L'INSHS fournira tous les documents et toutes les facilités nécessaires pour la mener à bien. Vous pourrez faire appel, si vous le jugez nécessaire, à des experts extérieurs pour vous aider dans votre tâche.

Votre rapport devra être rendu au plus tard en janvier 2010.

Je vous prie de croire, Cher collègue, à mes sentiments les plus cordiaux



Bruno LAURIOUX
Directeur scientifique

Table des matières

LETTRÉ DE MISSION DE L'INSHS	3
SYNTHESE DES PROPOSITIONS	7
INTRODUCTION : OBJECTIFS DE LA MISSION SUR LES « AIRES CULTURELLES »	9
I.1. NOTE EXPLICATIVE	9
<i>I.1.1. Méthodologie</i>	9
<i>I.1.2. Analyses précédentes</i>	18
I.2. ENJEUX ESSENTIELS DE LA MISSION SUR LES « AIRES CULTURELLES »	20
II. LES « AIRES CULTURELLES » : UNE REDEFINITION NECESSAIRE	23
II.1. ANALYSE DU CONCEPT D'« AIRES CULTURELLES »	23
<i>II.1.1. Définition des « aires culturelles »</i>	23
<i>II.1.2. Historique du concept</i>	23
<i>II.1.3. Critique du concept</i>	25
<i>II.1.4. « Aires culturelles » versus « Disciplines »</i>	26
<i>II.1.5. Champs disciplinaires proches et éloignés des « Aires culturelles »</i>	29
<i>II.1.6. Intérêt actuel des « aires culturelles »</i>	31
II.2. DECOUPAGE DES « AIRES CULTURELLES »	33
<i>II.2.1. Découpages existants</i>	33
<i>II.2.2. Problèmes de définition et de découpage</i>	34
<i>II.2.3. Nouvelle proposition de découpage</i>	37
III. CARTOGRAPHIE DES « AIRES CULTURELLES » DANS LES SHS EN FRANCE	43
III.1. APERÇU GENERAL DES UNITES DE RECHERCHE EN SHS DU CNRS	43
<i>III.1.1. Caractéristiques administratives</i>	43
<i>III.1.2. Localisation</i>	46
<i>III.1.3. Caractéristiques des regroupements scientifiques</i>	48
<i>III.1.4. Effectifs</i>	53
<i>III.1.5. Principes de regroupement des unités</i>	59
III.2. LES « AIRES CULTURELLES » AU CNRS	60
<i>III.2.1. Répartition des unités entre « continents »</i>	61
<i>III.2.2. État des lieux par « aires culturelles »</i>	65
III.3. LES « AIRES CULTURELLES » DANS LES AUTRES INSTITUTIONS EN FRANCE	81
<i>III.3.1. Institut de France, Collège de France</i>	82
<i>III.3.2. Les Hautes Écoles et Grandes Écoles</i>	83
<i>III.3.3. L'Institut de recherche pour le développement (IRD)</i>	92
<i>III.3.4. Structures universitaires</i>	93
<i>III.3.5. Autres institutions</i>	99
<i>Conclusions</i>	105
III.4. LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT	106
<i>III.4.1. BULAC</i>	106
<i>III.4.2. Campus Condorcet</i>	107
III.5. LES INSTITUTIONS FRANÇAISES A L'ETRANGER	108
<i>III.5.1. Le partenariat MAEE-CNRS</i>	108
<i>III.5.2. Les centres du CNRS à l'étranger</i>	114
<i>III.5.3. Écoles françaises à l'étranger (EFE)</i>	117
<i>III.5.4. Autres structures à l'étranger</i>	120

III.5.5. Conclusions	122
IV. POSITIONNEMENT DE LA RECHERCHE FRANÇAISE AU NIVEAU EUROPEEN ET INTERNATIONAL.....	125
IV.1. ANR	125
<i>Appels à projets ANR en SHS 2006-2009.....</i>	<i>125</i>
IV.2. PROGRAMME DE RECHERCHES EUROPEENS ET INTERNATIONAUX DU CNRS : OUTILS STRUCTURANTS EN MATIERE DE COOPERATION.....	130
IV.2.2. <i>Outils de coopération internes</i>	<i>133</i>
IV.2.3. <i>Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH).....</i>	<i>142</i>
IV.2.4. <i>Autres dispositifs de la recherche en France.....</i>	<i>149</i>
IV.2.5. <i>Actions européennes et outils de coopération externes du CNRS</i>	<i>150</i>
IV.2.6. <i>Les revues en sciences humaines et sociales par « aires culturelles »</i>	<i>159</i>
IV.2.7. <i>Prix et récompenses des chercheurs français.....</i>	<i>161</i>
IV.2.8. <i>Appréciations du positionnement de la recherche française au niveau européen et international</i>	<i>173</i>
IV.3. CONCLUSIONS	182
V. CONCLUSIONS GENERALES ET PROPOSITIONS.....	185
V.1. PROPOSITIONS POUR LE RENFORCEMENT DU ROLE DE L'INSHS DANS LES RECHERCHES SUR LES « AIRES CULTURELLES »	185
I.1.1. <i>État des lieux et modifications suggérées</i>	<i>185</i>
V.1.2. <i>Politiques de coopération.....</i>	<i>192</i>
V.2. PROPOSITIONS POUR UNE REFORME DE LA RECHERCHE EN « AIRES CULTURELLES »	195
V.2.1. <i>Propositions de thématiques-clés.....</i>	<i>195</i>
V.2.2. <i>Propositions pour l'établissement de nouveaux centres « aires culturelles »</i>	<i>196</i>
V.2.3. <i>Favoriser le recrutement pour les « aires culturelles ».....</i>	<i>198</i>
V.2.4. <i>Réseaux et diffusion des connaissances.....</i>	<i>199</i>
V.2.5. <i>Questions immobilières.....</i>	<i>201</i>
TABLE DES ILLUSTRATIONS	202

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

Au terme d'une étude menée pendant neuf mois, la notion « d'aires culturelles », réactualisée, paraît avoir montré son caractère potentiellement structurant et novateur pour la recherche en sciences humaines et sociales au CNRS.

En l'état des données collectées et des consultations, entretiens et questionnaires réalisés, dix points majeurs ont paru recueillir un large consensus.

Ces différentes recommandations portent à la fois sur les moyens et les structures nécessaires à une meilleure optimisation de la recherche sur les « aires culturelles » au CNRS. Elles sont présentées ci-dessous sous forme synthétique, et détaillées dans la partie finale du pré-rapport (chapitre V. Conclusions générales et propositions) ainsi qu'à l'intérieur de certains sous-chapitres.

1. Recrutement des chercheurs liés aux « aires culturelles » par des jurys composés de cinq spécialistes du domaine, dont au moins un étranger. Une seconde variante de cette proposition serait la création d'une nouvelle commission *ad-hoc* « aires culturelles » dans le cadre du CN ;
2. Aménagement de la thèse en trois ans pour les doctorants sur les « aires culturelles », celle-ci pouvant aller jusqu'à cinq ans afin de prendre en compte un terrain long et difficile ainsi que la durée de formation dans des langues rares ou difficiles ;
3. Élaboration d'un statut intermédiaire pour les post-docs, leur offrant un salaire ou leur donnant la possibilité de bénéficier d'un salaire au travers d'une ANR dont ils pourraient être porteurs ;
4. Mise en place d'un système de *tenure* à l'Américaine. Les personnes recrutées auraient un contrat de 5 ans en moyenne, assorti d'un cahier des charges. Au terme de ces années, un jury de recrutement définitif ferait son choix. Une seconde variante propose la réinstauration des attachés de recherche, évalués pendant une période de 5 à 7 ans avant une éventuelle titularisation ;
5. Formation d'une plate-forme de réflexion entre le CNRS, les universités, l'EPHE, l'EFEO, l'EHESS pour permettre la structuration d'une politique cohérente et complémentaire de recrutement ;
6. Remise en question du Comité national depuis que certaines de ses anciennes fonctions sont confiées à d'autres instances, telles que l'AERES et l'ANR ;
7. Fluidité accrue entre les universitaires et les chercheurs. Ces derniers pourraient remplacer leurs collègues enseignants tous les cinq ans afin de leur permettre de prendre une année sabbatique (un pas vers un statut unique ?) ;
8. Conception d'un système de mission à l'étranger plus souple. Un chercheur bénéficierait d'une année de détachement à l'étranger mais serait autorisé à prendre celle-ci par fraction de deux mois par exemple. Ce point contribuerait à accroître les liens entre UMIFRE et UMR ;
9. Instauration de chaires européennes, notamment itinérantes, pour des savoirs rares et pointus et de laboratoires européens dans de grands pays d'Asie (Chine, Inde) ;
10. Création d'une Maison des Mondes (africains, américains, asiatiques, européens, pacifiques) ou de plusieurs Instituts indépendants, à l'instar de l'Institut des Amériques, joignant infrastructures et réseaux pour les chercheurs au sein d'une plate-forme de services et, d'une manière plus générale, assurant le développement et soutenant les recherches sur des thématiques transversales.

Jean-François Sabouret

INTRODUCTION : OBJECTIFS DE LA MISSION SUR LES « AIRES CULTURELLES »

Le présent rapport répond à la mission sur « La place de la recherche sur les aires culturelles au CNRS : enjeux, bilan et perspectives » qui a été confiée à Jean-François Sabouret par la direction de l'INSHS du CNRS le 14 mai 2009.

L'objet de la lettre dépasse cependant le cadre interne du CNRS. D'une part, le CNRS est associé à d'autres institutions à travers les unités mixtes de recherche ; il ne paraît donc guère possible de le dissocier de l'ensemble du paysage national des SHS. D'autre part, la compétition internationale croissante dans la recherche en SHS implique un diagnostic précis du positionnement des unités CNRS, c'est-à-dire une évaluation de la pertinence des recherches en « aires culturelles » et en conséquence, des propositions visant à l'amélioration de la structuration actuelle.

Une telle analyse, que ce rapport tente d'esquisser, revient de ce fait en amont sur les principes d'organisation et de gestion des ressources humaines à l'INSHS. La méthodologie adoptée, fondée sur une enquête complémentaire auprès de personnalités diverses des SHS, rend compte de nombreux avis et suggestions plus larges qui attestent toutes du « vécu » de chercheurs à différents niveaux d'avancement et de carrière. La place des « aires culturelles » dans la recherche a donc, autant que faire se peut à l'aide des statistiques disponibles, été confrontée à la situation générale des SHS au CNRS et en France, notamment en termes de pyramides d'âge, de politiques de recrutement et de suivi de la carrière des chercheurs, de statut des chercheurs en CDD ou de mutualisation des unités de recherche existantes.

L'objectif final de ce rapport est d'ouvrir le champ des réflexions et d'apporter une contribution au renforcement de l'INSHS du CNRS dans la recherche française et internationale.

I.1. Note explicative

La mission a mobilisé une partie de l'équipe Réseau Asie-Imasie pendant plus de neuf mois.

L'insuffisance de personnel, de même que les difficultés rencontrées lors de l'enquête (dispersion des sources, problèmes de fiabilité et d'actualisation des données), explicitent les retards progressivement accumulés. Une première banque de données a été cependant constituée et mériterait d'être complétée à l'avenir afin de constituer un outil performant d'analyse.

I.1.1. Méthodologie

A. Mission et moyens

Dès le départ, cette mission est apparue très vaste et a été comprise comme telle. Elle a toutefois rencontré des difficultés diverses : insuffisance de temps et de subventions budgétaires, problèmes de disponibilité du personnel au sein du réseau Asie mobilisé par d'autres tâches.

Faute de moyens suffisants, des spécialistes en statistiques, des informaticiens et des cartographes professionnels n'ont pas pu être associés et plusieurs personnels temporaires n'ont rejoint cette mission que tardivement¹.

À titre d'exemple comparatif, le rapport sur l'état des sciences sociales dirigé par Maurice Godelier pour le gouvernement Chevènement en 1989 a mobilisé 50 personnes².

Ces raisons expliquent les recadrements intervenus tout au long de l'étude, et notamment la sélection de cas de figures exemplaires servant à l'analyse de situations plus générales. Ce choix a pourtant toujours été confronté à des données plus larges et n'a pas entravé la recherche parallèle de données exhaustives.

B. Difficultés préalables : confidentialité des sources et inertie

Malgré l'engagement de l'INSHS à fournir « tous les documents et toutes les facilités nécessaires pour mener à bien cette mission »³, il a été difficile d'avoir accès à divers documents - dont certains « confidentiels » -, pourtant indispensables à une plus grande précision. Il n'a pas été possible, notamment, de consulter les rapports quadriennaux des unités, ni les rapports personnels des agents du CNRS (ni au travers du CRAC, ni du RIBAC actuellement en cours de construction).

De la même façon, les résultats de l'évaluation des équipes par l'AERES n'ont pu être associés – à de rares exceptions près – et il reste impossible de mesurer l'efficacité des unités « aires culturelles » parmi les 35 unités classées A0.

Les documents relevant du fonctionnement interne de l'ANR, de l'ERC et d'autres institutions internationales sont restés également inaccessibles.

Il en va de même pour les unités de recherche autres que les UMR, c'est-à-dire les unités propres des universités ou des hautes écoles dont le nombre tourne autour de 700 ou de quelques équipes d'accueil conventionnées ; une liste de ces unités existe certainement au ministère de la Recherche et de l'Enseignement, mais demeure également inaccessible.

En outre, de nombreuses données n'ont pu être collectées à temps auprès de certains personnels de l'INSHS malgré différentes relances. De façon générale, tous ont paru en effet surchargés de travail scientifique et administratif.

C. Labintel

Labintel est la seule base de données qui, après de nombreuses discussions, nous a finalement été accessible. Elle s'est toutefois avérée parfois peu utilisable pour différentes raisons.

Ouvertes informatiquement depuis 2004, les nombreuses rubriques de Labintel concernant les activités scientifiques et les publications devaient être alimentées par chaque unité. Il s'avère pourtant que de nombreux champs n'ont pas été régulièrement tenus à jour ou apparaissent incorrectement remplis, sans qu'il soit pourtant possible d'évaluer, même approximativement, le pourcentage de données incomplètes.

¹ Ont travaillé sur le rapport : trois chercheurs, Jean-François Sabouret et Svetlana Gorshenina, ainsi qu'Alexandra Loumpet-Galitzine pour la rédaction et les réflexions finales ; quatre ITA, Alfred Aroquiame, Alexis Darbon, Jeanne Goffinet et Marine Métadier ; huit CDD ou temps partiel, Richard Aroquiame, Diana Chacon, Nguyen Nhon Quang, Sinead Quigley, Julie Raewsky, Julia Ramirez, Christophe Sabouret et Chloé Thion ; et quatre stagiaires : Charlotte Cassagne, Anastasia Gorelik, Daniela Iancu et Alexandar Protic.

² M. Godelier, L'état des Sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche, ftp ://trf.education.gouv.fr/pub/rechtec/rapport/godelier/godelier.pdf

³ Lettre de mission, p.3

Les doublons portant sur les changements de grades et de situations administratives des agents du CNRS apparaissent par ailleurs fréquents, complexifiant d'autant l'accès aux statistiques quantitatives des personnels. Dans le même ordre d'idées, des erreurs de saisie, l'absence d'une veille et de mises à jour systématiques rendent problématique l'exploitation des données personnelles. À titre d'exemple, les courbes d'âge des spécialistes SHS du CNRS signalent des chercheurs nés en 1900, des doctorants et post-doctorants âgés de 65 à 75 ans et des chercheurs titulaires de deux-trois mois (confusion entre dates de naissance et de titularisation). Ces données ont été corrigées dans la mesure du possible.

De même, l'absence de profondeur chronologique ne permet pas d'accéder à un historique des unités, non plus qu'aux postes successifs des chercheurs. Ainsi, et à titre d'exemple, il n'a pas été possible de définir précisément le nombre de chercheurs recrutés par la section 44 dite des « Orientalistes » et de le comparer avec les effectifs recrutés, après sa disparition en 1991, par l'ensemble des autres sections disciplinaires et thématiques. En effet, Labintel ne signale que l'affectation actuelle des chercheurs. Il est donc impossible d'identifier les anciennes affectations sans le recours aux procès verbaux internes.

Cette situation est également problématique pour la prise en compte des publications, listées selon des critères variables. Elles peuvent ainsi rendre compte de l'ensemble des publications par chercheur dès le début de leur carrière mais n'intègrent pas les changements de laboratoire. D'autres unités ont choisi de compiler la bibliographie depuis la date de création du laboratoire en la complétant parfois par les publications antérieures de ses chercheurs rédigées : certaines sont rédigées par des chercheurs actuellement à la retraite, sinon décédés (par exemple, l'UMR8170, le Centre Asie du Sud-Est – CASE, qui a été créé en 2006, donne 2 093 titres de publications depuis 1965). Enfin, quelques unités ne répertorient que les publications des dernières années, ou laissent le champ vide. Cette absence de systématisation des données a engendré différentes confusions, le champ « Titre des parutions » n'étant rempli que par la description de la publication. Ainsi, dans la fiche de l'UMR8170 – CASE sur 2 093 publications indiquées, 859 publications ne sont pas enregistrées dans la rubrique « Titre ». Il a donc fallu mener une double recherche à la fois par les champs « titre » et « description », et tenir compte de l'impossibilité de mesurer l'efficacité d'une unité selon le critère de quantité de publications enregistrées dans Labintel.

L'absence d'un système cohérent de mots-clés, d'unification des orthographes des noms propres étrangers et de traduction des titres publiés en langues étrangères, gêne par ailleurs l'accès aux informations sur la répartition des forces intellectuelles entre les « aires culturelles ». Il est ainsi demeuré difficile d'établir des rapports précis entre le nombre de publications et les pays/sous-régions/continents étudiés, en raison notamment :

- du pourcentage de « pertes » de données lors d'un choix trop restreint de mots-clés par pays (Ex. : 25 mots-clés ont assuré 45 réponses pour le Cambodge, tandis que trois mots-clés – « cambodge », « siem reap », « khm » – ont donné 32 réponses, soit 71% du nombre initial des publications trouvées ; 58 mots-clés ont assuré 316 entrées pour l'Inde, tandis que trois mots-clés – « inde », « indien », « hindi » – n'ont donné que 196 réponses, soit 62%) ;
- des doublons présents dans les listes de publications selon les requêtes ou, au contraire, de l'apparition de publications ne concernant pas les pays/sujets recherchés (Ex. : dans les résultats trouvés pour l'Inde à l'aide de 58 mots-clés, il y avait 398 doublons et publications ne concernant pas le sous-continent) ; de l'usage exclusif du français, excluant de fait les publications en d'autres langues, y compris en anglais (Ex. : sur les 181 publications de l'UPR299, 50 titres anglais sont perdus en l'absence de mots-clés anglais ; sur les 573 publications de l'UMR8173, 74 titres anglais n'apparaissent pas).

L'utilisation de Labintel pour l'analyse des publications sur les « aires culturelles » a donc mobilisé un temps considérable en raison de l'extension du nombre des mots-clés pour

chaque pays concernés et du nettoyage des doublons et des publications hors-sujet, et ne paraît pas, en dernière analyse, tout à fait pertinente malgré tous nos efforts.

En revanche, une partie des données statistiques non réactualisées provient de Labintel et reflète l'état des unités « aires culturelles » au 20 décembre 2009.

Les lacunes évoquées ont été comblées avec l'ensemble des ressources disponibles, notamment au travers des sites web des unités. Ce travail de grande ampleur a mobilisé les membres du Réseau Asie pendant de nombreuses heures en sus de leurs tâches respectives.

Cette approche s'est avérée relativement productive : sur 318 unités SHS⁴, 308 unités (97,2%) possèdent des sites web bien élaborés et tenus à jour, soit un site propre, soit une section sur le site de l'une des tutelles. Plusieurs unités dont l'activité est liée ou s'exerce à l'étranger (comme le CERI ou les unités des archéologues), sont également représentées à la fois de façon sommaire sur le site du CNRS et sur le site régulièrement actualisé du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/chercheurs-historiens_3119/index.html).

Cependant, des informations demeurent lacunaires pour 9 unités (3 UPS, 1 UMS, 2 UMR, 1 UMI, 2FR soit un total de 2,8%) ne possédant pas de sites web (sur 318 unités SHS). Annexe 3. Les unités SHS ne possédant pas de site web).

Dans tous les cas, les données disponibles sur le web ne peuvent être considérées comme exhaustives et ne permettent pas, pour des objectifs internes au CNRS, de disposer d'informations assez régulièrement actualisées.

D. Données complémentaires recueillies

a. Questionnaire

Le constat des difficultés d'accès aux informations, pour les raisons énumérées ci-dessus, a conduit à l'élaboration d'une base de données propre à cette mission sur les « aires culturelles », réunissant l'ensemble des données fiables et mises à jour.

Un questionnaire spécifiquement orienté vers les termes de la mission sur la « place des aires culturelles » dans les SHS a été élaboré pour répondre aux lacunes constatées (Annexe 4. Questionnaire), et envoyé le 26 octobre 2009 aux 350 responsables des unités des SHS du CNRS, GDR, UMIFRE et écoles françaises à l'étranger compris. Un ingénieur informatique spécialiste en langages des systèmes de communication (Nguyen Nhon Quang) a été recruté afin d'élaborer une base de données qui pourrait être, par la suite, régulièrement tenue à jour.

Conscients des enjeux scientifiques et/ou géopolitiques du sujet, les chercheurs se sont montrés globalement positifs à l'égard du questionnaire. Des relances ont cependant été nécessaires le 17 novembre et le 2 décembre 2009. Les retards des réponses proviennent de l'insuffisance d'ITA disponibles pour un travail de cette nature, de la fréquence des requêtes émises par les différents services de tutelle, de la lourdeur des fiches administratives du CRAC et du RIBAC, et enfin de l'évaluation antérieure de l'AERES dont le contenu est partiellement repris par notre enquête.

Les données disponibles portent sur un total de 103 réponses sur 350 questionnaires envoyés, ce qui constitue un pourcentage significatif mais insuffisant pour une analyse fiable et

⁴ En plus de 297 unités identifiées à travers Labintel et l'INSHS, il fallait ajouter 26 UMIFRE. Cependant, 6 de ces dernières ont été fusionnées au sein de deux USR en cours de création (USR3336 et 3337), et il n'a pas été possible d'obtenir d'informations concernant l'UMIFRE 12. Le total des UMIFRE aboutit donc à un ajout de 21 unités seulement, pour un total de 218.

exhaustive de la situation de la totalité des unités des SHS et des unités clairement affichées « aires culturelles » (Fig. 1). Sur 107 unités « aires culturelles » en effet, dans lesquelles se croisent dans des proportions variables des « aires culturelles » [AC], des « thématiques » [T] et des « disciplines » [D]), nous ne disposons d'informations que pour 58 unités, soit dans un peu plus de la moitié des cas.

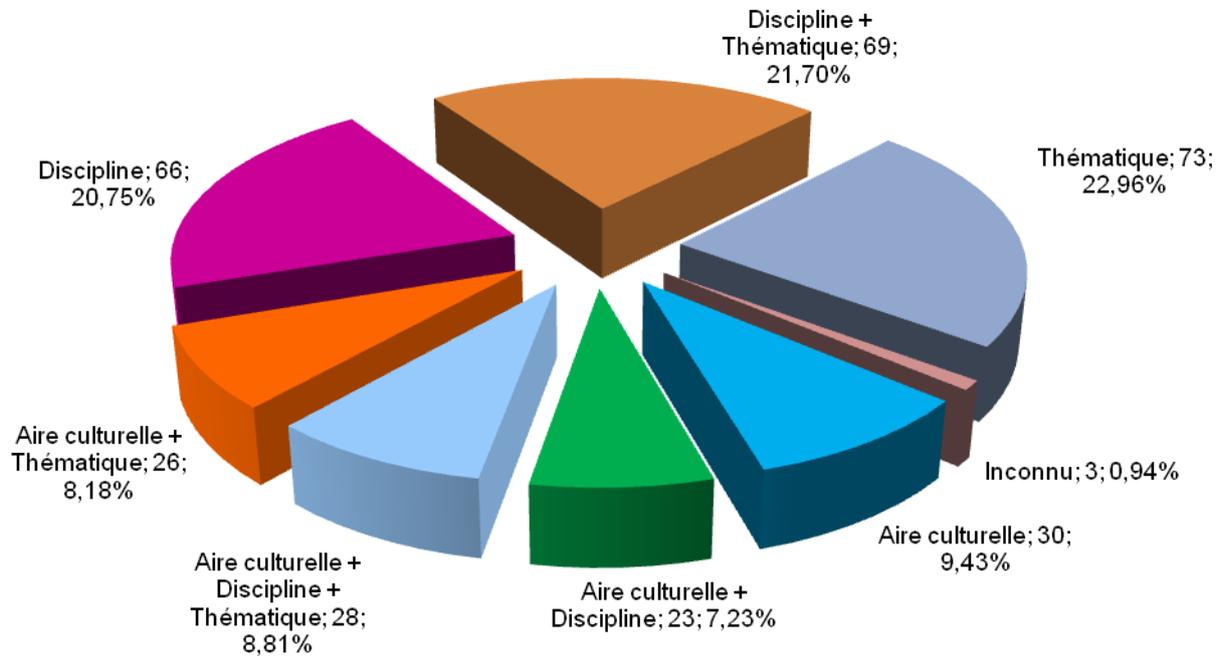


Fig. 1 – Répartition des 318 Unités SHS selon leur principe de constitution

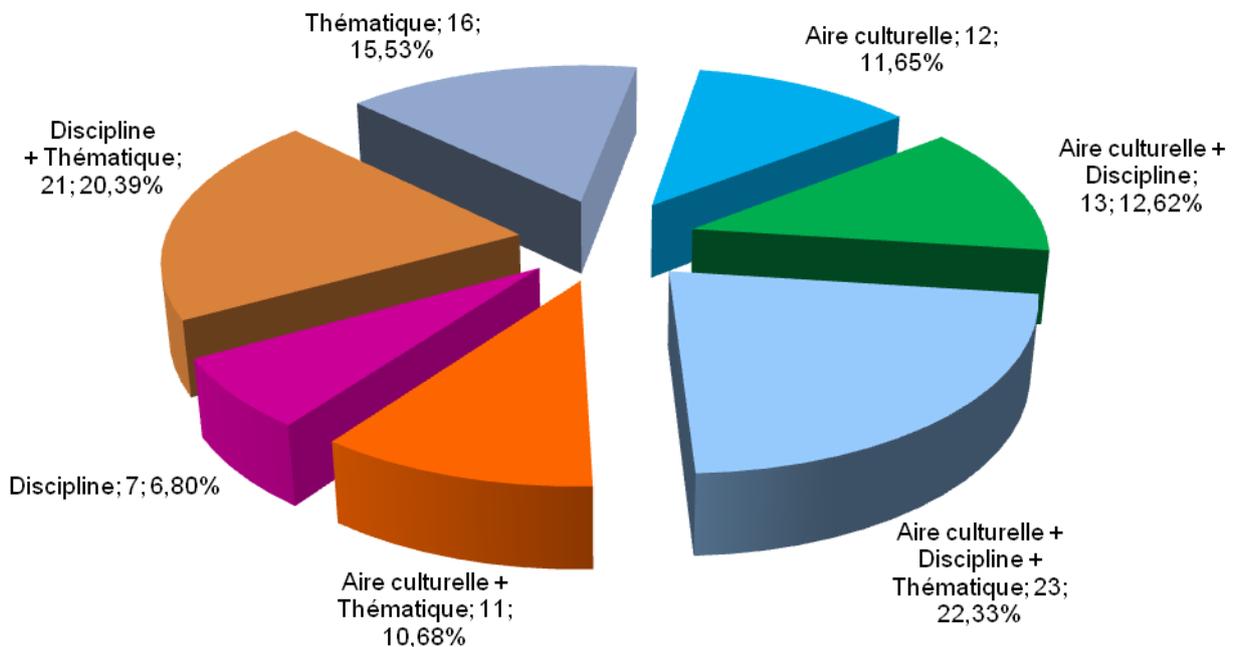


Fig. 2 – Répartition selon leur principe de constitution des 103 Unités ayant répondu

b. Entretiens

Les données précédentes ont été complétées par une consultation au cours d'entretiens auprès d'un large panel de représentants d'institutions académiques, universitaires et culturelles diverses, susceptibles d'éclairer notre réflexion sur la place des « aires culturelles » en France, de signaler les difficultés de fonctionnement des organismes et de proposer des so-

lutions d'amélioration (Annexe 5. Intervenants lors des entretiens). Le préalable de ces entretiens spécifiait clairement que les prises de positions engageaient à la fois l'expérience personnelle et l'affiliation institutionnelle des sondés. Un « carottage » large, réalisé de façon semi-aléatoire et conservant l'anonymat des personnes interviewées, a donc été privilégié.

Au cours des mois de septembre à décembre 2009, 63 entretiens personnels approfondis ont été organisés, au cours desquels 69 personnes, âgées de 40 à 80 ans (dont 15 femmes et 54 hommes) ont été interrogées.

Leur affiliation aux « aires culturelles » se présente comme suit⁵ :

- Afrique : 4 personnes
- Amériques : 6 personnes
- Asie : 31 personnes
- Europe : 14 personnes
- Océanie : 3 personnes
- 13 personnes représentent les « hors aires culturelles ».

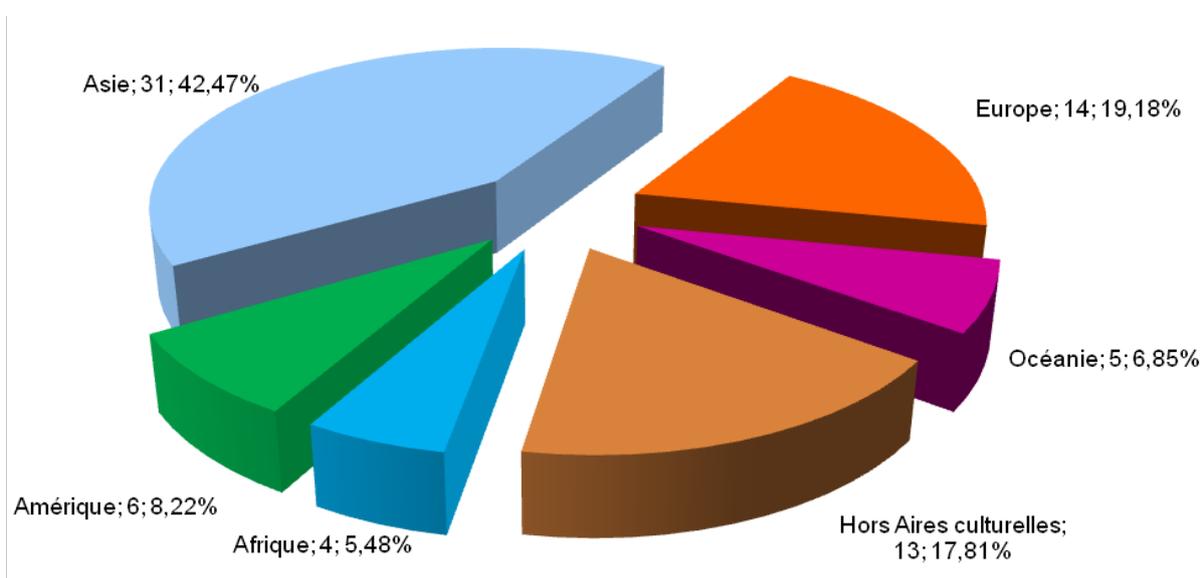


Fig. 3 – Répartition des intervenants par Aire culturelle

Au niveau disciplinaire, le panel se compose de :

- 7 personnes en anthropologie/ethnologie ;
- 2 personnes en archéologie ;
- 1 personne en architecture et urbanisme ;
- 4 personnes en économie ;
- 7 personnes en géographie ;
- 18 personnes en histoire ;
- 5 personnes en linguistique ;

⁵ Certaines des personnes interrogées sont affiliées à plus d'une aire culturelle. Il en va de même avec les disciplines.

- 4 personnes en littérature ;
- 3 personnes en philosophie ;
- 1 personne en sciences et techniques de l'information et de la communication ;
- 5 personnes en sciences politiques ;
- 8 personnes en sociologie ;
- 13 personnes en autres sciences.

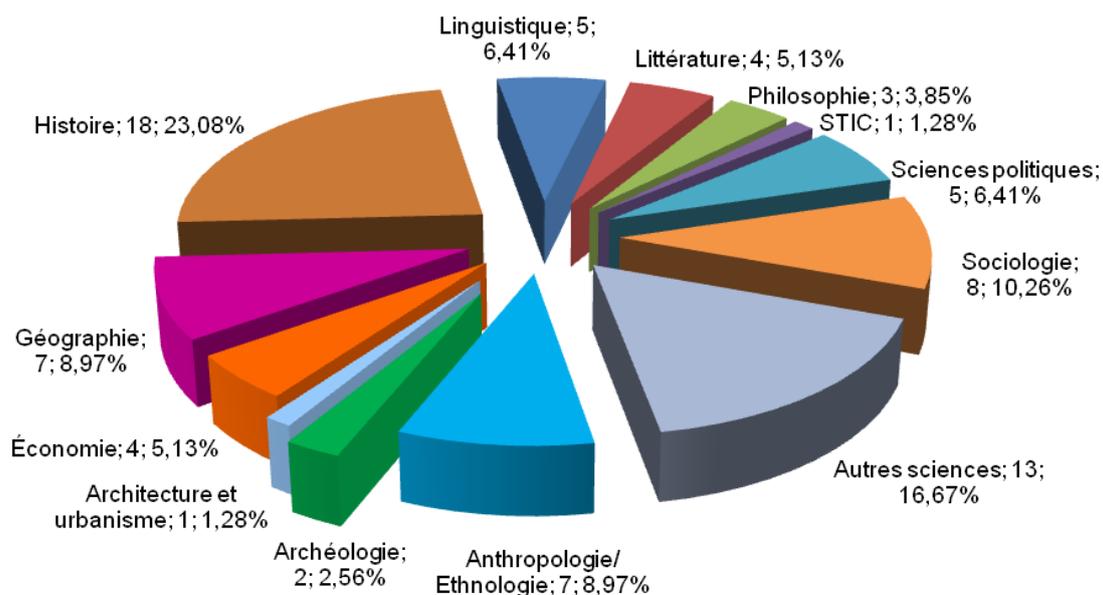


Fig. 4 – Répartition des intervenants par Discipline

Le bon déroulement des entretiens a été rendu possible en raison de la disponibilité de chercheurs titulaires et de personnels d'encadrement du CNRS, ainsi que de représentants d'autres institutions. Y ont notamment participé⁶ :

- Le directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;
- 5 directeurs scientifiques adjoints et 2 chargés de mission (INSHS) ;
- 4 présidents des sections du Comité National (CN) ;
- 9 directeurs d'unités du CNRS ;
- 3 personnes d'encadrement administratif (INSHS) ;
- 7 directeurs de recherches / directeurs d'études (CNRS/EHESS) ;
- 3 directeurs de recherche émérites ;
- 4 chargés de recherche ;
- 1 responsable ANR (SHS) ;
- 12 professeurs/maîtres de conférences des Universités ;

⁶ Afin d'éviter les doublons, seule la fonction principale de chaque intervenant a été comptabilisée.

- 5 présidents / recteurs des Universités ;
- 3 directeurs d'UMIFRE ;
- 2 membres du Conseil scientifique du CNRS ;
- 2 chercheurs indépendants ;
- 6 représentants de ministères divers.

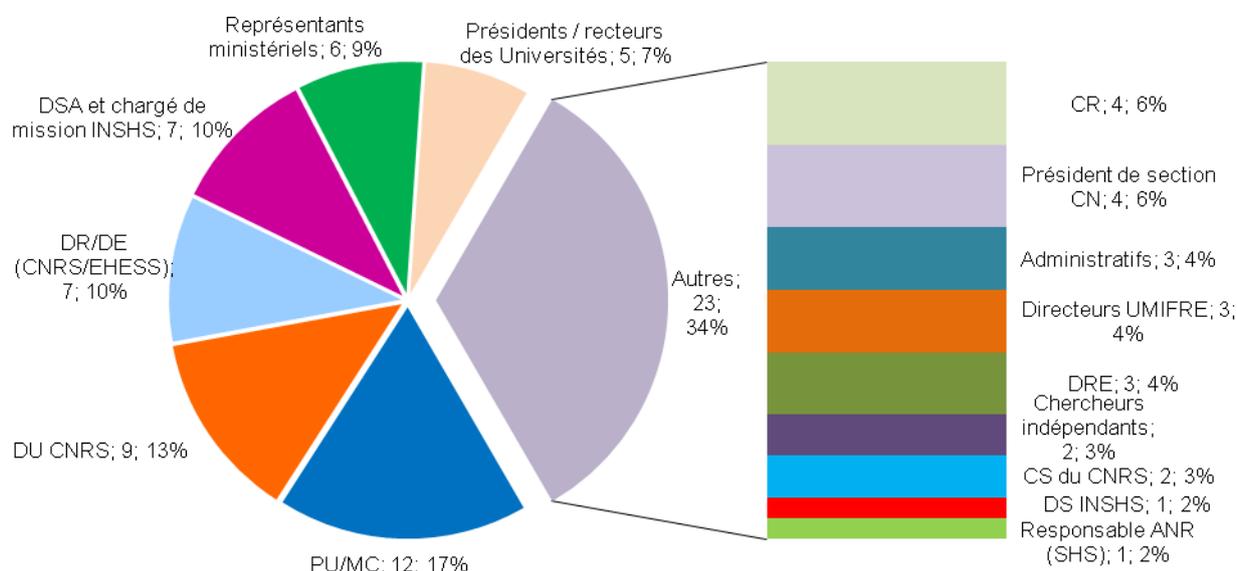


Fig. 5 – Répartition des intervenants par position

Enfin, parmi les 69 personnes interrogées, il est possible de décompter :

- 33 personnes représentant le CNRS ;
- 5 personnes représentant l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales) ;
- 5 personnes représentant le CERI (Centre d'Études et de Recherches Internationales de UMR Sciences Po et CNRS) ;
- 5 personnes représentant le MAEE (Ministère des Affaires étrangères et européennes) ;
- 5 personnes représentant l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales) ;
- 4 personnes représentant les Universités françaises et étrangères ;
- 2 personnes représentant l'EPHE (École Pratique des Hautes Études) ;
- 1 personne représentant l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) ;
- 1 personne représentant l'Élysée ;
- 1 personne représentant l'IDFIE (Initiative pour le Développement de l'Expertise Français à l'International et en Europe) ;
- 1 personne représentant l'IdA (Institut des Amériques) ;
- 1 personne représentant MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ;
- 1 personne représentant l'EFEO (École Française d'Extrême Orient) ;

- 1 personne représentant la FMSH (Fondation Maison des Sciences de l'Homme) ;
- 1 personne représentant le Centre Asia de Sciences-Po ;
- 1 personne représentant le Collège de France ;
- 1 personne représentant l'Académie Nationale des Technologies de France.

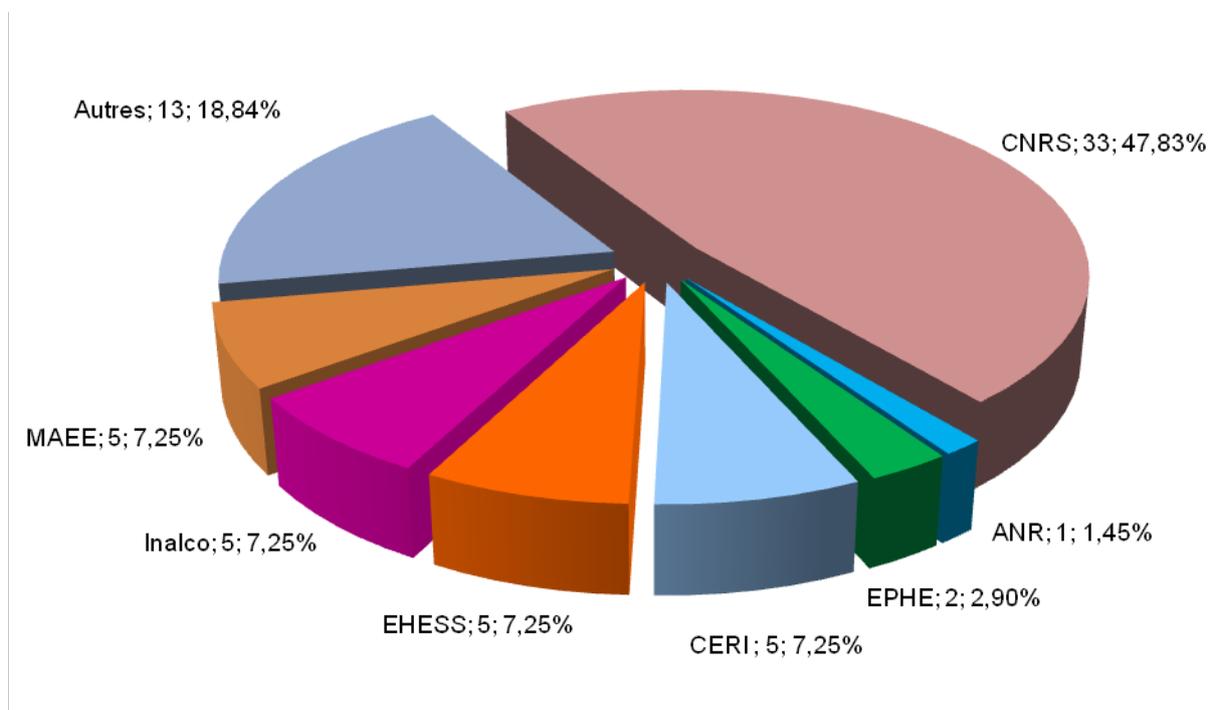


Fig. 6 – Répartition des intervenants par organisme

Une envergure plus importante n'a pas pu être donnée à cette enquête en raison des délais. Ainsi, des entretiens n'ont pas pu être tenus avec certaines personnalités contactées et toutes les demandes d'intervention spontanées n'ont pu être prises en compte. De la même façon, l'intervention de « chercheurs-vedettes »⁷ de pays étrangers ainsi que d'experts internationaux, dont l'intérêt aurait été de situer plus finement la place des unités de la recherche française dans le paysage international, n'a pu être menée à son terme. Le principe même d'une telle enquête a néanmoins paru intéressant à nombre de personnes. Il a notamment offert l'opportunité d'ajouter des points de vue éclairés aux chiffres bruts et de rendre compte de l'inscription des propositions dans le vécu des différentes institutions et équipes de recherche.

E. Étude comparative européenne

La volonté de situer les recherches françaises dans le paysage européen a conduit à dresser un premier état de la recherche des « aires culturelles » dans plusieurs pays d'Europe.

Les journées d'études *The Asian and Pacific studies and research in Europe* ont été organisées les 30 novembre et 1^{er} décembre 2009. Elles ont permis d'inviter des spécialistes orientalistes de différents pays : Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Belgique, Allemagne, Finlande, Norvège, Irlande, Grande-Bretagne, Lituanie et Bulgarie (Annexe 6. Programme des journées d'études *The Asian and Pacific studies and research in Europe* / Annexe 7. Syn-

⁷ Les « chercheurs-vedettes » sont ici définis comme des personnalités représentatives, à un niveau national ou international, de leurs disciplines et thématiques respectives.

thèse des interventions aux journées d'études *Asian and the Pacific studies and research in Europe*).

Parallèlement, trois stagiaires ont été engagés afin de recenser en ligne des données concernant les institutions et les spécialistes en études orientales des pays de l'Europe orientale et méridionale.

Un projet de collaboration a également été engagé avec le directeur du Centre études franco-russe de Moscou, Jean Radvanyi, et les chercheurs russes de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Il devrait permettre de donner une image claire des études orientalistes en Russie.

Enfin, ce rapport devrait être complété par deux Livres blancs sur les Sciences humaines et sociales, l'un sur le Pacifique et l'autre sur l'Asie. Ces publications, prévues en 2011, synthétiseront les données rassemblées par plusieurs colloques, congrès et enquêtes.

L'exemple des études « orientalisantes » est ainsi apparu plus aisé à exploiter dans le cadre du Réseau Asie – Imasie que dans celui des études sur l'Afrique et les Amériques. Il a donc été privilégié en raison de la facilité d'accès aux documents.

De façon générale, il a paru difficile, voire irréaliste, de songer à effectuer depuis Paris des missions « aires culturelles » dans tous les pays européens. Nos données demeurent de ce fait probablement incomplètes, ne dépassant pas dans certains cas le simple constat de la différence de statut et d'ampleur accordé aux recherches sur les « aires culturelles » selon les pays et les traditions académiques.

Ce travail de comparaison et de recherche des « *best practices* » n'en demeure pas moins important. À peine ébauché, il mériterait d'être poursuivi à un autre niveau, à l'aide d'une méthodologie plus sophistiquée interrogeant davantage la congruence de nos pratiques professionnelles avec les dispositifs actuels de recherche et de formation en Europe et dans le monde, et surtout avec les changements organisationnels et épistémologiques en cours tels que, la relation recherche / consultance, la privatisation des formations universitaires et la marchandisation du savoir. À ce titre, la base de données commencée au sein du Réseau Asie lors de cette mission pourrait servir de fondement à une veille précise, qui ne pourrait être assurée que par une personne engagée à temps complet.

L'idée de synchroniser les modèles de recherche français avec ceux d'autres pays est constamment restée au centre de nos préoccupations d'autant que le système français paraît encore très « fermé », selon le constat récurrent des personnes interrogées. Une bonne connaissance des réseaux européens favoriserait pourtant une meilleure intégration de la recherche française et la consolidation de sa position au niveau international.

1.1.2. Analyses précédentes

Des réflexions sur la place des « aires culturelles » ont déjà eu lieu au CNRS, notamment avec le *Colloque de prospective scientifique en sciences humaines et sociales*, organisé par le département SHS du CNRS en septembre 2003, durant lequel Yves Chevrier a proposé une analyse théorique d'une grande pertinence⁸. Nous en ferons donc état à plusieurs reprises.

À la suite de ce colloque, la direction du département SHS du CNRS a commandé à la section 40 du CN un rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science poli-

⁸ Yves Chevrier 2003, « Les Aires culturelles dans les sciences de l'homme et de la société : questions pour une prospective », in *Colloque de prospective scientifique en sciences humaines et sociales* des 24, 25 et 26 septembre 2003, Gif-sur-Yvette.

tique »⁹ et un second plus spécifiquement consacré à l'Afrique¹⁰. Ces rapports ont fondé l'assise des discussions sur la place des « aires » en France, notamment en intégrant des éléments quantitatifs et des statistiques fines. Le rapport de l'africaniste Dominique Darbon a ainsi complété les réflexions du sinologue Yves Chevrier en offrant d'autres perspectives en termes de prospective¹¹.

Ces réflexions ont été poursuivies dans le cadre d'un séminaire animé pendant plusieurs années par les laboratoires PRODIG et *Espace et culture*. Les analyses ont abouti à une publication réunissant les réflexions de géographes et d'historiens¹² – dont celle d'Yves Chevrier reprenant ses positions exprimées en 2003¹³ –, et une perspective historique du concept développée par Paul Claval¹⁴.

Bien que cela n'ait pas été notifié dans la lettre, la présente mission fait suite aux enquêtes et réflexions de 2003, dont l'une des conclusions appelait à établir un audit organisationnel et matériel des dispositifs des « aires » au CNRS. La plupart des recommandations n'avaient pas, jusqu'à ce jour, été prises en compte.

À un niveau plus politique et international, la Commission française pour l'UNESCO a organisé une journée d'étude sur ce thème, à peu près à la même date.

Par ailleurs, Jean-Luc Racine a été responsable, à partir de 2005, d'un projet de cellule sur les UMIFRE, qui compte une base de données disponible sur le site du Réseau des Instituts français de recherches à l'étranger (<http://www.ifre.fr>). L'objectif de cette cellule est le recensement des travaux menés au sein de ces instituts et la mise en place d'une meilleure synergie¹⁵. Le poste de la documentaliste en charge de la veille a malheureusement été supprimé en 2008, mais la cellule fonctionne toujours.

Enfin, depuis janvier 2008, Béatrice Brémont s'est vu confier par la direction de l'INSHS la responsabilité du recensement des travaux SHS par thématiques, ainsi que le projet « SI Reliance Thématiques transversales », dans les unités du CNRS¹⁶. Cette large mission fait suite aux constantes demandes des décideurs institutionnels (agence, observatoire, ministère, etc.) de disposer de précisions sur l'état des lieux de la recherche par thématiques transversales pluridisciplinaires (par exemple, le Handicap, les Risques, etc.). Afin de satisfaire ces compléments d'informations, souvent orientés vers les « aires culturelles », Béatrice Brémont est actuellement en train de constituer un système d'information pérenne qui devrait être renseigné en temps réel par les chercheurs et les directeurs d'unités, et dont l'objectif est d'assurer une meilleure visibilité des activités des chercheurs sans pour autant

⁹ Dominique Darbon et Christophe Jaffrelot (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et Perspectives », Paris, 2004. Contributions de Pierre-Robert Baduel, François Constantin, Olivier Dabène, Christophe Jaffrelot, Christian Lequesne, Ewa Kulesza, Dominique Darbon et Éric Seizelet.

¹⁰ Dominique Darbon, Réflexions sur l'africanisme en France, Rapport pour CNRS département SHS, Paris, décembre 2003.

¹¹ Dominique Darbon, Réflexions sur l'africanisme en France, Rapport pour CNRS département SHS, Paris, décembre 2003, p.10.

¹² Thierry Sanjuan (dir.), Carnets de terrain. Pratique géographique et aires culturelles, Paris, l'Harmattan, 2008.

¹³ Yves Chevrier, « La traversée des sciences de l'Homme : aires culturelles, humanités et sciences sociales », pp.43-94.

¹⁴ Paul Claval, « Aires culturelles, hier et aujourd'hui », in T. Sanjuan, pp.13-42.

¹⁵ Une revue commune « Transcontinentales » a été créée et 7 numéros ont paru. Deux colloques ont également été organisés (2007, janvier 2010).

¹⁶ Pour les détails voir : www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSHS/lettre_infoINSHS_05.pdf

les évaluer. Certaines données administratives déjà présentes dans les bases de données du CNRS (Labintel) seront également intégrées et ainsi mieux indexées.

De plus, Jacques Dubucs, chef du secteur Sciences de l'homme et de la société de la Direction générale pour la recherche et l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, projette actuellement de lancer une mission ministérielle sur les « aires culturelles »¹⁷.

Cette brève synthèse démontre que la question des « aires culturelles » occupe depuis le début des années 2000 une place importante dans les discours de chercheurs, d'administrateurs et de politiques préoccupés par le positionnement de la France dans le paysage scientifique mondial.

Le retour vers une problématique d'« aires culturelles » paraît d'autant plus nécessaire que le triste constat établi en 2003 par l'africaniste Dominique Darbon reste d'actualité en 2010. La méconnaissance frappante des possibilités de structuration de la recherche par les « aires culturelles » relève en effet d'une situation dans laquelle « le poids relatif des laboratoires, des travaux, des chercheurs et des universitaires travaillant sur [les « aires »] n'est pas connu précisément, cela conduisant à des représentations fausses et 'pifométriques' des moyens disponibles et de leur signification »¹⁸.

Par ailleurs, l'initiative de ce rapport paraît confortée par un mouvement issu des chercheurs : de manière spontanée, ceux-ci ont commencé à esquisser l'état des lieux de différentes « aires », notamment en Asie centrale (Svetlana Gorshenina¹⁹) et au Vietnam (Christian Culas et Jean-François Klein²⁰).

1.2. Enjeux essentiels de la mission sur les « aires culturelles »

Notre lecture de la lettre de mission prend en compte le contexte spécifique de l'INSHS aujourd'hui, constamment placé dans l'obligation d'une restructuration et d'une fusion des unités aux fins d'une mutualisation des forces intellectuelles, des moyens financiers et des dispositifs techniques, et doublement contraint par le départ à la retraite d'un grand nombre des chercheurs et les difficultés de renouvellement des spécialistes.

En conséquence, les enjeux essentiels de la mission ont paru s'inscrire dans trois axes complémentaires :

Il s'agit d'une part, d'établir un **diagnostic de la recherche en « aires culturelles »** au CNRS, dans les autres institutions en France et dans le Monde à un moment précis, la fin de l'année 2009, sous une forme qui en permettra le renouvellement régulier et l'intégration à d'autres bases de données.

D'autre part, cette mission permet **d'approfondir les réflexions épistémologiques** commencées en 2003, et de proposer des éléments de réponse sur la place marginale des études sur les « aires culturelles », leur relative désaffection au sein de la communauté scientifique en général, et leur perception souvent qualifiée d'« exotique » par certains chercheurs.

Enfin, ces investigations doivent participer à **l'élaboration de propositions concrètes en matière d'orientation de la politique scientifique**, notamment en ce qui concerne les re-

¹⁷ Entretien avec J. Dubucs (10 novembre 2009).

¹⁸ Dominique Darbon, *Réflexions sur l'africanisme en France*, Rapport pour CNRS département SHS, Paris, décembre 2003, p.6.

¹⁹ Svetlana Gorshenina, *Projet du LAC* (Annexe 17. Le Laboratoire Asie centrale).

²⁰ Christian Culas et Jean-François Klein, « Introduction », *Moussons*, n° 13-14, 2009, pp.5-25.

cherches menées sur le terrain, la gestion des dispositifs de production et de diffusion de savoirs. De manière plus pragmatique, cette mission devrait aboutir à la préparation d'une feuille de route indiquant clairement les objectifs et les actions à mener au cours des prochaines années.

En dernière analyse, l'esquisse d'un management par objectifs précis devrait permettre d'identifier en amont les compétences nécessaires, et de contribuer au renforcement des SHS en termes de pilotage stratégique et de coordination scientifique. Les enjeux scientifiques paraissent en effet majeurs et visent à donner à la recherche française les moyens d'affronter les défis d'une compétition mondiale. Dans cette perspective, les propositions de ce rapport intègrent également des suggestions sur le fonctionnement des SHS.

En outre, il paraît important de repenser les « aires culturelles » en tenant compte d'un débat plus large sur le passé colonial de la France.

II. LES « AIRES CULTURELLES » : UNE REDEFINITION NECESSAIRE

Il semble nécessaire à ce stade de revenir sur une analyse conceptuelle des « aires culturelles » afin d'en redéfinir les spécificités et les implications épistémologiques. Le pluriel du terme est constitutif du concept, et sera constamment employé.

II.1. Analyse du concept d'« aires culturelles »

De la même façon que d'autres concepts des SHS à vocation globalisante, forgés à l'époque coloniale (« culture », « civilisation », « peuple », ...), la notion d'« aires culturelles » apparaît complexe, fluctuante selon les disciplines, et susceptible d'interprétations contradictoires. Historiquement liée à une classification occidentale du monde, cette notion offre cependant - et peut-être plus que d'autres -, la possibilité de repenser l'articulation des espaces culturels, politiques, économiques ou religieux mondiaux dans une perspective associant aussi bien les relations centre-périphérie que les marges, les points de clivages et de tensions, et de grandes thématiques transversales. Sa capacité à combiner homogénéité et hétérogénéité constitue de fait un axe majeur de réflexion contemporaine.

II.1.1. Définition des « aires culturelles »

La définition de la notion « d'aires culturelles » a considérablement varié selon les décennies et les approches. La polysémie intrinsèque du concept est néanmoins fondée sur des invariants parfaitement analysés par Yves Chevrier, qui distingue :

1) des *espaces-objets* précisés par un, plusieurs ou la totalité de ses traits (des zones du monde, des langues, des cultures, des histoires, etc.) ; sous cet angle cette notion postule une assez grande homogénéité à l'intérieur d'une aire donnée, et une plus ou moins grande hétérogénéité vis-à-vis des autres territoires avoisinants.

2) des *secteurs de connaissance*, construisant un savoir pluridisciplinaire sur l'*Autre* extra-européen, à partir des deux approches-souches que sont les textes et le terrain, et qui recourent la définition anglo-saxonne *area studies* ;

3) des *dispositifs de formation et de recherche* inscrits dans la réalité matérielle – revues, départements, instituts, recrutements, formation.

Notre enquête a principalement porté sur les « aires culturelles » au niveau institutionnel bien que des réflexions épistémologiques soient proposées.

II.1.2. Historique du concept²¹

Traditionnellement, l'emploi des termes « aires culturelles » se réfère aux savoirs sur des régions extérieures au périmètre historique de l'Occident. Le contexte de leur apparition – initialement dans l'anthropologie allemande vers la fin du XIX^e siècle, puis parmi les anthropologues nord-américains – est marqué par des rapports de domination (coloniale, scientifique, nationale, raciale ou autre) entre un centre et des périphéries.

Le terme, appliqué d'abord aux « indigènes » américains puis aux Africains, vient au monde, selon Jorge Pavez, « comme le nom d'une défaite et d'une déroute, celles de sociétés que l'asservissement a réduites à des 'aires' délimitées (comme les 'réserves' de terre) par leur 'culture', comme unique forme par laquelle il leur est permis de continuer à exis-

²¹ Pour un historique détaillé du concept voir : Paul Claval, « Aires culturelles, hier et aujourd'hui », in T. Sanjuan (dir.), *Carnets de terrain. Pratique géographique et aires culturelles*, Paris, l'Harmattan, 2008, pp.13-42.

ter »²². Lors de réajustements à la fin de la Première guerre mondiale, « le concept “d’aires culturelles” sera récupéré comme un artefact politique-scientifique chargé d’homologuer l’aire de compétence des experts, aux aires satellites de chaque puissance hégémonique. Ainsi, l’expert d’une aire culturelle apparaît en opposition territorialisée avec l’expert défini par ses connaissances purement disciplinaires »²³.

Grâce à l’école de Berkeley et à son fondateur Carl O. Sauer, les « aires culturelles » seront codifiées comme une branche majeure de la géographie américaine pour être par la suite appliquées à l’ensemble des études du présent. En France, ce concept n’est pas parvenu à une position dominante, bien que la compréhension de sa nature soit modifiée par Fernand Braudel qui, dans « La Grammaire des civilisations », inclut l’histoire dans l’ensemble des disciplines relevant des « aires culturelles ».

De façon générale, le passage de l’architecture des continents vers celle des régions culturelles est accompli dans les années 1960 aux États-Unis²⁴, lorsque les études dans les domaines de l’histoire, de l’ethnologie, de l’anthropologie et des langues se concentrent en « *Area Studies Centres* »²⁵, avec quelques équivalents en Europe. Dans même temps, des scientifiques, notamment des géographes, commencent à rechercher des approches plus comparatives.

Les départements qui s’ouvrent un peu partout ne retiennent pas nécessairement une définition homogène du concept : les chercheurs français privilégient sous ces termes des entités constituées, alors que les anglo-saxons tendent à la fonder sur une construction préalable en objet.

La perception limitative française n’a, en outre, longtemps été appliquée qu’aux « aires culturelles » considérées comme les plus « typiques », à l’exemple du Proche ou de l’Extrême-Orient (Orientalisme) ; l’apparition de l’Amérique et de l’Afrique étant plus épisodique et l’Europe n’ayant jamais introduite dans la liste.

Un certain recul des recherches portant sur la diversité des cultures au cours des années 1960-1970, fondé sur le constat d’une uniformisation de la vie matérielle, est suivi d’une réapparition des « aires culturelles » chez les géographes après 1989 qui l’utilisent pour l’Europe (travaux de Michel Foucher, de J. Barrot, de Frémont).

L’usage du concept sera paradoxalement revalorisé au travers du « choc des civilisations » développé par Samuel Huntington (1996).

Depuis lors, le débat sur les « aires », parfois sous forme de vifs affrontements, est devenu récurrent dans le paysage intellectuel des pays de l’OCDE. Néanmoins, comme l’a écrit Dominique Darbon en 2003, « aux débats ouverts et frontaux qui ont marqué les années 1980-1990, a succédé l’affirmation plus ou moins voilée du constat du dépérissement des études d’aires, de leur faible participation à la production et aux débats théoriques, et de leur caractère résiduel dans la constitution des dispositifs disciplinaires »²⁶.

²² Jorge Pavez, « La derrota del área cultural », Anales de Desclasificación, vol. 1, 2004, pp.17 (<http://www.desclasificacion.org/pdf/avertissement.pdf>).

²³ Ibidem.

²⁴ Chez des géographes, comme Stephen Jones, les régions culturelles ont, au début, existé en parallèle avec les « régions globales » : Martin W. Lewis et Kären E. Wigen, *The Myth of Continents. A Critique of Metageography*, Berkeley, Los Angeles, London : Univ. of California Press, 1997, p.270, n. 16.

²⁵ Quatorze centres d’études ont été initialement créés aux-États-Unis conformément aux propositions du Social Science Research Council (Robert Hall). En cinq ans ils atteindront le nombre de vingt-cinq dans les universités américaines : Martin W. Lewis et Kären E. Wigen, *The Myth of Continents. A Critique of Metageography*, Berkeley, Los Angeles, London : Univ. of California Press, 1997, p.166.

²⁶ Dominique Darbon, *Réflexions sur l’africanisme en France*, Rapport pour CNRS département SHS, Paris, décembre 2003, p.1.

II.1.3. Critique du concept

Le concept « aires culturelles » est parfois apparu comme une construction artificielle et par trop rationnelle, prêtant aisément à confusion. Il paraît à ce titre intéressant de rendre compte, pour les dépasser, des critiques qui lui sont portées. Les remises en cause contemporaines portent notamment sur :

Sa nature euro-centriste, sinon paternaliste, les découpages existants perpétuant un héritage colonial articulé autour d'une notion de « race » : une « universalité » ne reflétant jamais que la supériorité européenne, est alors opposée à la spécificité présumée des « aires » (il existe cependant des *French Studies* aux États-Unis). Il est nécessaire, à ce titre, d'admettre que la France peut constituer pour des chercheurs étrangers une « aire culturelle » parmi d'autres.

Les limites géographiques floues et aléatoires des « aires », qui peuvent, selon les cas, être concentrées sur un territoire contigu ou discontinu (Ex. : l'Argentine, la Russie, Israël, la Turquie, le Caucase peuvent-ils être considérés comme des aires occidentales ? Le Bangladesh peut-il être limité à l'aire indienne alors qu'une majorité de la population est musulmane ? Comment accorder l'étude sur l'économie planifiée du bloc soviétique, de la Chine, de l'Europe orientale et de Cuba comprise, à la notion des « aires » ?). Trop globalisantes, les « aires culturelles » n'insisteraient pas suffisamment sur les zones de contact, une surestimation des liens internes ne permettant pas toujours une comparaison entre les marges.

Son caractère réducteur, privilégiant la spécificité présumée d'un espace culturel au point de le constituer en stéréotype (l'âme russe romantique et souffrante, l'homme africain sans histoire...)

L'inadéquation du concept à la mondialisation actuelle dans laquelle la diffusion de modèles culturels à l'échelle planétaire entraîne une unification supra-territoriale (Ex. : « *l'American way of life* », les cultures de masse, les standards imposés par les diasporas chinoise, indienne et soviétique). Les constructions identitaires traditionnelles, présentées comme constitutives d'une définition restreinte des « aires culturelles », souvent en relation avec le monde rural, sont remplacées par les clivages périurbain-urbain, imposant la prise en compte d'une plus grande pluralité de composantes.

Une conception essentialiste de civilisations et de cultures perçues comme figées et homogènes, ignorant de fait les transformations internes et l'hétérogénéité profonde des espaces culturels (Ex. : *subdivisions internes des grandes religions monothéistes devenant enjeux de conflits internes*).

Une définition externe des « aires » ne prenant pas nécessairement en compte les perceptions internes. Construite par des observateurs extérieurs, elle attribuerait en conséquence une homogénéité factice à des ensembles vastes – ce qui n'en empêche pas, d'ailleurs, sa réappropriation par les concernés, à l'exemple de « l'Africanité » et de la « Négritude ».

Cet essai de synthèse des principales critiques souligne l'inscription de la notion « d'aires culturelles » dans un héritage conceptuel potentiellement conflictuel, mais pertinent par les questions soulevées. Elle diffère en ce sens de la notion anglo-saxonne des « *area studies* » qui esquivent les présupposés réducteurs inscrits dans la notion de culture, sans pourtant les éviter. La crainte d'un enfermement corporatiste dans des « lieux » - conceptuels et territoriaux - aux frontières figées, protégées par un accès privilégié à des sources en langue étrangère et ainsi en quelque sorte inviolables aux critiques méthodologiques, revient de ce fait régulièrement. Il n'est par certain, pourtant, qu'une approche disciplinaire favorise une plus grande ouverture.

Bien qu'il n'existe aucun consensus sur la spécificité d'un chercheur en « aires culturelles », ces critiques sont à l'origine d'une forme particulière de déni scientifique. Différents scientifiques travaillant essentiellement ou exclusivement sur des « aires culturelles » soulignent ainsi leur situation aux « interfaces » – ce terme prenant ici valeur de localisation. De la

même façon, certaines unités privilégiant pourtant un seul terrain, comme c'est le cas du laboratoire « Environnement, santé et société » évitent délibérément toute localisation géographique en vertu de l'extension possible de certains modèles élaborés en Afrique de l'Ouest à d'autres continents (une augmentation de la température mondiale de deux degrés suffirait en effet pour que des problèmes dits africains – conservation des aliments, pathologies tropicales, désertification progressive, s'imposent à des latitudes plus septentrionales).

Pourtant, la « réalité construite » de ce concept en fonde paradoxalement tout l'intérêt. La déconstruction de présupposés anciens concernant aussi bien les notions d'« aire » que de « culture » apparaît à ce titre moins affaire de définition que d'organisation nouvelle de modalités de recherche. Une analyse plus poussée, associant chercheurs, disciplines et thématiques diverses pourrait notamment conduire à une requalification terminologique à l'intérieur du concept²⁷, substituant au concept d'« aires culturelles » élaboré à la fin du XIX^e siècle, les notions plus neutres d'« espaces » – également d'origine géographique –, de « réseaux », ou de « mondes » avec une insistance sur le pluriel. Dans tous les cas, les changements terminologiques supposent au préalable le déplacement, éminemment idéologique et ontologique, de la perception des relations entre un « Soi » et des « Autres », et renforcent la nécessité d'une mise en place conjointe de dynamiques territoriales et thématiques.

Une recomposition du champ scientifique implique donc une redéfinition des « espaces-objets » soumis à l'étude et, afin d'éviter toute hiérarchisation implicite malvenue, une inclusion de l'Europe.

II.1.4. « Aires culturelles » versus « Disciplines »

L'opposition entre « aires culturelles » et « disciplines » est apparue très tôt lors des entretiens. Elle est fondée sur le constat d'une prédominance à la fois institutionnelle et discursive. Les disciplines apparaissent ainsi comme le « vrai » champ des sciences humaines, sans que pourtant ne soit jamais précisées les origines d'une telle situation.

Ce présupposé confirme l'observation de Pierre-Robert Badue en 2003-2004, selon lequel les nouveaux recrutés au CNRS depuis les années 1990 préfèrent majoritairement rejoindre un laboratoire thématique (disciplinaire ou pluridisciplinaire), et non un laboratoire d'aire culturelle (pluridisciplinaire mais mono-aire culturelle)²⁸. Cette attitude serait explicable par une socialisation universitaire active autour des disciplines, mais aussi par les débouchés problématiques des doctorats dits « aires culturelles ».

La seconde difficulté tient aux langues étrangères nécessaires à un travail sur les « aires culturelles », seuls moyens d'accès aux connaissances réelles du terrain. Or s'il est possible de maîtriser dans un temps relativement bref une langue européenne, cet apprentissage est notoirement plus long et complexe pour les langues extrême-orientales, par exemple. Les spécialistes de ces régions se trouvent donc retardés, en termes d'avancement de carrière, d'au moins cinq ans. La connaissance de langues étrangères peu représentées stigmatise également un chercheur en le cantonnant dans un espace particulier, pour lequel n'existe aucun poste dans les universités (par exemple pour un géographe de la Corée). Cette situation est d'autant plus paradoxale, que le rayonnement de la Recherche française paraît justement assuré par cette connaissance intime du terrain. Un doctorant français passe ainsi en moyenne un an sur le terrain contre six mois pour son homologue américain.

La réduction de la durée des thèses à trois ans (voir supra « Conclusions générales et propositions ») paraît devoir pénaliser davantage encore les terrains nécessitant un long

²⁷ Les propositions suivantes ont déjà été émises : « aires régionales », « aires géoculturelles », « aires de civilisation » ou encore « aires situées » (proposition d'Yves Chevrier).

²⁸ Pierre-Robert Badue in Dominique Darbon et Christophe Jaffrelot (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et Perspectives », 2004, p.12.

apprentissage préliminaire bien que, à l'évidence, la connaissance d'une ou plusieurs langues ne se substitue pas à une nécessaire maîtrise disciplinaire.

Cette opposition simpliste n'est plus véritablement d'actualité, bien que ses traces persistent, ainsi que le souligne encore Dominique Darbon en 2003. Il paraît en effet difficile de déterminer le champ scientifique par une dichotomie entre deux extrêmes : d'un côté, les disciplines universalistes et universalisantes, de l'autre un particularisme régional et relativiste devenant « le fondement de la formation, au risque d'une a-disciplinarité cultivant l'exotisme »²⁹.

La nécessité d'une double formation est évidente aussi bien dans les universités qu'au CNRS. Les études disciplinaires s'effectuent sur des terrains spécifiques et les regroupements a posteriori de spécialistes disciplinaires par aires attestent de cet ancrage (sociétés des Africanistes, Océanistes, Américanistes...). De la même façon, il est difficile de concevoir des études pures et abstraites ne s'appuyant sur aucun exemple régional, à moins de considérer que le monde occidental soit exclu d'office des « aires culturelles » et ne peut donc être ni contextualisé ni historicisé.

Ethnomédecine et médecine occidentale

La comparaison entre l'ethnomédecine et la médecine européenne, présente toujours cette dernière comme une biomédecine, c'est-à-dire une médecine normale. La médecine européenne devient ainsi une norme universelle, et s'oppose ainsi aux ethnomédecines cantonnées dans l'espace extra-européen. En admettant pourtant l'idée même de l'ethnomédecine – problématique en raison de ses connotations condescendantes –, celle-ci n'est pas applicable au cas de la Chine, dont la médecine est différente de la médecine africaine, par exemple, en raison de son caractère institutionnel dans de nombreux pays. L'ethnomédecine est ainsi liée à un peuple, part d'un système culturel plus vaste. Elle cesse donc de l'être dès qu'elle commence à s'exporter.

La médecine européenne s'est essentiellement développée dans la Méditerranée, à une époque assez récente. La diversité des pratiques issues de mini-aires culturelles distinctes (médecines arabe, juive, romaine) a été transformée par une dynamique forte de développement ; elle est cependant toujours présentée comme une unité homogène. La médecine chinoise paraît plus unifiée géographiquement et chronologiquement (les anciens traités chinois sont toujours utilisés et aucune rupture n'est constatée). Elle aide par ailleurs à définir la médecine européenne, et à mettre en doute sa prétention à l'universalité, d'autant qu'en Chine deux médecines – européenne et chinoise – coexistent en parallèle.

La conclusion faite par Dominique Darbon reste donc valable : il faudra « construire désormais [les] recherches autour de la production d'un savoir universel sur une base disciplinaire à partir de terrains spécifiques »³⁰, de telle manière que les travaux sur les « aires » puissent apporter des contributions éminentes à la progression de la réflexion dans les disciplines et à un renouvellement des pratiques de recherche.

La prise en compte d'une notion d'« aire » ou d'« espace » permettrait à ce titre de fédérer des recherches multidisciplinaires fortes. Dans cette perspective, un sociologue peut être

²⁹ Ibidem.

³⁰ Dominique Darbon, *Réflexions sur l'africanisme en France*, Rapport pour CNRS département SHS, Paris, décembre 2003, p.2-3.

également un sinologue ou un spécialiste de la Russie et comparer, par exemple, le capitalisme avec parti unique de la Chine avec le révisionnisme de Vladimir Poutine. Une telle étude paraît cependant impensable sans une bonne connaissance de la langue ou des références historiques et culturelles de ces deux « mondes ».

Le dilemme entre « aires culturelles » et « disciplines » n'est donc pas de mise : à l'évidence, les deux approches sont complémentaires et intimement liées. Il paraît donc productif de développer la notion de *thématique transversale*, d'autant plus à l'ordre du jour qu'un décloisonnement des recherches paraît incontournable. L'étude pluridisciplinaire sur des mégapoles telles que Rio, Jakarta ou Moscou montre tout l'intérêt de cette transversalité, également pertinente pour l'analyse des formes de mondialisation ou de modernité dans les différentes régions du monde.

La prédominance des approches thématiques sur les dimensions géographiques relève par ailleurs d'un choix plus politique (au sens de « *policy* ») que scientifique, et est liée à la conjoncture politique nationale et internationale. Louis Dumont a montré que ces hiérarchies s'inversaient en fonction de situations, d'objets ou d'objectifs conjoncturels. De la même façon, les appréciations divergent selon leur contexte d'expression (un travail anthropologique peut paraître novateur dans un contexte disciplinaire et moins original auprès de spécialistes de l'aire culturelle concernée). Des aprioris subsistent cependant, et les chercheurs en « aires culturelles » se plaignent fréquemment d'être jugés par avance « exotiques » et en conséquence peu lus en dehors de leur champ.

L'exemple de la Banque Mondiale

Toutes les grandes organisations sont confrontées à la difficulté de traiter simultanément la dimension disciplinaire et la dimension géographique. La Banque Mondiale (10 000 employés) en est un exemple : les deux approches y coexistent à parts égales au sein d'une structure « matricielle ». Chaque employé se réfère à deux hiérarchies croisées : les vice-présidences (VP) thématiques (ou opérationnelles) et les VP géographiques (les régions, « *Africa region* », « *East Asia region* », etc.). Les grandes régions (VP Afrique, VP Amérique latine, etc.) correspondent à des infrastructures physiques (des bâtiments, des bureaux). La seconde est articulée selon de grandes thématiques (« *human development* », « *sustainable development* », PREM – lutte contre la pauvreté –, finance...). Ces grandes thématiques correspondent également à des bureaux (dans le bâtiment central de la Banque Mondiale).

Le point important est que les vices présidences thématiques sont organisées en « *networks* » (basés sur des meetings et séminaires nombreux) structurant également les VP géographiques : un employé travaillant dans la région Afrique sur un projet « eau » peut ainsi être membre du réseau « *Human development* », où il rencontre ses collègues d'autres régions, tandis qu'au sein de la région Afrique il côtoie des spécialistes de toutes les thématiques (ingénieurs, économistes, etc.) travaillant sur telle ou telle sous-région ou pays. Les employés des différents niveaux sont en conséquence en contact avec d'autres niveaux de manière fluide et ne restent pas entre eux (Annexe 8. Organigramme de la Banque Mondiale).

Cette structure « matricielle », où les dimensions géographiques et thématiques sont transversales les unes aux autres, réussit donc à confronter deux options :

1) L'existence d'infrastructures physiques correspondant à des zones géographiques et à des thématiques, incluant des bureaux de taille significative, par exemple « *Africa Region* » à la Banque Mondiale.

2) La mise en œuvre de réseaux denses (« networks ») organisés autour des grands thèmes de la banque mondiale – lutte contre la pauvreté (PREM), qui sont promus par les VP correspondant à ces thèmes.

L'enjeu est de réussir ces croisements.

Alice Nicole Sindzingre, CR, FRE 3257, EconomiX, entretien du 5 novembre 2009

Par ailleurs, les « aires culturelles » tendent – le point mérite d'être souligné –, à promouvoir l'interdisciplinarité. Celle-ci s'appuie nécessairement sur des disciplines fortes, mais offre une perception plus globale des « Autres ». Elle est donc nécessairement intégrative et offre l'opportunité de dépasser des cloisonnements institutionnels ou intellectuels en définitive peu pertinents ainsi que quelques exemples le montrent :

1) La proposition de l'INALCO pour le nouveau quadriennal 2010-2013, vise à créer une nouvelle équipe SHS en partenariat avec le CNRS intitulée « Histoire, Sociétés et Territoires du Monde ». Elle devrait associer plusieurs aires culturelles et disciplines autour de deux thèmes transversaux : les 'problématiques urbaines' (Chine, Japon, Inde, etc.) qui seront conjointement analysées par des sociologues, géographes et historiens, et les 'historiographies d'ailleurs' associant des historiens de toutes les aires culturelles.

2) L'IFRI est organisée en centres correspondant à des « aires culturelles » et en programmes thématiques tels que sécurité ou espace.

3) À l'origine créée pour pallier au « désespoir immobilier » et regrouper des équipes parisiennes sans locaux à Nanterre, la Maison René Ginouvès est devenue un lieu où archéologues et ethnologues travaillent ensemble sur des thèmes transversaux tout en gardant un mode de fonctionnement fédéral (thématiques internes et thématiques transversales). D'autres GRI de ce type existent à Lyon, avec la Maison de l'Orient méditerranéen, et à Bordeaux, avec Osonius, pour le grand plus grand profit de tous.

Cependant, comme l'ont écrit Élisabeth Longuenesse et François Siino « pluridisciplinarité et spécialisation sur une aire culturelle ne doivent donc en aucun cas être synonymes d'une recherche de second ordre, en dehors ou à la marge des développements et des débats des sciences humaines et sociales »³¹.

Notons enfin que les « aires » elles-mêmes ne sont pas closes. Un certain nombre de spécialistes des « aires » engagent, souvent collectivement, des travaux « multi-aires », notamment dans le cadre de l'ANR ou des grands programmes européens. Cette transversalité sur une même thématique, assurant un comparatisme des données, est généralement féconde. Elle doit cependant associer de façon ponctuelle de bons spécialistes issus d'unités – donc, de structures stables – qui traitent plusieurs « aires » de manière systématique.

Une restructuration d'ensemble, essentiellement stratégique, permettrait de résoudre l'opposition infondée entre « aires culturelles » et « disciplines », et favoriser une indispensable synergie de compétences.

II.1.5. Champs disciplinaires proches et éloignés des « Aires culturelles »

L'histoire et le domaine propre de chaque discipline expliquent en partie leur position dans le champ scientifique, ainsi que leur ouverture à la notion d'« aires culturelles ».

³¹ Élisabeth Longuenesse et François Siino, « Aires culturelles et pluridisciplinarité : quel enjeu pour les sciences sociales ? », *REMMM*, vol. 105-106, p.9.

Quelles que puissent être leurs critiques éventuelles à propos du concept, les différentes personnes rencontrées ont fréquemment jugé intéressant d'évaluer la pertinence de l'approche « aires culturelles » selon les disciplines constituées, et en conséquence, leur prédisposition à l'intégrer davantage. La question est en effet déterminante en raison de l'option nettement disciplinaire de l'organisation de la recherche en SHS.

L'usage du concept apparaît à l'évidence fondamental pour *l'anthropologie sociale et culturelle* et *l'ethnologie*, disciplines travaillant sur les aires extra-européenne et sur de nombreuses thématiques liées à l'identité. De la même façon, les études de Lettres et littérature sont ancrées dans des contextes culturels locaux et aéraux.

Il va de même pour la *géographie*, d'ailleurs à l'origine du concept, ainsi que des *études linguistiques*, dont les chercheurs sont à la fois concentrés sur des cas de figures parfois isolés et reliés aux « aires culturelles ». Les *historiens* apparaissent dans une moindre mesure impliqués, bien que l'exemple de Fernand Braudel montre tout l'intérêt d'une plus grande prise en compte d'espaces larges.

L'archéologie, très fortement attachée à la notion de territoire, n'entre pas non plus en conflit avec cette approche. Elle explique par ailleurs, le désir des archéologues de rester rattachés à l'INSHS, en dépit de ce qui a été stigmatisé comme la dérive communautariste de certains responsables de la section 31 et de l'INEE. La nature intrinsèquement multidisciplinaire de cette discipline favorise un dialogue constructif avec les ethnologues, linguistes, philologues, géographes travaillant dans la même région. Bien que pour l'archéologie française, les grands programmes nationaux, comme le Mont Beuvray et Bibracte, constituent une vitrine prestigieuse, l'archéologie française à l'étranger (surtout en Orient et en Asie), pourtant moins desservie en spécialistes et reposant à la fois sur le CNRS et les universités, jouit également d'une grande notoriété dans la société scientifique internationale.

L'approche « aires » est également pertinente pour *l'architecture* et *l'urbanisme* en France, qui se consacrent épisodiquement aux études des expressions spatiales dans les « aires » lointaines. Il va de même pour les *arts plastiques*.

Les « aires culturelles » apparaissent fondamentales pour les *Sciences politiques*, discipline ayant une vraie tradition en France. Sa relation de complémentarité avec l'histoire, les langues et les civilisations est évidente, et les politistes par exemple, traitent principalement de trois grands thèmes : 1) la vie politique française et étrangère, essentiellement européenne ; 2) les relations internationales dans le sens classique ; 3) les « aires culturelles » bien identifiées par des pôles, notamment concentrés au CERI. Les secteurs d'intérêts sont toutefois inégalement développés : l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, et dans une moindre mesure l'Inde, la Chine, l'Extrême-Orient.

Pour l'ensemble de ces disciplines, la notion « d'aires culturelles » dans son implication de démarche globale est à la fois fréquemment employée et défendue.

En revanche, l'usage même du terme paraît plus problématique pour un second groupe de disciplines, parmi lesquelles il est possible de citer :

La sociologie. Les grands laboratoires de sociologie ne disposent pas nécessairement de connaissances fines sur le sujet. Peu ouverte sur les domaines internationaux, la sociologie française se concentre sur les questions du travail et de la mobilité sociale dans l'hexagone. Son orientation vers les « aires culturelles » n'est donc pas véritablement nécessaire. En revanche et en l'absence d'une tradition disciplinaire, les initiatives personnelles d'orientation vers des espaces extra-européens doivent évidemment être favorisées, notamment par l'élaboration de bases de données quantitatives, fiables et tenues à jour.

Les *études en droit* sont également dans leur grande majorité orientées vers le national. Le droit comparé conduit à une meilleure connaissance des droits étrangers, mais il est principalement dédié aux droits des pays européens, au détriment des pays extra-européens.

La discipline la plus éloignée de la notion « d'aires culturelles » paraît être *l'économie*. Distincte des autres SHS par la rigidité épistémologique de son champ, mais aussi par de bons débouchés professionnels, elle privilégie des modèles mathématiques qui l'isolent de disciplines « qualitatives » généralement perçues comme moins scientifiques – et davantage encore des « *area studies* ». L'économie paraît ainsi moins ouverte à des réformes allant dans le sens de la pluridisciplinarité ou du développement de thématiques spatiales, d'autant que la connaissance d'une langue n'y est guère obligatoire. Le CNRS compte de ce fait, par exemple, peu de spécialistes de l'économie asiatique, et en général l'intérêt restreint pour les « aires asiatiques » paraît lié à la rareté de statistiques fiables et de correspondants locaux. En définitive, les sciences économiques paraissent moins prendre en compte des « aires culturelles » que l'analyse de « cas de figures » (salaires, flux de capitaux aux États-Unis, au Japon, etc.).

Les disciplines telles que la communication et l'information, les sciences de l'éducation, la philosophie, la psychanalyse et la psychologie, etc., n'ont pas été évoquées.

Cette analyse par entrée disciplinaire souligne également la proportion variable des disciplines d'une « aire » à l'autre (les historiens dominant chez les américanistes, les anthropologues chez les africanistes). De manière générale, les compétences paraissent très pointues sur des domaines limités et la question de la nécessité d'une couverture de tous les domaines reste posée.

En dernière analyse, chaque discipline se définit par des cadres conceptuels et des spécificités propres renforcées par une terminologie appropriée. Différentes problématiques cohabitent donc et se mêlent parfois, malgré certaines tensions possibles. Il paraît toutefois nécessaire d'accorder la même importance à chacune des sous-disciplines, d'autant que certaines d'entre elles devraient s'avérer porteuses dans le futur pour le développement des « aires culturelles », celles-ci ne devant toutefois pas constituer l'axe unique de structuration.

II.1.6. Intérêt actuel des « aires culturelles »

Le caractère général de la définition des « aires culturelles » est contrebalancé par la précision des critiques qui leur sont portées. Celles-ci reflètent moins des avis sur la pertinence du concept que sur certains de ces usages dans le passé. L'intérêt d'un concept « d'aires culturelles » réactualisé peut être présenté à l'aide de quelques arguments clés, réitérés à plusieurs reprises lors des entretiens, et qui invitent tous « à les concevoir et les utiliser différemment, en tenant compte des dangers propres à toute entreprise scientifique de ce genre », ainsi que l'a rappelé Maurice Aymard³².

- Le concept d'« aires culturelles » agit comme un **outil d'observation majeur**, permettant le maintien de compétences sur des zones particulières. Bien qu'en perte apparente de vitesse sur le plan mondial, certaines zones nécessitent un suivi sur la longue durée. Tel est notamment le cas de la transition URSS-CEI analysée par le seul Centre du monde russe, ou de l'absence de scientifiques SHS parlant afghan après le 11 septembre 2001 (situation de méconnaissance profonde d'ailleurs stigmatisée dans le film *Borat*). L'idée de préserver des observatoires dans toutes les « aires culturelles » est d'autant plus importante que la France possède des spécialistes de nombreuses régions, d'ailleurs plus nombreux dans les zones autres que les « Sud » liés à son passé colonial.
- Le concept permet **l'expérimentation de découpages nouveaux des territoires**, et d'une analyse nécessairement pluridisciplinaire de leurs extensions non-territoriales (diasporas, circulations, identités et appartenances, transferts de savoir, flux divers...). Ces thématiques inscrivent le concept d'« aires culturelles » dans la mondialisation et

³² Entretien du 12 octobre 2009.

offrent l'opportunité d'en revisiter les frontières – symboliques ou réelles. Les perceptions des marges et des zones de contacts, de l'originalité des constructions spécifiques et sans cesse réadaptables (en termes linguistiques, économiques, culturels...) constituent à ce titre un champ nouveau à l'intérieur des « aires » qui prend également en compte les frontières intérieures

- Par les objets qu'elle construit, par les pratiques qu'elle mobilise et par les questions qu'elle soulève, notamment en termes de culture, la recherche sur les « aires culturelles » **participe au renouvellement d'une véritable pensée sur l'Autre**. L'analyse de cette dialectique *Nous-Autres*, à niveaux multiples, se réfère autant à la discursivité occidentale qu'aux représentations locales ; en d'autres termes, elle donne à penser un monde en mouvement.
- Le concept d'« aires culturelles » permet d'analyser **l'émergence de nouveaux grands acteurs économiques et géopolitiques** (les BRIC, l'élargissement du G8 au G20, et surtout la Chine communiste). Ces phénomènes complexes et originaux, combinant tradition et modernité, affirmation de soi et ambition de transformation des équilibres anciens, doivent pouvoir être étudiés dans un cadre suffisamment large et multidisciplinaire – une nécessité d'ordre stratégique autant que scientifique renforcée par les départements d'études européennes et américaines développés par ces nouveaux acteurs. L'émergence de la notion de « pôle » et de « multipolarité » va d'ailleurs dans ce sens.
- Les « aires culturelles » intègrent des **régimes d'historicité particuliers**, alternativement appréhendés sur une courte et longue durée. Les transformations incessantes y acquièrent de ce fait, dans un cadre en constante mutation, une portée et une profondeur spécifiques. Cette perspective n'est pas nécessairement globale, et interroge autant les réinterprétations individuelles que communautaires, nationales ou transnationales. Elle place donc les notions d'« interface », de déplacement et de disjonction au centre de ses préoccupations.
- Les « aires culturelles » favorisent **les transferts cognitifs et institutionnels**. Les différents régimes de connaissance s'articulent autour de disciplines et de pratiques de recherches liées à des espaces transnationaux et localisés. La circulation et la confrontation des idées sont donc fondamentales dans les études sur les « aires » et servies par une multidisciplinarité revendiquée, y compris de chercheurs mieux informés des investigations connexes. Elle est également transnationale et internationale, réunissant divers spécialistes, eux-mêmes issus de traditions (historiques, académiques, scientifiques) distinctes. L'analyse des points de blocage et de tensions devient de ce fait aussi importante que celles des emprunts et des réappropriations.
- Les « aires culturelles » constituent en définitive ce que l'on pourrait définir comme un « lieu », un espace de croisement et de rencontre, sur des plans divers, d'interrogations et de constatations. La pertinence de ce concept tient dès lors autant à ce qu'il permet d'expliquer qu'à ce qu'il déjoue en permanence : stéréotypes, présomptions, certitudes.

Aux États-Unis, la faveur nouvelle des « aires culturelles » est en partie dépendante de la montée des fondamentalismes religieux. En France, ce retour pourrait être lié à la nécessité de proposer de nouvelles interprétations aux tensions sociales et identitaires et à un relatif épuisement des perspectives disciplinaires prises dans leur sens restreint. S'il ne s'agit évidemment pas de réifier un modèle anglo-saxon, le dialogue sur les découpages possibles du monde demeure, lui, fructueux.

Une approche renouvelée des « aires culturelles » ou des « mondes » doit donc conjointement réinterroger ses limites et éviter les cloisonnements. Elle doit, surtout, être portée par un dispositif institutionnel ouvert, intégrant des chercheurs de différentes disciplines et favorisant le « débordement » novateur des thématiques transversales. Dans cette perspective,

les « aires culturelles » pourraient devenir des réseaux de production de connaissances hors-normes, à la fois spécifiques et décloisonnés.

II.2. Découpage des « aires culturelles »

II.2. 1. Découpages existants

Plusieurs types de découpages des « aires culturelles » sont possibles selon les nomenclatures spatiales de chaque pays, l'optique et l'objectif choisis. Le découpage des politistes, des archéologues ou des médiévistes ne sera pas nécessairement le même (ainsi les zones d'intervention de l'équipe *ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien* et celles du *Centre de documentation des Instituts d'Orient* ne se recoupent pas exactement). Par ailleurs, les traditions forgées par la structuration de chaque discipline au CNRS, les schèmes de pensée et les modes terminologiques influent le découpage de multiples façons. En règle générale, force est de constater que le changement d'intitulé des unités de recherche est difficile à opérer pour des raisons de visibilité, de reconnaissance et d'administration. Ces raisons diverses expliquent l'aspect hétérogène des découpages actuels au CNRS. Parfois masqué sous des dénominations implicites ou ambiguës, le principe des « aires culturelles » demeure néanmoins omniprésent.

Cette diversité des références est perceptible dans les unités de l'INSHS.

L'analyse des dénominations des unités rattachées au principe des « aires culturelles » ou assimilées³³ met en évidence plusieurs principes de regroupement d'inspiration géographique, géoculturelle, culturelle ou historique, portant sur des macro- ou des micro-découpages et se croisant souvent (ce qui explique un certain nombre de doublons dans les statistiques).

- 6 unités utilisent des méga-découpages pour se nommer (ex : *Archéologies d'Orient et d'Occident*) ;
- 21 intitulés font référence aux « continents » (comme, par exemple, l'unité *Cultures et sociétés en Europe*) ;
- 32 unités se construisent autour de dénominations de sous-régions globalisantes (*Institut de recherche sur le sud-est asiatique*) ;
- 7 unités affichent explicitement une terminologie culturelle autant qu'implicitement territoriale (*Centre d'études slaves* ; *Études turques et ottomanes* ; *Laboratoire méditerranéen de sociologie*) ;
- 25 unités se servent de noms de pays (*Centres de Recherche sur la Chine, la Corée, le Japon*) ;
- 10 unités font appel aux dénominations géo-administratives existantes marquées par une référence culturelle forte (*Centre de recherches sur la langue et les textes basques*) ;
- 6 unités se définissent par rapport aux langues (*Langues, textes et communications dans les espaces créolophones et francophones*) ;
- 19 unités œuvrent sur des aires historiquement définies :

³³ 19 unités correspondent en effet aux équipes travaillant sur des périodes historiques, à titre d'exemple, sur « le monde romain » ou les « civilisations médiévales », incluant une dimension « aire culturelle » sans pourtant entrer précisément dans la catégorie telle que définie ici. Elles ont donc été ajoutées à des fins de précision et de comparaison et expliquent le décalage entre les 126 unités présentées dans la figure 7 et les 105 répertoriées comme relevant directement des aires culturelles

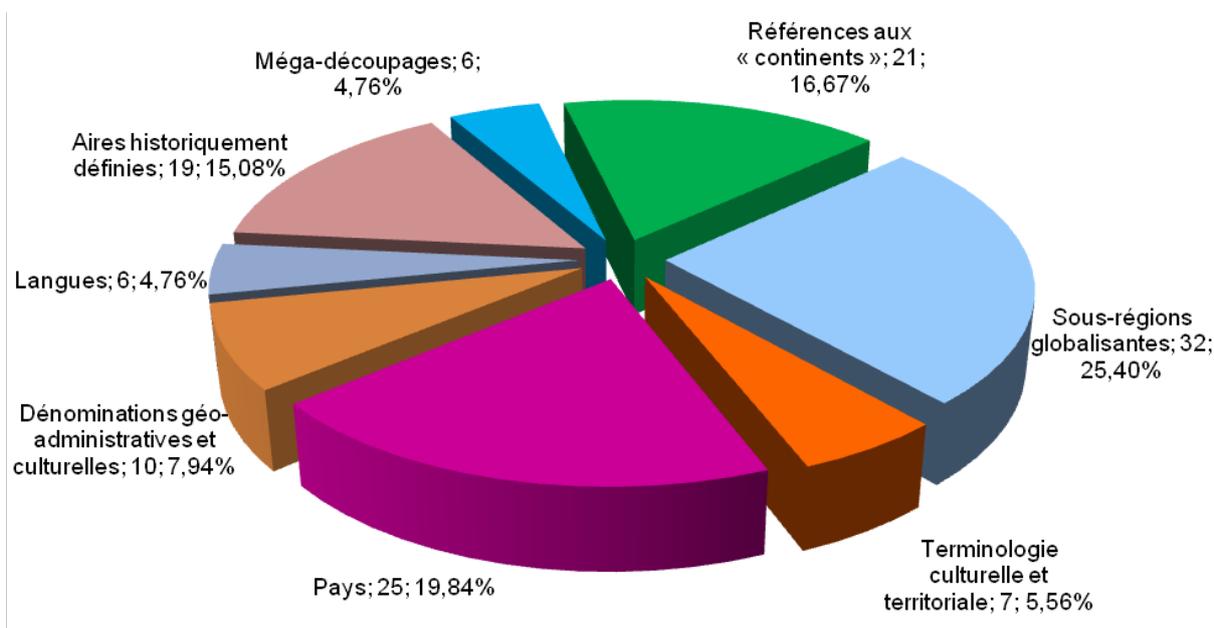


Fig. 7 – Les 126 unités et les différents types de découpage.

Les « aires culturelles » prennent dans certains cas un caractère transcontinental, comme dans l'unité « Langues, textes et communications dans les espaces créolophones et francophones », ou dans le « Centre Gustave Glotz - Recherches sur les mondes hellénistique et romain », dont les membres travaillent sur l'ensemble des pays méditerranéens englobant des parties des continents européen (moitié sud et sud-ouest), africain (tout le Maghreb, la Libye, l'Égypte) et asiatique (Turquie et Proche-Orient).

II.2.2. Problèmes de définition et de découpage

Malgré la diversité des références exposées ci-dessus, les définitions possibles apparaissent fréquemment «contaminées par le mythe des États-nations et le déterminisme géographique»³⁴ et ne contribuent pas toujours à définir précisément l'espace concerné. Ils sont tous susceptibles d'être critiqués, de même que la répartition des régions entre différentes « aires ».

Les SHS du CNRS partagent d'ailleurs ces difficultés avec d'autres institutions où les découpages existants sont également ambigus et discutables. À l'INALCO par exemple, la langue coréenne est inscrite dans le Département de l'Eurasie qui regroupe l'arménien, l'azéri, le géorgien, le kurde (kurmanji et sorani), les langues eurasiennes, le mongol, l'osmanli, le pashto, le persan, le kazakh et le turc, tandis que le tibétain et le nepali ont été associés au Département Asie du Sud Est - Haute Asie, Pacifique, ce qui ne va pas nécessairement de soi (une option serait de les rattacher au Département de l'Asie du Sud, ou encore, mais ce serait alors un choix « politique », de rattacher le Tibet au Département de la Chine – cette proposition d'inclusion du Tibet et du Népal en Asie du Sud a été fortement contestée, particulièrement pour le Tibet).

Un second problème concerne certaines zones dont le rattachement demeure problématique, à l'exemple de la Russie, toujours en « voyage » dans la cartographie entre l'Europe et l'Asie (même en acceptant l'intégration de la Russie avant l'Oural et de l'Ukraine dans

³⁴ Martin W. LEWIS et Kären E. WIGEN, *The Myth of Continents. A Critique of Metageography*, Berkeley, Los Angeles, London : Univ. of California Press, 1997, p.186.

l'Europe orientale, la situation de l'Extrême-Orient russe n'est pas résolue). Il va de même pour l'Allemagne, à cheval entre l'Europe occidentale et centrale, ainsi que pour la Turquie dont l'appartenance soit à l'Europe, soit à l'Asie ne cesse de provoquer débat. Moins politisé, le statut du Caucase continue à nourrir des polémiques. Entre les « aires » du monde russe, iranien et turc, l'Asie centrale perd quant à elle, visibilité et identité.

L'Asie centrale, Inner Asia ou Eurasie ?

Depuis longtemps problématique et sujet à différentes propositions, le découpage de l'Asie centrale varie entre une approche « maximaliste » et « minimaliste ».

Dans la première, inspirée de Mackinder et Huntington, l'Asie centrale englobe toute l'Asie ex-soviétique, du Caucase aux cinq républiques centro-asiatiques, des territoires de la plaine de la Sibérie jusqu'à ses limites septentrionales, l'Extrême-Orient russe, la Mongolie, la Chine septentrionale (avec le Turkestan chinois, la Mongolie intérieure et la Mandchourie), le Tibet et les régions septentrionales du Pakistan et de l'Inde, l'Afghanistan entier, le nord-est de l'Iran, le nord-est de la Turquie et même une partie de la Russie d'Europe jusqu'à Kiev. Cet espace gigantesque correspond, avec quelques décalages, à l'*Inner Asia* ou *Inner Eurasia* de Denis Sinor, Gay G. Imart, David Christian et André Frank.

L'*Inner Asia* correspond également à l'extension de l'*Eurasie centrale*. Délaissé dans les années 1950-1970, le terme regagne actuellement du terrain.

L'existence de l'*Eurasie centrale* suppose celle d'une *Eurasie* tout court où sont actuellement incluses la Russie et la Chine, ainsi que la totalité de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, de l'Inde et du Pakistan à travers l'Irak jusqu'à la Turquie, avec parfois toute l'Europe. Encore plus grande, une *Greater Eurasia* va «de l'Espagne à Sakhaline et du Spitzberg à Singapour» (Robert M. Cutler). Un autre dérivé est l'*Outer Eurasia* qui regroupe *Middle East*, *Inde*, *Asie du Sud* et *Asie de l'Est*. Ce découpage est proche de celui du Grand Proche-Orient (*Great Middle East*) élaboré dans le domaine géopolitique, mais entre en contradiction avec le concept de la *Greater Europe*, qui embrasse aussi bien l'ancienne Europe que la Russie européenne avec les ex-républiques soviétiques du Caucase et la Turquie.

Les propositions dites « minimalistes » regroupent quant à elles les territoires sans débouchés sur les océans comme le Xinjiang, le Tibet, le Kashmir, le nord de l'Inde, l'Afghanistan, la partie soviétique de l'Asie, la république populaire Mongole et le territoire mongol intérieur de la Chine (Owen Baltimore). Ce découpage constitue une sorte de calque de l'*Asie du Centre* des Russes sans le croissant turko-iranien occidental.

En resserrant encore plus les limites, on obtient l'aire des trois Turkestan (russe, chinois et afghan), espace souvent présenté en tant qu'*Asie centrale* tout court. Il se limite à une *Central Asia* correspondant à la partie occidentale de l'*Inner Asian heartland* qui s'étend de la Caspienne et du bassin du fleuve Oural à l'ouest, jusqu'aux montagnes de l'Altaï et l'oasis de Tourfan à l'est, et des limites de la ceinture steppique du côté nord de la Sibérie jusqu'au flanc nord de l'Hindou-Kouch et du Kopet-Dagh du côté

sud³⁵. Les discussions portent toutefois sur le tracé des limites en Afghanistan et notamment sur la frontière de l'Hindou-Kouch.

Enfin, le découpage le plus limitatif restreint la région aux anciennes républiques ex-soviétiques, l'*Asie du Milieu* (tour à tour appelées *Russian Central Asia*, *Soviet Central Asia* et *Islamic Central Asia* par les chercheurs anglophones).

In Svetlana Gorshenina, « De la Tartarie à l'Asie centrale : le cœur d'un continent dans l'histoire des idées entre la cartographie et la géopolitique ». Thèse de doctorat en histoire, 2007. Université Paris I – Sorbonne, Université de Lausanne.

Le tracé des frontières, notamment des espaces expansifs, constitue un problème majeur. Parmi de nombreux exemples frappants, il est possible de citer celui du *Middle East-Near East* et *Far East*, dont l'incohérence et les connotations politiques ont été démontrées dans l'analyse détaillée de leur formation par Martin W. Lewis et Kären E. Wigen. Selon ces auteurs, l'extension territoriale de ces espaces a été variable et fluctuante. Le *Far East* a pu être rattaché à un espace allant de l'Inde au Japon (cette définition de l'«Extrême-Orient» a été adoptée par l'École Française d'Extrême-Orient en 1901), alors que les limites extrêmes du *Middle East*, centré sur la Turquie, la Perse, l'Égypte et l'Arabie, ont parfois inclus l'Afghanistan, l'Inde, le Népal et le Tibet (selon Valentin Ignatus Chirol dont la théorie en 1914 a été rejetée) ou une partie de l'Afrique allant de la Libye et du Soudan à la Somalie (de la fin des années 1930 jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale). L'Afghanistan y figure à nouveau de la fin de la Seconde guerre mondiale aux années 1960³⁶. Bien que ces extensions maximales n'aient pas été maintenues, il serait plus « logique » selon ces auteurs, de suivre les concepts de la méga-géographie traditionnelle – pour laquelle le cœur de l'Europe est occupé par la France et le centre de l'Orient par la Chine –, et de tracer les frontières du *Middle East* autour d'un espace couvrant l'Inde, le Tibet, le bassin du Tarim, les Tian-shan et la vallée de l'Inissei.

La situation est complexifiée par la présence d'autres catégories aussi bien culturalistes, naturalistes que politiques – le monde tropical, l'Asie des moussons, l'Orient confucéen, les pays émergents, le monde musulman, etc. – qui ne se recoupent pas toujours avec les catégories des « aires culturelles ».

Malgré ces inconvénients, certains chercheurs ne souhaitent pas modifier l'état actuel des délimitations arguant d'un équilibre des forces construit au fil des années qui n'entrave pas les collaborations. D'autres au contraire, proposent de nouveaux découpages.

Quelques exemples :

En 1983, Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau, auteurs de *l'Atlas Stratégique* distinguent 7 aires de civilisation : européenne, sinisée, russo-soviétique, islamisée, négro-américaine, hindouisée, latino-américaine et une zone mixte en Afrique du Sud.

³⁵ Yuri Bregel, «Turko-Mongol Influences in Central Asia», in Robert L. Canfield (éd.), *Turko-Persia in Historical Perspective*, Cambridge, New York : Cambridge [England] ; New York : Cambridge Univ. Press, 1991, p.53 ; idem, *Bibliography of Islamic Central Asia*, Bloomington : Indiana Univ., Research Institute for Inner Asian Studies, v.160, 1995, v. 1, pp.VII-VIII ; idem, *Historical Atlas of Central Asia*, *Handbook of Oriental Studies*, Part 8. *Uralic & Central Asian Studies*, 9, Leiden : Brill, 2003. pp.VII-VIII, 2.

³⁶ Martin W. Lewis and Kären E. Wigen, *The Myth of Continents. A Critique of Metageography*, Berkeley, Los Angeles, London : Univ. of California Press, 1997, pp.64-66 ; Mohammad Reza Djalili et Thierry Kellner, «Moyen-Orient, Caucase et Asie centrale : des concepts géopolitiques à construire et à reconstruire ?», *Central Asian Survey*, 2000, vol. 19, n° 1, p.119.

Quinze ans plus tard, considérant les religions comme fondamentales, l'américain Samuel P. Huntington décompte 9 aires de civilisation dans le monde qui, depuis la fin de la guerre froide, s'affrontent dans un *Choc des civilisations*.

Alors que la traduction du livre de Huntington est publiée en France (1997), le géographe Yves Lacoste propose un agencement du monde en 5 ensembles : l'Occident étendu aux Amériques, à l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; le monde musulman, l'Inde, la Chine et les archipels et péninsules du Pacifique occidental.

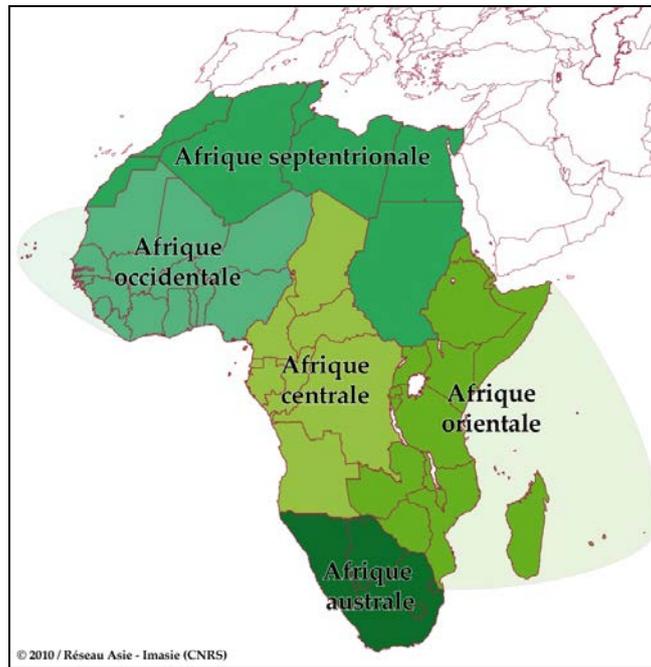
Des controverses de découpages existent également à un niveau moins global. Voici, à titre d'exemple, une proposition polyvalente faite au cours de notre enquête pour le découpage de l'Afrique, restée en partie non retenue :

Afrique australe	Corne de l'Afrique
Afrique centrale	Sahel
Afrique occidentale	Afrique des grands lacs
Afrique orientale	Afrique lusophone
Afrique septentrionale (du nord)	Afrique francophone
Maghreb	Afrique anglophone

II.2.3. Nouvelle proposition de découpage

Pour les fins de cette enquête, nous avons proposé le découpage suivant, conscient de son caractère tout aussi arbitraire que les précédents.

A. Afrique



Afrique australe

Afrique du Sud
Botswana
Lesotho
Namibie
Swaziland

Cameroun
Congo
Gabon
Guinée équatoriale
Centrafrique
République démocratique du Congo
Sao Tomé-et-Principe
Tchad

Afrique centrale

Angola

Afrique occidentale

Bénin
Burkina Faso
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Libéria
Mali
Mauritanie
Niger
Nigéria
Sainte-Hélène
Sénégal
Sierra Leone
Togo

Afrique orientale

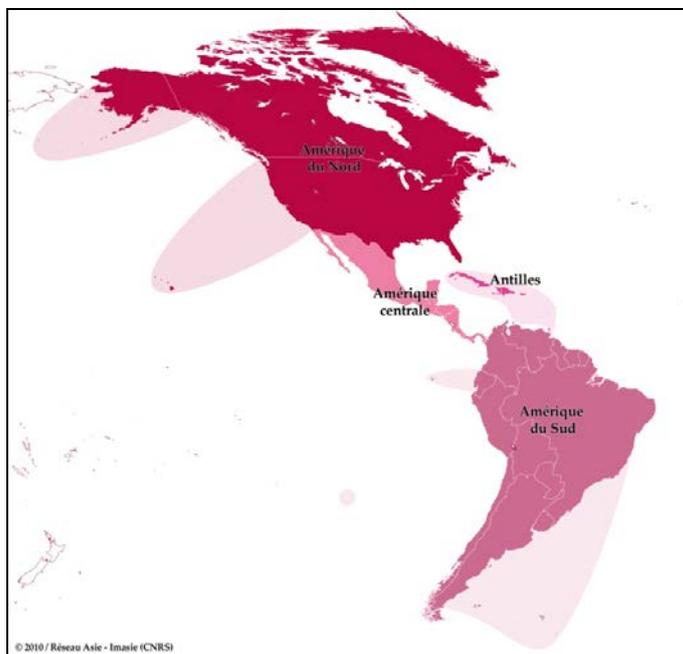
Burundi
Comores
Djibouti
Érythrée

Éthiopie
Kenya
Madagascar
Malawi
Maurice
Mayotte
Mozambique
Ouganda
Tanzanie
Réunion
Rwanda
Seychelles
Somalie
Zambie
Zimbabwe

Afrique septentrionale

Algérie
Égypte
Libye
Maroc
Sahara occidental
Soudan
Tunisie

B. Amérique



Antilles

Anguilla
Antigua-et-Barbuda
Antilles néerlandaises
Aruba
Bahamas
Barbade

Cuba
Dominique
Grenade
Guadeloupe
Haïti
Îles Caïmans
Îles Turques et Caïques

Îles Vierges américaines
Îles Vierges britanniques
Jamaïque
Martinique
Montserrat
Porto Rico
République Dominicaine
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-Et-Nevis
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Trinité-et-Tobago

Amérique centrale

Belize
Costa Rica
El Salvador
Guatemala
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama

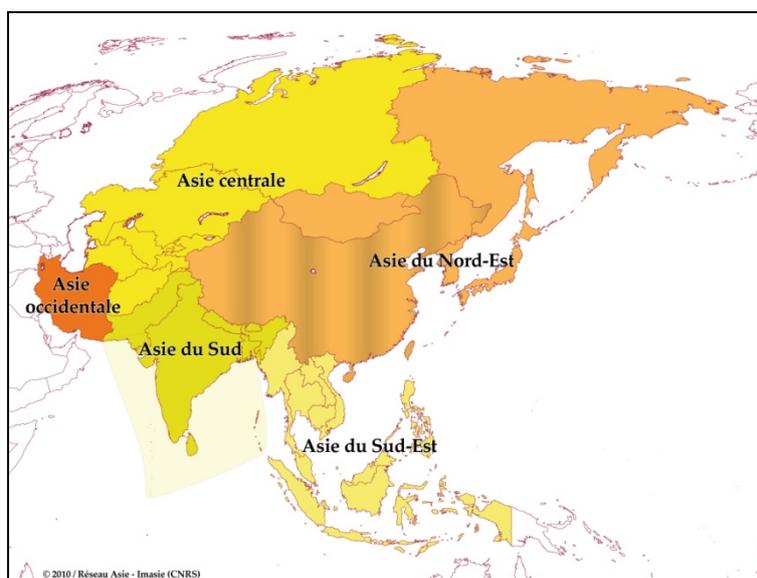
Amérique du Sud

Argentine
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Équateur (République de)
Guyana
Guyane Française
Îles Malouines
Paraguay
Pérou
Suriname
Uruguay
Venezuela

Amérique du Nord

Bermudes
Canada
États-Unis
Groenland
Saint-Pierre-et-Miquelon

C. Asie



Asie centrale

Kazakhstan
Kirghizstan
Ouzbékistan
Sibérie (Russie)
Tadjikistan
Turkménistan

Asie Occidentale

Iran, République islamique d'

Asie du Nord-Est

Chine
Corée, République de
Corée, République démocratique de
Extrême-Orient russe (Russie)
Japon
Mongolie
Taiwan

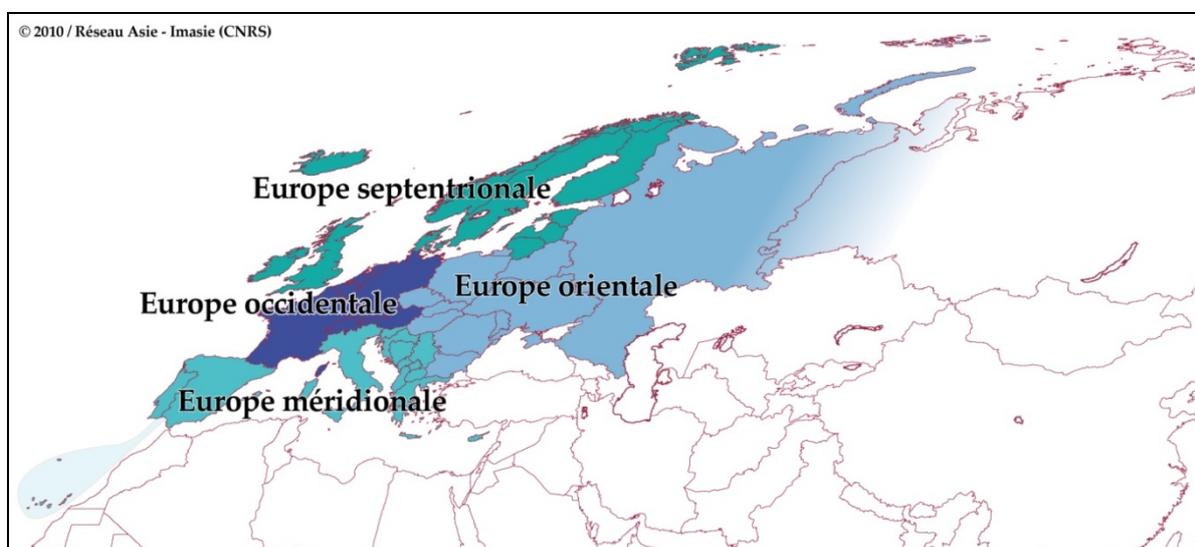
Asie du Sud

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Inde
Maldives
Népal
Pakistan
Sri Lanka

Asie du Sud-Est

Bornéo
Brunei Darussalam
Cambodge
Indonésie
Laos, République démocratique populaire
Malaisie
Myanmar
Philippines
Singapour
Thaïlande
Timor-Leste
Vietnam

D. Europe



Europe orientale

Bélarus
Bulgarie
Fédération de Russie
Hongrie
Pologne
République de Moldova
République tchèque
Roumanie
Slovaquie
Ukraine

Îles Svalbard et Jan Mayen
Irlande
Islande
Île de Jersey
Lettonie
Norvège
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
Suède

Europe septentrionale

Danemark
Estonie
Finlande
Guernesey
Île de Man
Îles Anglo-Normandes
Îles d'Aland
Îles Féroé

Europe méridionale

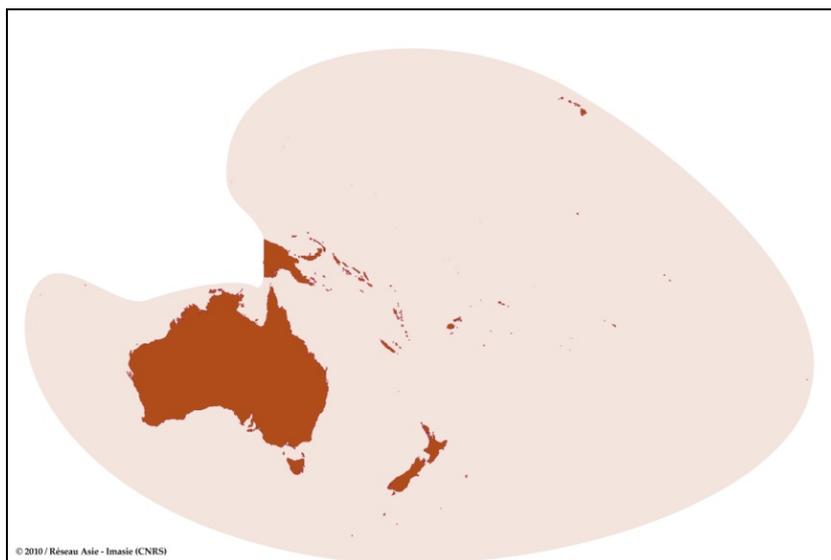
Albanie
Andorre
Bosnie-Herzégovine
Croatie
Espagne
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine
Gibraltar
Grèce
Italie
Kosovo
Malte

Monténégro
Portugal
Saint-Marin
Saint-Siège
Serbie
Slovénie

Europe occidentale

Allemagne
Autriche
Belgique
France
Liechtenstein
Luxembourg
Monaco
Pays-Bas
Suisse

*E. Pacifique-Océanie*³⁷

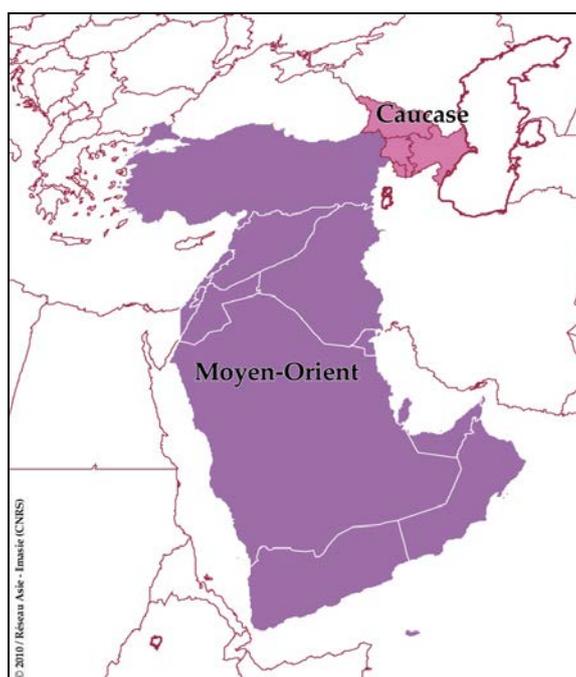


Australie
Fidji
Île de Pâques (Chili)
Îles Cook
Îles Marshall
Îles Salomon
Kiribati
Micronésie, États fédérés de
Nauru
Niue
Nouvelle-Zélande

Pacifique – France (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna)
Pacifique - USA (Guam, Hawaï, Mariannes du Nord, Samoa américaines, Îles mineures éloignées des États-Unis)
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Samoa
Tonga
Tuvalu
Vanuatu

³⁷ Un découpage des sous-régions du Pacifique – Océanie sera proposé à la suite du colloque « Livre blanc SHS Pacifique » (10-12 mars 2010).

F. Moyen-Orient – Caucase



Moyen-Orient

Arabie saoudite
Bahreïn
Émirats arabes unis
Iraq
Israël
Jordanie
Koweït
Liban
Oman

Palestine
Qatar
Syrie
Turquie
Yémen

Caucase

Arménie
Azerbaïdjan
Géorgie

III. CARTOGRAPHIE DES « AIRES CULTURELLES » DANS LES SHS EN FRANCE

Ce chapitre propose un panorama des recherches sur les « aires culturelles » en France. Il ne prétend toutefois pas à l'exhaustivité. La situation des unités de recherche sur les « aires culturelles » en France (CNRS, autres institutions) a été analysée, avec un approfondissement particulier sur les SHS du CNRS.

III.1. Aperçu général des unités de recherche en SHS du CNRS

III.1.1. Caractéristiques administratives

Administrativement parlant, les SHS du CNRS sont actuellement composées de **318 laboratoires de statuts divers** (sur 1 200 unités de recherche et de service au total pour le CNRS ; Annexe 1. Abréviations et sigles ; Annexe 2. Sigles des unités SHS du CNRS):

- La catégorie la plus répandue est celle des UMR (Unités Mixtes de Recherches, laboratoires dont le pilotage scientifique est partagé entre plusieurs partenaires) : 215 unités, soit 67,61% de la totalité des unités SHS.
- La position suivante est occupée par 32 USR (Unités de Service et de Recherche) et 23 UMS (Unité Mixte de Service), qui correspondent respectivement à 10,06% et 7,23% des unités.
- Enfin, un pourcentage situé entre 0% et 3% de la totalité des unités SHS, est constitué de 11 FRE (Formation de Recherche en Évolution), 8 FR (Fédération de Recherche), 7 UPR (Unité Propre de Recherche), 7 UPS (Unité Propre de Service), 4 EAC (Équipes d'Accueil Conventionnées), 3 UMI (Unité Mixte Internationale), 3 UMIFRE (Unité Mixte des Instituts Français de Recherche à l'Étranger)³⁸, 3 IFR (Institut fédératif de recherche), Équipe1 ERL (Équipe de Recherche Labellisée), 1 EA (Équipe d'Accueil).

³⁸ 26 UMIFRE existaient début 2009. Cependant, une réforme de ces structures en a transformé 22 en USR, dont 6 furent fusionnées en 2 Unités (USR3336 et USR3337). S'il fut possible d'obtenir des informations sur 3 des autres UMIFRE, ce ne fut pas le cas pour la dernière (Mission Historique Française en Allemagne), qui n'a de ce fait pas été prise en compte dans cette analyse.

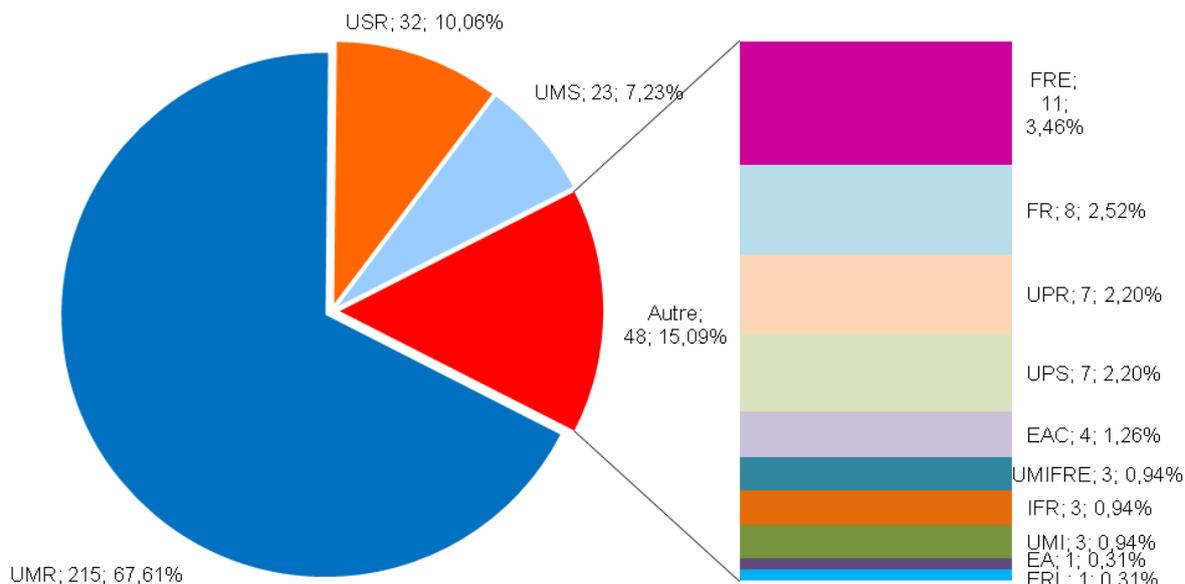


Fig. 8 – Les 318 unités SHS par type

L'efficacité de chaque type d'organisation est difficile à comparer et dépend, pour nos interlocuteurs, de la spécificité des régions, des objets d'études et de l'organisation administrative. L'UPR299 « Milieux, sociétés et cultures en Himalaya », par exemple, ne peut être une UMR en raison de l'absence d'enseignements spécifiques et de spécialistes dans les universités ; une association avec l'INALCO, risquerait par ailleurs de la faire basculer vers la linguistique.

Il semble donc qu'il ne faille pas nécessairement réunir les « aires culturelles » spécifiques (Himalaya, Pacifique, Balkans...) avec d'autres « aires culturelles » plus vastes comme l'Inde, la Chine ou l'Europe, au risque de les y dissoudre. Les UMR se montrent ainsi plus profitables pour des espaces larges et avec une certaine unité historique et culturelle interne, et représentés dans les universités.

Les UMR sont caractérisées par **plusieurs tutelles** et partenaires réunis autour d'un axe thématique fort (Annexe 9. Tutelles des unités SHS). Il s'agit en général de deux tutelles – 181 unités ou 56,92% –, exceptionnellement jusqu'à 8. 15 laboratoires dépendent de la seule tutelle du CNRS (unités propres du CNRS). Le rapport Aubert favorise deux tutelles – au-delà, la « balkanisation » de la recherche domine sur les avantages d'un budget plus important. Il est d'ailleurs difficile, à ce propos, de connaître le budget d'une unité : les seuls déclarés proviennent des subventions de l'État. Enfin, la limitation du nombre de tutelles implique une plus grande responsabilité des partenaires, notamment dans le contexte de la loi LRU (Liberté, Responsabilité des Universités) qui accorde l'autonomie aux universités.

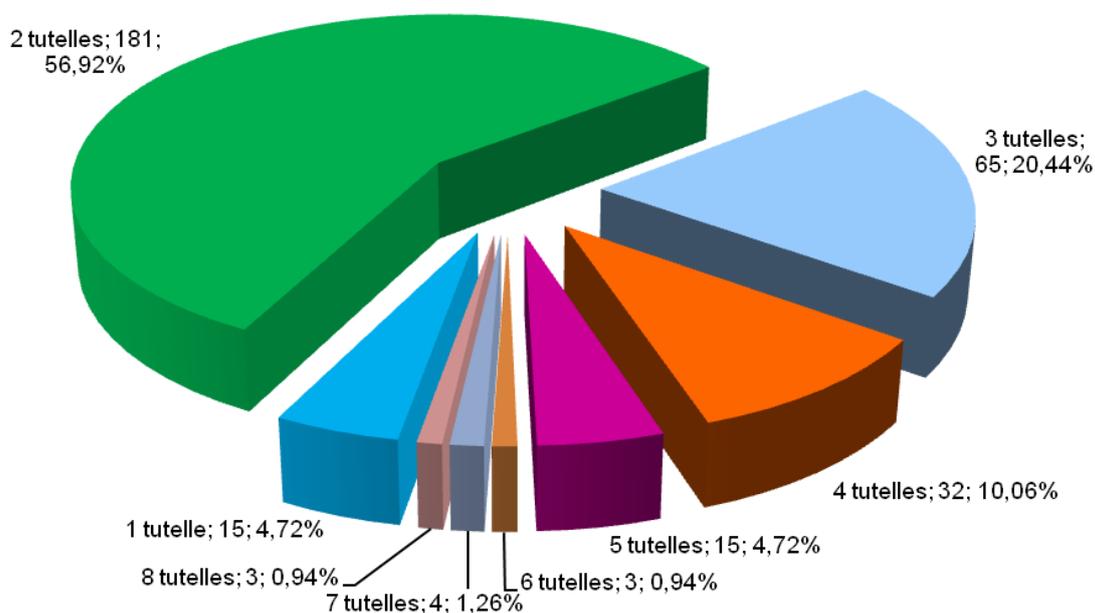


Fig. 9 – Répartition des 318 unités SHS selon leur nombre de tutelles

La **structure des unités SHS apparaît relativement souple** : elle a évolué vers sa forme actuelle entre 1995 et 2009 (95,91% des unités existantes). On compte à peine 13 Unités SHS dont la période d'existence est supérieure à 15 ans, même si le CNRS compte l'IRHT (Institut de recherche et d'histoire de texte) fondé en 1937 (les autres dates « anciennes » sont 1969, 1978, 1985, 1988, 1993 et 1994³⁹). Les années marquées par les créations les plus nombreuses d'unités (entre 28 et 31 unités par année) sont 1998 (9,75% de la totalité des unités d'aujourd'hui), 2009 (9,75%), 2002 (9,12%), 2006 (9,12%) et 2007 (8,81%) et correspondent généralement aux réformes successives menées par des nouveaux directeurs des SHS (M.-C. Maurel – 1998, J.-M. Hombert – 2002, G. Lenclud – 2006, M.-F. Courel – 2007, B. Laurieux – fin 2008 ; Annexe 10. Directeurs de l'INSHS).

³⁹ Plus trois dont la date de création est incertaine

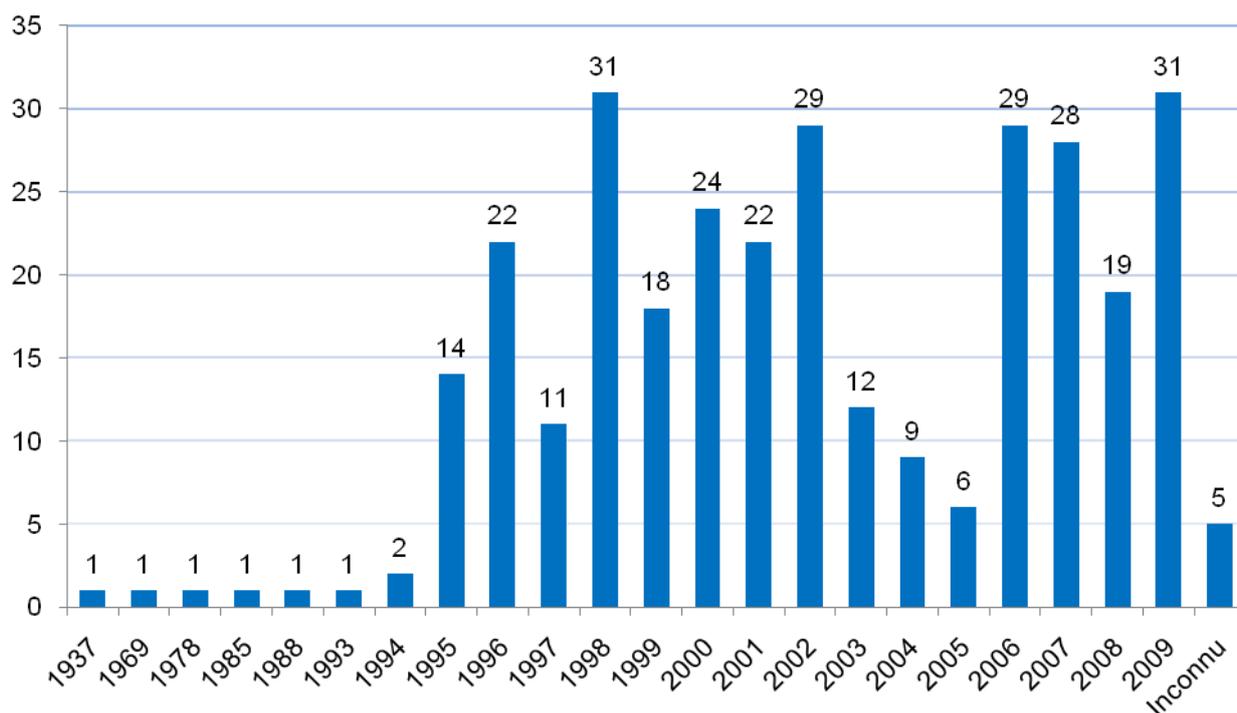


Fig. 10 – Création des unités SHS, par année

Il s'agit cependant, dans la plupart des unités, plutôt de restructurations et de divisions que de créations de structures complètement nouvelles (à l'exemple de l'équipe d'archéologie de l'Asie centrale basée au Musée Guimet au cours des années 1970 qui a laissé place à quatre équipes se trouvant actuellement à l'ENS, à Nanterre et au Musée Guimet).

III.1.2. Localisation

La **décentralisation** des ressources humaines du CNRS a abouti à la situation suivante.

Sur 318 unités SHS (comptant 9 405 chercheurs), 103 se trouvent à Paris (32,39% soit 3 092 chercheurs 32,17%), 154 unités en Île-de-France (soit 48,11% des unités et 4 575 chercheurs, 47,61%) ; 142 unités en province (44,65% pour 4 945 chercheurs soit 51,46% du total), et 23 unités à l'étranger (7,23% soit 90 chercheurs 0,94%).

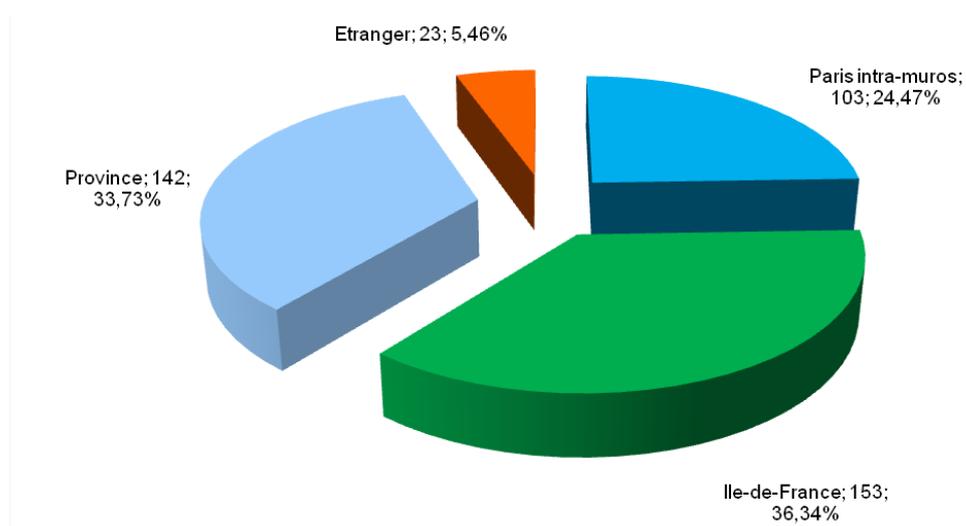


Fig. 11 – Répartition géographique des 318 unités SHS

Hors de Paris et de la région Île-de-France, qui concentrent près de la moitié des unités, les SHS du CNRS sont également représentées à Lyon (17 unités), Aix-en-Provence (13), Toulouse (9 unités), Marseille (8), Pessac (7 unités), Montpellier et Rennes (6) Dijon, Grenoble, et Strasbourg (5 unités) (Annexe 11. Implantation des sièges des Unités SHS par ville et par continent).

La décentralisation demeure peu achevée pour les laboratoires travaillant sur les « aires culturelles ». Sur 107 unités recensées, 34 sont situées à Paris et 17 dans la banlieue parisienne (les deux rassemblant 56,36 % de la totalité des effectifs de chercheurs), et 18 se trouvent à l'étranger (pour un total de 2,08% des effectifs). En province, les recherches « aires culturelles » se trouvent à Aix-en-Provence (8 unités) ; Lyon (7), ;Marseille (4), Montpellier, Poitiers, Pessac, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Villeneuve d'Ascq (2), Bayonne, Brest, Lattes, Mont-Saint-Aignan, et Schœlcher, (1) et rassemblent 41,56 % des effectifs de chercheurs (Annexe 11. Implantation des sièges des Unités SHS par villes et par continents).

Les **unités SHS sont administrativement gérées par 18 délégations du CNRS** en fonction de leur répartition géographique. Ces délégations en région gèrent directement les laboratoires liés avec des partenaires locaux et des collectivités territoriales. Les UMIFRE quant à elles, sont supervisées par la délégation Paris Michel-Ange depuis le 1^{er} janvier 2010, et non plus par la délégation Paris A.

Nom de la délégation régionale	Nombre d'unités INSHS gérées	Effectifs chercheurs
Paris A	118	215
Provence et Corse	26	219
Rhône-Auvergne	23	299
Île-de-France Ouest et Nord	22	575
Île-de-France Est	18	390
Paris B	13	290
Centre-Est	12	208
Midi-Pyrénées	11	297
Aquitaine-Limousin	10	893
Bretagne et Pays de la Loire	10	230
Centre-Poitou-Charentes	10	361
Nord-Pas de Calais et Picardie	9	414
Languedoc-Roussillon	7	116
Alpes	6	3044
Alsace	6	406
Paris Michel-Ange	6	36
Côte d'Azur	5	635
Normandie	4	777
Inconnu	2	0

Fig. 12 –Gestion régionale des unités SHS.

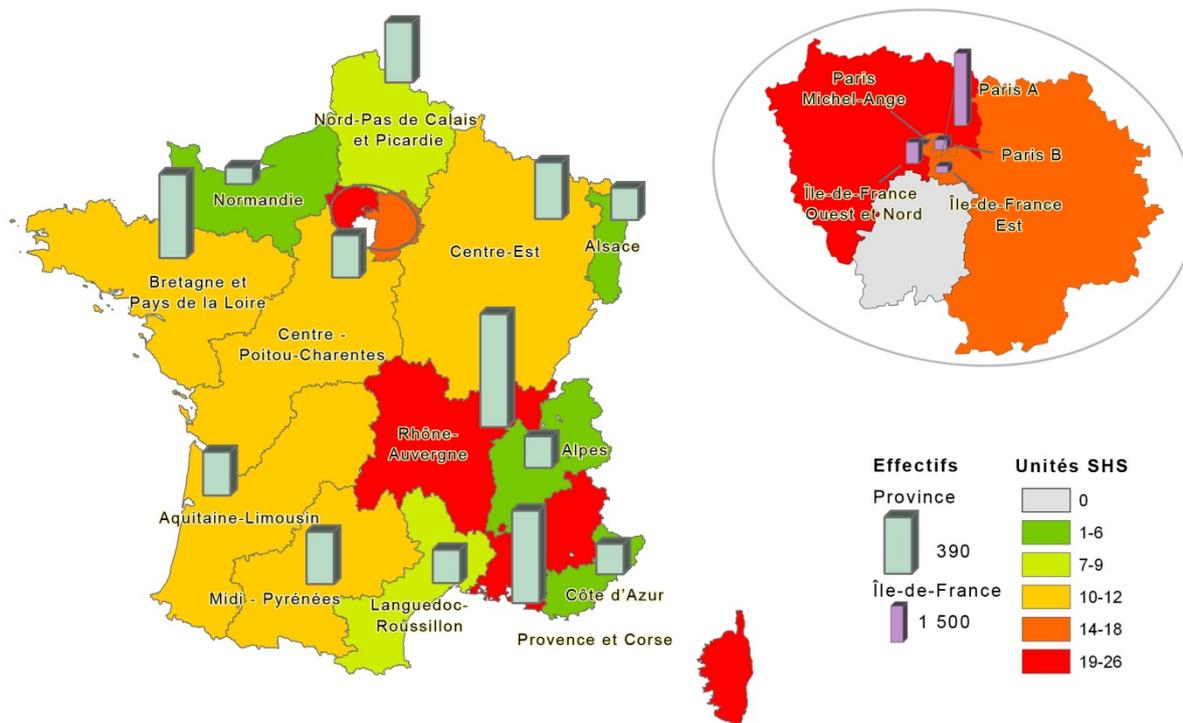


Fig. 13 – Répartition des 216 unités SHS et de leurs 9 405 chercheurs entre les délégations

Cette répartition est le résultat des restructurations effectuées en vue d'une décentralisation, au cours laquelle les régions ont reçu quelques laboratoires. Il aurait évidemment été plus aisé de tout concentrer à Paris, ville-capitale dotée d'un grand potentiel humain et d'une riche infrastructure, à l'inverse de villes comme Bordeaux, Toulouse, Lille, Rennes ou Amiens où les manques sont multiples et les chercheurs, isolés, contraints de composer avec les moyens du bord. De nombreux chercheurs interrogés demeurent dubitatifs à ce sujet et proposent de réunir les « aires culturelles » à Paris, arguant notamment de l'étroitesse du monde scientifique de province. Pour d'autres cependant, il ne semble pas souhaitable de totalement renoncer à cette politique de décentralisation, d'autant que le problème immobilier est critique à Paris.

III.1.3. Caractéristiques des regroupements scientifiques

Les unités SHS du CNRS sont liées à plus de 10 sections du CN et principalement aux sections 31-40 (Annexe 12. Les sections du CN des SHS) (seules 19 unités ont des attaches avec d'autres sections). Le plus grand nombre d'unités appartient cependant aux sections 33 « Mondes modernes et contemporains » (68 laboratoires, soit 12,36% du total), 32 « Mondes anciens et médiévaux » (63 laboratoires, soit 11,45%) et 36 « Sociologie - Normes et règles » (63 laboratoires, soit 11,45%), tandis que les sections 34 « Langues, langage, discours », 37 « Langues, langage, discours » et 38 « Sociétés et cultures : approches comparatives » [Anthropologie, ethnologie] comptent les plus petits nombres d'unités (respectivement 41, 40 et 39 laboratoires, soit entre 7,09 et 7,45%), suivies de près par la section 31 « Hommes et milieux : évolution, interactions » (43 laboratoires, soit 7,82%).

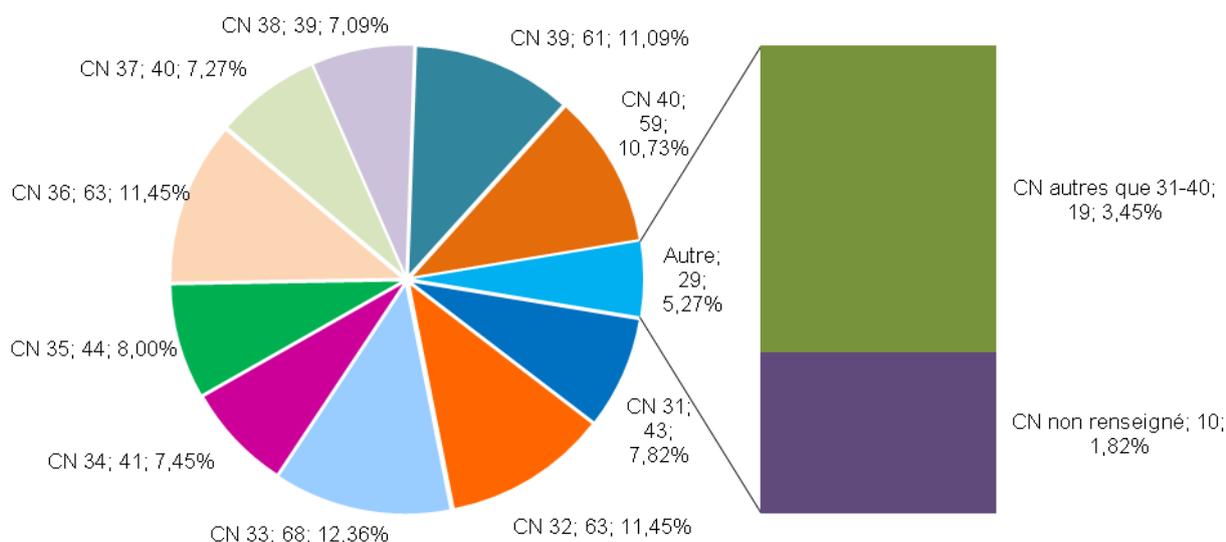


Fig. 14 – Importance d'intervention des différentes sections du Comité Nationale pour les unités SHS

Le découpage chronologique privilégié par les unités est issu des réponses aux questionnaires envoyés et l'évaluation est donc partielle. D'après celles-ci, **les périodes traitées** par 96 unités⁴⁰ (sur 316) peuvent être réparties en trois blocs : 11 unités se consacrent aux études des mondes préhistoriques, antiques et médiévaux, très souvent sur la base de textes anciens ou de fouilles⁴¹ ; 46 unités travaillent sur les mondes modernes et contemporains⁴² et 39 unités sur la longue durée historique⁴³.

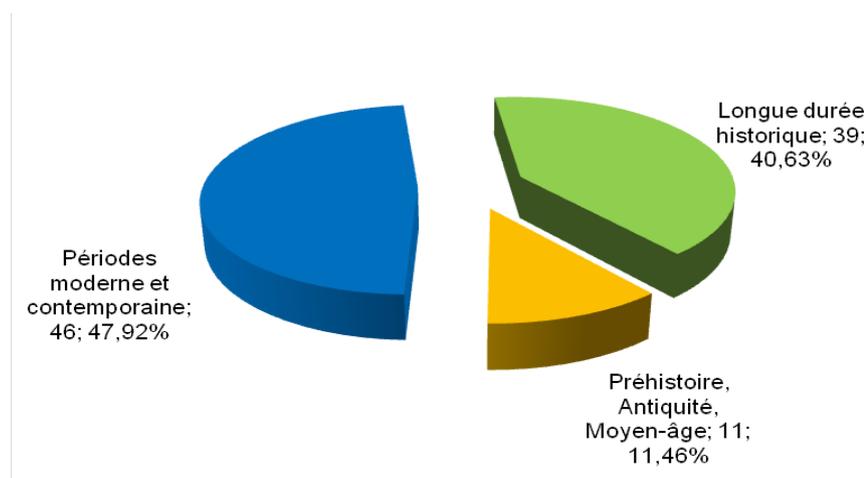


Fig. 15 – Répartition des 96 Unités selon les grandes périodes d'études

⁴⁰ Sur 103 réponses reçues au total, 7 réponses ne remplissaient pas les champs spécifiques aux périodes étudiées.

⁴¹ Sont comprises dans cette catégorie les unités travaillant sur au moins l'une des trois périodes « anciennes » (Préhistoire, Antiquité, Moyen-âge).

⁴² Sont comprises dans cette catégorie, les unités travaillant sur au moins l'une des deux périodes « récentes » (Époque moderne, Époque contemporaine).

⁴³ La « longue durée » intègre ici les unités travaillant sur au moins une des trois périodes « anciennes » (Préhistoire, Antiquité, Moyen-âge) et au moins l'une des deux périodes « récentes » (Époque moderne, Époque contemporaine).

Ce premier partage tend à dépasser la dichotomie habituellement perçue entre les domaines d'érudition et du contemporain. Il pourrait toutefois être considérablement affiné, un tiers des unités (37) se consacrant aux études d'une période tandis qu'un peu moins des deux tiers d'unités travaillent sur plusieurs périodes (59). De façon générale en effet, les rapports entre les unités « mono-périodes » et les unités « multi-périodes » se présentent de manière suivante :

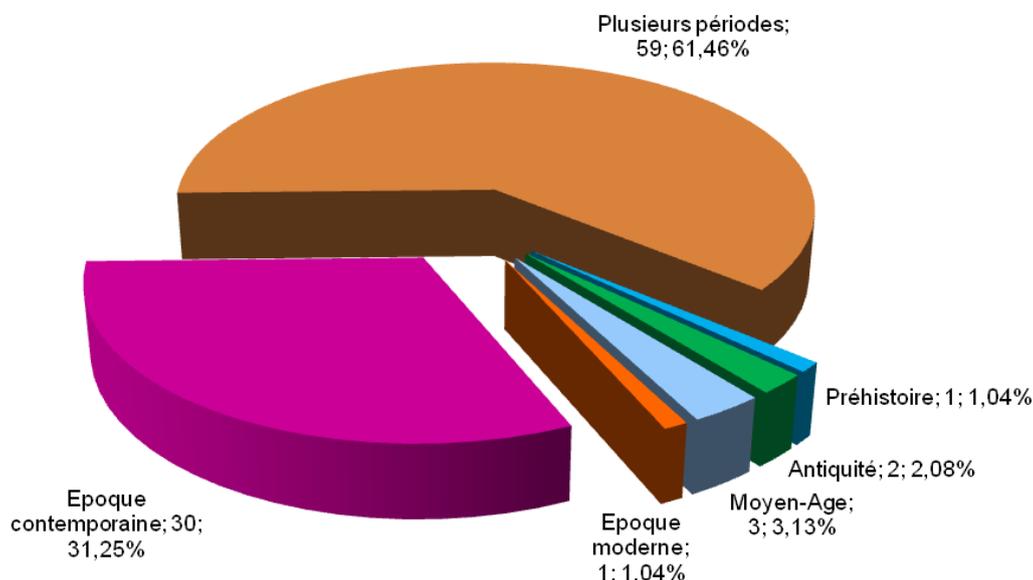


Fig. 16 – Les 37 Unités travaillant sur seule période et total des unités travaillant sur plusieurs périodes.

À l'intérieur des 59 unités « multi-périodes », de nombreuses combinaisons reflétant la structuration des effectifs de chercheurs par période peuvent être mises au jour. L'analyse de ce regroupement montre la prédominance des trois combinaisons suivantes : « Époque moderne / Époque contemporaine » (15), « Moyen-âge / Époque moderne / Époque contemporaine » (9) et « Antiquité / Moyen-âge / Époque moderne / Époque contemporaine » (8). Les associations plus rares ne concernent pas tant la pertinence de certaines périodicités, par exemple, «Moyen-âge / Époque contemporaine », « Préhistoire / Antiquité / Époque moderne / Époque contemporaine » et « Préhistoire / Moyen-âge / Époque moderne / Époque contemporaine » que l'absence de spécialistes travaillant sur une période dans une aire culturelle précise.

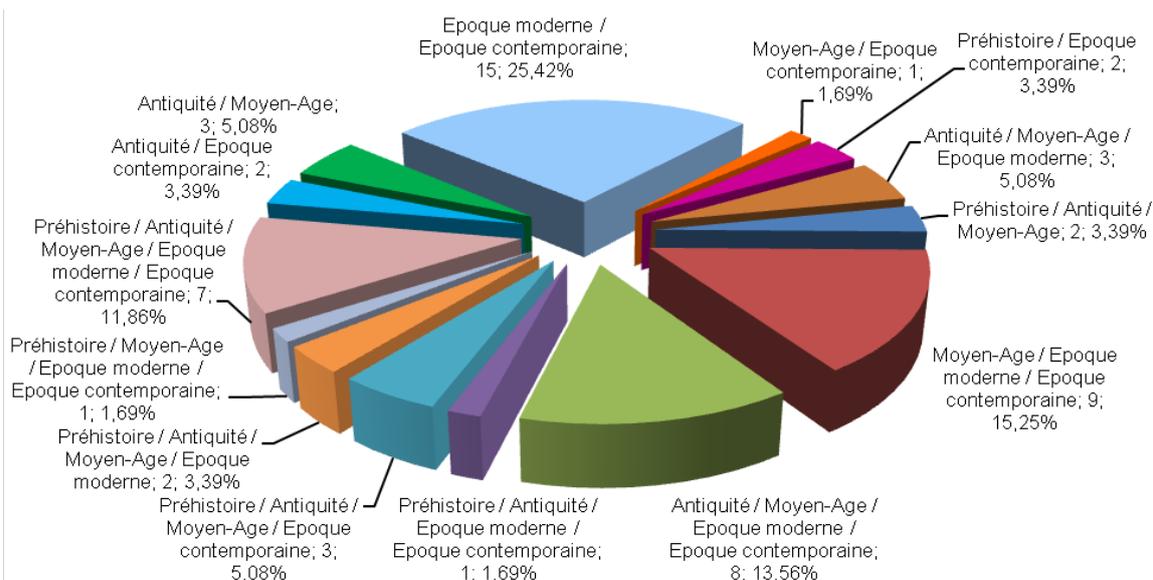


Fig. 17 – Détail des 59 unités travaillant sur plusieurs périodes

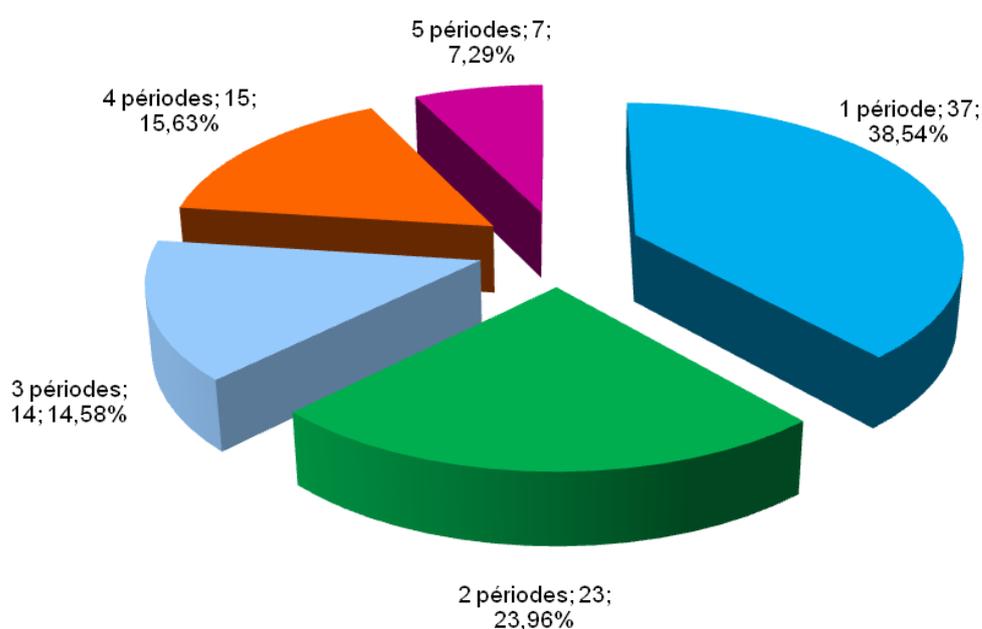


Fig. 18 – Répartition des 96 Unités en fonction du nombre de périodes étudiées

En cumulant toutes les indications chronologiques de toutes les unités pour lesquelles nous disposons d'une information, il est possible d'obtenir un total des unités travaillant, d'une façon ou d'une autre, sur des périodes précises. Le total général cumulé des Unités par période étudiée s'élève à 218 (pour 96 Unités prises en compte).

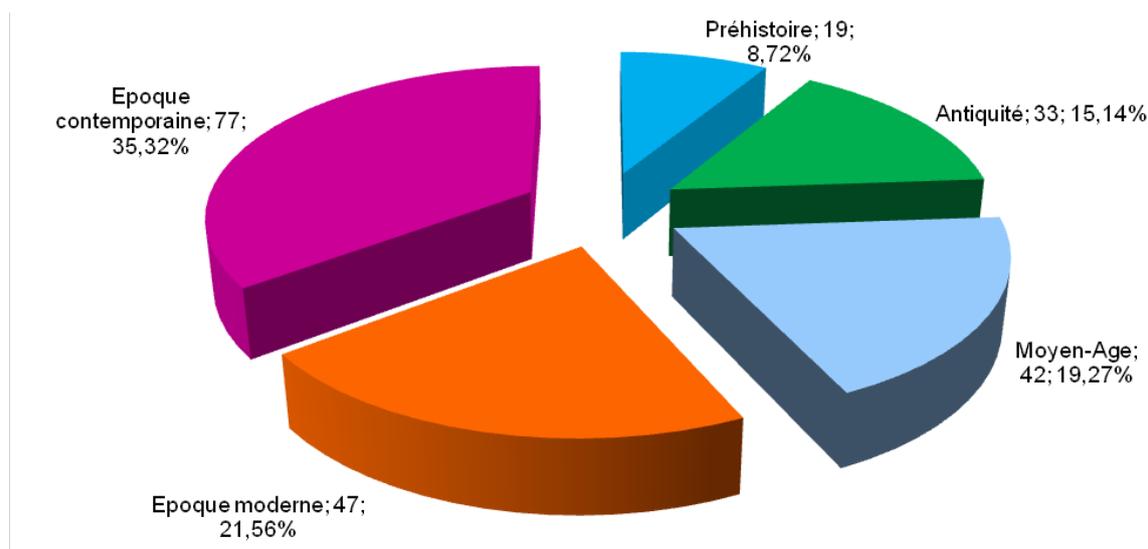


Fig. 19 – Nombre cumulé d'Unités par période étudiée

L'analyse de cet échantillon de 96 unités reflète trois tendances générales :

La prédominance des études sur les périodes modernes et contemporaines (77 unités contre 19 consacrées à la préhistoire) ; l'importance numérique des approches de « longue durée », notamment dans l'étude sur les « aires culturelles » ; à l'intérieur des périodes larges (« Antiquité, « époque contemporaine »), le principe de spécialisation sur des périodes précises domine. De la même façon, l'absence de spécialistes pour une période dans une région donnée oriente l'inscription temporelle des unités.

Le principe de **pluridisciplinarité** est par ailleurs peu reconnu : 171 unités dépendent d'une seule section (10 unités ne sont pas documentées). Il n'est pourtant pas totalement absent : l'appartenance à deux sections est une réalité pour 83 unités, et 31 unités sont liées à trois sections. Enfin, 23 unités relèvent de plus de 3 sections. D'une manière générale, chaque unité dépend d'une section principale, les autres n'ayant qu'un statut complémentaire.

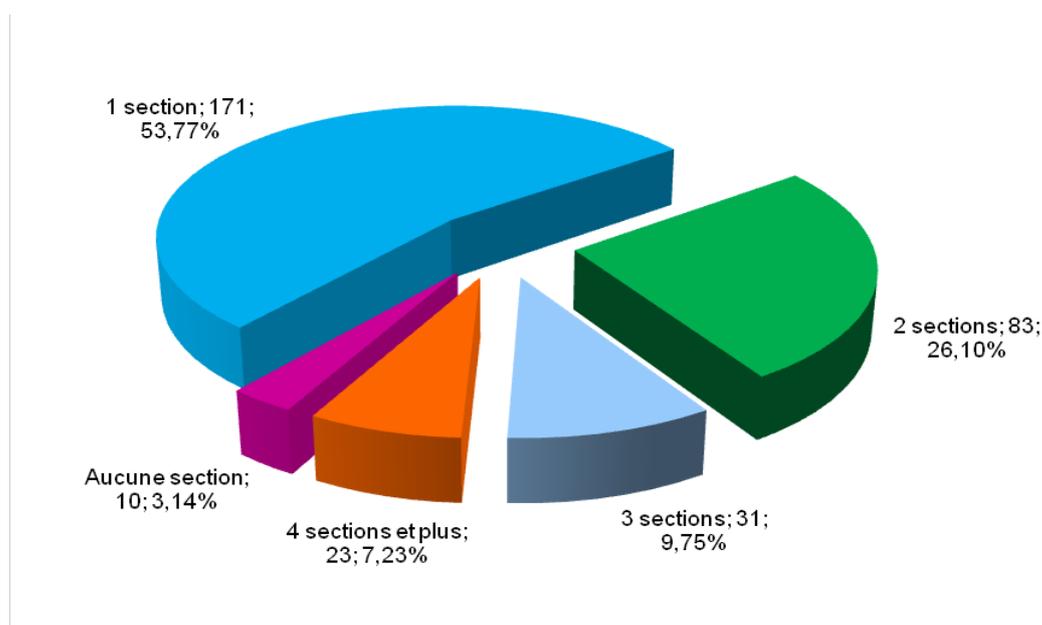


Fig. 20 – Les 96 unités SHS selon le nombre de sections du CN dont elles dépendent.

III.1.4. Effectifs

Malgré les problèmes posés par l'utilisation de Labintel⁴⁴, il est possible d'établir une statistique relativement fiable à propos des agents œuvrant dans le domaine des SHS.

26 707 personnes en SHS, figurant dans Labintel (hors cas problématiques et visiteurs), font partie des diverses unités et appartiennent soit au CNRS, soit à d'autres organismes, ainsi que l'implique le statut des UMR, structure de recherche de loin la plus répandue⁴⁵. Parmi ces personnes, 4 561 sont des ITA et agents non permanents, 12 741 sont des doctorants et post-doctorants, et 9 405 sont des chercheurs titulaires (du CNRS ou d'un autre organisme public). Parmi ceux-ci il est possible de décompter 3 155 DR⁴⁶, 6 241 CR⁴⁷, et 9 ingénieurs et assistants⁴⁸.

La **parité des sexes** demanderait une analyse complémentaire de la part de la direction du CNRS. Au niveau du total général des chercheurs, 3 677 chercheurs et enseignants-chercheurs sont des femmes, soit 39,10%. Les hommes représentent 3 462 personnes, soit 55,39% des chargés de recherche⁴⁹, tandis que les femmes sont au nombre de 2 788 soit 44,61%. Le chiffre des femmes baisse notablement chez les directeurs de recherche (DR), passant à 889 femmes pour 2 266 hommes, soit 28,18% de femmes. Le déséquilibre s'accroît considérablement au niveau des directeurs d'unités (DU) et la situation devient alors alarmante : alors que 254 directeurs d'unité sont des hommes (79,87%), seules 64 unités sont dirigées par des femmes (20,13%).

⁴⁴ Les données de Labintel ont été exploitées autant que possible. Néanmoins, il a été nécessaire d'ignorer 205 cas de chercheurs et enseignants-chercheurs et 394 ITA en raison de problèmes liés à leurs dates de naissance : soit nés en 1992 ou après (donc encore mineurs), soit nés avant 1937 (ils auraient donc plus de 72 ans, largement au-delà de l'âge de la retraite). Les personnes retraitées ou décédées n'ont probablement pas été retirées de Labintel, à l'exemple de Claude Levy-Strauss. Pour les « mineurs », il s'agit plus certainement d'erreurs de saisie (ils sont pour la plupart « nés » l'année de leur titularisation). Cependant, ces deux catégories représentent une source potentielle d'erreur dans les calculs démographiques. Ceci étant, les chercheurs les plus jeunes retenus dans cette statistique, sont nés en 1982 (et avaient donc 27 ans en 2009, année de l'extraction). Les ITA les plus jeunes figurant dans nos calculs sont nés en 1989. Il est à noter que les réponses au questionnaire n'ont pas permis de corriger ces données – à cette date, l'importance des erreurs sur Labintel n'avait pas encore été mesurée.

⁴⁵ Les chiffres publiés sur le site officiel du CNRS (www.cnrs.fr) donnent au total pour cette institution au 31/12/2008 environ 26 000 agents dont 11 600 chercheurs et 14 400 ingénieurs, techniciens et administratifs, et près de 7 600 agents non permanents (doctorants, post-doctorants, chercheurs associés, boursiers...).

⁴⁶ Les effectifs DR ont été calculés à partir des enregistrements de Labintel concernant des chercheurs ou enseignants-chercheurs de grade DIR, DR, DR1, DR2, DRCE, DRCE2, DREM, PU, PU0, PU1, PU2, PUAS, PUEX, PUPH1, PUPH2.

⁴⁷ Les effectifs CR ont été calculés à partir des enregistrements de Labintel concernant des chercheurs ou enseignants-chercheurs dont le grade ne correspondait ni aux DR ni aux ingénieurs-assistants.

⁴⁸ Les effectifs des ingénieurs-assistants ont été calculés à partir des enregistrements de Labintel concernant des chercheurs ou enseignants-chercheurs de grade IR ou AR. Même s'il s'agit probablement d'une erreur de saisie, il n'a pas été jugé nécessaire de réunir les 9 personnes déclarées non CNRS avec les ITA, d'autant qu'ils sont assimilés à des chercheurs.

⁴⁹ Par souci de simplicité, les 9 ingénieurs et assistants sont comptabilisés avec les CR.

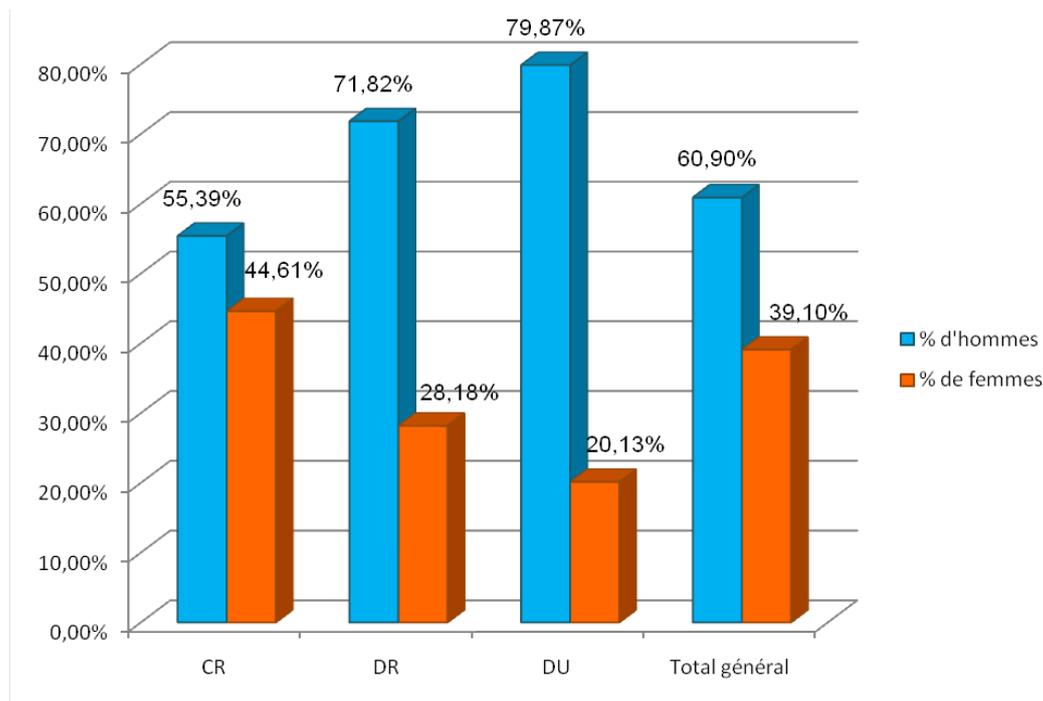


Fig. 21 – Répartition hommes/femmes parmi les chercheurs

Pour l'ensemble des SHS du CNRS mentionnés dans Labintel, composés des chercheurs CNRS, des enseignants-chercheurs des universités, des doctorants et post-docs intégrés dans les unités, listés dans Labintel sans être rémunérés, ainsi que des ITA et techniciens (les CDD compris), il est possible de décompter 5 707 **personnels étrangers** (en grande majorité des doctorants et post-doctorants – 77,57% des effectifs).

Dans les SHS spécifiquement, mentionnés dans Labintel (CNRS et universités), les chercheurs d'origine étrangère sont au nombre de 786 sur 9 427 chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires ; dans les SHS du CNRS uniquement, le chiffre des chercheurs étrangers titulaires au CNRS se situe autour de 195 personnes. Ce nombre, somme toute peu important, traduit pourtant une nouvelle politique du CNRS à l'égard des chercheurs étrangers, tant au niveau du recrutement qu'à l'égard des chercheurs invités en France pour une courte période (voir la FMSH et l'IEA).

Il nous a été difficile, en l'état actuel de la base de données, d'obtenir une statistique parfaitement fiable sur **l'âge des chercheurs** (645 personnes ayant été omises en raison de problèmes liés à leur date de naissance). Pour cette raison, il a paru nécessaire d'utiliser les chiffres indicatifs de 2007 fournis par la direction de l'INSHS et qui ne portent donc que sur les agents de celui-ci.

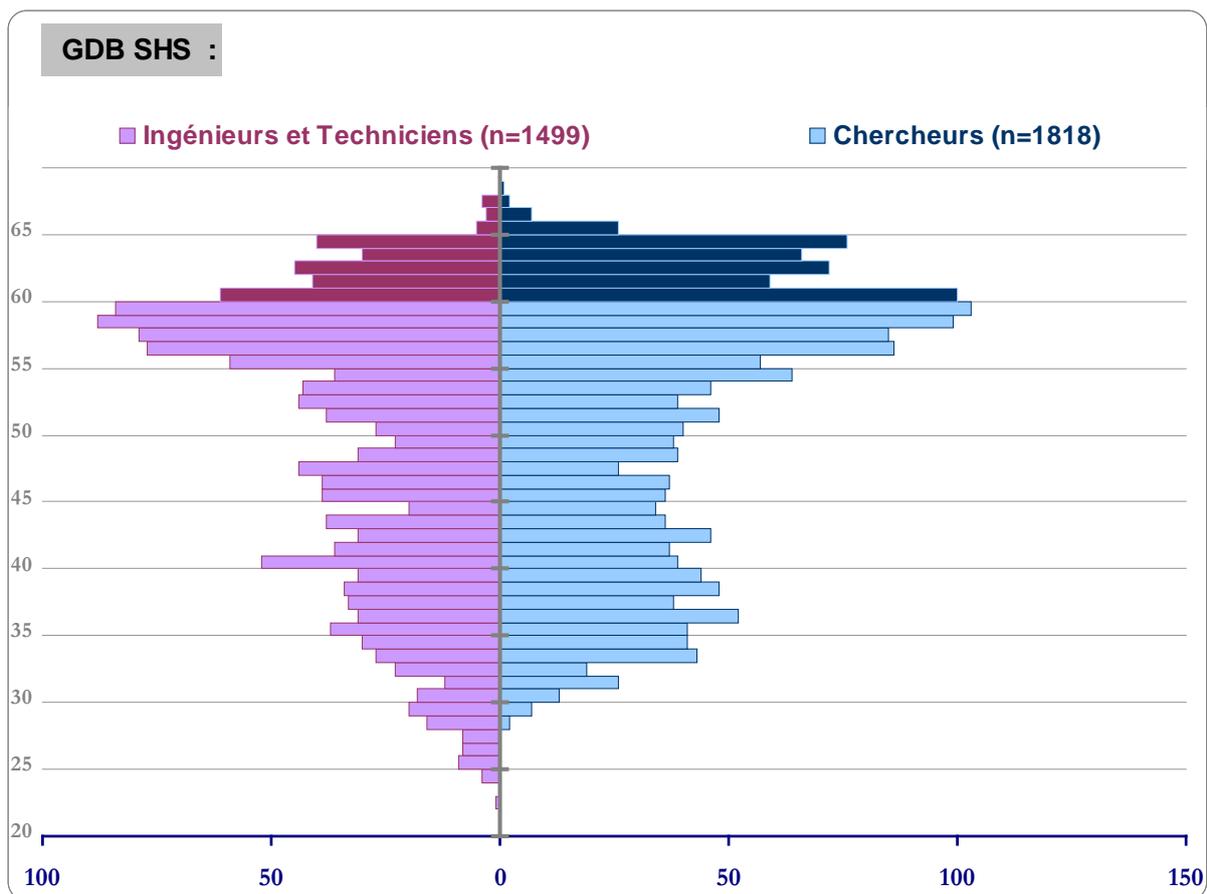


Fig. 22 – Pyramide des âges ITA / Chercheurs de l'INSHS (2007)

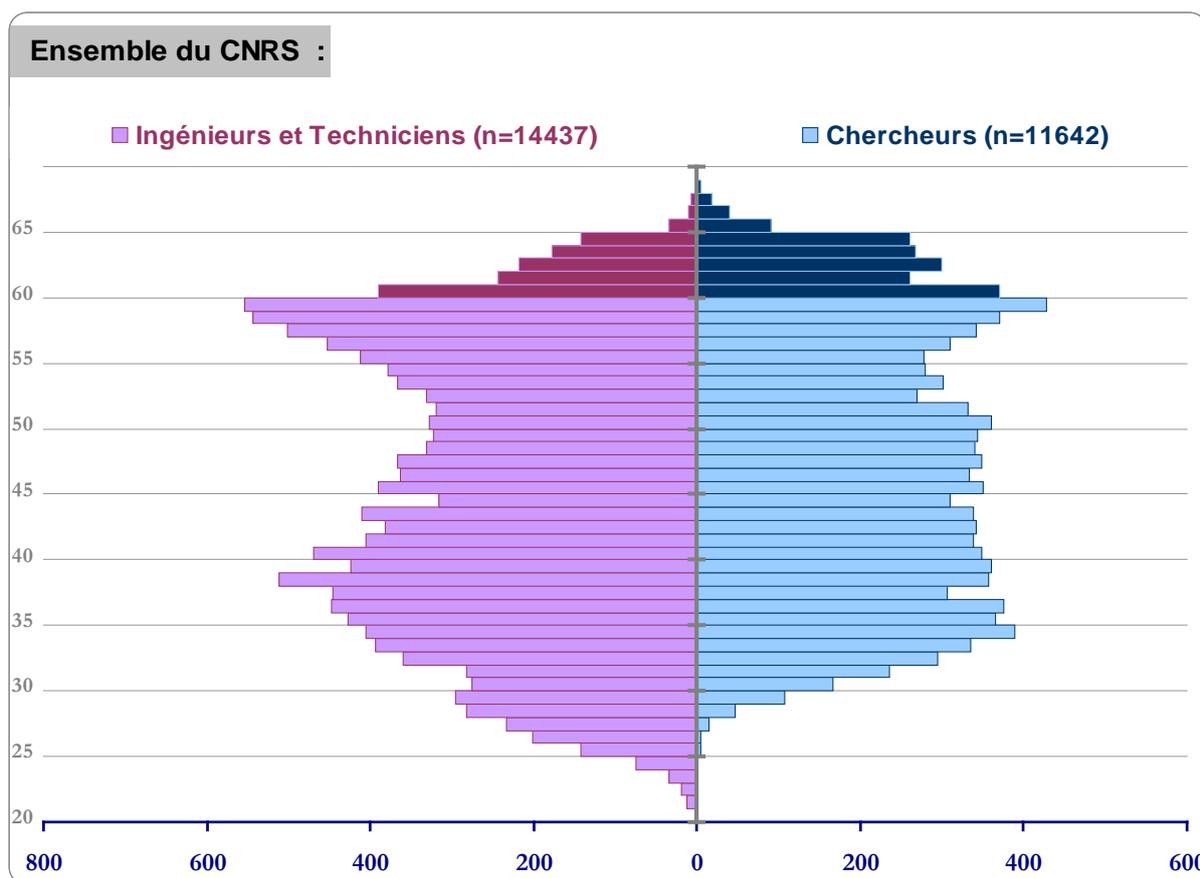


Fig. 23 – Pyramide des âges ITA / Chercheurs du CNRS (2007)

La statistique suivante, réalisée d'après Labintel, présente la situation en SHS de l'ensemble des chercheurs CNRS et des enseignants-chercheurs au moyen de plusieurs courbes d'âge qui se complètent.

Il est possible de constater la répartition des forces entre titulaires (chercheurs, enseignants-chercheurs et ITA) et non-titulaires (CDD, post-docs, doctorants) où les pics se situent, pour la première catégorie entre 35 et 49 ans et 55 et 61 ans, et pour la seconde entre 25 et 35 ans.

La comparaison de la population des doctorants et post-doctorants lorsqu'elle est traitée isolément par rapport à la population combinée des chercheurs et ITA titulaires, montre, sans beaucoup de surprise, que la masse de ces jeunes chercheurs, entre 25 et 35 ans, est pratiquement triple par rapport à celle des titulaires, même fixés autour de deux pics (entre 35 et 49 ans, et entre 55 et 61). La prévision du non-renouvellement poste par poste dans les années à venir permet de prévoir **qu'une masse importante de jeunes spécialistes (60-70%) ne trouvera pas sa place dans le monde académique et universitaire**, ni au niveau de la recherche, ni au niveau de l'encadrement administratif.

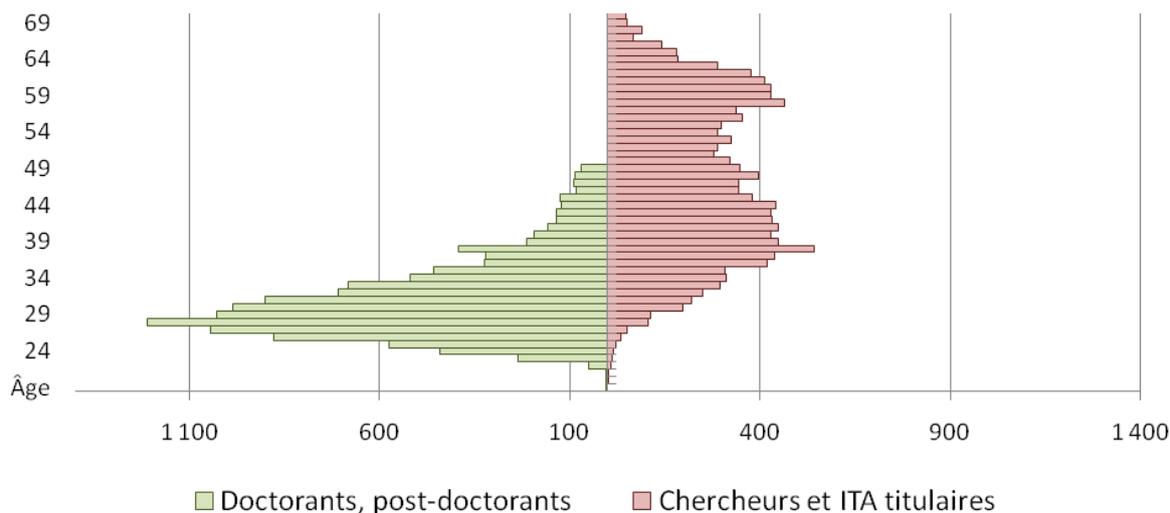


Fig. 24 – Pyramide des âges Doctorants et post-doctorants ./ Chercheurs et ITA titulaires en SHS

La population des CDD constitue une catégorie hétérogène, qui comprend aussi bien les chercheurs de niveau post-doctoral ou n'ayant pas trouvé de postes⁵⁰ et des personnels administratifs ou techniques que Labintel inclut dans la catégorie générique des ITA. La pratique des CDD paraît relativement récente au CNRS, insuffisamment connue par les directeurs des unités et peu utilisée (voir courbe).

Ce statut des chercheurs en CDD paraît problématique. D'une part, il peut être considéré comme un chercheur de « seconde zone », c'est-à-dire moins performant que son collègue titularisé. D'autre part, ces CDD constituent une introduction de jeunes chercheurs dans une structure de recherche, procurant des revenus stables durant leur attente d'un poste.

L'existence de cette pratique est en conséquence diversement évaluée par les chercheurs et directeurs de recherche CNRS. Elle peut ainsi être comprise comme une forme de précarisation de la recherche.

À l'inverse, différentes personnes interrogées soulignent la souplesse d'un recrutement temporaire, proche du modèle anglo-saxon. Celui-ci doit cependant être encadré dans sa pratique, pouvoir être étendu sur des périodes de 3 à 6 ans et enfin offrir de réelles perspectives de titularisation – dans une perspective inverse, il n'y aurait donc pas assez de chercheurs en CDD.

⁵⁰ Bien que ces CDD ne se distinguent pas des CDD ITA.

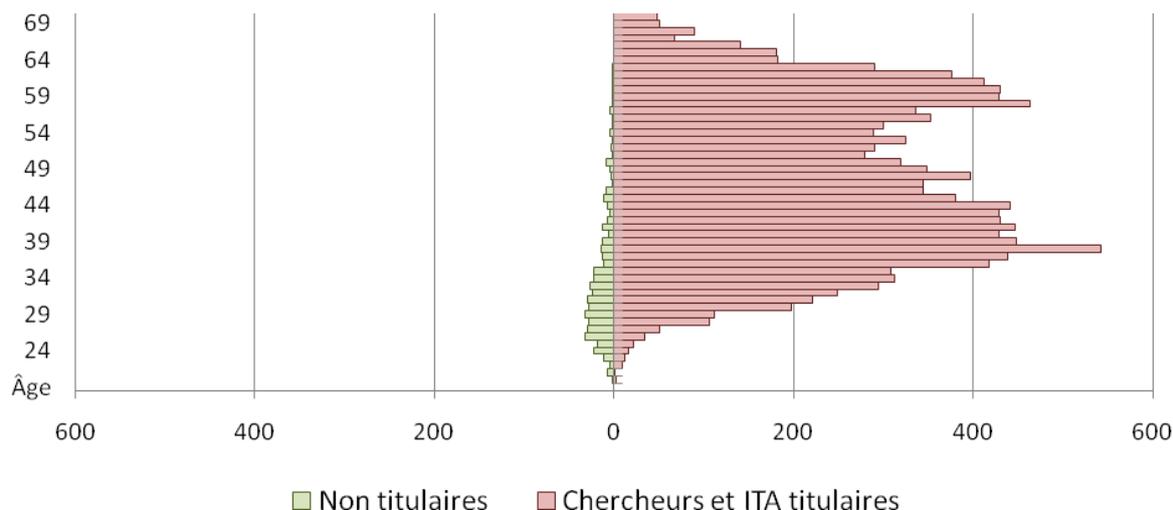


Fig. 25 – Pyramide des âges Non titulaires / Chercheurs et ITA titulaires en SHS

La répartition des effectifs entre les ITA titulaires et l'ensemble des chercheurs (les chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires, ainsi que les post-docs et doctorants, mais non les CDD) montre, de façon générale, une certaine **insuffisance de l'encadrement administratif, technique et logistique** des recherches en France, notamment en termes d'informaticiens mis à disposition des unités.

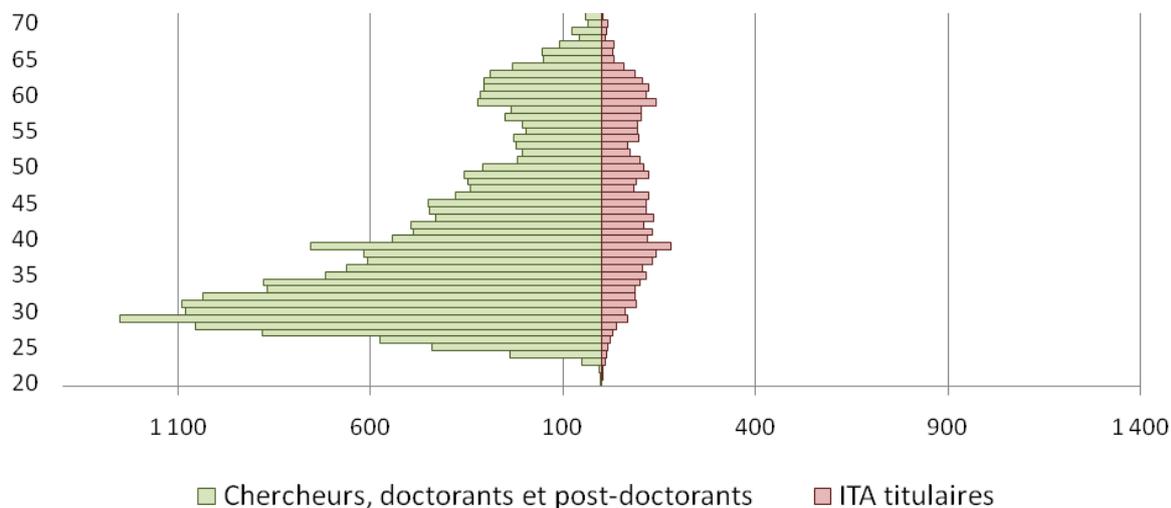


Fig. 26 – Pyramide des âges Chercheurs, doctorants et post-doctorants / ITA titulaires en SHS

Par ailleurs, la comparaison entre ITA titulaires, d'un côté, et chercheurs et enseignants-chercheurs de l'autre, reprend dans ses grandes lignes, mais de manière moins alarmante, le constat de la direction de l'INSHS de 2007 à propos du départ massif à la retraite attendu dans les prochaines années en SHS.

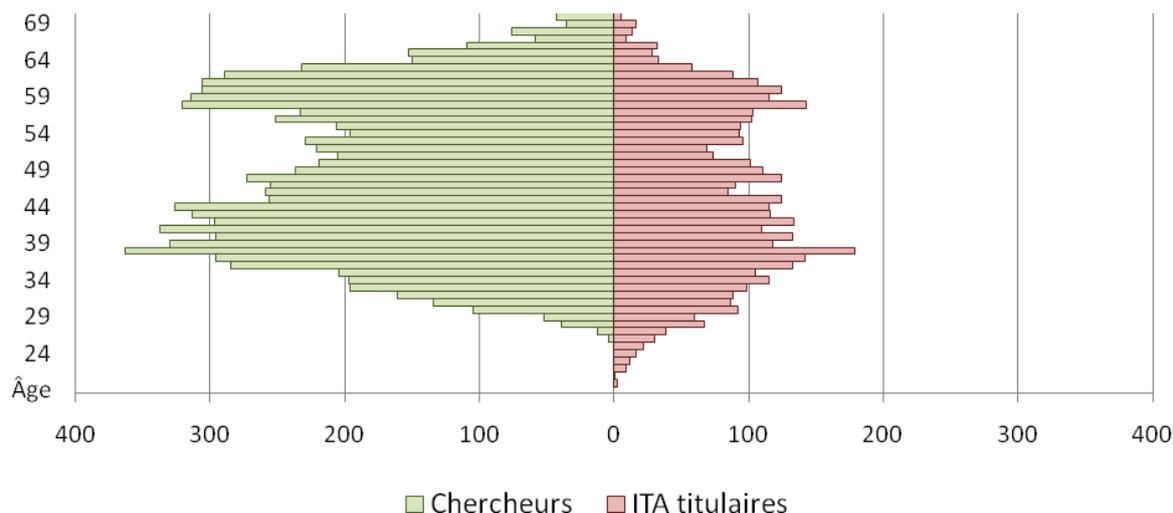


Fig. 27 – Pyramide des âges Chercheurs / ITA titulaires en SHS

III.1.5. Principes de regroupement des unités

L'analyse des intitulés des laboratoires montre la présence de plusieurs types de regroupements⁵¹ :

- 73 laboratoires (22,96%) sont organisés par « thématique » (T);
- 66 laboratoires (20,75%) par « discipline » (D);
- 69 laboratoires (21,70%) sont organisés à la fois par « thématique » et « discipline » ;
- la notion d'« aires culturelles » (AC) est choisie comme principe de regroupement par 30 laboratoires (9,43%) ;
- enfin, les « dérivés » des trois principes initiaux (AC, T, D) sont représentés, d'une part, par 23 laboratoires (7,23%) qui ont adopté des principes de mixité « aires culturelles-discipline », d'autre part par 26 laboratoires (8,18%) pour une mixité « aires culturelles-thématiques », enfin 28 laboratoires (8,81%) utilisent la triple inscription « aires culturelles-thématiques-disciplines ».

Par rapport à la totalité des unités, la notion thématique et ses dérivés (196 laboratoires = 61,64%) l'emporte légèrement sur la notion de discipline (186 laboratoires = 58,49%), laissant la dernière place à la notion « aires culturelles » (107 laboratoires = 33,65%).

⁵¹ Le principe de constitution de 3 Unités n'a pu être déterminé, soit 0,94%.

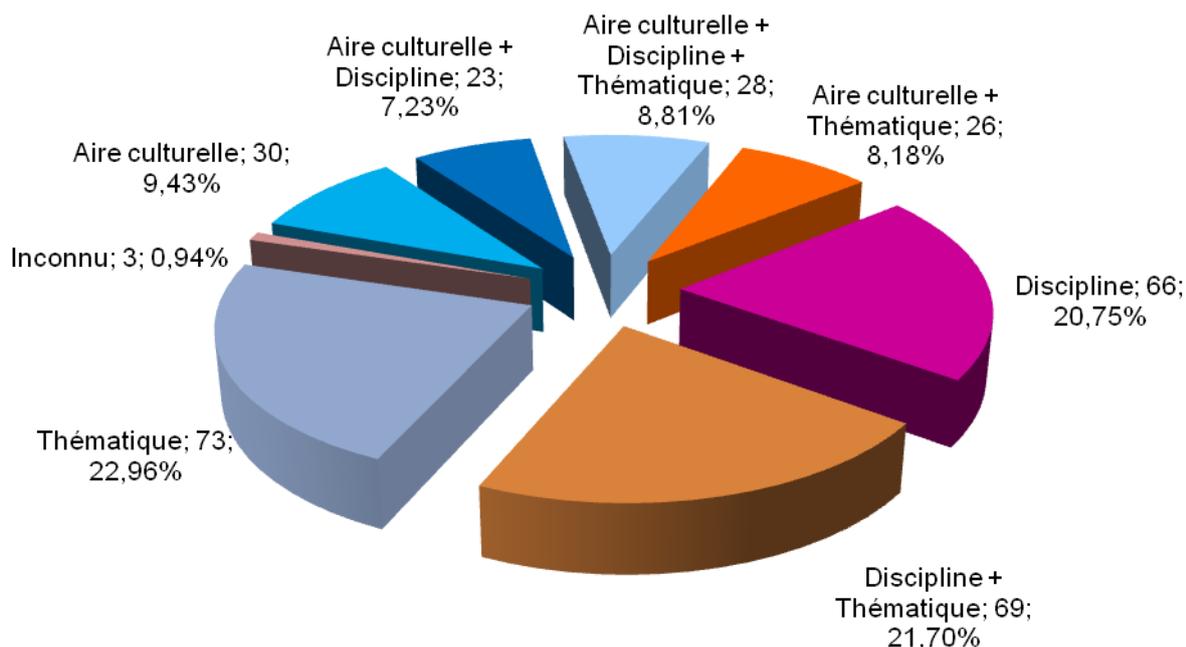


Fig. 28 – Type de regroupement des 318 unités SHS par principe de conception

III.2. Les « Aires culturelles » au CNRS

Il est difficile de dresser la cartographie des « aires culturelles » au CNRS avec précision en dehors de données fournies par des spécialistes de chacune des régions concernées, avancés dans leur carrière et dotés d'un bon réseau personnel. Ce constat procède en outre de l'impossibilité du rattachement géographique d'une centaine d'unités, et de l'absence de données sur les sous-régions étudiées par les laboratoires, à la fois dans Labintel et dans les réponses des unités. Les spécialistes des « aires culturelles » travaillant dans des unités disciplinaires ou dans des laboratoires multi-aires sont également peu identifiables.

Cependant, selon les données de Labintel, les réponses obtenues au questionnaire et la consultation des sites web des unités, il a été possible d'établir quelques schémas généraux présentant les unités œuvrant sur un seul ou plusieurs continents. Il convient à ce titre de rappeler que les « aires culturelles » jouent dans ce cadre un rôle structurant de localisation de terrains ; à l'extrême, en effet, les chercheurs travaillant dans une unité impliquée sur plusieurs continents – en général thématique ou disciplinaire –, sortent peu à peu du champ des « aires culturelles » mais n'en continuent pas moins, en grande majorité, à être spécialisés sur une seule aire, ou sur une interface entre deux « aires culturelles ». Enfin, les « aires culturelles » ont été ici agrandies à des « continents », seule mention géographique apparaissant d'une façon ou d'une autre dans les données collectées. Différents continents sont à ce titre, susceptibles d'intégrer plusieurs « aires culturelles » et par ailleurs certaines « aires culturelles » possibles apparaissent transcontinentales, à l'exemple des mondes arabe et slave.

Les listes des unités sont données en annexe (Annexe 13. Liste des Unités par continent et par combinaison de continents) y compris ceux d'unités non CNRS et non UMR pour lesquelles des informations précises ne sont pas toujours disponibles (Annexe 14. Les centres de recherche identifiés en dehors des données de Labintel). L'analyse des activités des laboratoires par « continents » se trouve plus loin, dans le chapitre traitant des axes forts de la recherche sur les « aires culturelles ».

III.2.1. Répartition des unités entre « continents »

Sur 183 unités⁵², composées de 4 858 agents titulaires (chercheurs, enseignants-chercheurs), 88 unités soit 1 775 chercheurs (36,43%) œuvrent sur un seul continent, formant une sorte de « noyau dur » de la recherche sur les « aires culturelles ».

Sans surprise, l'Europe reste la mieux servie avec 48 laboratoires spécialisés géographiquement. Elle occupe 1 174 chercheurs qui représentent 24,10% de la totalité des spécialistes identifiables comme travaillant sur des « aires culturelles ».

L'Asie constitue la seconde « aire culturelle » la mieux représentée avec 21 unités (321 spécialistes ou 6,59%), et la première des « aires culturelles » extra-européennes. À l'inverse, le Pacifique-Océanie n'est étudié que par une seule unité (10 chercheurs ou 0,21% du total). Ces chiffres permettent de ce fait de dépasser l'idée reçue d'une prévalence de la recherche dans les régions anciennement sous domination coloniale française.

Il n'apparaît toutefois pas possible de limiter la recherche sur une « aire culturelle » à ces seules unités : 93 unités (3 097 chercheurs ou 63,57%) œuvrent en effet sur plusieurs continents à la fois, hébergeant fréquemment des spécialistes pointus sur au moins deux « aires culturelles » (comme par exemple, le CERCEC, qui travaille à la fois sur l'Europe et l'Asie).

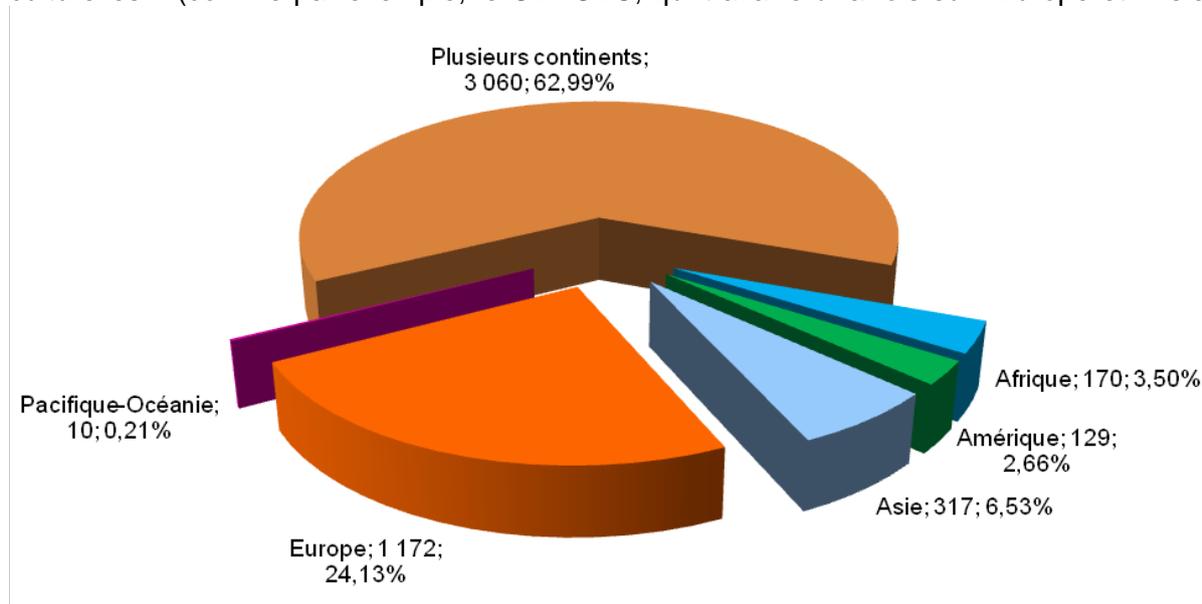


Fig. 29 – Les 90 Unités travaillant sur un seul continent, et total des Unités travaillant sur plusieurs continents

⁵² Le nombre d'unités traitées dans cette optique – 183 – est plus important que le nombre des unités définies comme relevant des « aires culturelles » selon leur intitulé – 105 –. En effet, si certaines unités n'affichent pas clairement dans leur intitulé un découpage par « aires », elles n'en indiquent pas moins dans leur présentation les continents dans lesquels se déroulent leurs activités principales de recherche.

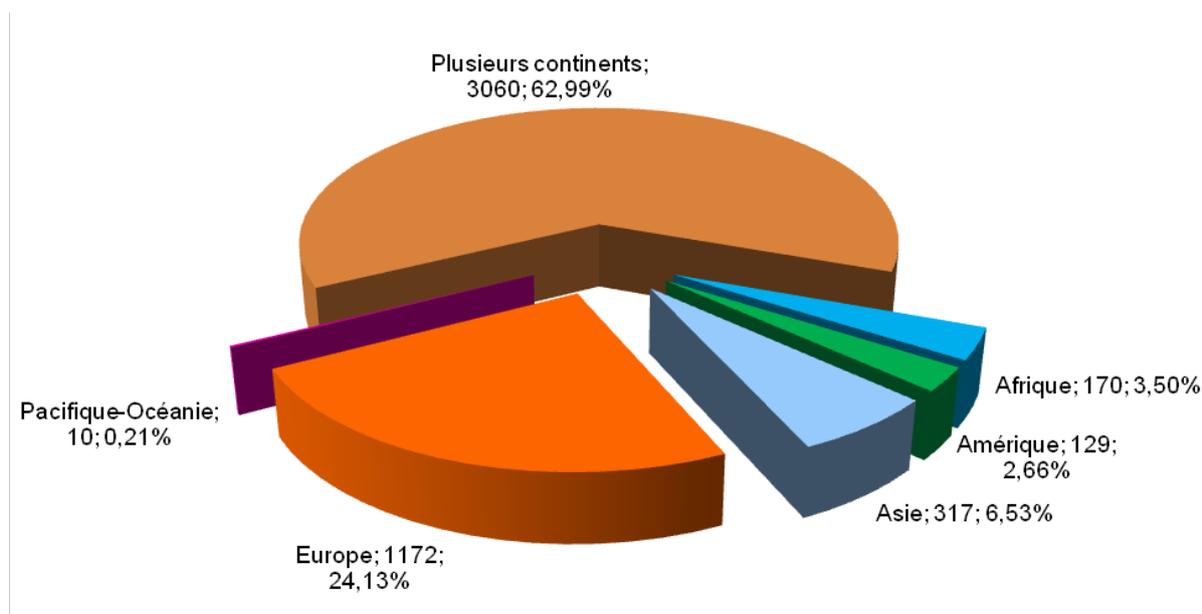


Fig. 30 – Répartition des 4 858 chercheurs dans des Unités travaillant sur un seul continent, et dans des Unités travaillant sur plusieurs continents

Paradoxalement, parmi ces 93 unités « pluri-continentales » les combinaisons les plus fréquentes sont celles qui tendent à une couverture mondiale, comptant soit 4 continents (Afrique / Amérique / Asie / Europe : 22 unités ou 824 chercheurs constituant 26,61%), soit les cinq (15 unités ou 793 chercheurs, 25,591%). Dans les recherches sur deux continents, l’union Asie / Europe demeure la plus fréquente, totalisant 13 unités pour 239 chercheurs (soit 7,72% du total).

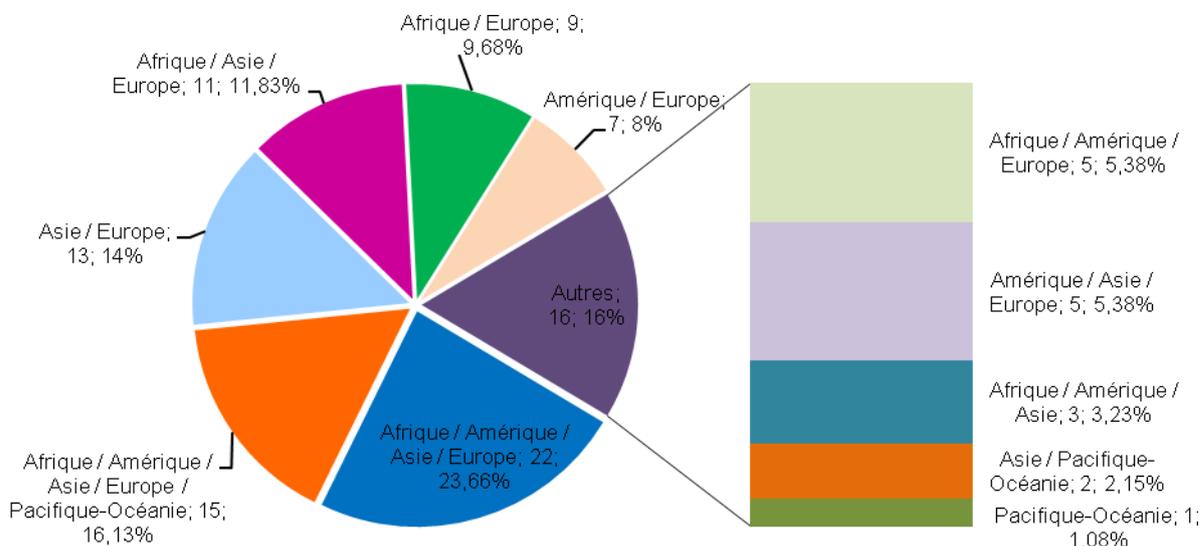


Fig. 31 – Répartition des 93 Unités travaillant sur plusieurs continents

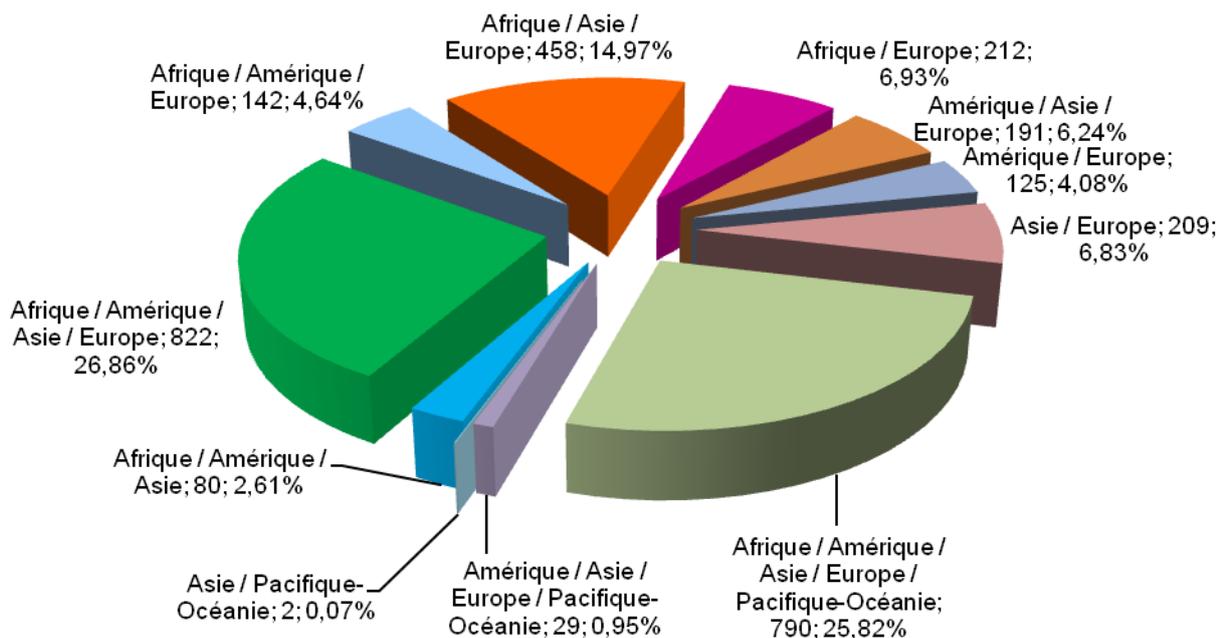


Fig. 32 – Effectifs des 3 060 chercheurs dans des Unités travaillant sur plusieurs continents

Le nombre d'unités travaillant sur un seul continent permet de démontrer, à ce stade, l'opérationnalité d'un ancrage « mono-aérial ».

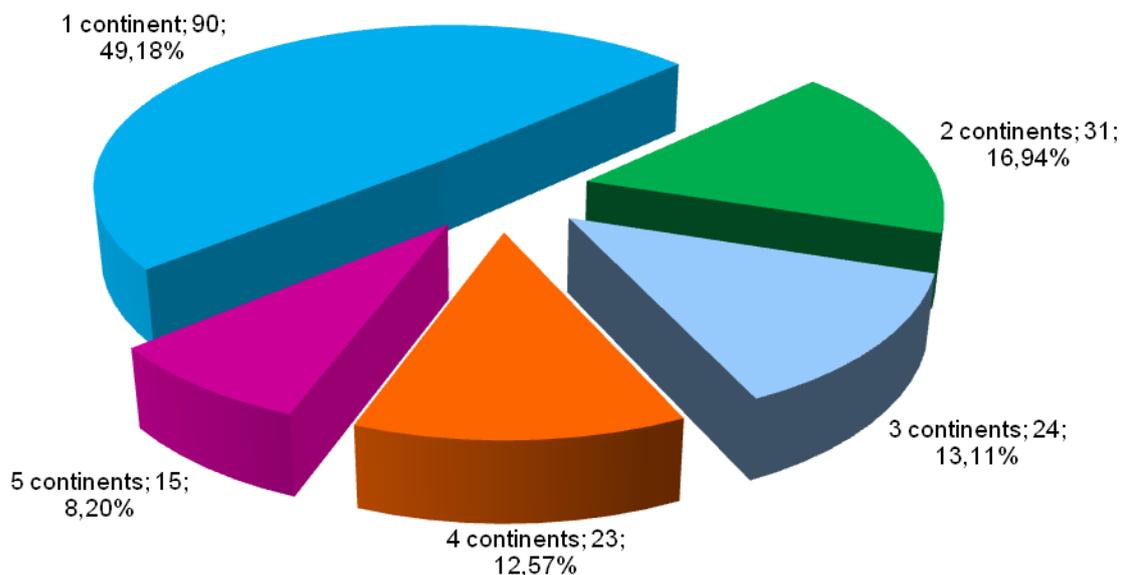


Fig. 33 – Répartition des 183 Unités en fonction du nombre de continents traités

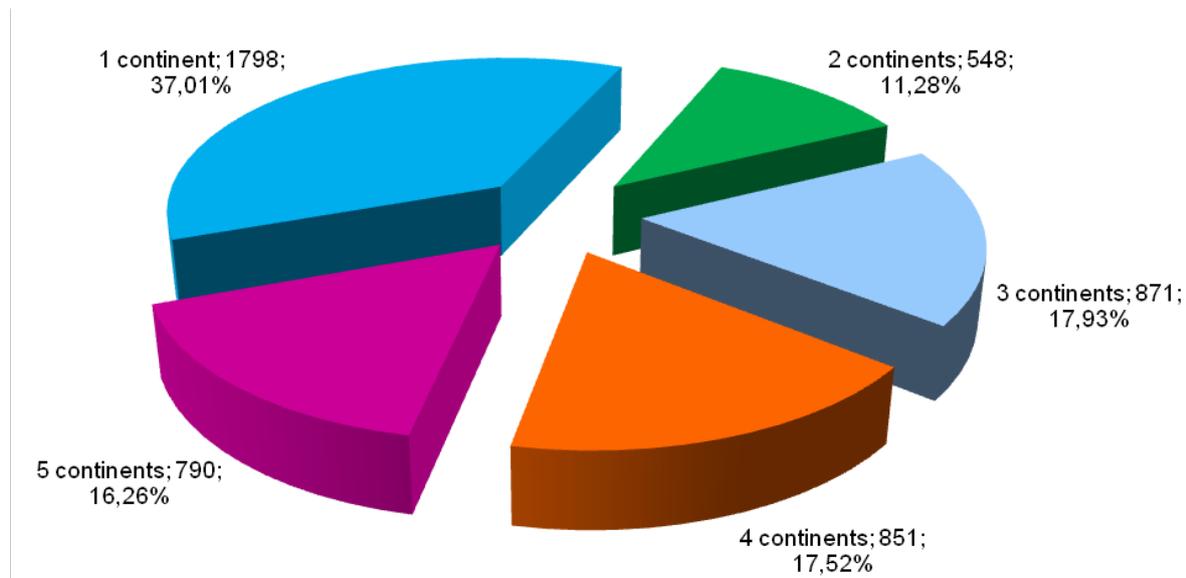


Fig. 34 – Effectifs des 4 858 chercheurs en fonction du nombre de continents traités par leur Unité

Ce graphique permet de mettre en valeur un « noyau dur » constitué d'unités « mono-continentales » autour desquelles gravite des unités associées. Dans tous les cas, les unités « mono- » et « bi-continentales » constituent plus de 60% des unités constituées et un peu moins de 50% des effectifs, ce qui paraît intéressant pour la pertinence des interfaces entre ces deux continents. L'image générale ne change cependant pas : l'Europe attire toujours plus d'unités que les autres continents (136 unités), l'Asie est le continent le plus étudié au-delà du périmètre européen et le Pacifique-Océanie conserve sa place marginale (18 unités).

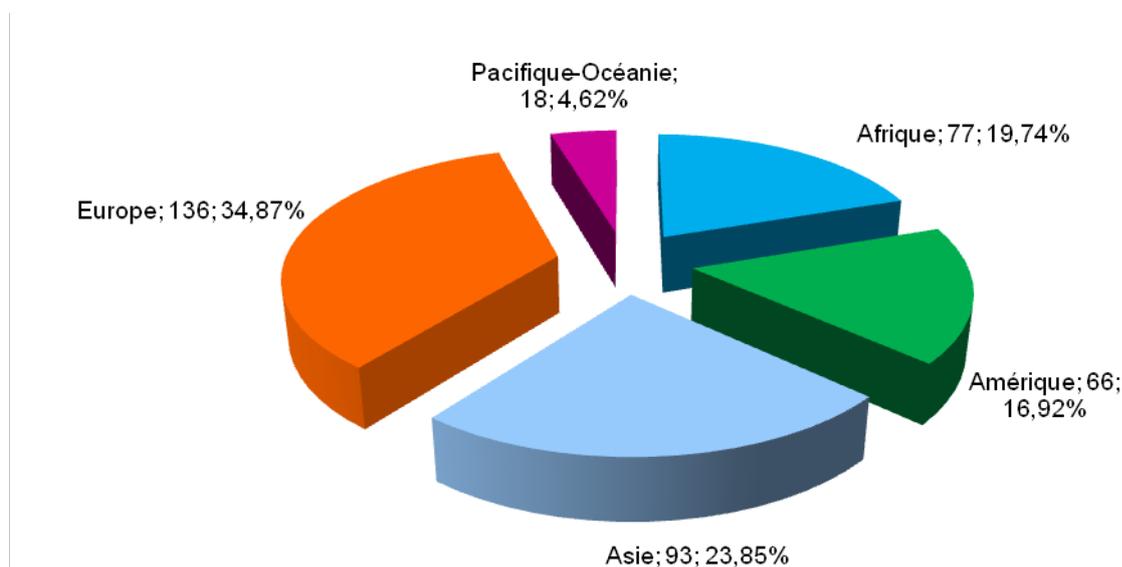


Fig. 35 – Nombre cumulé d'Unités par continent

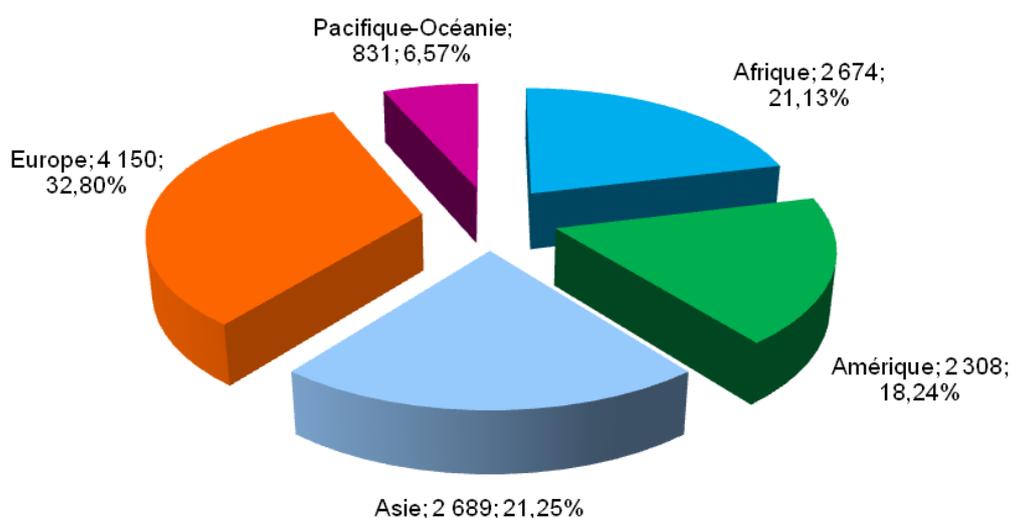


Fig. 36 – Effectifs cumulés des chercheurs selon le continent

III.2.2. État des lieux par « aires culturelles »

Cette partie dresse un premier bilan de la recherche en se fondant principalement sur des informations concernant les 88 unités ayant répondu au questionnaire de façon détaillée.

A. Afrique

L'Afrique compte 57 pays et territoires. Parmi ceux-ci, 7 pays africains seulement fournissent près de 80% de la production scientifique. Ils sont répartis en plusieurs pôles :

- Un pôle homogène en Afrique du Nord, comprenant l'Égypte, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ;
- Un pôle hétérogène et morcelé en Afrique sub-saharienne composé du Nigeria, du Kenya et de l'Afrique du Sud.

Parmi ces pays, l'Égypte et l'Afrique du Sud détiennent une place prédominante et font l'objet de près de la moitié des publications sur le continent.⁵³

Le CNRS, toutes disciplines confondues (sciences « dures » et « molles »), collabore pour 70% avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, c'est-à-dire avec le Maghreb méditerranéen - une activité de même ampleur qu'avec la Belgique ou le Japon. L'Afrique du Sud est le quatrième partenaire, suivie par l'Égypte pour les SHS (particulièrement en Archéologie).

L'objectif du CNRS est cependant de dépasser la problématique Nord-Sud, notamment en substituant un partenariat d'« excellence » à une coopération « d'amitié » marquée par les traces des anciennes relations de domination.

Selon Labintel et les réponses au questionnaire, l'Afrique paraît étudiée par un total de 77 unités (« noyau dur » et agrégats joints). Ces unités sont elles mêmes hétérogènes, allant

⁵³ Ces données, ainsi que les suivantes, sont issues du texte officiel du CNRS : <https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?article137> et complétées par différents entretiens et recherches documentaires ainsi que par le rapport de l'africaniste Dominique Darbon - Réflexions sur l'africanisme en France, Rapport pour le CNRS département SHS, Paris, décembre 2003.

d'unités exclusivement CNRS à des unités à doubles ou multiples tutelles : (Annexe 15a. Unités et équipes de recherche en lien avec les études africaines). 24 autres unités ont été mentionnées par les africanistes, sans qu'il soit possible de disposer d'informations précises (Annexe 14. Les centres de recherche identifiés en dehors des données de Labintel).

Les unités consacrées spécifiquement à l'Afrique – le « noyau dur » – sont au nombre de 12 (Annexe 13. Liste des unités par continent et par combinaison de continents). Elles concernent principalement les langues et littératures et l'ethnologie.

Des centres spécialisés se trouvent aussi bien en France, qu'à l'étranger, notamment à Addis-Abeba et à Dakar, sans qu'aucune concentration de ces implantations ne puisse être décelée.

Ville	Total
Addis-Abeba	1
Aix-en-Provence	1
Alexandrie	1
Châtillon	1
Dakar	1
Nairobi	1
Paris	1
Pessac-Bordeaux	1
Sanaa	1
Saint-Denis	1
Toulouse	1
Villejuif	1
Total	12

Fig. 37 – Implantations des Unités travaillant exclusivement sur l'Afrique

Ce tableau mentionne également quelques unités du deuxième cercle qui, tout étant « poly-continentales », accordent beaucoup d'importance à l'Afrique, à l'exemple du CEVIPOF ou de l'Institut d'Études politiques de l'Université de Bordeaux qui intègre un Centre d'Études de l'Afrique Noire (CEAN).

Dans ce domaine de recherche regroupant tous les africanistes du « noyau dur », la situation démographique paraît alarmante, de nombreux chercheurs devant partir à la retraite sous peu sans certitude d'être remplacés.

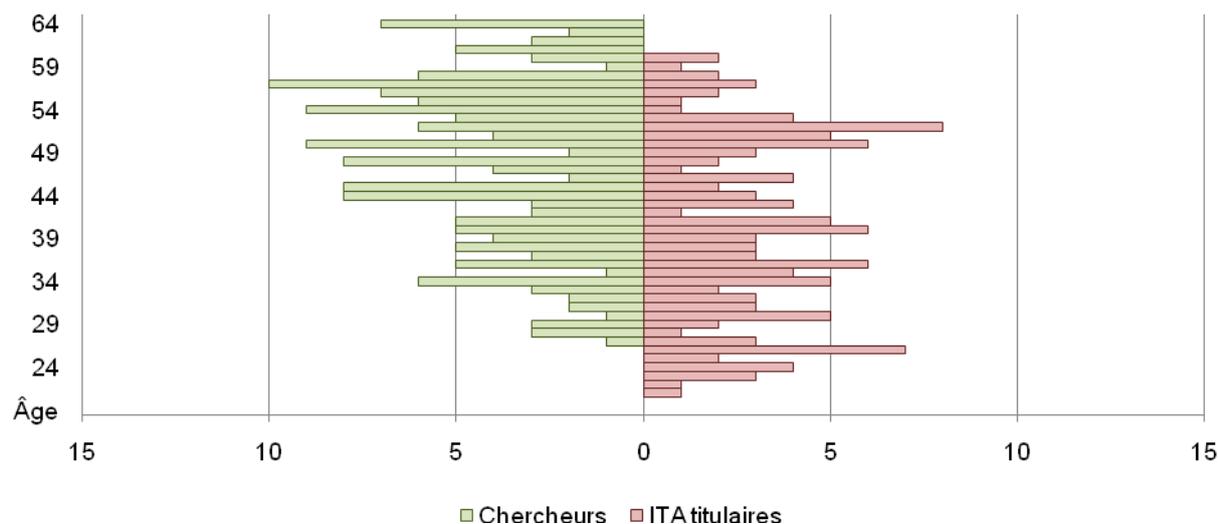


Fig. 38 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur l'Afrique

Le vivier de jeunes chercheurs semble pourtant important et fécond, et plusieurs directeurs de laboratoires ou chercheurs insistent sur la quantité et la qualité des thèses en cours (dont un tiers réalisées par des étrangers) en dépit de la faiblesse des débouchés présents. À ce titre, le renouvellement des générations semble n'avoir été que partiellement opéré : ainsi une véritable école historique française sur l'Afrique est partie à la retraite dans les années 90, alors que les recrutements devenaient plus rares.

Différentes ressources documentaires, plus ou moins spécialisées, soutiennent la recherche africaniste⁵⁴ (Annexe 15b. Bibliothèques et fonds d'archives sur l'Afrique). Trois grandes revues lui sont consacrées : Le Journal des Africanistes, les Cahiers d'Études Africaines et Politique africaine.

À ce titre, la recherche sur l'Afrique n'apparaît pas aussi riche en France que ce qu'une longue présence coloniale sur le continent et une tradition prestigieuse de recherche pourrait le laisser supposer. Le constat sur l'état des sciences politiques consacrées à l'Afrique en France paraît pouvoir être généralisé à l'ensemble des études africanistes : il s'agit d'un dispositif modeste, éclaté, vieillissant et fréquemment marqué par des « situations de sortie » (nouvelles orientations des chercheurs, déconnexion des terrains)⁵⁵.

L'« aire culturelle » Afrique tend en conséquence à être définie moins par la complémentarité des recherches que par l'expérience commune d'un « terrain [qui] est en soi un objet mais aussi un espace de validation des théories générales »⁵⁶.

La recherche africaniste en France semble être ainsi contrecarrée par différentes entraves parmi lesquelles il est possible de mentionner :

- le « délitement de l'espace africain dans l'ordre mondial » souligné par Dominique Darbon, qui conclut de manière pessimiste que « l'Afrique ne constitue pas un monde mais une réalité géographique »⁵⁷ ;

⁵⁴ Le recensement présenté en annexe s'inspire et complète l'étude réalisée par Marie-Dominique Mouton, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (MAE, Paris X)

⁵⁵ Dominique Darbon et Christophe Jaffrelot (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et Perspectives », 2004, p.10

⁵⁶ Darbon, op. cit., 2003

⁵⁷ Darbon, op. cit., 2003, p.5.

- une structuration encore insuffisante des dispositifs d'enseignement, de recherche et de relais africains vers un « marché du savoir » continental et conjointement la prédominance d'un savoir élaboré en Europe laissant encore une trop faible place aux chercheurs africains ;
- l'insuffisance de politiques de regroupement et de création de grands laboratoires en France. L'africanisme est en effet caractérisé par un grand éparpillement des unités de recherche et des lieux (à l'exemple du CEMAf unité multi-tutelle dispersée en trois équipes entre plusieurs villes et plusieurs locaux au sein d'une même ville) ;
- la difficulté à se constituer en réseaux ou à conserver une spécificité à l'intérieur d'un laboratoire disciplinaire (à l'instar du CEAN de Bordeaux) ;
- la faible représentation de champs entiers de connaissance. De fait, à côté de domaines favorisés tels que l'anthropologie, l'histoire et l'analyse politique, les études du fait religieux et les effets de la colonisation en Europe, des périodes chronologiques ou des axes thématiques paraissent actuellement délaissés (Afrique ancienne, préhistoire et archéologie) ;
- le faible recrutement pour les études africanistes, essentiellement concentré en ethnologie, malgré certains succès relatifs (3 recrutements depuis 2006 pour le CEMAf sur un total d'environ 110 chercheurs et chercheurs associés).

L'émiettement de la recherche sur l'Afrique, tel qu'évoqué plus haut, est perceptible dans l'organisation des unités. Il est par ailleurs renforcé par le caractère informel des réseaux internes ainsi que par de fortes concurrences. Ainsi l'IRD paraît vivement critiqué au sein des hautes écoles et du CNRS pour ses tentatives présumées d'accaparement de nombre de pays et son rare rapprochement avec d'autres institutions (sinon ses réticences évidentes envers le CNRS).

une gestion à long terme est donc souhaitable, impliquant recrutements et fédérations de centres. Plusieurs exemples peuvent être cités :

Le *Centre d'études sur les mondes africains* (CEMAf) qui réunit depuis 2006, dans une perspective interdisciplinaire et sous l'égide des sections 33, 38 et 40, l'UMR6124 (Institut d'Études Africaines), l'UMR8048 (Systèmes de pensée en Afrique noire), et l'UMR8054 (Mutations africaines dans la longue durée) sous une tutelle quadripartite : Université Paris I, EPHE, Université de Provence, CNRS. Ce regroupement apparaît comme une initiative particulièrement fructueuse pour la recherche en « aire culturelle » et interdisciplinaire, bien qu'il n'apparaisse pas encore suffisamment visible⁵⁸.

Les synergies entre équipes françaises et laboratoires africains, telles que développées par l'UMI « Environnement, santé et société » créée en mars 2009.

Le Réseau thématique pluridisciplinaire (RTP) Études africaines. Mis en place par le CNRS en 2005 à la suite de trois rapports portant sur les études africaines⁵⁹, ce RTP avait pour objectif de créer un portail unique des études africanistes (hébergé sur la grille SHS du

⁵⁸ Un certain « brouillage » peut en effet être constaté, notamment en raison de sites Web des unités intégrées dans le CEMAf. Ainsi le site du MALD, lui-même composé de trois centres (le CRA (Centre de recherches africaines), le CEJPMA (Centre d'études juridiques et politiques des mondes africains) et le LAJP (Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris) ne mentionne pas explicitement son rattachement au CEMAf à partir de 2006 et ne renvoie pas à la nouvelle structure.

⁵⁹ Darbon, D. - Réflexions sur l'Africanisme en France, Décembre 2003.

Mouton, M.D. - Quelques réflexions à propos de la documentation africaniste en France, 2003
Darbon D. et Jaffrelot Ch. - La recherche sur les aires régionales en science politique, 2004

TGE ADONIS), à même de coordonner, promouvoir et amplifier les activités de 28 organismes et près de 400 chercheurs sur le plan national et international⁶⁰.

B. Moyen-Orient

Le Moyen-Orient a été ajouté à cette analyse en raison de son importance dans le domaine des sciences politiques (notamment en termes d'unités et de spécialistes), bien qu'il ne constitue pas une zone géographique équivalente à un « continent » à proprement parler.

Situation du Moyen-Orient

Le Moyen-Orient constitue une zone paradoxale, principalement pertinente pour les sciences politiques. Géographiquement située en Asie, elle est susceptible pour les sciences politiques d'être rattachée à l'Afrique en raison du rôle de l'Égypte, et à l'Europe par Israël.

Dans la perspective des « aires culturelles », cette entité pose un intéressant problème de définition relatif aux découpages pertinents par disciplines. A la confluence de deux grandes aires spatiales et culturelles, l'Afrique et l'Asie, le Moyen-Orient ne peut, non plus, être réductible aux mondes de l'Islam – ni à la Turquie, ou a fortiori l'Asie centrale, parfois évoquées par les politistes.

L'Égypte détient également un rôle d'interface culturel et géopolitique : impliquée dans les instances proprement africaines, elle joue également – et surtout – un rôle majeur en Méditerranée et au Moyen-Orient (une « aire culturelle » Méditerranée pourrait donc avoir quelque pertinence pour plusieurs disciplines et thématiques).

Cette multi-appartenance, entre francophonie et pays arabophones explique son évocation dans les deux chapitres, mais également l'intérêt de sa situation charnière entre deux grands ensembles aéraux.

De façon générale et ainsi que l'indique le site du CNRS⁶¹, les quinze pays du Moyen-Orient ont une production scientifique en augmentation. Le CNRS entretient des relations soutenues avec Israël (plus de la moitié de la production scientifique de la région), l'Iran (production croissante) et l'Égypte : à eux trois, ces pays totalisent plus de 80% des productions, sciences exactes et humaines confondues. Par ailleurs, le Liban, dont le rôle est également important au sein de la francophonie constitue un autre pôle dans cette zone.

Les spécialistes du Moyen-Orient et plus généralement du monde arabe sont essentiellement concentrés à Paris, Aix en Provence et Lyon (27 sur 39 spécialistes recensés en

⁶⁰ Interrompu pendant plusieurs années, le RTP Afrique vient d'être relancé. L'Université de Bordeaux (université Bordeaux III, université Bordeaux IV, université Bordeaux II, Institut d'études politiques de Bordeaux/Centre d'étude d'Afrique noire – IEP/CEAN) et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) organisent les 6, 7 et 8 septembre 2010, un colloque qui s'inscrit dans le prolongement des premiers travaux réalisés. www.rtpafrique2010.sciencespobordeaux.fr/

⁶¹ <https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?article428>

Sciences politiques se trouvaient à Paris et Aix en Provence en 2004 selon le rapport Darbon-Jaffrelot⁶²).

Sur la base des entretiens et données complémentaires recueillis, la structuration générale des études sur le Moyen-Orient et, au-delà, sur les mondes islamiques, peut être présentée comme suit :

- Une grande dispersion, par exemple de l'enseignement de l'Arabe (à Paris : INALCO, Paris 3, Paris 4, Paris 8), mais également des chercheurs. L'absence de laboratoires CNRS aurait ainsi obligé les chercheurs à s'intégrer à des laboratoires disciplinaires EPHE ou EHESS ; collaboration qui, selon certains avis, se passe plutôt bien ;
- L'importance de réseaux informels et personnels structurant la communauté de spécialistes. À ce titre, la fonction de production de services de l'IISMM à l'EHESS a été saluée. Cette structuration informelle des services rendus entre centres intègre également la chaire du Collège de France et l'Institut du Monde Arabe ;
- En conséquence, la nécessité de collaborations accrues a été plusieurs fois émise par les spécialistes concernés. Ces propositions insistent selon les cas, sur la mise en place de plateformes entre différentes universités et l'INALCO, mais également sur une collaboration renforcée entre le CNRS et le Collège de France pour l'accueil et le financement de chercheurs.

Études sur le monde Juif

Les études sur le monde Juif paraissent peu représentées au CNRS, et se trouvent plutôt à l'EPHE, à l'EHESS et à l'INALCO (enseignement de l'hébreu).

À l'EPHE par exemples, elles relèvent de l'unité EA 4117 « *Europe du Nord, Europe centrale et orientale, cultures juives d'Europe et de Méditerranée : histoire et interculturalité depuis le Moyen Âge* », unité qui intègre le Centre Alberto Benveniste d'études sépharades et d'histoire socioculturelle des Juifs », du laboratoire d'études sur les monothéismes (LEM, UMR8584, CNRS-EPHE-Paris IV-Univ. de St-Etienne) et de l'UMR8167 Orient et Méditerranée (CNRS-EPHE-Paris 1 et Paris IV-Collège de France).

C. Amérique

L'Amérique est représentée au total par 65 unités, dont 9 unités sont « mono-continentales » (Annexe 13. Liste des unités par continent et par combinaison de continents ; Annexe 16a. Unités et équipes de recherche en lien avec les Amériques). 6 unités demeurent cependant peu étudiées en raison de données lacunaires. Une analyse et une cartographie plus fines sont cependant en cours d'élaboration à la Maison des Amériques⁶³.

Les 8 unités constituant le « noyau dur » sont principalement consacrées aux dynamiques historiques et culturelles. Elles se trouvent majoritairement localisées à Paris et dans la proche région parisienne (Nanterre, Villejuif, Boulogne-Billancourt).

Ville	Total
-------	-------

⁶² Selon le rapport de Dominique Darbon et Christophe Jaffrelot (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et Perspectives », 2004, p.10

⁶³ Recensement effectué par Bernard Lacroix, Professeur de sciences politiques à l'université Paris-X.

Ville	Total
Boulogne-Billancourt	1
Grenoble	1
Mexico	1
Nanterre	1
Paris	2
Toulouse	1
Villejuif	1
Total	8

Fig. 39 – Implantations des Unités travaillant exclusivement sur l'Amérique

La situation démographique souligne à la fois la faiblesse générale des effectifs et une courbe d'âge assez régulière, présentant un renouvellement des chercheurs.

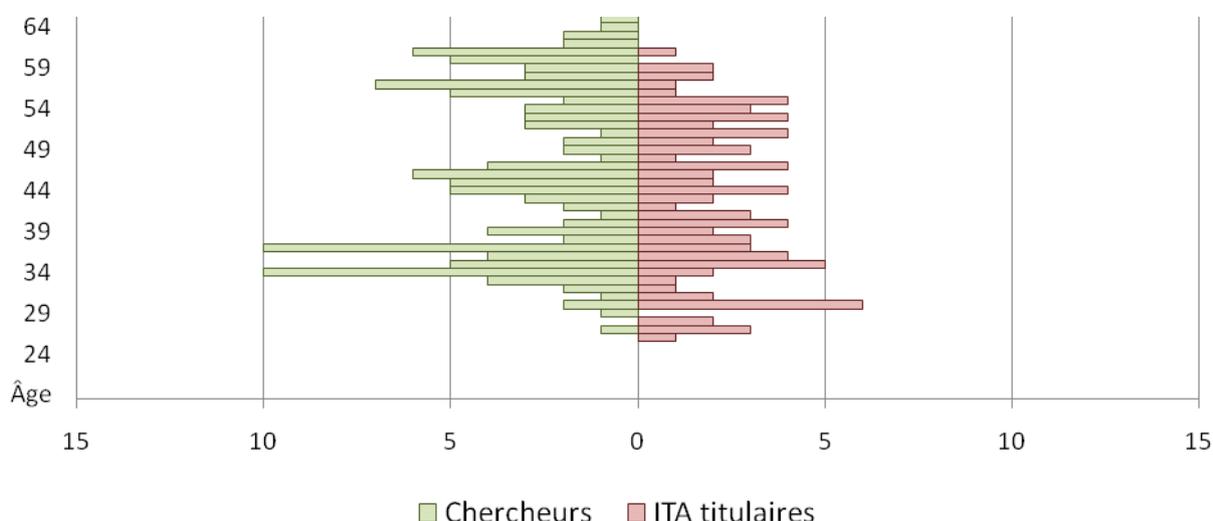


Fig. 40 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur l'Amérique

L'« aire culturelle » Amériques paraît cependant trop vaste et diversifiée pour pouvoir être abordée comme une entité homogène, et trois espaces au moins peuvent être distingués : l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Il est d'ailleurs possible de constater une certaine rivalité entre unités ainsi qu'une fracture entre la recherche sur l'Amérique du Nord et les Amériques centrale et latine (immensité de la zone, diversité des thématiques).

En Amérique du Nord, le CNRS privilégie des actions structurantes au travers de coopérations prioritaires avec certaines universités et agences de recherche stratégiques et dans les Amériques centrale et latine en tentant d'avoir accès à de nouveaux terrains⁶⁴.

La recherche sur l'Amérique latine apparaît importante dans certaines disciplines (histoire, ethnologie, sociologie, géographie et littérature) et déficitaire dans d'autres (sciences poli-

⁶⁴ <https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?article142>

tiques)⁶⁵, notamment au CNRS. Trois centres seulement incluent une recherche en Sciences politiques : l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine (IHEAL) et le Centre de Recherche et Documentation sur l'Amérique latine (CREDAL) à Paris, le Groupe de Recherche sur l'Amérique latine (GRAL) et l'Institut Pluridisciplinaire sur l'Amérique latine (IPEALT) de Toulouse.

L'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine (IDHEAL) apparaît comme un des centres les plus anciens. Fondé en 1954, sur un partenariat entre Paris III et le CNRS, l'institut délivre des diplômes et développe des recherches en collaboration avec le Centre de Recherche et de Documentation sur l'Amérique Latine (CREDAL), intégrant les trois Amériques.

L'Institut des Amériques

L'initiative majeure dans cette « aire culturelle » provient de la mise en place d'un Institut des Amériques (IdA) en mars 2007. L'institut des Amériques fédère une grande partie des recherches et rassemble 40 centres, pour la plupart universitaires (Annexe 16b. Établissements membres du GIS Institut des Amériques) à Paris. Transdisciplinaire, ayant réussi à sortir des clivages entre organismes de recherche, l'IdA s'appuie également sur des pôles régionaux, dont certains paraissent très actifs, et l'ouverture programmée de différents pôles en Amérique du Nord et en Amérique latine. L'IdA a notamment mené une réflexion sur la notion « d'aires culturelles » et la « transaméricanité », et propose un programme de recherche de douze axes scientifiques structurés en trois champs disciplinaires (Politique et société, Histoire et Cultures, Relations internationales et économie). Il développe également un enseignement avec les universités partenaires, des codirections avec des universités américaines et la création de chaires consacrées aux Amériques, comme il en existe déjà à l'Institut des Hautes Études sur l'Amérique Latine (Paris III/ CNRS) ou à Paris I. La démarche paritaire de cet institut demande toutefois à être maintenue, notamment la forme d'une collaboration avec le CNRS dont le nombre de chercheurs est aujourd'hui faible par rapport à celui des enseignants-chercheurs.

L'IHEAL et l'IdA collaborent avec d'autres unités françaises au développement d'un réseau documentaire sur l'Amérique latine, sous une forme peu à peu transformée (GDR puis GIS), et dorénavant incluse dans le Réseau européen d'information et de documentation sur l'Amérique latine (REDIAL). Les deux centres participent également au développement du Conseil européen de recherches en sciences sociales sur l'Amérique latine (CEISAL).

Enfin, des UMR sur les études canadiennes existent, notamment à Grenoble (UMR CNRS, Institut d'Études politiques de Grenoble, universités Pierre Mendès France et Joseph Fourier), et rassemblent des politistes, des géographes, des urbanistes et des sociologues.

D. Asie

L'Asie est étudiée par 93 unités au total, dont 21 laboratoires sont « mono-continentaux » (12 unités sous réserve d'informations : Annexe 14. Centres de recherche identifiés en dehors des données de Labintel).

⁶⁵ Olivier Dabène, « L'état de la recherche française en science politique sur l'Amérique latine », In Dominique Darbon et Christophe Jaffrelot (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et Perspectives », 2004, p.13-15 :

Les unités spécialisées sont consacrées à des disciplines et thématiques très diverses. Il est ainsi possible d'observer un ancrage par territoires larges (Institut de recherche sur le Sud Est asiatique, Mondes indiens), restreints (Centre de recherche sur la Chine, la Corée, le Japon), mais également des approches exclusivement disciplinaires, que celles-ci soient générales (Centre d'Économie de Paris Nord), ou plus précises (centre de recherche linguistique sur l'Asie orientale) (Annexe 13. Liste des unités par continent et par combinaison de continents

Les centres sont implantés aussi bien en France (14 soit 66,66%) qu'à l'étranger (7 soit 33,33%), avec cependant une forte concentration à Paris, où sont hébergées 9 unités renforcées par 3 laboratoires à Châtillon, Ivry-sur-Seine et Villejuif. Au total, 57,14% des unités se concentrent dans la région parisienne contre 2 unités en province à Lyon et à Marseille (9,52%).

Ville	Total
Bangkok	1
Châtillon	1
Hong-Kong	1
Ivry-sur-Seine	1
Lyon	1
Marseille	1
New-Delhi	1
Paris	9
Pondichéry	1
Tachkent	1
Téhéran	1
Tokyo	1
Villejuif	1
Total	21

Fig. 41 – Implantations des Unités travaillant exclusivement sur l'Asie

La situation démographique pour les études asiatiques prises dans leur ensemble paraît problématique : dans les dix ans à venir en effet, une diminution du nombre de chercheurs est à prévoir (pic actuel entre 49 et 60 ans). Des nuances doivent pourtant être apportées selon les sous-régions : si la situation semble dramatique pour l'avenir des recherches sur le Japon ou la Corée, elle semble plus stable pour l'Asie centrale et pour le monde turc.

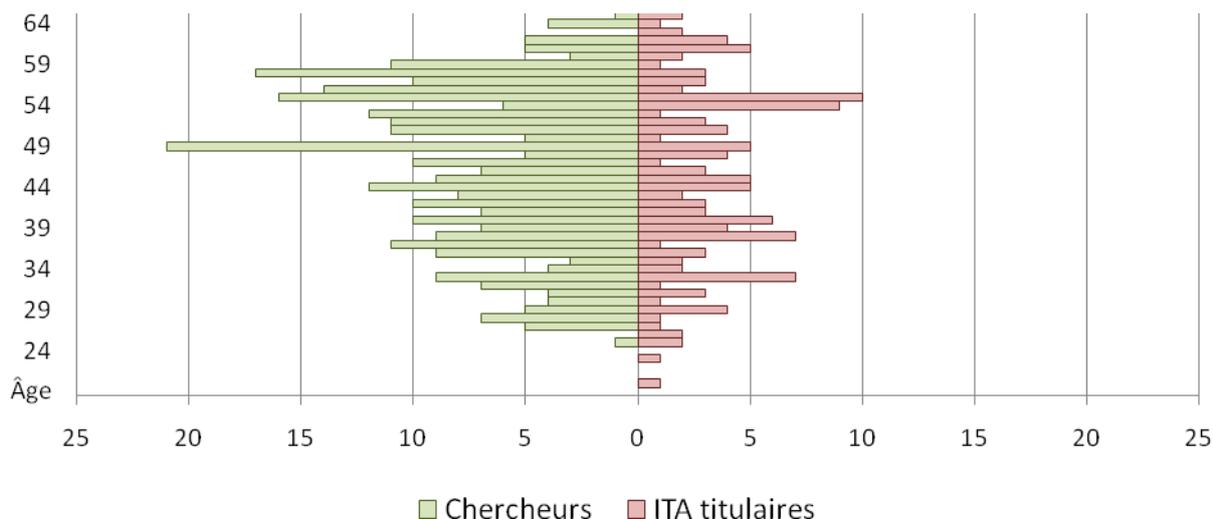


Fig. 42 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur l'Asie

L'Asie constitue un vaste ensemble regroupant plusieurs « aires culturelles » potentielles ou, à tout le moins, plusieurs grandes régions distinctes par leur culture, leur histoire ou leur économie. De façon générale, le fort potentiel de développement des pays asiatiques a été perçu depuis longtemps, et la France entretient des collaborations anciennes, favorisées par le prestige dont jouit le CNRS dans les pays concernés. Les études sur l'Asie demeurent cependant très variablement développées.

Le CNRS⁶⁶ entretient des relations différentes selon les zones :

- Collaborations déjà mises en place pour les technologies de pointe, de l'information et de la communication, et les Sciences humaines et sociales avec le Japon, la Corée, Taiwan et Singapour ;
- Collaborations structurées mais au fort potentiel d'accroissement avec la Chine, l'Inde et les pays d'Asie du Sud-Est.

Les partenariats demeurant cependant insuffisamment développés dans certaines régions, par exemple en Asie centrale.

Ces actions sont soutenues par trois bureaux de représentation à vocation régionale (Tokyo, Pékin et Hanoi), ainsi que différentes UMIFRE, dont celle de Tachkent.

Plusieurs grandes régions pouvant être appréhendées comme autant « d'aires culturelles » ont été distinguées. L'état des lieux des recherches orientalistes, tel qu'il peut être évalué par ses différents spécialistes, paraît également étroitement dépendant des champs disciplinaires.

- Asie du Nord-Est

La situation des études sur la Chine, la Corée et le Japon semble extrêmement différenciée. Les unités régionales les plus importantes sont le Centre de Recherches sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO, CNRS – EPHE - Université Paris VII - Collège de France) qui concerne la Chine, le Japon, le Tibet ; le Centre de recherches sur la Chine, le Japon, la Corée (EHESS-CNRS), l'Institut d'Asie Orientale (IAO, CNRS – ENS-LSH – Université Lyon II, IEP Lyon) qui concerne la Chine, le Japon, le Vietnam. Deux unités impor-

⁶⁶ <https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?article429>

tantes se consacrent à un pays : le Centre d'Études Japonaises (CEJ, INALCO) et le Centre d'Études françaises sur la Chine Contemporaine (CEFC, MAEE-CNRS).

Si le nombre de spécialistes sur la Corée apparaît comme très limité, les dispositifs des études sur la Chine et le Japon, bien que relativement conséquents, requièrent cependant une attention particulière. Environ 25 universités (soit presque un tiers des universités françaises), disposent d'un nombre significatif d'enseignants-chercheurs (200 pour les études chinoises, 150 pour les études japonaises), mais près de dix fois moins de chercheurs. Une des priorités est en conséquence le renouvellement des chercheurs partant bientôt à la retraite. Une seconde mesure consisterait dans le soutien accru des demandes de délégations des enseignants-chercheurs vers les équipes de recherches.

Les disciplines les plus représentées sont, dans l'ordre décroissant : l'histoire, les sciences religieuses, la littérature classique et moderne, la linguistique, la philosophie, l'anthropologie, la sociologie, l'économie, le droit, la science politique, la culture contemporaine. Le recrutement en sciences sociales et sur le contemporain apparaît tout à fait possible avec l'arrivée de bonnes thèses en écoles doctorales.

- *Asie du Sud-Est*

Les études sur l'Indochine, pourtant liées à une tradition prestigieuse en France, paraissent aujourd'hui en plein « effondrement ». Un recensement récent portant sur les recherches sur le Vietnam a comptabilisé 76 thèses en histoire depuis 1990, avec seulement 5 thèses sur l'histoire moderne⁶⁷.

Les équipes sur l'Asie du Sud-Est sont principalement constituées de l'Institut de recherche sur le Sud-Est asiatique (IRSEA, CNRS-Université de Provence), part de la Maison Asie-Pacifique ; du centre Asie du Sud-Est (CASE, UMR EHESS-CNRS), de l'Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC, MAEE) basé à Bangkok, et d'équipes universitaires à Lille 3, Paris I et à la Rochelle. Différents chercheurs sont de plus intégrés dans des laboratoires disciplinaires.

- *Asie centrale*

L'histoire des études centre-asiatiques françaises paraît prestigieuse et ancienne, avec une présence soutenue depuis 1923. En plein « renouveau » depuis l'effondrement de l'URSS, les études sur l'Asie centrale souffrent cependant d'une situation encore « périphérique » en France⁶⁸ (Annexe 17. Le Laboratoire Asie centrale), situation d'autant plus étonnante que cette « aire culturelle » joue un rôle d'interface entre les équipes travaillant sur le monde russe, turc, iranien et indien et partageant des séminaires communs. Bien que de nouvelles structures aient vu le jour depuis 1993, parmi lesquelles l'Institut français d'études sur l'Asie centrale à Tachkent en Ouzbékistan (IFEAC), elles restent encore largement insuffisantes.

Les spécialistes de l'Asie centrale sont répartis dans 69 pôles inégaux comprenant équipes mixtes du CNRS, établissements d'enseignements supérieurs et musées, dont deux seulement (l'IFEAC et l'équipe « Archéologie de l'Asie centrale » de l'UMR7041 ArScAn de Nanterre) mentionnent explicitement l'Asie centrale dans leur intitulé. Aucun centre de recherche enfin, n'est spécifiquement consacré à cette entité culturelle et géographique, dont

⁶⁷ D'après l'analyse effectuée par Jean-François Klein (dans Christian Culas et Jean-François Klein, « Introduction », Moussons, n° 13-14, 2009, pp.5-25.). Parmi ces thèses 55% traitent de la colonisation, 35% traitent de la guerre d'Indochine, le reste de l'histoire post 1954. Les directeurs des thèses viennent pour 16% de Paris 7.

⁶⁸ Ces données sont issues du rapport « Quel avenir pour les études centre-asiatiques en France ? Projet pour la création du laboratoire virtuel LAC – Laboratoire Asie centrale » Sabouret Jean-François & Gorshenina Svetlana 2008, dont la version complète est donnée en annexe.

la définition a elle-même varié dans le temps. Toutes ces études sont regroupées à Paris, à l'exception de l'IFEAC.

Le nombre de chercheurs reste difficile à évaluer : 70 spécialistes environ et 224 chercheurs travaillant sur la région de manière épisodique ou hors cadres institutionnels, soit un chiffre total d'environ 230 personnes. Le noyau dur des chercheurs titulaires, composé de 24 personnes (CR1, CR2 et maîtres de conférences, toutes disciplines SHS confondues⁶⁹), est dispersé entre les sections 31, 32, 33 et 40 du CNRS, et les sections 18, 21 et 22 du CNU et à l'EPHE.

Ce nombre est cependant en hausse, ainsi que l'attestent les thèses en cours⁷⁰ et les post doctorants, soit près de 230 personnes toutes disciplines confondues, et ceci malgré l'étroitesse des débouchés et des recrutements. Un important vivier et un fort potentiel existent donc, d'ailleurs soutenus par un fort intérêt des publics non spécialistes⁷¹, que différentes mesures permettraient de revitaliser notamment en faisant émerger plus clairement l'Asie centrale comme une « aire culturelle » à part entière. Différentes propositions ont été émises à ce sujet, parmi lesquelles il est possible de mentionner :

- La mise en place d'un réseau français des unités de recherche et des fonds documentaires existants, avec un regroupement éventuel des bibliothèques (notamment par une association au projet BULAC) et un catalogage commun, ainsi que la création d'un site et d'une liste de diffusion fédératifs. L'édition d'un annuaire des chercheurs compléterait ce premier dispositif⁷².
- La création d'une équipe mixte interdisciplinaire spécifiquement dédiée à l'Asie centrale (le LAC, laboratoire Asie centrale) localisée à Paris, et notamment reliée sur le terrain à l'IFEAC de Tachkent et l'École française d'Extrême-Orient (EFEO). Cette UMR pourrait être rattachée à une plateforme de services, telle qu'un Institut des Mondes de l'Asie et du Pacifique.
- L'augmentation du recrutement de chercheurs spécialisés au travers de la création d'une nouvelle commission du Comité national CNRS pour les mondes asiatiques (études extra-européennes) et la mise en place de postes fléchés.

- Monde turc, Balkans, Mondes iranien et indien

Le dispositif de recherche sur le monde turc et les Balkans paraît relativement modeste.

Le Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centre-asiatiques (CETOBAC, UMR8032) constitue la seule équipe traitant du monde turc et ottoman au CNRS.

Les Balkans sont représentés par quelques unités, souvent étendues à un espace plus grand, à l'exemple du Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-est-européen (CERCEC, UMR EHESS-CNRS-universités) (voir infra).

⁶⁹ Répartis ainsi qu'il suit : Archéologie, Préhistoire et Protohistoire, Art ancien (3) ; Histoire ancienne et médiévale, épigraphie (3), Histoire moderne et contemporaine, art moderne et contemporain (6), Anthropologie, Ethnologie, Sciences des religions (8) ; Géographie, Environnement, Urbanisme et 1 en Économie, Sciences de Gestion (3) ; aires culturelles(7), thèmes transversaux (14)

⁷⁰ Les thèses soutenues après 1991 portaient en majorité sur les sujets suivants : espace postsoviétique (env. 42,8% des thèses soutenues et 41% des sujets de recherches), sujets transversaux (env. 29,3% des thèses soutenues et env. 36,6% des sujets de recherches) ;

⁷¹ Dont attestent notamment la fréquentation du Musée Guimet et la faveur des documentaires sur l'archéologie de la région.

⁷² Ces mesures impliquent une collaboration accrue entre les institutions suivantes : CNRS, MAEE, Collège de France, EPHE, EHESS, Universités et leurs structures (le Réseau Asie-Imasie, l'IFEAC, la BULAC, le Réseau Altaï [CEMS - Centre d'études mongoles et sibériennes]), ainsi que des organismes étrangers comme l'ASIAC (Institut Italien de Recherche sur l'Asie centrale).

Longtemps considéré comme le « parent pauvre » des recherches sur l'Asie contemporaine, le monde Indien est en cours de renouvellement aujourd'hui⁷³. Le Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS UMR8664 EHESS-CNRS) semble être un des plus grands laboratoires français de recherche sur le Sous-continent indien et accueille également les doctorants du département «Asie du Sud» de l'INALCO. Les études sur le monde indien sont par ailleurs renforcées par le programme de bourses et d'échange de chercheurs mis en place par la FMSH.

Mondes Iranien et Indien

L'équipe pluridisciplinaire « Mondes iranien et indien » (UMR7528 – CNRS, Paris III, INALCO, EPHE), créée en janvier 2005, compte une trentaine de chercheurs, dont certains travaillent sur les deux entités.

Les recherches sur le monde indien sont ainsi portées par environ 18 chercheurs permanents, 4 associés, 5 post-doctorants. 24 thèses sont en cours de préparation.

Le monde iranien est représenté par 13 chercheurs, 16 chercheurs associés, 5 post-doctorants, 1 chercheur affilié. 7 doctorats sont en cours.

Les thèmes de recherche de l'UMR, spécialisés et transversaux, portent sur les trois axes suivants : Histoire et société, transmission et expression des savoirs, recompositions sociales, territoriales et identitaires. Ils couvrent une zone géographique large, débordant les frontières de l'Inde ou de l'Iran actuels pour intégrer également l'Afghanistan, le Pakistan, plusieurs pays d'Asie centrale, du Moyen-Orient (Kurdistan) et de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

Le monde iranien est également étudié à l'INALCO, ainsi que dans le cadre de l'UFR Orient et Monde arabe de l'Université de Paris III. Le département d'histoire iranienne de Paris III, issu de l'Institut d'Études iraniennes fondé en 1947, développe des activités de recherche avec l'UMR Mondes iranien et indien et propose des enseignements spécialisés en master I et II ainsi qu'un doctorat dans le cadre de l'école doctorale « Langages et langues »⁷⁴. Enfin, les études indiennes et iraniennes sont complétées par la chaire « Langues et religions indo-iraniennes » détenue par Jean Kellens au Collège de France.

Il est toutefois possible de constater une diminution générale du nombre des chercheurs sur l'Iran, due à des départs en retraite prochains, ainsi qu'un faible débouché en matière de postes ouverts. Cette situation débouche de fait, ainsi que le signalent des entretiens, sur la quasi-absence actuelle de recherches sur l'Iran contemporain.

Par ailleurs, le changement de postes de certains chercheurs entraîne souvent la perte d'une compétence sur un champ précis. Ainsi, la possibilité d'un double rattachement institutionnalisé devrait permettre d'assurer une plus grande représentation de certaines thématiques et disciplines par laboratoires.

À l'instar des autres « aires culturelles », « l'aire culturelle » Asie est servie par un réseau, le Réseau Asie, fondé le 18 juin 2001 à la Fondation Maison des Sciences de l'Homme

⁷³ Voir également : Christophe Jaffrelot et Éric Seizelet, « L'état de la recherche française en science politique sur l'Asie », in Dominique Darbon et Christophe Jaffrelot (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et Perspectives », 2004, pp.25-31

⁷⁴ www.iran-inde.cnrs.fr/IMG/pdf/Études-Iran-Paris3-2009-2010.pdf

(FMSH) par différents partenaires⁷⁵. L'objectif du Réseau Asie est de créer un observatoire fédérant chercheurs et recherches sur l'Asie et le Pacifique. À ce jour près de 1 500 membres, dont 1 400 chercheurs et enseignants francophones (doctorants compris) en sciences humaines et sociales, ainsi qu'une centaine d'experts sont ainsi reliés. Agissant comme un véritable observatoire, le Réseau Asie produit lui-même son expertise et ses analyses. Il organise de ce fait des colloques et un congrès biennal et soutient des publications, à l'exemple de la préparation de deux Livres blancs SHS, l'un sur le Pacifique, l'autre sur l'Asie, prévus en 2011 (le dernier Livre blanc sur cette région, « Livre blanc de l'orientalisme français », éd. Société Asiatique, datant de 1993)

Depuis mars 2006, ce réseau de chercheurs est appuyé par une unité propre de service du CNRS, l'Institut des Mondes de l'Asie et du Pacifique (Imasie, UPS2999).

Enfin, une trentaine de revues sont consacrées à cette « aire culturelle ».

E. Europe

L'Europe détient sans conteste, le plus grand nombre d'unités : 136 au total lui sont consacrées, dont 48 très spécialisées (Annexe 13. Liste des unités par continent et par combinaison de continents) auxquelles s'ajoutent 15 autres sous réserve de précisions complémentaires (Annexe 14. Centre de recherche identifiés en dehors de Labintel). Les laboratoires spécialisés abordent diverses disciplines, thèmes et régions, généralement de façon pointue (Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française).

De nombreuses unités portent sur des zones à la fois culturelles et spatiales (Centre d'Études Slaves, Pays germaniques : histoire, culture, philosophie, Cultures et Sociétés en Europe par exemple), mais dans l'ensemble les intitulés insistent sur une double approche, disciplinaire et « aires culturelles ».

La présence des unités se manifeste en France (45) et à l'étranger (3), avec une concentration non-négligeable à Paris (16) et dans la banlieue parisienne (5) soit 43,75% des laboratoires. Les autres villes importantes pour les études européennes sont Strasbourg (4 unités), Aix-en-Provence et Nancy (3 unités chacune).

Ville	Total	Ville	Total
Aix-en-Provence	3	Nancy	3
Besançon	1	Nanterre	1
Brest	1	Naples	1
Caen	1	<i>Paris</i>	16
Corte	2	Pessac-Bordeaux	1
Berlin	1	Poitiers	1
Dijon	1	Prague	1
Grenoble	1	Strasbourg	4
La Plaine Saint-Denis	1	Toulouse	1
Lille	1	Tours	1
Lyon	1	Villejuif	2

⁷⁵ Le Réseau Asie a été formé par des chercheurs et des administrateurs de la recherche, du CNRS, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Fondation nationale des sciences politiques, de l'École des hautes études en sciences sociales

Ville	Total	Ville	Total
Montpellier	1	Villeneuve d'Ascq	1
Sous-total		48	

Fig. 43 – Implantations des Unités travaillant exclusivement sur l'Europe

La situation démographique semble plutôt rassurante.

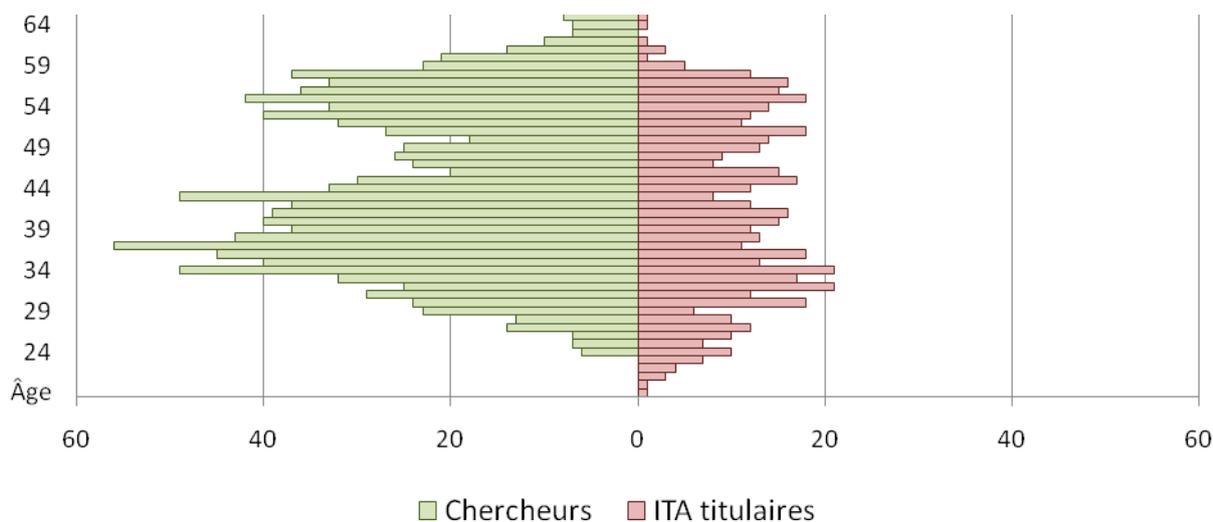


Fig. 44 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur l'Europe

Le CNRS collabore depuis longtemps avec la Russie et la Communauté des États Indépendants, notamment au travers des programmes de l'Union européenne (Programme-Cadre européen de Recherche et de Développement Technologique). Son objectif actuel est à la fois d'intensifier la coopération bilatérale France-Russie et de l'étendre aux pays voisins de l'UE (Biélorussie, Ukraine et Moldavie), ainsi qu'avec les pays du Caucase et de l'Asie centrale⁷⁶.

Inclus tour à tour dans les « aires culturelles » Asie et Europe, bien qu'autonomes par la spécificité de son objet, la Russie et le monde Slave détiennent une place particulière.

Monde Slave et Russie

Le monde Slave (Europe de l'Est, Balkans, Caucase) et la Russie paraissent fortement représentés en France, premier pays à avoir institué les études slaves en Europe, dès 1840. Les centres de recherche sur les mondes slaves dans leurs différentes composantes, historique, linguistique, religieuse, ethnographique, littéraire et artistique, économique et politique sont donc nombreux au sein de différentes institutions de recherche et d'enseignement et, parfois, concurrents.

Certains de ces centres paraissent toutefois structurants et jouer le rôle de pôles forts de recherche et de diffusion des informations : le Centre d'Études des mondes russe, caucasien et centre-européen (CERCES, UMR CNRS-EHESS-Universités), l'UMS Centre d'Études Slaves,

⁷⁶ <https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?article430>

l'INALCO, le centre franco-russe à Moscou. Ce dispositif est complété par différentes équipes dans les hautes écoles (EHESS, EPHE, ENS) et les départements d'études slaves de certaines universités (CRHS Paris I, Paris III, Paris IV, Bordeaux III etc.). De nombreux chercheurs d'origine russe ou d'Europe de l'Est sont associés aux centres et à leurs programmes de recherche.

Les études slaves ont traversé une sorte de crise à la suite de l'effondrement de l'URSS et se sont depuis consacrées à l'étude des sociétés post communistes. De façon générale, les recherches portent principalement sur la linguistique et la littérature, et dans une moindre mesure, sur l'histoire et les sciences politiques. Des disciplines plus fines sont toutefois proposées : histoire de l'art, du cinéma et des médias, muséographie, culture matérielle, démographie. Cette recherche est soutenue par de nombreuses revues. Enfin, et bien que dispersés, les centres de documentation et d'archives, ainsi que les bibliothèques paraissent bien répertoriés.

F. Pacifique-Océanie

La zone Pacifique-Océanie est étudiée par 18 unités au total, mais une seule s'en occupe de manière exclusive (CREDO UMR6574).

L'analyse démographique met en évidence deux groupes d'âge (entre 36 et 46 ans, et entre 54 et 62 ans) et peu de chercheurs.

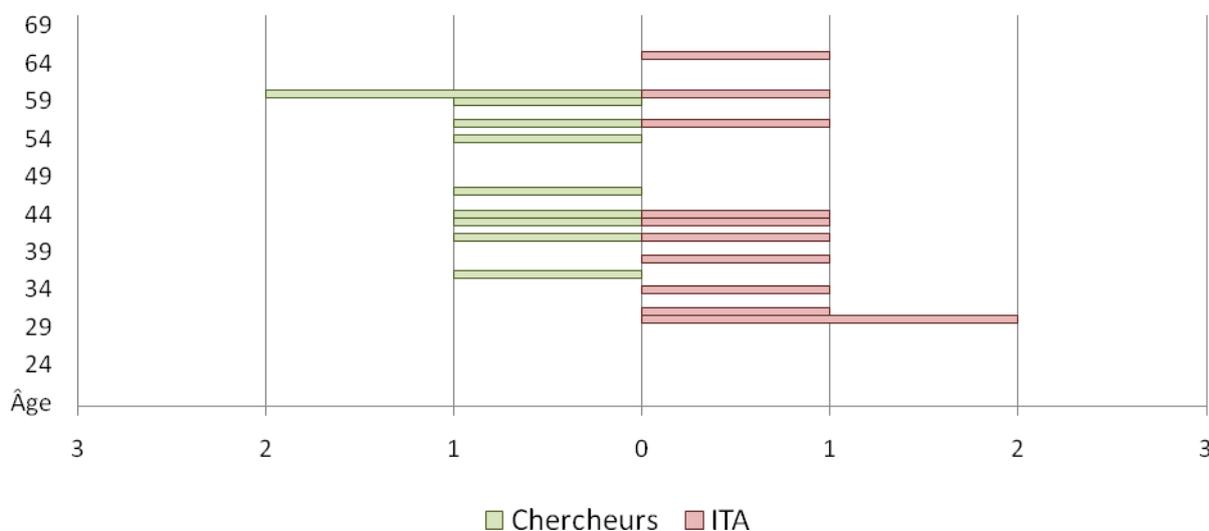


Fig. 45 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur le Pacifique-Océanie

Les collaborations du CNRS portent en majorité sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et sur l'Environnement et le développement durable⁷⁷. Les recherches SHS sur l'Océanie en France sont cependant ancrées dans une tradition prestigieuse, et comptent quelques grands noms.

Le Centre de recherche et d'information sur l'Océanie (CREDO - UMR6574 – CNRS-EHESS-Université de Provence) constitue l'unique centre de recherche pluridisciplinaire exclusivement consacré à l'Océanie. Créé en 1995, il est l'une des composantes de la Maison

⁷⁷ <https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?article429>

Asie-Pacifique et a notamment été dirigé par Maurice Godelier (1995-1998) et Serge Tcherkézoff (1999-2007). Le CREDO mène essentiellement des recherches en archéologie et anthropologie et compte environ 15 chercheurs permanents et 7 post doctorants et chercheurs associés, c'est-à-dire près de la moitié des spécialistes titulaires français.

Le nombre total des chercheurs français travaillant sur cette « aire culturelle » s'élève à une cinquantaine, si on y inclut les DOM-TOM. La moitié des titulaires devrait partir à la retraite prochainement. Le CREDO manquera alors de spécialistes pour la Nouvelle-Guinée, la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande.

Le nombre relativement faible de chercheurs sur l'Océanie semble pouvoir être expliqué par deux raisons : d'une part, une absence d'enjeux politiques autour de cette aire, d'autre part, une tradition coloniale bien moindre que celle de la Grande-Bretagne, beaucoup plus impliquée dans la région. Le CREDO accueille néanmoins une vingtaine de doctorants : 80% d'entre eux devraient, à terme, trouver un poste à l'étranger (Australie, États-Unis). Un système de bourses en cotutelles entre la France et des pays de la région serait donc intéressant.

Le fonds Pacifique constitue le seul centre documentaire spécialisé sur cette aire en France.

D'autres centres comptant des spécialistes de cette zone existent cependant, à l'exemple du LACITO (UMR7107 CNRS-Paris III-Paris IV) qui étudie les langues et civilisations à tradition orale et compte 6 à 7 spécialistes sur l'Océanie.

En dernière analyse de cette partie, les différents graphiques soulignent le caractère structurant des références géographiques et spatiales. Ils ouvrent ainsi la voie à des propositions de regroupements au sein de grandes « maisons » consacrés à des continents et dans lesquelles seraient intégrées plusieurs « aires culturelles ». Les interfaces entre les « aires » pourraient être réalisées au travers de programmes de recherche thématiques et transversaux, mais aussi par une mobilité des chercheurs entre « aires » et Maisons à des fins comparatives.

III.3. Les « Aires culturelles » dans les autres institutions en France

L'objectif de cette partie est de dresser un panorama des institutions « aires culturelles » en dehors du CNRS, d'en présenter les lignes de force et éventuellement les faiblesses, et de comparer leur organisation aux pratiques d'un CNRS fréquemment perçu comme ayant perdu sa position « dominante » en ce domaine. Ces démarches de comparaison ayant déjà eu lieu dans le cadre des évaluations AERES, la mission sur les « aires culturelles » ne prétend pas reproduire cette analyse mais la placer dans une perspective comparative.

Cette partie du rapport a pourtant été complexe à réaliser : en l'absence d'accès direct aux sources primaires, les données ont principalement été collectées en ligne et dans les publications analytiques, puis confrontées aux entretiens. Elles sont donc lacunaires et il est signifiant de constater leur caractère parfois contradictoire à l'intérieur d'une même source.

D'une part, la pratique des multi-tutelles provoque d'innombrables doublons, à la fois en terme de rattachement des unités à une structure mère (chaque institution tendant à s'en glorifier) et pour le décompte des chercheurs travaillant sur une « aire culturelle » ou un domaine précis (Annexe 13. Liste des unités par continent et par combinaison de continents ; Annexe 14. Centre de recherche identifiés en dehors de Labintel). Dans de nombreux cas, les listes proposées ne peuvent donc pas refléter la réalité des situations et s'opposent à une pratique courante et non officialisée : des chercheurs s'affilient individuellement aux unités qui les intéressent.

Un état des lieux général, étendu à toute l'Europe, serait pourtant pertinent à établir, et offrirait un cadre global orientant en permanence les propositions de recherche françaises.

Cet outil de réflexion et de prospective pourrait prendre la forme d'une base de données actualisée dont l'ébauche existe déjà⁷⁸, qui intégrerait également les publications. Un tel projet implique cependant l'extension de cette mission ponctuelle et sa traduction en un projet permanent de collecte et de veille.

La structuration de cette partie est double. Un résumé présente les caractéristiques de chaque institution et département ; il est par ailleurs accompagné de critiques ou suggestions émises par les personnes consultées. Les données disponibles, plusieurs fois vérifiées, sont placées en annexe, afin de ne pas alourdir le texte.

III.3.1. Institut de France, Collège de France

A. L'Institut de France

L'Institut de France est le plus prestigieux de la Nation. Il comprend 5 organismes : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences (sans relation avec les SHS), l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques.

Académies	Académie française	Académie des inscriptions et Belles-lettres	Académie des Beaux Arts	Académie des Sciences morales et politiques
Disciplines	Français	Histoire Archéologie Philologie	Peinture sculpture architecture gravure composition musicale création artistiques dans le cinéma et l'audiovisuel photographie	Philosophie morale et sociologie, législation, droit public et jurisprudence, économie publique, statistiques et finances, histoire et géographie
Aires culturelles	France	Europe Asie	Europe Asie	Europe

Fig. 46 – Disciplines et aires culturelles des Académies de l'Institut de France

B. Le Collège de France

Fondé en 1530, le Collège de France est une institution à part, ni université ni grande école, qui n'entre en concurrence avec aucun autre établissement, mais jouit d'un grand prestige – il est ainsi perçu comme l'aboutissement d'une belle carrière et la reconnaissance d'une compétence.

Ses enseignements se déroulent aussi bien à Paris, qu'en province ou à l'étranger. Le Collège est organisé en chaires non permanentes, avec un renouvellement des thématiques à chaque vacance.

Le Collège de France s'enorgueillit de sa politique de diffusion des savoirs (plus de 4 millions d'heures de téléchargements en 2008 de cours du Collège, plus une diffusion matinale quotidienne sur France Culture). Cette diffusion est également réalisée au travers d'accords passés avec l'Agence universitaire de la francophonie, permettant la rediffusion des cours et les multiplex entre professeurs de 4 à 5 pays. Ce canal numérique paraît particulièrement intéressant et promis à un bel avenir, notamment pour les pays dits du Tiers Monde. Des podcasts en anglais devraient prochainement être mis en place.

⁷⁸ Une première base de données a été mise en place dans le cadre de cette mission.

Le Collège de France est largement ouvert à la coopération internationale, tant dans son activité d'enseignement que pour sa recherche (20% des chercheurs sont étrangers). Des missions d'enseignement à l'étranger ont régulièrement lieu. En 2008, ces missions concernaient les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis, Inde, Italie, Portugal, Suède, Suisse, République tchèque, Tunisie. Cette ouverture à l'international implique également des invitations de conférenciers (13 personnes, dont 7 à propos des « aires culturelles » en 2009-2010). Une importante série de conventions internationales a été signée avec de multiples institutions (Annexe 18. Le Collège de France).

Sur les 52 chaires actuelles, 16 sont directement concernées par les « aires culturelles » (Annexe 18. Le Collège de France).

Le Collège de France est également composé de laboratoires mixtes avec le CNRS dans le cadre d'une convention qui permet le financement d'un chercheur par an par le CNRS.

Les équipes accueillies sur les « aires culturelles » concernent notamment le Monde indien, textes, sociétés et représentations (EA-518) et le Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO, UMR8155, anciennement, Centre de recherches sur les civilisations chinoise, japonaise et tibétaine).

Le Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO)

Par la diversité de ses domaines et « aires culturelles » de compétence et des tutelles, le Centre de recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (UMR8155) représente une sorte d'exemple d'une unité mixte parfaitement efficace.

L'UMR8155, créée au 1^{er} janvier 2006, regroupe trois équipes préexistantes relevant d'aires culturelles proches, mais spécifiques, l'UMR8583 (Centre de recherche sur la civilisation chinoise), l'UMR7129 (Civilisation japonaise), l'UMR8047 (Langues et cultures de l'aire tibétaine).

L'équipe japonaise est elle-même constituée de deux groupes, l'un comprenant pour l'essentiel des chercheurs CNRS et EPHE, et l'autre les membres du Groupe de recherches sur le Japon de Paris 7 (GREJA).

La direction de l'UMR est formée d'un directeur (Alain Thote, EPHE) et de deux directeurs adjoints (Anne Chayet et Nicolas Fiévé, CNRS). Elle est donc partagée par le CNRS, le Collège de France, l'École pratique des hautes études et l'Université de Paris 7 et compte 46 chercheurs et enseignants-chercheurs (CNRS / EPHE / INALCO / Paris7 / divers), 4 ingénieurs de recherche et ingénieurs d'études, 8 post-doctorants et 36 membres associés (École française d'Extrême-Orient / EPHE / INALCO / divers).

Enfin, le Collège de France vient d'inaugurer une résidence universitaire à Meudon pour l'accueil de jeunes chercheurs et ambitionne d'en créer de nouvelles dans le cadre des projets Quartier Latin – réunissant le Collège de France, l'ENS et d'autres institutions –, et au travers du grand emprunt.

III.3.2. Les Hautes Écoles et Grandes Écoles

Ce chapitre ne prétend pas à une description précise de tous les centres de recherche sur les « aires culturelles » – les données sont en effet inégales en nombre et en précision –,

mais plutôt à un état des lieux, indiquant, souvent de manière sommaire, les principales « aires » traitées et les compétences spécifiques dans tel ou tel domaine. Une fois encore, il convient de rappeler que les délais impartis, l'importance du travail à accomplir et le manque de personnel, ont limité la collecte de données difficiles à obtenir, mais également de souligner l'intérêt, à court terme, de compléter ces éléments et de posséder une base de données tenue à jour.

Enfin, les différentes personnes interrogées ont pu avoir des appréciations divergentes, liées aux concurrences internes entre les instituts et les centres. Cette subjectivité des opinions a obligé à un tri.

De manière générale en effet, l'existence même de ces hautes écoles est fréquemment critiquée, quoique de manière différente selon les cas, les fonctions exercées, l'ouverture et l'inscription dans le paysage scientifique français. Très élitistes, elles apparaissent comme une spécificité française et s'accordent d'ailleurs mal avec les tentatives d'harmonisation aux échelles européennes et mondiales. De nombreux avis tendent ainsi à leur suppression et à leur intégration dans les universités, et s'inquiètent de leur concurrence avec le CNRS. Elles se montrent néanmoins accueillantes pour les spécialistes des « aires culturelles », remplissant là une fonction dont les universités ne sont pas encore capables.

A. L'École Normale Supérieure (ENS)

L'ENS compte aujourd'hui près de 800 enseignants-chercheurs et tend progressivement à devenir un véritable centre de recherche, s'intéressant de moins en moins à l'enseignement ou à l'agrégation.

L'ENS accueille donc deux types d'étudiants : les siens propres et ceux qui proviennent des établissements universitaires et des autres écoles doctorales. Si les formations paraissent ainsi enrichies par ces différentes participations, cette nouvelle situation implique la création d'un diplôme propre et une redéfinition de la fonction de l'école. En l'état en effet, les disparités entre l'ENS et certaines universités, notamment en terme de locaux et de moyens, paraît importante et défavorable à ces dernières.

La recherche en SHS se divise en 7 départements et un centre d'études des langues, pour un total de 26 laboratoires dont 12 sont des UMR CNRS. L'Europe occidentale et orientale, et la Russie, sont les régions les plus représentées (Annexe 19. L'ENS).

Les critiques proviennent de son statut. Élitiste, admettant sur concours après des années de préparation et avec une limite d'âge, offrant à ses élèves un statut rémunéré de fonctionnaire, possédant des bibliothèques réservées et par ailleurs de superbes locaux placés dans des lieux prestigieux de différentes villes de France, elle offre de fait à ses élèves une place privilégiée dans le monde professionnel. L'ensemble de ces caractéristiques lui confère ainsi un caractère fermé et peu démocratique. Le développement de ses centres de recherche concurrence donc directement le CNRS, malgré les cotutelles.

B. L'École pratique des hautes études (EPHE)

L'École pratique des hautes études, fondée en 1868, compte environ 250 enseignants-chercheurs, une quarantaine de chercheurs et environ 100 ITA. Elle jouit d'un grand prestige, bâti sur la qualité de ses enseignants depuis plus d'un siècle et sur sa relative indépendance (il n'existe pas de concordance des diplômes avec le système universitaire), mais également sur sa réputation d'érudition et en conséquence, de grande spécialisation.

Ses programmes de coopération internationale sont importants et favorisent notamment le parcours de thèse de ses étudiants qui passent successivement par différents pays et laboratoires. La pratique des codirections internationales de thèses est également encouragée.

La recherche sur les « aires culturelles » y est traditionnellement importante : sur 17 centres en SHS, 12 intègrent l'étude des aires culturelles. Parmi ceux-ci, 7 centres sont des centres CNRS (Annexe 20. L'EPHE).

C. L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

L'École des hautes études en sciences sociales, fondée en 1975 par la transformation de la VIème section de l'EPHE, est une école doctorale (2000 doctorants) rassemblant près de 330 chercheurs. Institution brillante, quelquefois qualifiée « d'antichambre du Collège de France », elle joue également un rôle majeur dans les études sur les « aires culturelles » (18 centres sur 23), en partenariat avec le CNRS. Ce partenariat EHESS-CNRS est salué par de nombreux chercheurs, mais à défaut d'une politique volontariste, la part du CNRS risque de se réduire dans les quatre années à venir, à la fois en raison des départs à la retraite et de politiques différentes de recrutement. Jusqu'à présent en effet, le CNRS ne vote toujours pas aux assemblées générales (à l'exception des directeurs cumulants). Le recrutement lui échappe donc totalement, tandis que des membres de l'EHESS peuvent eux siéger au Comité National. Il y a donc déséquilibre.

Dans cette perspective, et en raison de l'hébergement d'équipes mixtes CNRS-EHESS, il apparaît peu aisé de préciser ce qui appartient à l'une ou l'autre institution, notamment en termes d'ANR (l'EHESS se prévaut, comme le CNRS, d'être le premier établissement de France en nombre d'ANR pour la période 2005-2008) et des ERC seniors (3 sont revendiqués par l'EHESS).

L'EHESS a été évaluée en A ou en A+ par l'AERES, et est membre fondateur de la BU-LAC et du campus Condorcet.

La place de l'EHESS sur le plan international est liée à des partenariats étroits et un véritable tissu de coopération (200 accords de coopération avec des universités, 230 chercheurs invités par an).

Les thèses, prévues pour être faites en 4 ans, durent en moyenne 5 à 6 ans. L'EHESS est attachée à une sélection des thèses par projet et non par concours. Elle compte également 1 000 étudiants en master et près de 5 000 auditeurs libres.

L'EHESS possède une classification interne des laboratoires par « aires culturelles ». Ce sont le plus souvent des unités mixtes avec le CNRS, mais deux équipes d'accueil existent également. Le CNRS possède 4 unités en multi-tutelle avec l'EHESS et l'ENS et participe à une multi-tutelle pour deux autres unités (Annexe 21. Unités CNRS en multi-tutelle avec l'EHESS).

17 laboratoires sont concernés par les « aires culturelles » et répartis sur plusieurs sites à Paris et en province (Annexe 22. L'EHESS). Ils sont soutenus par un réseau de bibliothèques spécialisées (id.).

Les équipes d'accueil EHESS non CNRS œuvrant sur les « aires culturelles » sont quant à elles constituées de 5 unités (id.).

Enfin, plusieurs unités mixtes se trouvent en restructuration, en raison de départs à la retraite et de manques constatés de visibilité des axes ou encore de la modestie de leur taille (id.).

D. Institut d'études politiques (Sciences Po)

Sciences Po est une haute école dont la tradition est solidement ancrée dans le paysage français. Répartie en un collège et 7 campus, elle compte 9 000 élèves (dont 42% sont étrangers) parmi lesquels 550 doctorants ; 50 professeurs d'université, 182 enseignants-chercheurs et 3 000 intervenants (maîtres de conférences, partenaires économiques privés etc.). Ces enseignants sont évalués par les étudiants depuis 1990.

La coopération internationale est volontariste (représentations permanentes, chaires de professeurs invités), et Sciences Po accueille 40 professeurs étrangers chaque année.

La recherche est organisée autour de 9 centres de recherches, et articulée autour de 4 grandes disciplines (économie, histoire, science politique, sociologie) qui, si elles ne sont pas directement portées sur les « aires culturelles », en intègrent différents spécialistes. 5 de ces centres (le CERI, le CEVIPOF, le CSO, l'OSC et le CDSP) sont des unités mixtes associées au CNRS, les 4 autres étant propres à la Fondation Nationale des Sciences Po - la FNSP.

État des lieux du laboratoire de Georges Mink

Entre spécialisation dans une « aire culturelle » et tutelle disciplinaire, le parcours de l'équipe de Georges Mink prend valeur d'exemple.

A l'origine, Georges Mink codirigeait avec Pierre Kende un centre de recherches sur les sociétés postcommunistes, démantelé lors de son transfert à Lyon. Mink a alors constitué un Laboratoire d'Analyse des Systèmes Politiques (LASP) au sein de l'Institut de relations internationales dirigé par le politiste Michel Dobry. Le groupe originel est demeuré important et travaillait sur la Pologne, la Hongrie et la Roumanie, mais pas sur la Russie. Une série de recrutements a permis au laboratoire de prendre de l'importance, puis de fusionner avec le GAP de Cachan, qui compte quelques spécialistes des « aires culturelles » parmi lesquels : Thierry Delpeuch (*Policy Transfer*), Carole Sigman (clubs informels sous le Gorbatchévisme dans la Perestroïka), Ioana Popa (transferts culturels, circulation des littératures dissidentes), Mr Szurek (actuel directeur du laboratoire, questions judéo-polonaises), Georges Mink (questions mémorielles, conversion des élites), Miriam Amorocvasic (à la retraite, mais encore active dans 2 programmes PCRD sur l'émigration de la Yougoslavie).

A cette exception près, les chercheurs travaillant sur les pays postcommunistes d'Europe centrale et en Russie demeurent en général dispersés, mais travaillent dans les mêmes laboratoires que des chercheurs spécialisés dans d'autres aires : Amérique centrale, Afrique, ex RDA et Allemagne.

Les centres de Sciences Po intégrant des études sur les « aires culturelles » incluent :

- *Le Centre d'études des relations internationales (CERI)*

Fondé en 1952 par Jean-Baptiste Duroselle, le CERI est le plus ancien des neuf centres de recherche des Sciences Po. Ses trois axes majeurs de recherche portent sur la sociologie politique comparée, les relations internationales et l'économie politique internationale, et, d'une façon générale, ils sont réunis dans l'intérêt porté à la sociologie culturelle des faits politiques. Depuis 2002, c'est une Unité Mixte de Recherche Sciences Po – CNRS.

D'après les données recueillies, l'unité comprend 309 membres dont 18 chercheurs CNRS, 35 chercheurs non-CNRS, 218 doctorants, 18 membres associés, 1 chercheur émérite / honoraire et 21 ITA. Le principe de conception du laboratoire est « aire culturelle + discipline + thématique » et il travaille sur les 5 « continents ». Ses recherches portent notamment sur les époques moderne et contemporaine.

Le CERI collabore avec de nombreux organismes partenaires à travers le monde, dont un noyau de 18 institutions de prestige (l'université d'Oxford, par exemple).

Les principales thématiques de recherches sont les suivantes : nouvelles formes de conflits et de violence politique, processus de démocratisation, trajectoires historiques de l'État,

identités politiques et nationalismes, interactions entre État et marché, dynamiques de la mondialisation et des intégrations régionales, enjeux de la sécurité internationale.

Les « aires culturelles » étudiées⁷⁹ varient en importance. D'après les intitulés des thématiques, l'Europe constitue le continent le plus étudié avec 39 chercheurs (dont des spécialistes de l'Europe de l'Est, principalement focalisés sur la Russie, mais aussi sur la Bulgarie, la Roumanie). L'Asie est représentée par 32 chercheurs (Chine privilégiée). Le conflit israélo-palestinien fait également l'objet de diverses recherches. Enfin, 9 chercheurs travaillent sur l'Amérique, 6 sur l'Afrique et 1 sur l'Océanie (Annexe 23. Cumul des pays étudiés au CERI).

Le CERI compte également des spécialistes de l'Europe de l'Est, traitant des questions de délinquance et de criminalité en Russie, des questions d'églises et de religion.

Le descriptif des thématiques de chaque chercheur permet d'indiquer le nombre cumulé de chercheurs œuvrant sur plusieurs pays ou continents (id.).

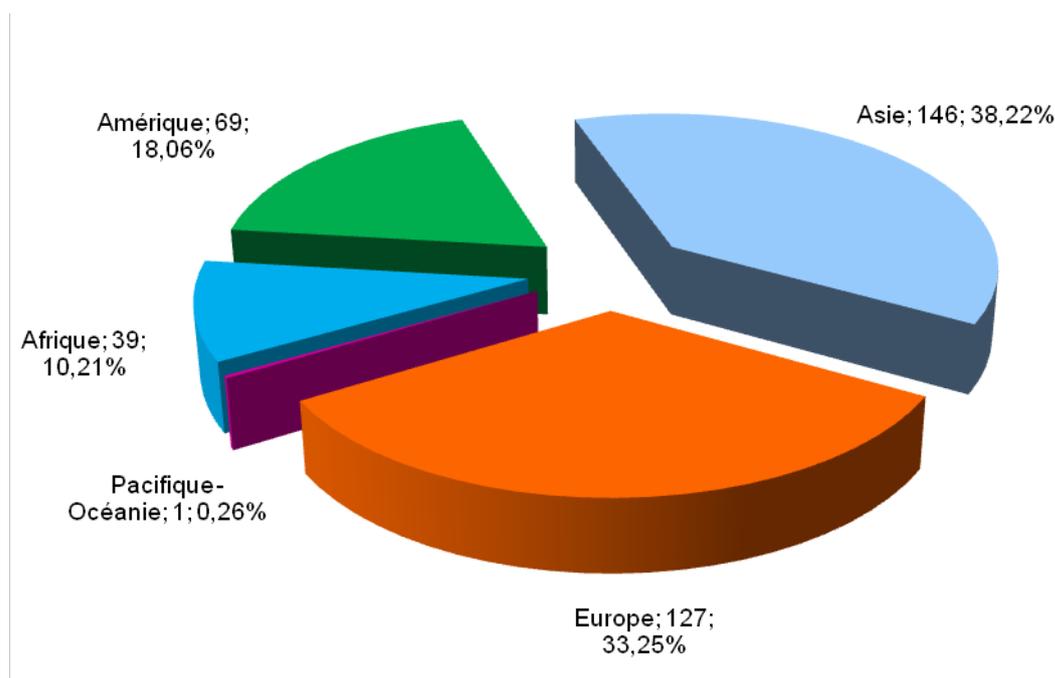


Fig. 47 – Représentation des continents au CERI

Le CERI se consacre à toutes les « aires », mais s'attire plusieurs critiques. Différents entretiens insistent ainsi sur ses tentatives de contrôle des UMIFRE et des centres EHESS.

Son rôle n'en demeure pas moins important ; quoique disciplinaire, il est en effet structuré autour des « aires culturelles ». Aussi, la pertinence du concept a été plusieurs fois interrogée en interne et a dû être argumentée par ses partisans. Les arguments mis en valeur sont aisément extensibles à d'autres centres : importance de la maîtrise d'un terrain et valeur des approches comparatives.

L'un des grands intérêts du CERI pour les « aires culturelles » tient à sa qualité de « grand » laboratoire : nombre élevé de chercheurs, moyens financiers importants, sollicitation du représentant de Sciences Po à Bruxelles pour les ERC. Le CERI constitue un excellent exemple de ce que pourrait être une structure opérationnelle de recherche orientée plus nettement vers les « aires culturelles ».

⁷⁹ Ces données sont basées sur les intitulés des thématiques développées par chaque chercheur. Il n'existe en effet aucune donnée plus précise à jour.

- *Le Centre de recherches politiques de Sciences Po (anciennement Centre d'études de la vie politique française (CEVIPOF))*

Créé en 1960, le *Centre de recherches politiques de Sciences Po* CEVIPOF est associé au CNRS depuis 1968 et réunit plus de 80 chercheurs (27 permanents, 20 associés et 20 chercheurs invités) et environ 90 doctorants.

Ses principaux axes de recherche analysent le changement social et politique dans les démocraties contemporaines au travers de deux pôles majeurs « *Attitudes, comportements et forces politiques* » et « *Pensée politique et histoire des idées* ». Des projets fédérateurs et interdisciplinaires sont définis pour une période de 3 à 4 ans. Les derniers en date ont eu pour thèmes : « *Les transformations de la démocratie : crise ou recomposition ?* » (1999-2002) et « *Représentations et politiques de probité publique* » (2003-2007).

Le CEVIPOF participe à plus de 25 réseaux de recherche à travers le monde et développe un partenariat actif avec des universités étrangères, tant en terme d'invitations pour des conférences que par des séjours de plus de 2 mois. De nombreux chercheurs du CEVIPOF sont par ailleurs nommés experts ou consultés.

Le CEVIPOF travaille essentiellement sur la France avec une ouverture sur l'Europe (Grande-Bretagne, Italie, Allemagne, Espagne) ainsi que sur les États-Unis.

- *L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)*

L'Observatoire français des conjonctures économiques est un centre de recherche en économie de Sciences Po et un institut de prévision et d'évaluation des politiques publiques, dont le premier président fut Jean Marcel Jeanneney. Il regroupe plus de 40 chercheurs français et étrangers, auxquels s'associent plusieurs « *Research fellows* » de renommée internationale (dont trois prix Nobel).

L'OFCE réalise des prévisions économiques à court, moyen et long terme publiées chaque semestre dans la Revue de l'OFCE, notamment grâce à la construction de trois modèles : le modèle économétrique de l'économie française, un modèle d'équilibre général calculable de l'économie mondiale et un modèle de micro-simulation permettant d'évaluer les conséquences en terme de répartition des revenus des réformes fiscales ou sociales.

Cet observatoire est organisé en quatre départements : analyse et prévision, économie de la mondialisation, études, innovation et concurrence. Il possède une bibliothèque et des fonds documentaires, et édite régulièrement plusieurs publications. Enfin, ces différents chercheurs interviennent régulièrement comme experts auprès de différents organismes nationaux et internationaux.

La coopération internationale de l'OFCE est conséquemment développée. Il est membre actif de l'AIECE (Association des Instituts Européens de Conjoncture Économique) et du Réseau *Euroframe*, travaille en partenariat avec différents centres de recherches d'universités étrangères et participe à plusieurs réseaux européens d'excellence. De la même façon, ces chercheurs enseignent dans plusieurs universités étrangères et nationales prestigieuses.

L'« aire culturelle » sur laquelle travaille l'OFCE porte sur le monde entier, analysée du point de vue économique, théorique et empirique.

- *Le Centre d'histoire de Sciences-Po (CHSP)*

Le centre d'Histoire de Sciences Po, créé en 2004 en remplacement du Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle, s'intéresse principalement à l'histoire contemporaine de la France et de l'Europe. Il regroupe 59 chercheurs titulaires et 91 doctorants (2009 – 2010).

Son axe principal de recherche est cependant l'histoire politique et socioculturelle en France et dans le monde. Les projets en cours portent sur les thématiques vantes : Histoire des groupes sociaux et de la construction identitaire ; Cultures et sociétés -

Arts & Sociétés ; Guerre et violence. Retour à la paix ; Jeux d'échelles et géographiques ; Histoire politique et culturelle de la France contemporaine.

La collaboration internationale de ce centre est principalement dirigée vers des organismes spécialisés, dont l'institut international d'histoire sociale d'Amsterdam et le *Colegio de España*.

L'« aire culturelle » étudiée est essentiellement française et européenne, mais inclut également le monde méditerranéen.

- *Le Groupe d'Économie Mondiale (GEM)*

Le GEM est un centre de recherche indépendant promouvant la « culture de l'évaluation », notamment dans le cadre d'un « *think tank* ». Il est étroitement lié à deux programmes de masters de Sciences Po.

Il compte dix chercheurs titulaires œuvrant dans les domaines suivants : *Trade in Services and Deep Integration, Regional Integration in MENA Region, Maritime Transport, Agricultural and Rural Development Policy ; European Trade Policy and Multilateral Regulation, International Political Economy, Institutional Theory, Applied Econometrics, Theory of Science, Poverty Dynamics*. Les projets en cours traitent essentiellement de la politique commerciale et des réformes réglementaires dans différents domaines.

Sa politique de partenariat et de collaboration internationale est liée à des chercheurs invités, mais aussi à des contacts réguliers avec l'OMC, la Banque Mondiale, les Nations-Unies et les ONG.

L'économie mondiale est abordée, recouvrant de fait plusieurs « aires culturelles ».

- *L'Observatoire sociologique du changement (OSC)*

L'OSC est un centre de recherches de Sciences Po et du CNRS (UMR7049) avec un programme doctoral, qui étudie les phénomènes du changement social dans les sociétés contemporaines. Fondé en 1988, il regroupe actuellement 10 chercheurs titulaires, 5 chercheurs CNRS, 14 chercheurs associés, 1 chercheur invité et 34 doctorants. Ses archives contiennent des sources sur 27 pays de l'UE.

Quatre grands axes sont privilégiés dans une approche comparative : stratification sociale et rapports entre générations, inscription spatiale des inégalités, modes de vie, socialisation et déviance, politiques et dynamiques éducatives ; et permettent de dégager plusieurs thématiques de recherche : Stratification sociale et rapport entre générations, Modes de vie, socialisation et déviances, Inscription spatiale des inégalités, Politiques et dynamiques éducatives.

Ces collaborations internationales sont multiples mais favorisent cependant une dizaine de partenaires dont l'ECSR, le GERN, le RAPPE, UrbEurope et l'université de Harvard.

- *Le Centre de sociologie des organisations (CSO)*

Fondé au début des années soixante, le CSO est depuis 2001 une unité mixte Sciences Po/CNRS de sciences sociales qui traite des régulations privées et publiques, marchandes et non-marchandes à partir de recherches qui portent sur les organisations, les marchés et les groupes professionnels. Le centre comprend 20 chercheurs et enseignants-chercheurs, 24 chercheurs associés, 4 post-docs et une trentaine de doctorants.

Les champs disciplinaires portent sur les artistes, institutions et politiques culturelles, les nouvelles formes de gouvernance économique, l'enseignement supérieur et la recherche, les politiques de santé et la rationalisation des pratiques médicales, la gouvernance des risques, la justice et les régulations sociales.

Le CSO favorise des réflexions transversales entre les différents programmes, afin d'apporter des contributions collectives à la sociologie des organisations ou de l'action publique.

Ces collaborations internationales incluent, entre autres, des partenariats avec le *Max Planck Institute* de Cologne et le *Stockholm Centre for Organizational Research*, notamment en termes d'échange de chercheurs et d'un programme d'échange pour les doctorants, dans le cadre d'un diplôme conjoint.

- *Le Centre d'études européennes de Sciences Po*

Le Centre a été fondé en 2005 et regroupe une soixantaine de chercheurs seniors (FNSP, CNRS) et juniors (doctorants, post-doctorants, assistants de recherche), ainsi qu'une vingtaine de chercheurs associés, français et étrangers. Son projet scientifique repose sur une approche pluridisciplinaire du politique. Ses domaines de recherche privilégiés sont structurés par 3 axes transversaux : la construction européenne et son impact, l'articulation entre « policy » et « politics », les questions de méthode. Il est étroitement associé à l'encadrement des Masters Affaires européennes et Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po ainsi que des programmes doctoraux en science politique et en droit, et possède le fonds d'archive des « Cahiers européens ».

Sa collaboration internationale inclut des partenaires tels qu'Oxford (*Sciences Po Research Group*, *l'Institut Universitaire Européen* (Florence, Italie) ou *l'Institute for Future Studies* (Stockholm, Suède).

L'« aire culturelle » étudiée concerne principalement l'Europe.

- *Le Centre de données sociopolitiques (CDSP)*

Le CDSP, qui compte 10 chercheurs titulaires, propose des données d'enquêtes françaises sur les attitudes politiques, sur les valeurs et sur le fait régional, ainsi que les résultats des élections nationales françaises depuis 1958, et une consultation commentée des élections nationales et locales dans les 27 pays de l'Union européenne.

Trois grands axes sont privilégiés : la réalisation d'enquêtes, la création de bases de données, la formation aux méthodes en sciences sociales.

Ces collaborations internationales sont multiformes. Le CDSP est notamment membre du CESSDA (*Council of European Social Science Data Archives*) et de l'ICPSR (*Inter-university Consortium for Political and Social Research*).

Les pays étudiés concernent donc l'Europe.

E. L'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)

L'INALCO est un « Grand Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) » et l'héritier direct de l'École des Jeunes de Langues créée par Colbert en 1669, puis de l'École des Langues orientales vivantes fondée pendant la Révolution française (1795). C'est un pôle multilingue unique en Europe, caractérisé par une très grande spécialisation, qui croise systématiquement les domaines linguistiques avec d'autres disciplines connexes : sciences du langage, littératures orales et écrites, histoire des cultures et des sociétés.

L'INALCO comprend :

- 5 filières à vocation professionnelle (Commerce international, Communication et formation interculturelles, Français langue étrangère, Hautes études internationales, Textes informatique multilinguisme) ;

- 250 enseignants-chercheurs, spécialistes à la fois d'une aire linguistique et culturelle du monde non-occidental et d'une discipline des sciences humaines et sociales ;
- 5 équipes de recherche en association avec le CNRS, 10 équipes d'accueil doctoral, 1 jeune équipe (PLIDAM) et 1 Programme pluri-formation ;
- 9 188 étudiants en 2007 (dont 10,38% sont inscrits simultanément dans un autre établissement d'enseignement supérieur) ; dont 63% sont des femmes. L'âge moyen des étudiants est de 28,5 ans ;
- 160 personnels administratifs et techniques.

La part des étudiants étrangers à l'INALCO est importante, atteignant 48% des effectifs en doctorat (pour un total moyen de 23% tous niveaux confondus).

250 thèses sont en cours, en général en codirection avec d'autres institutions françaises, mais également avec de nombreuses universités étrangères (en général avec les pays qui constituent l'objet de recherche).

La recherche à l'INALCO privilégie les aires culturelles et les recherches pluridisciplinaires qu'elles impliquent. Les « aires culturelles » clairement affichées dans le cadre d'équipes de recherche et d'enseignement sont les suivantes : Afrique, Asie du Sud, Asie du Sud Est/Haute Asie/Pacifique, Chine, Japon, Études hébraïques, Études arabes, Eurasie, Europe centrale et orientale, Russie, Langues des Amériques, Français Langue Étrangère. Ces centres sont complétés par les départements qui s'occupent des relations transcontinentales : Communication et Formation Interculturelles, Centre de Préparation aux Échanges Internationaux, Hautes Études Internationales, Textes/Informatique/Multilinguisme.

Unités de recherche INALCO

Études balkaniques (CEB),
Études chinoises (CEC),
Études sur l'Europe médiane (CEEM),
Études japonaises (CEJ),
Études sur l'Océan indien (CEROI),
Études sur le Moyen-Orient Méditerranée (CERMOM),
Études sur l'Afrique du nord (LACNAD),
Russes et euro-asiatiques (CREEA),
Études africaines (LLACAN),
Études caucasiennes (FRE 2454),
Études iraniennes (Monde iranien et indien),
Études amérindiennes (CELIA).

Ces centres sont rééquilibrés par une politique transversale et disciplinaire, notamment dans le cadre d'équipes de recherche, telles que :

- Le Cercle de linguistique de l'INALCO (CLI), structure fédérative (PPF) reliant des membres de plusieurs équipes dans le champ de la linguistique ;
- La Jeune Équipe PLIDAM, concernant la didactique des langues et des cultures ;
- L'équipe « Textes, Informatique, Multilinguisme » (ER-TIM), portant sur les questions d'ingénierie multilingue.

Les accords de coopération sont particulièrement développés à l'INALCO, soit avec un établissement étranger, soit dans le cadre plus ample des programmes européens (accords bilatéraux Erasmus) (Annexe 24. Conventions bilatérales et multilatérales de l'INALCO).

Le statut de l'INALCO demeure cependant ambigu et fut longtemps perçu comme un établissement rattaché à l'instruction publique, aux Affaires étrangères, sinon au ministère en charge des colonies. Ce déficit de son image publique tend à minorer son expertise en termes d'enseignement et de recherche. D'une part, en effet, l'INALCO ne possède pas de chercheurs en propre, mais uniquement des maîtres de conférences et des professeurs. D'autre part, l'INALCO semble souffrir d'un statut distinct des universités et des autres hautes écoles, ainsi qu'en témoigne plusieurs entretiens réalisés, et peiner à établir des connexions plus efficaces.

Un rapprochement avec le CNRS paraît ainsi souhaité, notamment par la création de postes de chercheurs CNRS mis à disposition de l'INALCO. De la même façon, la présence d'enseignants INALCO dans des structures CNRS⁸⁰ apparaîtrait comme une reconnaissance de son expertise et de sa position centrale comme « établissement de la mondialisation ». Le CNRS interviendrait dès lors, selon la proposition de chercheurs, comme une structure d'appui coordonnant à un niveau supérieur des initiatives encore éclatées, notamment dans les universités. Les universités proposent en effet, et de plus en plus, des licences de langues (l'enseignement du chinois est en constant développement, par exemple en province, initiatives aujourd'hui activement soutenues par l'agence chinoise pour la diffusion internationale du chinois). Cependant les études chinoises ne peuvent être approfondies qu'à l'INALCO bien qu'actuellement un enseignement de niveau supérieur soit également offert par les hautes écoles.

Dans cette perspective, une restructuration de la recherche en faveur des « aires culturelles » permettrait une meilleure synergie des compétences entre le CNRS (notamment avec les UMI et les UMIFRE⁸¹), l'INALCO et les universités (par exemple, dans le cadre d'une mutualisation entre l'INALCO, Paris IV et Paris VII) et apparaît comme un élément majeur du projet BULAC. La mise en place récente d'une véritable politique scientifique à l'INALCO, qui favorise le développement de recherches historiques, va dans le sens d'une meilleure visibilité de ses recherches. Enfin, une proposition, qui prend acte du nombre d'étudiants inscrits, demande la transformation de l'INALCO en université.

III.3.3. L'Institut de recherche pour le développement (IRD)

L'IRD est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la double tutelle du ministère de L'enseignement supérieur et de la Recherche, et du ministère des affaires étrangères. Il prend la suite, depuis 1998, de l'Office de la recherche scientifique coloniale (ORSC) fondé en 1943 (le Conseil d'Administration est alors présidé par le directeur du CNRS), et devient par la suite l'« Orstom » (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer) à partir de 1953.

L'IRD est un organisme de recherche pluri-thématique qui mène des recherches dans les Suds. Il compte aujourd'hui près de 2 200 agents (chercheurs, ingénieurs et techniciens confondus) dont près de 40% hors métropole, et est implanté sur les cinq continents : en France, en Europe et en Méditerranée, en Afrique (Ouest, centrale, de l'Est et Australe) et dans l'Océan Indien, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Il développe depuis 2006 une politique active de création d'UMR avec les universités.

⁸⁰ Un projet de structuration d'une équipe INALCO-CNRS, dans laquelle l'INALCO mettrait à disposition des enseignants-chercheurs de linguistique a été proposé dans le cadre de la section 34.

⁸¹ Il pourrait y avoir profit, à ce titre, à s'appuyer sur le réseau récemment redynamisé des anciens élèves de l'INALCO, dont 30 à 40% sont aujourd'hui des ambassadeurs en titre.

De plus en plus lié aux sciences et à l'écologie, l'IRD intervient principalement dans les domaines du Développement sous ses différentes formes : réchauffement climatique, maladies émergentes, biodiversité, accès à l'eau, migrations, pauvreté, faim dans le monde et favorise systématiquement des liens avec les organismes de recherche des pays concernés.

L'IRD compte 5 départements scientifiques (Milieux et environnement, Ressources vivantes, Société et santé, Expertise et valorisation, Soutien et formation des communautés scientifiques du Sud) et compte 66 unités de recherche, dont 12 unités mixtes et 4 unités propres. 14 d'entre elles relèvent directement des « aires culturelles » dans les SHS et sont pour la grande majorité des UMR (Annexe 25. Unités de recherche en SHS de l'IRD).

La répartition des recherches par « aires culturelles » peut être synthétisée de la façon suivante :

Aire culturelle	Unités
Afrique de l'Est et Australe, Océan Indien	6
Afrique de l'Ouest et Centrale	10
Amérique Latine et Caraïbes	8
Asie	7
France et Europe	14
Méditerranée	6
Pacifique	1

Fig. 48 – Répartition des unités de recherche SHS de l'IRD

La politique de collaboration internationale de l'IRD est consubstantielle à ses activités de recherche depuis l'origine. L'institut s'appuie en permanence sur son réseau d'implantations à l'étranger, et est présent dans plus de cinquante pays.

III.3.4. Structures universitaires

A. Universités

Cette partie a été à peine abordée du fait des délais importants nécessaires au rassembler d'informations exhaustives et pertinentes. Un prolongement de la mission permettrait de compléter cette partie.

L'analyse des universités en France et de leurs relations avec les autres institutions n'est en effet pas aisée à effectuer. Dotées de moyens souvent limités pour la recherche, les universités pratiquent en général une politique de cotutelle, dont le partenaire principal est le CNRS, sans qu'il soit souvent facile de déterminer leur part respective.

La collaboration entre le CNRS et les universités peut être appréhendée à travers les statistiques portant sur les origines des directeurs d'unités SHS : sur 318 directeurs, 116 sont du CNRS (36,48%) et 141 sont universitaires (44,34%) (plus 41 appartenant à des écoles supérieures et 20 à d'autres organismes, comme le MAEE ou le Cemagref).

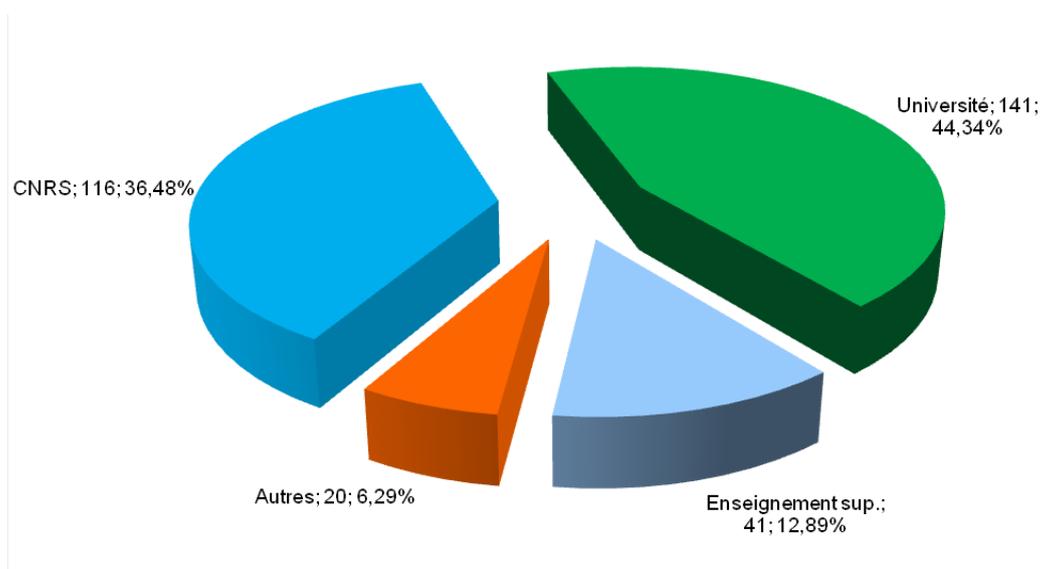


Fig. 49 – Origine des directeurs d'unités SHS

La collaboration du CNRS avec les universités est renforcée grâce aux enseignements assurés par les chercheurs du CNRS.

S'il paraît aisé d'établir une liste des unités de recherche propres à chaque université, il est toutefois nécessaire de comparer les offres de formation en licence, master et doctorat avec les unités de recherche présentes. Cette comparaison est rendue difficile en raison d'une pratique courante et non-officielle, déjà soulignée : de nombreuses collaborations entre enseignants-chercheurs et unités de recherche proviennent en effet d'initiatives individuelles.

De façon générale, l'offre d'enseignement en lien avec les « aires culturelles » paraît à la fois large dans la diversité des sujets proposés et très spécialisée. Il est intéressant de constater que différents masters ou écoles doctorales privilégient dans leurs intitulés, soit une période particulière, soit une aire géographique délimitée, et dans certains cas une approche comparative (à l'exemple du Master de Paris VII, dénommé « Histoire et civilisations comparées » et qui comporte une spécialité « Histoire des mondes : Afrique, Amérique latine, Asie »).

L'exemple de l'université de Paris VII Diderot est à ce titre intéressant. Les masters intégrant les « aires culturelles » proposés sont en effet les suivants :

- Domaine Arts, Lettres, Langues
- Cinéma, documentaire, médias
- Études anglophones
- Langues appliquées
- Langues et cultures étrangères
- Lettres, Arts et Pensée Contemporaine (LAPC)
- Domaine Sciences Humaines et Sociales
- Cursus intégré franco-allemand d'Histoire (cursus européen)
- Cursus intégré franco-italien d'Histoire (cursus européen)
- Géographie et Sciences des territoires
- Histoire et Civilisations comparées
- Sciences du langage
- Sociologie et anthropologie : politique, culture et migrations

Les UMR abritées par cette université et dont le CNRS est l'un des partenaires majeurs participent de façon inégale aux enseignements. Elles peuvent être synthétisées par le tableau suivant :

UMR	Rattachement	Axes de recherches
ALPAGE	U.F.R.L. linguistique	<ul style="list-style-type: none"> - Description-théorisation linguistique - Modélisation linguistique, traitement automatique des langues - Langues, langage, cognition
Centre Chine-Corée-Japon	U.F.R. Langues et Civilisation de l'Asie orientale	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des textes et documents dans les études coréennes - Les sciences sociales et la Corée
Centre d'Enseignement, de Documentation et de Recherche pour les Études Féministes	U.F.R. Sciences Sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Référence pluridisciplinaire pour les enseignements et les recherches portant sur les femmes, les rapports sociaux de sexe et le féminisme.
Centre d'Études des Langues Indigènes d'Amérique	U.F.R. Linguistique	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier de réflexion thématique - Dynamiques des systèmes et pratiques linguistiques dans l'espace caraïbes et méso-américain. - Syntaxe des langues d'Amazonie - Textes et écritures de l'Amérique indienne
Centre de Linguistique Interlangues, Lexicologie, Linguistique Anglaise et de Corpus	U.F.R. Études Anglophones Charles V - Études Interculturelles de Langues Appliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des relations prosodie-syntaxe, macrosyntaxe et applications didactiques - Structures et organisation du discours - Terminologie, linguistique de corpus, langues de spécialité et traductologie - Variation et invariance des unités de sens
Centre de Recherches sur les Civilisations de l'Asie Orientale	U.F.R. Langues et Civilisation de l'Asie orientale	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire de l'art et archéologie - Domaine de la religion - Histoire, histoire sociale, histoire des textes, des savoirs et des représentations - Littérature, culture visuelle - Société, culture, institutions du monde moderne et contemporain - Archivage, dictionnaire, recherche bibliologique - Linguistique japonaise
Centre de Sociologie des Pratiques et des Représentations Politiques	U.F.R. Sciences Sociales	<ul style="list-style-type: none"> - École doctorale économies, espaces, sociétés et civilisations - Sociologie de la modernité politique

Géographie-Cités	U.F.R. Géographie, Histoire, Sciences de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des représentations géographiques : iconographie, texte, terrain - Espaces ruraux, modèles, niveaux d'intervention - Formes spatiales et interactions sociales - L'Europe entre recomposition et intégration - Modalités du géographique : discipline, pratiques et usages sociaux, ontogenèse - Modélisation et analyse spatio-temporelle en géographie - Systèmes urbains
Groupe d'Études sur la Régulation et les Mutations des Économies Contemporaines	U.F.R. Géographie, Histoire, Sciences de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Évolutions des organisations et des systèmes :
Histoire des théories linguistiques	U.F.R. Linguistique	<ul style="list-style-type: none"> - Traditions et outils linguistiques - Traditions linguistiques médiévales - Genèse et réception du structuralisme - Histoire et Épistémologie des sciences du langage modernes et contemporaines - Programme transversal : Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage - Programme transversal : Corpus des textes linguistiques fondamentaux
Identités, Cultures, Territoires	U.F.R. Géographie, Histoire, Sciences de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire de la pensée historique, théorie de l'histoire - Histoire de la psychanalyse et du Freudisme - Histoire des femmes et du genre - Histoire et anthropologie de l'infirmité - Histoire des relations internationales et des échanges internationaux, du moyen-âge à nos jours - Histoire des sciences et techniques - Histoire de la ville - Histoire du moyen-âge : histoire économique et sociale, histoire culturelle et religieuse (Europe occidentale et mondes de l'Islam) - Histoire moderne : États, sociétés, économies, cultures européennes (Europe occidentale, Europe orientale, Europe du nord), histoire de la révolution française, de ses aspects internationaux et coloniaux. - Histoire contemporaine : histoire économique et sociale, histoire politique et culturelle - Eugénisme et racisme dans le monde anglo-saxon - Histoire comparée des migrations XIXe-XXe siècles - Nation et nationalismes dans le monde ibérique

Laboratoire de Changement Social	U.F.R. Sciences Sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Lien social, figures de l'imaginaire et crise du symbolique - Clinique des organisations et du travail - Épistémologie de l'approche clinique - Famille, individu et identité - Le sujet face aux contradictions des sociétés hypermodernes
Laboratoire de Linguistique Formelle	U.F.R. Linguistique	<ul style="list-style-type: none"> - Morphophonologie et interfaces - Syntaxe et sémantique formelle - Unités signifiantes et structures énonciatives
Laboratoire de Recherche sur les Cultures Anglophones	U.F.R. Études Anglophones Charles V	- Foyer européen de la recherche et de la réflexion sur les sociétés anglophones, selon une perspective ancrée dans l'histoire culturelle.
Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces	U.F.R. Géographie, Histoire, Sciences de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs et lieux de la mondialisation : nouvelles formes d'intégration et recompositions socio-spatiales - Environnement, territoires et sociétés : la construction de nouveaux liens - Recomposition des territoires du quotidien : représentations, pratiques, projets
Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique	U.F.R. Géographie, Histoire, Sciences de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Les territoires de l'eau : systèmes, usages et politiques Métropolisation et nouveaux espaces ruraux - Pouvoirs et dynamiques territoriales - Risques, vulnérabilité et action publique
Pratiques culturelles dans les sociétés grecques et romaines	U.F.R. Géographie, Histoire, Sciences de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Archives et exposés des recherches en cours - Exemples de mémoire
Réseau Interdisciplinaire pour l'Aménagement du Territoire Européen	U.F.R. Géographie, Histoire, Sciences de la Société	- Fédération des compétences scientifiques françaises en matière d'aménagement du territoire européen
Sociétés En Développement dans l'Espace et dans le Temps	U.F.R. Géographie, Histoire, Sciences de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Genèse et devenir des formes et des contenus du politique - Processus d'urbanisation et dynamiques urbaines - Réseaux, territoires et mobilité
Unité de Recherche « Migrations et Société	U.F.R. Sciences Sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Migrations et migrants à l'époque contemporaine : pratiques de mobilité et place des migrants dans l'économie mondialisée - Les immigrés dans les États-Nations européens : citoyenneté, intégration, discrimination - Les identités collectives : construction, mise en scène, narration

Fig. 50 – Rattachement des UMR aux UFR universitaires de Paris VII

À un niveau plus général, il convient également de souligner que des champs de connaissance demeurent peu représentés au sein d'une seule université, mais « saupoudrés » parfois dans plusieurs autres. Ainsi, les études arabes par exemple, se voient éclatées entre 4 pôles universitaires, de même que les études hébraïques. Cette « balkanisation » rend problématique la mise en place de cursus satisfaisants. Par ailleurs, des doublons existent éga-

lement, à l'exemple des études sur l'Europe centrale (CERCEC de l'EHESS, INALCO, Paris I, Paris IV, Centre des études slaves)⁸².

À titre d'exemple, et bien que 20 universités proposent une formation sur l'« aire culturelle » Asie, celle-ci est principalement représentée par l'apprentissage des langues (Annexe 26. Universités proposant une formation sur « l'aire culturelle » Asie). La dominante du chinois y est indiscutable.

Langue	Nombre d'universités
Chinois	17
Arabe	5
Japonais	8
Russe	3
Coréen	4
Malais-indonésien	1
Vietnamien	2
Sanskrit	1
Hindi	1
Indonésien	1

Fig. 51 – Formations en langues asiatiques

Les différentes universités françaises pratiquent toutes une activité internationale importante, notamment au titre de la mobilité des doctorants, s'inscrivant dans le cadre de conventions avec de nombreuses universités (200 conventions internationales pour Paris VII-Diderot, un peu près autant pour Paris I). Les accords ERASMUS sont également très fréquents (750 accords avec 230 universités européennes pour Paris VII).

La coopération internationale passe également par l'ouverture de chaires consacrées à des « aires culturelles » particulières, à l'exemple de la Chaire des Amériques établie à Paris I Panthéon-Sorbonne, principalement consacrée aux domaines de l'économie et des SHS et concernant la quasi-totalité des pays des Amériques (avec une collaboration préférentielle avec le Brésil, Cuba et la Colombie). Des universités accueillent également des instituts étrangers, tels que les Instituts Confucius (262 dans le monde) qui œuvrent à promouvoir la langue et la culture chinoises. De nombreuses universités étrangères ont par ailleurs ouvert une antenne en France ces dix dernières années.

Cette très brève présentation serait toutefois incomplète sans la mention d'établissements supérieurs reconnus par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mais particuliers dans leur vocation et leurs réseaux, tel que, par exemple, l'Institut Catholique de Paris.

L'Institut Catholique de Paris (ICP)

L'Institut Catholique de Paris (ICP) est une université fondée en 1875, régie par le Saint Siège, mais reconnue par le ministère de l'Enseignement supé-

⁸² Une tentative, à l'initiative de Paris IV, en faveur d'un centre commun aux études sur l'Europe centrale n'a pas abouti. Pour l'historique des études slaves en France, voir André Mazon, *Les Études Slaves*, col. La Science française, Paris : Larousse, [1933], nouv. éd. : <http://www.etudes-slaves.paris-sorbonne.fr/spip.php?rubrique267>. La dispersion des centres va de pair avec celle des fonds documentaires.

rieur et de la Recherche. Elle s'inscrit dans un réseau de plus de 200 universités catholiques dans le monde entier.

L'ICP regroupe 6 facultés, 5 instituts spécialisés et de nombreux centres de recherche accordant une place importante aux « aires culturelles », dont une école doctorale « Religion, Culture et Société », une Chaire des études chinoises contemporaines, et une Équipe d'accueil « Théologie, Exégèse biblique et Orientalisme » (Annexe 27. L'Institut catholique de Paris (ICP)).

L'institut compte près de 7 500 étudiants (9 000 en intégrant les écoles rattachées), dont 275 doctorants, et 7 000 auditeurs libres et stagiaires pour un corps professoral permanent de 150 enseignants-chercheurs.

Sa collaboration internationale est particulièrement développée, bénéficiant à la fois de son statut d'établissement d'enseignement supérieur et de son réseau confessionnel. L'ICP est à ce titre très présent en Afrique et aux États-Unis (id.).

B. Écoles d'architecture

Il existe 20 écoles d'architectures en France (Annexe 28. Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture en France), dont 5 à Paris, parfois réunies par une UMR ou associant dans le cadre d'UMR une école d'architecture à des universités

De façon générale, l'enseignement y prend en compte les « aires culturelles » et est pluridisciplinaire. Il sollicite donc des enseignants titulaires et vacataires issus de nombreuses disciplines : histoire, sociologie, archéologie, économie etc.

Bien qu'aucune école ne soit clairement attachée à une « aire culturelle » précise, il existe des axes de recherche bien identifiés dans plusieurs laboratoires, notamment sur la Chine (avec des liens avec Shanghai), l'Inde, le Cambodge (50 étudiants de master sur 140 dans le seul (ENSA-PB) – Institut Parisien de Recherche : Architecture, Urbanistique, Société, IPRAUS⁸³).

III.3.5. Autres institutions

Cette partie aborde les autres institutions concernées par les « aires culturelles » en France, insistant particulièrement sur les musées – publics ou privés –, les centres documentaires et d'archives et les quelques *think-tanks* français. Elle est principalement focalisée sur des exemples précis, les données générales étant présentées sous forme de tableaux récapitulatifs ou précisées en annexes.

A. Musées

La France compte de nombreuses institutions muséales, publiques ou privées, nationales, régionales ou de collectivités territoriales dépositaires de collections issues des « aires culturelles ». Pour des besoins de clarté, les « aires culturelles » seront restreintes ici aux mondes extra-européens.

Le statut de ces institutions muséales est fort divers. Au-delà de la seule logique patrimoniale, certains musées intègrent en effet, en raison de leur histoire et de leurs fonctions initiales, des centres de recherche en cotutelle ou non avec le CNRS et d'autres institutions de recherche et d'enseignement. Ils peuvent par ailleurs être spécialisés sur une « aire cultu-

⁸³ A titre d'exemple, le Japon est à l'IPRAUS étudié dans deux UMR distinctes : l'une consacrée à l'architecture (aspects physiques et matériels) et l'autre à l'approche sociologique de la ville.

relle » précise (Musée Cernuschi⁸⁴, Musée Guimet, Musée privé Dapper, Institut du Monde Arabe) ou, au contraire, embrasser plusieurs « aires culturelles » - c'est le cas notamment du Louvre ou du Musée du quai Branly. Leurs vocations reflètent cette variété et à ce titre, les musées des Beaux Arts, d'Histoire, d'Ethnologie ou le Muséum National d'Histoire Naturelle (dont dépend le Musée de l'Homme et qui possède par ailleurs de nombreux objets extra-européens rapportés par des Naturalistes) ont des destinations et une importance différentes pour la recherche sur les « aires culturelles ». Dans de nombreux cas, leur vocation est d'ailleurs mixte, à l'exemple du Musée d'histoire naturelle de la Rochelle qui possède d'importantes collections naturalistes et ethnographiques. Tous rendent compte, pourtant, de l'histoire et de la constitution d'un savoir sur les « Autres », individus ou mondes.

Afrique (8 musées)
Musée des monnaies et médailles
Musée du Louvre
Musée du Quai Branly
Musée national Eugène Delacroix
Musée Dapper
Muséum national d'Histoire naturelle
Muséum national d'Histoire naturelle - Musée de l'Homme
Cité nationale de l'histoire de l'immigration
Amériques (4 musées)
Musée du Quai Branly
Muséum national d'histoire naturelle
Muséum national d'histoire naturelle - Musée de l'Homme
Cité Nationale de l'histoire de l'Immigration
Asie (12 musées)
Musée Cernuschi
Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme
Musée d'Ennery
Institut du Monde Arabe
Musée des Arts Asiatiques Guimet
Musée des monnaies et médailles
Musée du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France
Musée du Louvre
Musée du Quai Branly
Muséum national d'Histoire naturelle
Muséum national d'Histoire naturelle - Musée de l'Homme
Cité nationale de l'Histoire de l'immigration
Océanie (3 musées)
Musée du Quai Branly
Muséum national d'Histoire naturelle
Muséum national d'Histoire naturelle - Musée de l'Homme

Fig. 52 – Musées parisiens par « aires culturelles » extra-européennes

⁸⁴ Deuxième musée d'art asiatique en France et cinquième musée d'art chinois en Europe.

Quelques exemples, présentant des institutions distinctes, permettent de rendre compte de la diversité des collections et des potentialités de recherche.

- *Le Louvre*

Le Louvre détient une place particulière. « Musée universel » dès sa fondation en 1795, il doit son rayonnement à la qualité de ces collections, le nombre de ses visiteurs (8,5 millions par an) et son ouverture internationale (16 expositions organisées à l'étranger drainant près de 6,5 millions de visiteurs par an). Le Louvre reste cependant avant tout un musée des Beaux-arts sans pourtant renoncer à la recherche scientifique. L'ouverture de collections extra-européennes, et, corrélativement, la mise en place d'un savoir sur ces régions s'est faite par paliers successifs, à la faveur de personnalités diverses (de Jean-François Champollion au début du XIX^{ème} siècle pour les Antiquités égyptiennes à Jacques Kerchache pour le Pavillon des Sessions consacré aux Arts d'Afrique, d'Océanie et des Amériques).

Les échanges scientifiques sont également importants, aussi bien entre conservateurs spécialisés que pour la restauration ou l'analyse scientifique des œuvres. Le Musée joue également un rôle de conseil et d'assistance et des coopérations inédites ont été récemment engagées : projet du Louvre d'Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis), partenariat avec le *High Museum* d'Atlanta (2006-2009) ou projet sur les technologies de l'information et de l'image (MuseumLab en partenariat avec la société japonaise *Dai Nippon Printing*).

Enfin, des partenariats sont de plus en plus développés, d'une part, avec les pays d'où des collections du Louvre sont issues (Syrie, Égypte, Iran, etc.) et, d'autre part, avec des champs géographiques mal représentés (Art des Amériques, Art slave, Arts de l'Asie centrale, Art du Soudan).

- *Le Musée du quai Branly (MQB)*

Le Musée du quai Branly, inauguré en juin 2006, rassemble environ 300 000 objets issus des collections ethnographiques du Musée de l'Homme (250 000 objets), de l'ancien Musée National des Arts d'Afrique et d'Océanie (25 000 objets) et acquis depuis 2007. Sur ce total, 3 500 œuvres sont exposées dans une surface d'exposition permanente de 4 750 m². Le musée possède également une médiathèque (ouvrages, publications scientifiques, photothèque et documentation des collections). De son inauguration en juin 2006 au 31 juillet 2009, le MQB a reçu 4 654 642 visiteurs.

Le MQB se définit également comme un centre de recherche – bien qu'il soit différent dans sa structure du Musée de l'Homme – et « un lieu de rencontre entre le monde universitaire et le monde des musées » et développe une série d'activités et manifestations scientifiques (colloques, publications). Il compte ainsi un département de la recherche et de l'enseignement.

Les fonctions de ce département, qui ne compte pas de chercheurs permanents, sont d'accueillir étudiants, chercheurs, universitaires et conservateurs pour des périodes variables afin de susciter des travaux de recherche originaux et d'offrir un enseignement de haut-niveau. Le département abrite le GDRI Anthropologie et Histoire de l'Art consacrés aux domaines suivants : anthropologie, histoire, histoire de l'art, sociologie des institutions culturelles ou des procès d'institutionnalisation, linguistique, ethnolinguistique, ethnomusicologie, technologie culturelle, sciences de la cognition, et développe de multiples partenariats (Annexe 29. Musée du quai Branly).

Le MQB accueille par ailleurs des enseignements en lien avec ses collections ou correspondant aux thèmes scientifiques définis par le département de la recherche et de l'enseignement : les arts occidentaux et extra-occidentaux, les patrimoines matériels et immatériels, les institutions muséales et leurs collections, les rapports entre technologie et culture matérielle.

Enfin, il héberge les sociétés savantes suivantes, en lien direct avec les « aires culturelles » :

- Société Française d'Ethnomusicologie (SFE)
- Société des Africanistes
- Société des Américanistes
- Société des Océanistes
- Société des Études Euro-Asiatiques (SEEA)

Le Musée de l'Homme

Le Musée de l'Homme paraît emblématique des restructurations en cours de musées français dont le champ de recherche et les collections dépendent d'« aires culturelles ».

Le Musée de l'Homme est un musée national dont la vocation est de présenter l'Humanité dans sa diversité anthropologique, historique et culturelle, dépendant du Muséum national d'histoire naturelle et se trouvant au Palais de Chaillot à Paris.

Héritier du Musée ethnographique du Trocadéro, fondé en 1878, le Musée de l'Homme a été créé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1937 et constitué à partir des collections des cabinets de curiosités et du Cabinet royal, rassemblées dès le XVI^{ème} siècle, auxquelles se sont ajoutés les fonds d'anthropologie et de préhistoire du Muséum.

Jusqu'à sa rénovation actuelle, dont la fin est prévue en 2012, le Musée de l'Homme était en grande partie consacré à la recherche et comptait 3 départements : Ethnologie, Préhistoire et Anthropologie biologique. Démembré de sa partie ethnologique (collections et fonds documentaires) au profit du Musée du quai Branly, le Musée de l'Homme symbolise également la fin d'un modèle français dans les études des cultures extra-européennes, progressivement remplacé par une approche essentiellement esthétique des objets mise en place par des conservateurs du patrimoine. Cette transformation qui touche, sous des formes diverses, d'autres pays (Grande-Bretagne, Allemagne) demeure sujette à débats dans la communauté scientifique.

Le projet de rénovation du Musée de l'Homme est orienté vers l'histoire naturelle de l'espèce humaine dans ses aspects culturels et naturels.

- Le Musée Guimet

Fondé par un industriel lyonnais, Émile Guimet (1836-1918), le musée Guimet est rattaché en 1927 à la Direction des musées de France et accueille les collections rapportées par les grandes expéditions en Asie centrale et en Chine, ainsi que les œuvres originales du musée Indochinois du Trocadéro. À partir de 1945, dans le cadre d'une vaste réorganisation des collections nationales, le musée Guimet envoie au Louvre ses pièces égyptiennes et reçoit en retour l'ensemble des œuvres du département des arts asiatiques du Louvre. Il devient ainsi l'un des tout premiers musées d'arts asiatiques dans le monde.

Ses collections sont réparties en plusieurs groupes régionaux : Afghanistan-Pakistan, Arts de l'Himalaya, Asie du Sud-est, Asie centrale, Chine, Corée, Inde, Japon ; et thématiques : Textiles, Archives sonores, Archives photographiques, Gestes et symboles du bouddhisme.

Le musée Guimet s'appuie sur des partenariats permanents, notamment avec l'École Française d'Extrême-Orient (EFEO), et accueille de nombreuses équipes dont :

- L'UMR9993 Guimet/CNRS : Centre de recherches archéologiques Indus- Baloutchistan, Asie centrale et orientale ; coordonnant des missions archéologiques au Pakistan (Mission archéologique de l'Indus – MAI, Mission archéologique française au Makran – MAFM, financée par le MAEE et le CNRS) ; la mission archéologique franco-turkmène, le Programme Thaïlande, Laos, Vietnam ; Le Thai-French Prehistoric Research Project ;
- La Mission Paléolithique Franco-thaï ;
- La Mission Archéologique au Laos ;
- La Mission Préhistorique Française au Vietnam ;
- La mission archéologique française en Mongolie.

- *La Fondation Albert Kahn*

La fondation Albert Kahn enfin, illustre un dernier type de musée s'intégrant dans les thématiques des « aires culturelles ».

Fondée à partir de 1898, la fondation, aujourd'hui propriété du conseil général des Hauts-de-Seine et labellisée « Musée de France » depuis 1986, propose dès l'origine des bourses et organise de grandes missions autour du monde, dans le but de rapprocher nations et cultures (la fondation inspirera la création de l'UNESCO au lendemain de la Seconde guerre mondiale).

Elle comprend aujourd'hui, en sus de ces collections et expositions et des jardins français, anglais et japonais, un important fonds de plaques photographiques issues des missions effectuées pendant tout le XX^{ème} siècle.

B. Bibliothèques et fonds d'archives

Bibliothèques et fonds d'archives jouent un rôle majeur pour une meilleure connaissance des « aires culturelles ». Leur nature est également diverse, de la BNF à des fonds missionnaires quasi-confidentiels. Quelques exemples donnent un aperçu de cette variété à un moment où la réunion des fonds dans de grandes bases de données prend de l'ampleur.

- *La Bibliothèque Nationale de France (BNF)*

La Bibliothèque nationale de France (BNF), établissement public ainsi dénommé depuis 1994, joue un rôle fondamental, à la fois parce qu'elle est la plus grande bibliothèque de France, que ses documents touchent à l'ensemble des domaines du savoir et parce qu'elle met en place d'importants réseaux d'accès aux données (numérisation, catalogues, banques de données).

Les quatorze départements sont essentiellement thématiques mais intègrent pour au moins neuf d'entre eux des éléments intéressants les « aires culturelles » (Annexe 30. La Bibliothèque Nationale de France).

Outre son activité de collecte et d'archivage, la BNF a établi une coopération multiforme avec le réseau des pôles associés, parmi lesquels le catalogue collectif de France (CCFr), la mise en réseau des catalogues et Gallica. Sa coopération se développe essentiellement au sein de l'Europe et des pays francophones, mais elle comprend également des missions d'expertise et de soutien à des bibliothèques étrangères (de Tunisie, du Maroc, d'Amérique Latine, d'Asie, etc.) (id.).

- *Réseau de bibliothèques sur l'Asie (DocAsie)*

Le réseau national DocAsie est un réseau thématique pluridisciplinaire dont l'objectif est de recenser les fonds spécialisés sur l'Asie, de resserrer les liens entre les centres de documentation, de favoriser les échanges et de créer ainsi une plateforme d'accompagnement de la recherche. Le réseau est servi par un site web (<http://docasie.ish-lyon.cnrs.fr/>).

- *Centres d'Archives missionnaires et militaires*

Cette rapide présentation des bibliothèques et fonds d'archives ne serait pas complète sans la mention des archives confessionnelles missionnaires. En 350 ans, les différentes Missions catholiques ou protestantes de Paris ont contribué à l'évangélisation de nombreux pays d'Extrême-Orient (Thaïlande, Vietnam, Chine, Cambodge, Inde, Laos, Japon, Corée, Malaisie, Singapour, Birmanie), d'Afrique (Lesotho, anciennes colonies d'AEF et d'AOF, Cameroun et Togo à partir de 1916), ou d'Océanie (Tahiti, Vanuatu..).

Différents centres d'archives missionnaires existent en France. À Paris, les archives catholiques sont nombreuses (Archives des Spiritains, des Pères Blancs, des Œuvres pontificales missionnaires, etc.). La Société protestante de Missions, héritière des archives de la Société des Missions Évangéliques de Paris dispose également d'un fond particulièrement riche en cours de numérisation avec le soutien du Ministère de la Culture et le réseau des universités de théologie.

Dans une optique différente, le Grand Orient de France et la plupart des grandes obédiences et loges maçonniques disposent également de fonds documentaires variés.

Enfin, les fonds d'archives militaires paraissent incontournables, à l'exemple des archives de l'Armée de Terre conservées au Fort de Vincennes (Annexe 31. Récapitulatif sommaire des archives de la Défense / Armée de Terre par pays). Progressivement déclassifiés, ces fonds renouvellent les approches en histoire et en sciences politiques.

C. *Think-Tanks*

Les *Think-tanks* sont peu développés en France, et travaillent également sur les « aires culturelles », ce que les quelques exemples suivants démontrent.

- *Asia Centre – Centre d'études Asie*

L'Asia Centre possède une équipe de 8 chercheurs et 7 personnes chargées du soutien et de la valorisation de la recherche. Le centre travaille avec des partenaires institutionnels multiples (Annexe 32. Partenaires de l'Asia Center).

Les thématiques étudiées par les chercheurs insistent sur l'intégration régionale et, les relations internationales en Asie orientale et les évolutions politiques et stratégiques en Asie du Sud-Est ; les recherches portent également sur la Chine (droit et sécurité régionale, politique extérieure, énergie, questions financières et économiques), le Japon, l'Asie du Nord-Est et du Sud.

Les « aires culturelles » étudiées portent donc sur l'Asie orientale, l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud, la Chine, le Japon, l'Inde et Taiwan, avec toutefois une nette prédominance de la Chine.

- *Bureau des conseillers de politique européenne (ex GOPA)*

Les activités du bureau des conseillers de politique européenne (Ex Groupe des conseillers pratiques) touchent de nombreux domaines liés à l'Union européenne, dont certains intéressent directement les « aires culturelles » de l'Europe, la Russie et les États-Unis.

Les domaines suivants sont analysés : l'Union Européenne dans ses relations avec la Russie, les relations extérieures et l'avenir de l'Europe, l'impact de l'élargissement (les religions, les églises et les humanismes, l'opinion publique et les stratégies de communications).

- *Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)*

Le CEPII est un centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale. Ses domaines d'expertise comprennent la compétitivité, la spécialisation, les délocalisations, les politiques commerciales, l'échange de services, l'investissement direct étranger, les grandes économies émergentes, l'intégration européenne, la concurrence fiscale, la mondialisation financière, le taux de change, les migrations.

Les régions particulièrement concernées par les recherches du CEPII sont : l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, la CEI et la Méditerranée et les pays étudiés en particulier sont l'Allemagne, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon et la Turquie.

- *Le Centre français de recherche sur le renseignement*

Le CF2R est un *Think-tank* indépendant qui a été fondé en 2000. Il est spécialisé sur l'étude de l'ensemble des domaines historiques, techniques et politiques du renseignement. Le Centre dispose d'une vingtaine de chercheurs associés et couvre les thématiques suivantes : terrorisme et criminalité organisée, intelligence économique, opérations spéciales, coopération anti-terroriste, guerre d'information, contrôle parlementaire du renseignement et réformes administratives.

Les « aires culturelles » les plus étudiées sont les suivantes : Afghanistan, États-Unis, Irak, Iran, Europe, Asie du Sud, Pakistan, France, Indonésie et Afrique de l'Est.

Enfin, le CF2R décerne chaque année deux prix universitaires aux meilleurs travaux académiques francophones consacrés au renseignement (Niveau Master et Niveau doctoral).

Conclusions

En dernière analyse et pour clore ce chapitre, les recommandations issues des différents entretiens s'accordent autour de la nécessité d'une meilleure mutualisation des institutions et unités de recherche travaillant sur les mêmes « aires culturelles » et des thématiques similaires. Plusieurs suggestions ont été émises :

- Développer une plus grande concertation interministérielle (ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Affaires étrangères et européennes) afin de faciliter les regroupements entre universités, centres de recherche, instituts français de l'étranger ;
- Renforcer l'application du Processus de Bologne en attribuant un statut similaire à de nombreuses institutions de l'enseignement supérieur ;
- Mettre en place une plus grande « fluidité » entre le CNRS, les universités et les grandes écoles ;
- Appuyer les « logiques fédératives », à l'exemple de ce que pratique le Collège de France et les stratégies de regroupements thématiques, pluridisciplinaires (« aires culturelles » et langues notamment), en veillant toutefois à éviter les monopoles⁸⁵.
- Sortir du « syndrome » un professeur – un laboratoire pour favoriser la visibilité des équipes de recherche sur le plan international.

⁸⁵ Par exemple du CERI sur les sciences politiques.

III.4. Les projets de développement

Les projets de développement actuels associant le CNRS sont principalement constitués de la BULAC et du Campus Condorcet. Au-delà de la nouvelle répartition spatiale des sites de recherche et des regroupements institutionnels conséquents décrits plus bas, ces deux projets intègrent tous deux la notion « d'aires culturelles » comme principe structurants d'organisation ou de lien. Cette constante qui vise à mettre en place deux lieux majeurs d'études sur des « aires culturelles », pourtant diversement définies, soulignent ainsi davantage la souplesse conceptuelle et l'intérêt fédérateur de cette notion autant qu'elle la remet en débat.

III.4.1. BULAC

Le projet BULAC (Bibliothèque universitaire des Langues et Civilisations) qui participe de la restructuration de l'INALCO, vise à regrouper en un seul lieu de nombreux fonds documentaires spécialisés consacrés aux langues extérieures à l'Europe de l'Ouest⁸⁶ dispersés entre instituts divers. Présenté comme un « outil de recherche unique au monde », dont l'objectif est notamment de « revitaliser l'Orientalisme »⁸⁷, la BULAC intègre un centre documentaire et un dispositif de recherche qui fonctionne sous le régime du groupement d'intérêt public.

La préfiguration de la BULAC associait 9 membres fondateurs, dont le CNRS et 23 entités documentaires - dans de nombreux cas d'une grande richesse ou incontournables pour une région et une période considérée - réparties sur 15 sites (Annexe 33. La BULAC : membres fondateurs et centres documentaires). Les différentes données chiffrées du projet BULAC sont également conséquentes⁸⁸ ; la bibliothèque sera organisée en 5 salles de lectures et un pôle de recherche sera ouvert, sur le modèle anglo-saxon, 24h/24. Enfin, la deuxième phase du projet, BULAC 2, prévoit d'associer un pôle regroupant divers centres de recherche et hautes écoles à proximité de la bibliothèque⁸⁹. La BULAC devrait être livrée fin 2010 et être opérationnelle à la rentrée 2011.

Un des grands intérêts du projet BULAC, en dehors de sa fonction même, réside en effet dans son principe de découpage en cinq grandes « aires culturelles » mis en œuvre dès l'élaboration du projet⁹⁰ et complétée par une optique résolument interdisciplinaire et complémentaire. Très logiquement, comme le préconise le rapport de Maurice Garden, la bibliothèque devrait être complétée par des plateformes ou des maisons consacrées aux « aires culturelles » réunies à proximité⁹¹.

Si les riches fonds documentaires de l'INALCO pourront ainsi être mis à disposition dans des conditions optimales, différents problèmes ont tentés d'être résolus dès la préfiguration

⁸⁶ C'est-à-dire, à l'origine, les langues asiatiques, extrême-orientales, africaines, l'arabe, les langues de l'Europe centrale et orientale, les langues slaves, le hongrois, le tchèque, les langues balkaniques. L'intégration du domaine scandinave, dont les fonds documentaires se trouvent notamment à la Bibliothèque Ste Geneviève, est encore à l'étude.

⁸⁷ http://www.bulac.fr/dossier_de_presse_041207.pdf

⁸⁸ Bibliothèque : 11 051 m², 1, 5 millions de volumes à l'ouverture et plus de 2 millions à terme, 22 000 titres de périodiques, plus 100 langues représentées de manière significative et 40 systèmes d'écriture différents, un public universitaire attendu de près de 2000 personnes.

⁸⁹ Le principe prioritaire semble être d'accorder des surfaces de recherche aux centres ayant déposé leurs fonds documentaires à la BULAC, ce qui semble d'ailleurs remis en cause par certains partenaires actifs.

⁹⁰ http://www.bulac.fr/dossier_de_presse_041207.pdf. Les « aires culturelles » se découpent comme suit : Europe balkanique, centrale et orientale ; Asie Orientale ; Haute-Asie, Asie du Sud et du Sud-Est, Pacifique, Océanie ; Moyen-Orient, Maghreb, Asie centrale ; Afrique.

⁹¹ <http://www2.bulac.fr/decouvrir-la-bulac/projet-scientifique/rapport-maurice-garden/>

du projet. Le premier concerne les conditions d'intégration des fonds de recherche spécialisés et leur statut. Le second porte sur l'évolution du projet d'une grande bibliothèque spécialisée consacrée aux « aires culturelles » vers une bibliothèque universitaire moins pointue. Enfin, la complémentarité éventuelle des deux nouveaux pôles de la recherche, la BULAC et le campus Condorcet, n'apparaît pas totalement résolue.

D'une façon générale pourtant, les différentes personnes interrogées (chercheurs, directeurs d'unités) apprécient le projet BULAC, bien qu'il soit possible de constater un manque d'information de certains chercheurs. Ainsi, l'École française d'Extrême-Orient, outre qu'elle y dépose ses fonds parisiens, joue également un rôle de prestataire de service, mobilisant l'ensemble de ses centres en Asie pour l'acquisition de littératures en langues vernaculaires.

Toutefois, depuis la phase de préfiguration, plusieurs centres ou instituts ont fait part de leurs hésitations à participer au projet BULAC (EHESS), notamment en raison de leur éloignement du site (Paris IV) ou ont finalement décidé, pour des raisons diverses, de ne pas y déposer leurs fonds documentaires (CEMAf, CREDO), préférant conserver leur bibliothèque dans leurs locaux et avoir un statut d'antenne (leurs fonds demeurant indexés dans le catalogue de la BULAC). Ce choix est également renforcé par leur départ attendu vers le campus Condorcet où une grande bibliothèque de recherche devrait également être mise en place. Une proposition tend d'ailleurs à créer une seconde bibliothèque « aires culturelles » dans le campus Condorcet, contribuant ainsi à amplifier « l'attractivité » non d'un ou deux sites, mais de Paris.

III.4.2. Campus Condorcet

Le projet du Campus Condorcet a pour objectif de répondre à une « urgence immobilière » de la recherche en SHS à Paris, définie en termes d'exiguïté et de vétusté, de dispersion, et de précarité, et de mettre en place un pôle d'excellence de dimension internationale par la construction d'un grand campus – sur le modèle américain – dans deux sites du nord de Paris : Aubervilliers et Porte de la Chapelle. Les membres concepteurs du projet (EHESS, EPHE et Paris I) devraient toutefois maintenir une localisation à Paris⁹². Depuis le 4 décembre 2009, la mission de préfiguration du projet Campus Condorcet a été remplacée par la Fondation « Campus Condorcet ».

La structure d'ensemble du projet Campus Condorcet est articulée autour de plusieurs pôles de recherche et trois axes transversaux (Annexe 34. Le Campus Condorcet). Parmi ceux-ci l'axe « aires culturelles et mondialisation » insiste sur une couverture mondiale dans la longue durée historique.

Le site d'Aubervilliers (138 400 m²) devrait accueillir les étudiants en master et doctorat et assurer une attractivité internationale en engageant des partenariats avec le Réseau français des Instituts d'Études Avancées. À terme, le Campus Condorcet d'Aubervilliers accueillera 2 700 enseignants-chercheurs et chercheurs et une centaine d'unités de recherche, souvent contractualisées avec le CNRS, pour environ 15 000 étudiants. Il devrait être équipé d'un important centre documentaire. Le campus Condorcet la Chapelle devrait être plus spécifiquement dédié à la formation en licence.

Si ce projet rencontre l'adhésion de divers centres de recherche, prêts à se redéployer hors de Paris et à tirer profit de « nouveaux lieux de sociabilité », le projet fait également face à diverses critiques, portant entre autres sur la situation peu attrayante du lieu choisi. Des désengagements progressifs sont ainsi apparus, notamment de l'École d'Économie de Paris qui devrait rester dans son site de Jourdan.

⁹² www.univ-paris1.fr/IMG/pdf/Campus_Condorcet.pdf et www.ehess.fr/fileadmin/Projet_Campus_Condorcet/plaquette_association_prefiguration.pdf

Les entretiens réalisés au cours de cette mission signalent également des réticences qui peuvent être synthétisées de la façon suivante :

- Une incohérence géographique aboutissant en définitive à l'accentuation d'un éclatement entre plusieurs pôles de recherche et de documentation de plus en plus distants (centre à Condorcet, bibliothèque à la BULAC, unité dans un tierce lieu) ;
- Le risque de création d'un « ghetto de chercheurs » dans un lieu enclavé, risque accentué par le projet Campus intra-muros⁹³ et en conséquence, un élitisme géographique favorisant le centre historique de Paris ;
- Une concurrence grandissante, notamment pour les « aires culturelles » entre les pôles BULAC et Condorcet et en conséquence, les difficultés de mutualisation de deux pôles éloignés ;
- L'absence d'une véritable interdisciplinarité, notamment avec les sciences dures, telle que préconisée par les PRES ;
- Une dilution possible des spécificités de certaines hautes écoles et centres de recherche dans un site à vocation généraliste.

III.5. Les institutions françaises à l'étranger

Les institutions à l'étranger constituent à la fois les vitrines prestigieuses, les ancrages et les relais du dispositif structurant des « aires culturelles » des SHS françaises et font l'objet d'un partenariat ancien avec le MAEE.

Ces institutions françaises à l'étranger sont à la fois importantes et différentes en compétence, historique, statut et tutelle. Les unités de recherche (26 UMIFRE et 3 UMI) côtoient 8 bureaux du CNRS dont la vocation est plutôt administrative. Quatre grandes écoles et plusieurs missions archéologiques supervisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche complètent une présence française et assurent une part de son rayonnement (Annexe 35. Les Institutions françaises à l'étranger).

III.5.1. Le partenariat MAEE-CNRS

Le ministère des Affaires étrangères et européennes apparaît comme un acteur majeur de la recherche internationale : il favorise la présence des chercheurs français dans les réseaux internationaux et celle des chercheurs étrangers en France, accorde une priorité de la recherche aux pays du Sud, et cherche à renforcer ses partenariats avec les pays industrialisés et émergents. Enfin, le MAEE promeut l'image scientifique de la France à l'étranger, notamment au travers d'un réseau presque centenaire d'instituts français à l'étranger, créés à partir de 1924 (Institut français d'études arabes de Damas (1924) et Institut français d'archéologie du Proche-Orient à Beyrouth) et au départ essentiellement consacrés aux recherches archéologiques et historiques, puis peu à peu élargis à toutes les SHS. Ces instituts sont liés par des coopérations et partenariats tant avec les institutions d'accueil qu'avec les structures françaises de recherche. Parmi les partenaires, qui varient selon les implantations, citons l'IRD, l'ensemble des MSH, l'EPHE, l'EHESS, nombre d'universités françaises. Le CNRS est le premier partenaire comme l'a montré la création des UMIFRE. .

Malgré un contexte de réformes du MAEE, la signature des accords portant création des Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger (UMIFRE) en avril 2007 a

⁹³ Réunissant l'Université Paris Descartes, l'Université Paris Diderot, Sciences Po, l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) et l'Institut National des Langues et des Civilisations Orientales (INALCO)

récemment permis de renforcer le potentiel de recherche de ces instituts. Une Unité propre de service (UPS) du CNRS sous la direction de Claudio Galderesi a également été créée pour assurer spécifiquement le suivi des UMIFRE.

Enfin, le MAEE gère en partenariat avec le CNRS quelques 160 missions de fouilles à l'étranger.

Plusieurs contrats d'objectifs et de moyens ont récemment été signés entre le CNRS et l'État. Le dernier en date porte sur la période 2009-2013 et prévoit la mise en place d'instituts thématiques.

A. UMIFRE

Le système des UMIFRE paraît sans équivalent en Europe. Les 26 unités mixtes des instituts français à l'étranger (UMIFRE), sont cogérées par le CNRS et le ministère des Affaires étrangères et européennes pour un budget consolidé de plus de 15 millions d'euros (soit 95 postes de chercheurs à l'étranger).

Les UMIFRE ont été progressivement mises en place entre 1924 (Maison franco-japonaise de Tokyo) et 2003 (Institut français du Proche-Orient)⁹⁴. Elles peuvent être décrites comme généralistes ou au contraire spécialisées dans un domaine de recherche (DAFA de Kaboul, CEDEJ au Caire, CSH de New Dehli etc.)⁹⁵. Enfin deux pays totalisent deux UMIFRE chacun, l'Allemagne et l'Inde, et le Pakistan en compte 3. À l'exception de l'IFRA d'Ibadan (Nigeria), elles possèdent toutes un site web.

D'une façon générale, les UMIFRE sont destinées à collaborer avec les institutions des pays hôtes et le font, plus ou moins activement⁹⁶. Elles entretiennent par ailleurs, et selon les cas, des relations avec les autres institutions françaises implantées dans le pays, et évidemment également entre elles, généralement au sein d'un pôle régional (à l'exemple du pôle TIAC : regroupe l'IFRI de Téhéran, l'IFEAC de Tachkent, et l'IFEA d'Istanbul).

Les UMIFRE sont par ailleurs articulées autour des notions conjointes d'interdisciplinarité et de multidisciplinarité. À ce titre, la création prochaine d'USR supplémentaires destinés à leur gestion devrait renforcer encore cette mise en réseau. Par ailleurs, le CNRS envisage d'intégrer d'avantage les centres français à l'étranger dans des outils structurants de la coopération internationale tels que les PICS, les GDRI, ou les LIA. Cette nouvelle approche, multidisciplinaire et dont l'objectif est d'aborder les « nouvelles frontières des sciences humaines et sociales », sera également renforcée par la création de 4 nouvelles USR (17 existent déjà) destinées à la gestion des 26 UMIFRE et des 3 UMI.

En 2008 par ailleurs, de nouveaux centres français à l'étranger ont été établis, par exemple le Centre franco-égyptien d'Étude des Temples de Karnak (USR3172) en collaboration avec le Conseil Suprême des antiquités (République arabe d'Égypte).

Le CNRS dispose également de conventions scientifiques avec les cinq Écoles françaises à l'étranger. Quelques mesures complémentaires devraient favoriser la transparence du processus de sélection des Français expatriés, une meilleure circulation de l'information sur

⁹⁴ Certaines UMIFRE relèvent d'un double statut : IFRE du MAEE et USR du CNRS. Trois IFRE (Maison Franco-japonaise, Institut français de Pondichéry et Centre d'étude français sur la Chine contemporaine) ont conservé leur statut initial d'IFRE sans modification. D'autres centres sont passés au cours de leur histoire d'un statut CNRS à une attache MAEE (Centre de Recherche Français à Jérusalem), ou à l'inverse ont resserré leur attache CNRS (IFPO institut multi-sites, IFEA).

⁹⁵ Pour l'ensemble des abréviations, se référer aux Annexes 1 et 2.

⁹⁶ Une proposition du MAEE, qui visait à regrouper dans un même local – éventuellement fourni par l'Ambassade –, tous les centres français travaillant dans un pays n'a pas convaincu des chercheurs inquiets du risque d'une « fixation franco-française » freinant l'implication des chercheurs dans le réseau des universités locales et stoppant les initiatives locales.

cette procédure d'expatriation, la création de délégations spéciales pour les enseignants-chercheurs, l'évaluation systématique des UMI et des UMIFRE par des comités mixte de l'AERES et la définition de propriétés scientifiques (avec classement interne des UMI et UMIFRE).

Enfin, la coordination entre le réseau des unités à l'étranger et les réseaux de référence en France devrait être prochainement renforcée. Une proposition en ce sens a été faite, qui permettrait de créer une fédération avec les réseaux et chercheurs intéressés (CREDO, Réseau Asie - Imasie) avec un financement CNRS pour les échanges. De façon générale en effet, les UMIFRE constituent un dispositif essentiel de la recherche en « aires culturelles », dont elles sont la matérialisation sur le terrain. Dans cette perspective, le renforcement à l'ordre du jour devrait permettre une meilleure synergie des recherches, mais aussi l'actualisation des données pour chaque « aire culturelle » notamment, ainsi qu'il a déjà été proposé plus haut au travers d'une banque de données centrales gérée par un personnel à plein temps.

Les UMIFRE sont généralement appréciées des chercheurs du CNRS⁹⁷, notamment en raison de la multidisciplinarité qu'elles imposent aux nouveaux chercheurs expatriés et de leurs possibilités d'intégration de jeunes chercheurs⁹⁸. Toutefois, certains s'interrogent sur leur implantation⁹⁹ (plus de la moitié en effet se trouvent dans le pourtour du bassin méditerranéen d'Istanbul à Damas et au Caire, ce qui accorde en conséquence à l'espace méditerranéen un statut « d'aire culturelle »), et des zones entières sont insuffisamment couvertes (comme, à titre d'exemple, le Canada et les États-Unis, plusieurs pays de l'Amérique du Sud, l'Afrique centrale ou l'Australie, alors qu'au contraire, la question du maintien des UMIFRE en Europe est posé.

Par ailleurs et en l'état, la circulation entre les UMIFRE et les unités de recherche paraît encore insuffisante et le devenir des chercheurs en détachement pour 2 à 4 ans, incertain à leur retour¹⁰⁰.

⁹⁷ Les grandes écoles comme l'EPHE développent principalement des relations avec les Écoles françaises à l'étranger.

⁹⁸ C'est notamment le cas pour des post-doctorants de Sciences Po qui semblent avoir trouvé dans les UMIFRE un bon outil de « socialisation ». De façon plus générale, de nombreuses personnes interviewées tendent à percevoir les UMIFRE comme un « lieu de passage » principalement réservé aux jeunes chercheurs cherchant à se constituer un « réseau à vie ».

⁹⁹ Un problème semble se poser ainsi avec l'IFEAC de Tachkent. Le régime autoritaire d'Ouzbékistan tend contrôler le centre, qui ne s'intéresse dorénavant plus, selon une opinion, ni aux Ouïgours ni aux Turkmènes. A ce titre, l'IFEAC pourrait être restructuré à l'exemple de l'EFEO, c'est-à-dire avec un centre en France. Ce système est généralisé dans le DAI allemand, qui transfère la documentation et l'administration des centres à l'étranger à Berlin et les rouvre ponctuellement.

¹⁰⁰ Certains avis recueillis tendent à percevoir les UMIFRE comme un refuge pour des chercheurs ayant peu réussi en France. Par ailleurs, le chercheur expatrié doit demander son réintégration dans son équipe d'origine, ou dans une autre. De façon générale, 2 à 3 laboratoires travaillent particulièrement avec une UMIFRE.

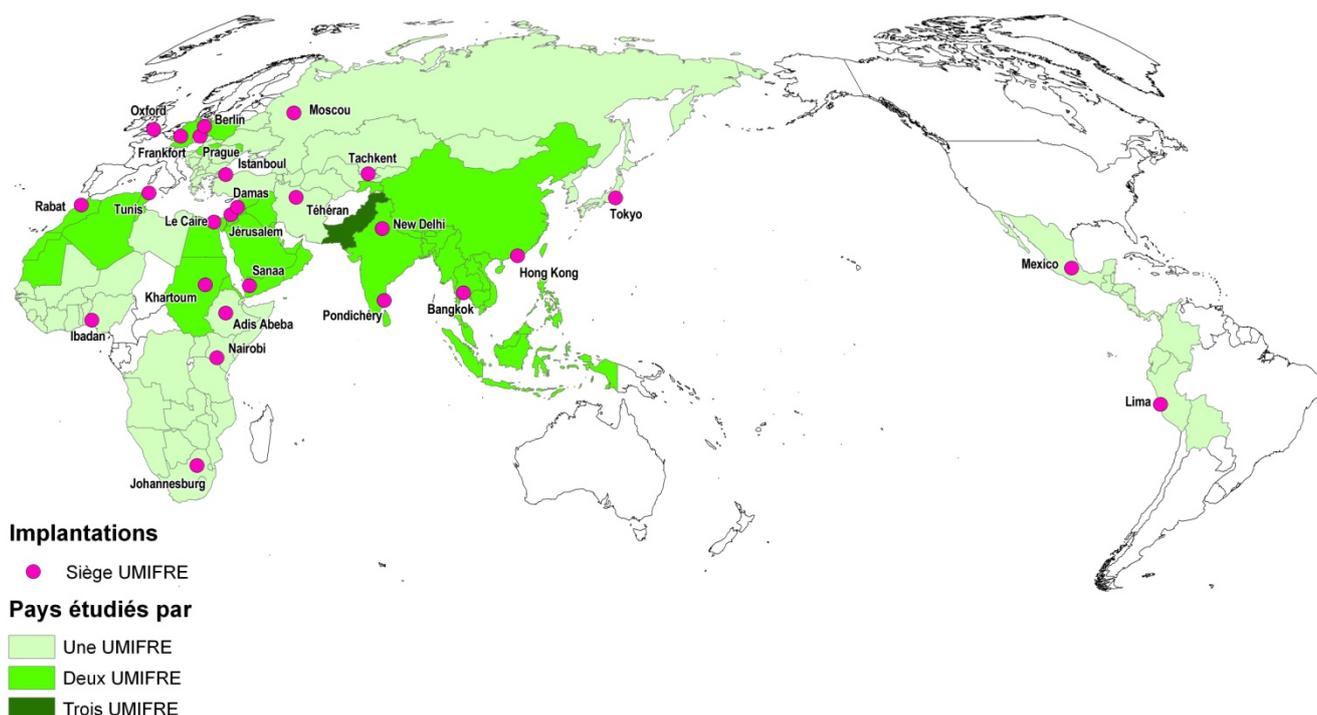


Fig. 53 – Implantations et pays étudiés par les UMIFRE

D'une façon générale, les diverses interrogations portent sur les points suivants :

- L'efficacité des relations entre le CNRS et le MAEE, ainsi qu'entre le CNRS et le Ministère de l'Éducation nationale (convention tripartite de 1999). Les commentaires portent à ce sujet, sur l'existence de chartes, lettres de mission et cahiers de charge qui n'auraient pas été respectés de manière similaire par les différentes institutions concernées ;
- La mutualisation des centres à l'étranger de différentes institutions. Il reste en effet impossible en l'état de créer des Maisons des sciences de l'Homme à l'étranger à même de réunir des centres CNRS, MAEE et IRD dont les tutelles institutionnelles sont différentes, et conjointement une fédération avec les réseaux français¹⁰¹ ;
- Le rôle des UMIFRE dans l'intégration des jeunes chercheurs. Le séjour dans une UMIFRE si elle est perçue comme une expérience positive, contribue également, pour certains à accroître la précarisation des post-doctorants. Un schéma d'intégration progressive est ainsi proposé par certaines personnes interrogées: 2 ans en UMIFRE + 5 ans de CDD + titularisation.
- Le « déclassé » relatif des chercheurs MAEE, généralement des post-doctorants, par rapport aux chercheurs des unités CNRS ;
- Le développement croissant des missions de très courte durée (moins d'un mois), insuffisant pour établir un réseau local de correspondants et de collègues. La nécessité de maintenir des chercheurs pour de longues durées a ainsi été soulignée à plusieurs reprises mais aussi la mise en place intermédiaire d'un séjour de 3 mois. Dans le même ordre d'idées, les missions longues pourraient être effectuées

¹⁰¹ Une cellule de valorisation des instituts de recherche a été créée à la FMSH par Jean-Luc Racine en 2004-2005 et s'est orientée vers les actions suivantes : création d'une revue, création d'un colloque en principe annuel, création d'un système de veille sur les publications. Le poste du vacataire chargé de la veille a cependant été supprimé et la base des données n'est plus à jour depuis deux ans.

en plusieurs étapes, selon la disponibilité du chercheur, et donc ne pas impliquer un séjour permanent ;

- Le renforcement des délégations pour les enseignants-chercheurs, qui pourraient séjourner dans les UMIFRE pendant un trimestre. À ce titre, la création de postes « volants » réservés aux enseignants-chercheurs a été suggérée ;
- La question du salaire des chercheurs. D'une part en effet, une grande disparité est constatée entre les barèmes des chercheurs expatriés entrés dans la gestion administrative des UMIFRE (directeurs, secrétaires scientifiques, allocataires post-doc) et ceux des chercheurs en mission¹⁰². D'autre part, les bourses du MAEE et d'une manière générale toutes les bourses pour les jeunes chercheurs sont notablement insuffisantes et calculées sur le coût de la vie locale¹⁰³. La suppression des primes d'expatriation, avec le maintien du barème des salaires, est donc demandée à plusieurs reprises, en même temps qu'une unification des salaires des chercheurs à l'étranger.
- Le statut des chercheurs accueillis par les UMIFRE, qui doivent être exclusivement titulaires. Différentes propositions ont à ce titre insisté sur l'ouverture des UMIFRE aux chercheurs non-titulaires ;
- Le recrutement de chercheurs étrangers dans les instituts français à l'étranger, actuellement non résolu de façon satisfaisante, les allocations et les aides apparaissant largement insuffisantes. De façon plus ample, ce point concerne les relations, souvent exclusivement personnelles, entre les membres des UMIFRE et la recherche locale dans les pays concernés ;
- Les questions immobilières et le renouvellement des ITA. Souvent locataires des sites, les UMIFRE gagneraient, à terme, à acquérir des emplacements leur permettant d'assurer une indépendance de recherche¹⁰⁴. Le renouvellement des ITA attachés aux centres français, dont certains partiront en retraite dans les prochaines années, paraît fondamental pour la gestion des sites et la continuité de leur fonctionnement.

Un plus grand accueil de chercheurs européens est également proposé, bien qu'il ne s'agisse pas, pour les UMIFRE, de devenir uniquement des hôtels de chercheurs. Une dernière proposition intéressante serait le développement d'un lobbying local afin d'associer plus amplement les fonds locaux au fonctionnement des centres français.

B. Fouilles françaises à l'étranger

Le MAEE subventionne 160 missions archéologiques¹⁰⁵ dans 75 pays sur les cinq continents, sur la base de conventions établies avec les pays concernés. Le CNRS et d'autres partenaires y contribuent (notamment la Maison René Ginouvès d'archéologie et d'ethnologie). Certains de ces sites, à l'exemple de Karnak, Angkor, Ougarit, Petra ou Michoacan sont mondialement connus. .

¹⁰² Notamment en archéologie.

¹⁰³ Un système d'allocataire pensionnaire existait au MAEE, le salaire indexé a été supprimé pour multiplier le nombre de bourses de moindre importance.

¹⁰⁴ C'est notamment le cas, en cours, du centre de documentation du CEDEJ du Caire, en cours de démantèlement en raison, entre-autres, de la vente des locaux du Consulat général de France au Caire qui l'abritait. Une pétition circule en ligne à ce sujet (<http://rumor.hypotheses.org/393>)

¹⁰⁵ Des données précises sur les sites et les fouilles peuvent être consultées sur le site dédié du MAEE, *Les carnets d'archéologie* : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/archeologie_1058/les-carnets-archeologie_5064)

Leur répartition, présentée dans la carte ci-dessous met en évidence une concentration dans certaines « aires culturelles » et par pays, notamment en Égypte et en Syrie, suivis par le Soudan, la Chine, la Mauritanie, la Turquie, l’Indonésie et le Cambodge.

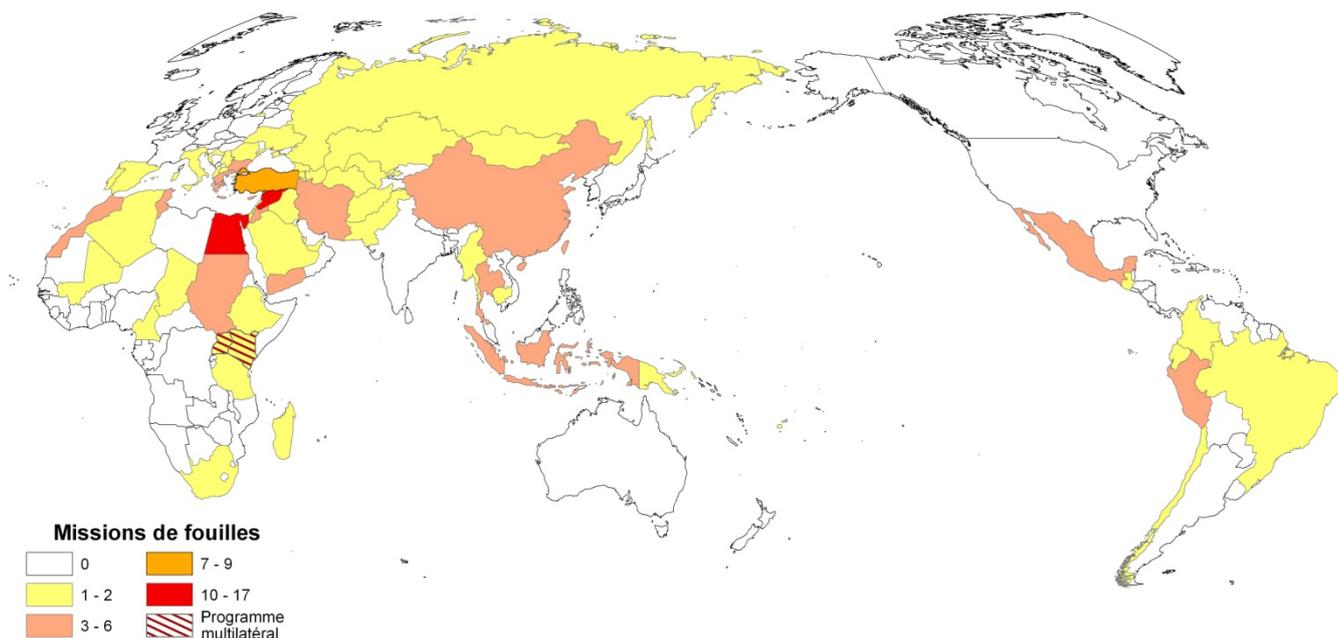


Fig. 54 – Fouilles archéologiques cofinancées par le CNRS et le MAEE

C. Les expertises CNRS-MAEE

Enfin, et pour clore ce paragraphe, une des questions majeures des relations entre le MAEE et les chercheurs CNRS tourne autour de l’expertise éventuelle des chercheurs.

Dans la plupart des cas en effet, l’éventualité d’une expertise de chercheurs pour le MAEE apparaît bien perçue, s’inscrivant dans une reconnaissance de leur compétence ainsi que dans le cadre de « services à la cité » ainsi que cela est nommé en Suisse ou encore de « *good citizenship* » (Royaume-Uni). Néanmoins, plusieurs chercheurs déplorent une utilisation ponctuelle, inégale, non formalisée, en d’autres termes non optimale, par ailleurs entravée par la rapide rotation des personnels du MAEE.

D’une part en effet, l’expertise est généralement demandée dans des domaines contemporains et dans certaines « aires culturelles » en priorité (Iran, Irak, Afghanistan, pays arabes, Yémen). Certains centres sont ainsi particulièrement sollicités, tels le CERI qui, jouant un rôle de *think-tank*, accepte régulièrement différentes commandes et définit certains de ses programmes en concertation avec le MAEE¹⁰⁶, ou à moindre échelle l’INALCO qui intervient dans la formation des diplomates. Des disciplines sont également favorisées, telles que les relations internationales, le droit ou l’économie¹⁰⁷, mais aussi des implantations et villes particulières dans lesquelles une tradition de collaboration paraît solidement ancrée¹⁰⁸.

¹⁰⁶ Le CERI reçoit en moyenne 40 000 € par an du MAEE au titre de ces expertises.

¹⁰⁷ Au détriment d’autres rarement sollicitées, pourtant importantes en ce qu’elles inscrivent un savoir dans la longue durée (archéologie, histoire des mondes modernes) ou dans les cultures (anthropologie). Divers centres et instituts tels que l’Institut des Amériques et l’INALCO cherchent à développer des passerelles plus efficaces avec le MAEE.

¹⁰⁸ Par exemple, au Laos.

D'autre part, les chercheurs se voient fréquemment concurrencés par des consultants extérieurs dont la compétence ne paraît pas nécessairement reconnue¹⁰⁹. Enfin, la tradition des *think-tanks* à l'américaine, lieux de rencontre entre personnel diplomatique, chercheurs (souvent condisciples ou professeurs des premiers), consultants indépendants et monde de l'entreprise paraît peu implantée en France. Les séminaires et rencontres conjointes autour d'un pays ou d'une thématique apparaissent de ce fait insuffisantes et gagneraient à être développés, ainsi qu'une plus grande attache entre la Division de la prospective du MAEE (ancien CAP) et des équipes CNRS, ou encore des relations plus fortes entre la direction, par exemple, de l'Asie du MAEE et les équipes spécialisées.

L'éventualité de la mise à disposition d'une expertise rencontre cependant également quelques réticences de la part de chercheurs qui, s'ils ne refusent pas l'aspect utilitariste de la recherche, craignent d'être trop clairement associés aux Ambassades, notamment dans les pays décrits comme « tourmentés » (Yémen, Israël-Palestine) et réitèrent l'importance de locaux distincts. De la même façon, l'argument de l'indépendance nécessaire des chercheurs est fréquemment mentionné. Plusieurs contributions recueillies lors des entretiens, soulignent à ce titre la différence entre commande d'expertises et projets communs.

Les expertises semblent pourtant devoir être plus régulièrement sollicitées dans les prochaines années, notamment en raison du renforcement des UMIFRE, ainsi que l'a déclaré récemment le ministre des Affaires étrangères et européennes : « Dans ce monde aux enjeux complexes, pour qu'un pays comme la France puisse peser pour promouvoir une vision conforme à ses intérêts et à ses valeurs, nous avons besoin, plus que jamais, de solliciter votre capacité à penser le monde, dans le respect total – cela va sans dire – de votre indépendance intellectuelle »¹¹⁰. Les missions élargies et renforcées de la direction de la prospective du MAEE vont dans ce sens.

Enfin, les expertises en faveur d'autres ministères paraissent moindres, à l'exception du ministère de la Culture (écoles d'architectures avec équipes spécialisées dans certaines « aires culturelles ») et dans certains cas encore rares, du ministère de la Santé.

III.5.2. Les centres du CNRS à l'étranger

A. UMI

Les Unités mixtes internationales sont des structures récentes intervenant en complément des UMIFRE permettant, dans leur principe, de développer davantage de collaborations avec les chercheurs locaux. En règle générale, il s'agit de projets de recherche thématiques transversaux dépendants d'un ou de plusieurs contextes aéraux et privilégiant une approche comparative. Les UMI ont une durée de 4 ans, éventuellement renouvelable¹¹¹.

Trois UMI existent aujourd'hui, réparties entre l'Afrique de l'Ouest (UMI3189 « *Environnement, Santé, Sociétés* ») et le continent nord américain (UMI3199 « *Transitions* », New York, États-Unis, et UMI3157 « *Water, Environment, and Public Policy* ». Tucson, États-Unis). Elles ont toutes trois été récemment mises en place, en 2009 pour l'UMI en Afrique et 2008 pour les deux UMI en Amérique (Annexe 36. Description des UMI).

¹⁰⁹ Dans certains domaines et « aires culturelles », à l'exemple de l'Afrique, ces consultants extérieurs sont qualifiés de « spécialistes clandestins ». Plusieurs interventions soulignent plus généralement une certaine « défiance » des hauts fonctionnaires envers les chercheurs.

¹¹⁰ 9 octobre 2009, discours du dîner à l'occasion de la création de l'association des internationalistes.

¹¹¹ Cette démarche a été renforcée par un colloque réunissant les centres français de l'étranger et leurs autorités de tutelle (CNRS, MAEE, MESR, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), intitulé « La recherche française dans les grandes aires culturelles du monde » 29 janvier 2009 (organisé par la Direction des Relations Internationales du CNRS, Frédéric Bénoliel, et par le Pôle des Relations Internationales du Département SHS, Claudio Galderisi) : <http://www.cnrs.fr/inshs/rerelations-internationales/docs/Colloque29janvier2009.pdf>

Le mode de fonctionnement de l'UMI3157 « *Water, Environment, and Public Policy* ». Tucson, États-Unis, a été critiqué en plusieurs reprises, en raison de son caractère englobant – l'UMI est censée couvrir le monde entier – et, paradoxalement de son caractère trop fermé.

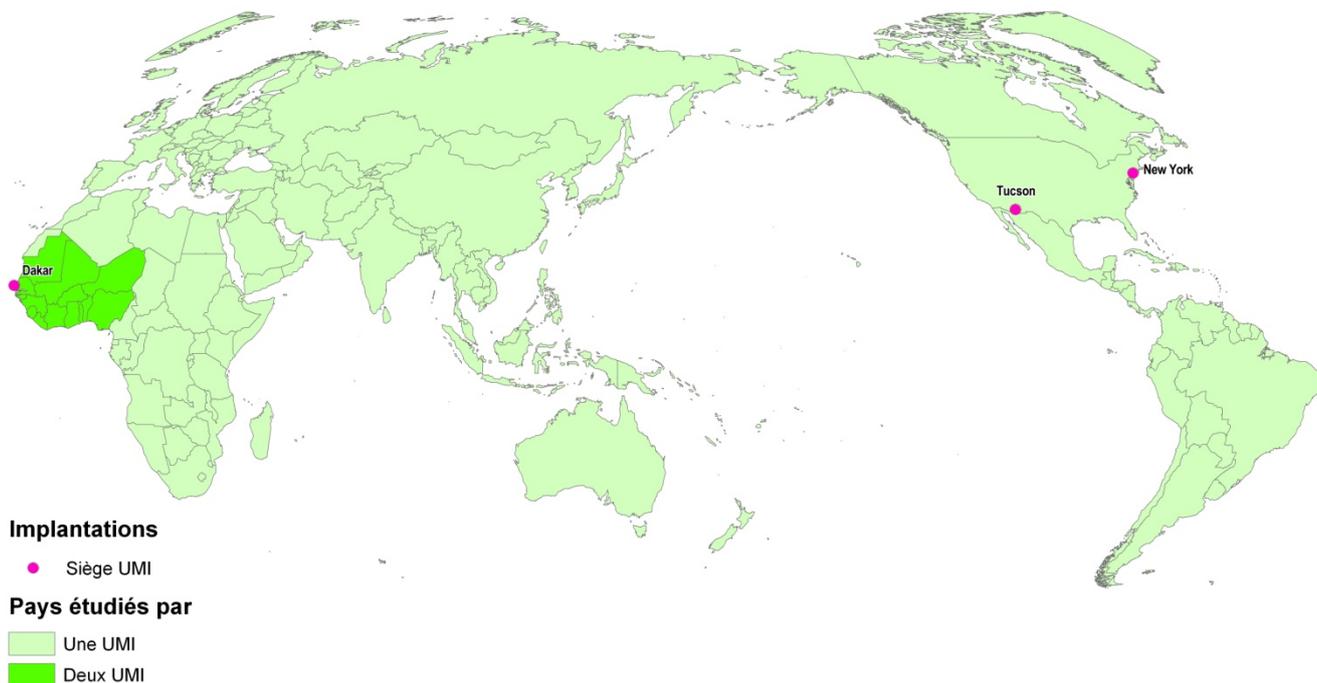


Fig. 55 – Implantations et pays étudiés par les UMI

L'UMI3189 « Environnement, Santé, Sociétés » est un exemple du bon fonctionnement possible de ces structures.

L'UMI3189

Dirigée par Gilles Boetsch, avec l'aide de 5 directeurs-adjoints, cette UMI gère 4 sites (Marseille, Dakar, Bamako et Ouagadougou). Sa direction est située à Dakar. Une réunion est organisée tous les trois mois sur chacun des sites à tour de rôle et, une fois par an, l'ensemble des membres se réunissent dans l'une ou l'autre ville de tutelle.

Les différentes tutelles de cette UMI sont les suivantes : CNRS, universités de Dakar et de Bamako, CNRST du Burkina. Les tutelles africaines fournissent essentiellement les locaux et du personnel. Au total, les 5 équipes de recherche sont composées de 80 personnes, en majorité africaine (5 chercheurs français et bientôt 4 secrétaires gestionnaires dans les différents sites). La direction de l'UMI est par ailleurs tournante : dans 4 ans, elle passera donc à un collègue africain.

Tous les chercheurs n'appartiennent pas au CNRS et ne sont donc pas payés par cette institution, mais par leurs tutelles respectives. En France, les non statutaires recrutés par appel d'offres, sont payés au même taux (1 220 € par mois) qu'ils soient ou non français. À ce propos, les collègues africains associés aimeraient également pouvoir répondre aux différents appels d'offres français (ANR, etc.).

Deux types de statuts coexistent pour les envois de personnes en Afrique : le personnel affecté (salaire affecté) et le personnel en mission (salaire in-

dexé). Ces derniers s'impliquent entièrement dans la vie locale et, notamment, enseignent afin de contribuer à la formation d'une communauté de scientifiques et d'étudiants.

L'UMI ne possède pas de revue propre, mais publie ailleurs, notamment dans la revue interdisciplinaire biannuelle dirigée par Gilles Boetsch. Les réunions annuelles pourraient aboutir à la publication de synthèses.

Bien que l'UMI soit une structure du CNRS, qui vise à compléter le dispositif des UMIFRE, M. Boetsch a présenté l'intérêt de son projet – notamment en matière de partenariat à l'égalité avec des collègues africains –, devant la Commission des affaires étrangères sur l'Afrique.

Cette collaboration est d'autant plus importante, ainsi que le souligne le rapport de Dominique Darbon, que « le délitement des dispositifs de recherche en Afrique impose de repenser les conditions de coopération »¹¹². Les UMIFRE existant sur le continent ne concernent d'ailleurs que la zone anglophone, alors que la recherche en Afrique subsaharienne francophone paraît relativement négligée.

B. Bureaux du CNRS à l'étranger

Il existe 8 représentations permanentes du CNRS à l'étranger dont la fonction est d'accompagner le fonctionnement des structures mises en place. Les critères ayant présidé au choix des villes s'appuient sur différents critères : état de la recherche scientifique et de ses possibles développements, niveau économique et présence d'entreprises françaises, raisons culturelles¹¹³.

Chacun de ces bureaux couvre une zone plus large :

- *Washington* pour l'Amérique du Nord ;
- *Santiago* du Chili pour l'Amérique latine et centrale ;
- *Tokyo* pour le Japon, Taiwan et la Corée du Sud ;
- *Hanoi* pour le Vietnam et l'Asie du sud-est ;
- *Moscou* pour la Russie, le Caucase et les pays d'Asie centrale (soit 11 pays) ;
- *Johannesburg* pour l'Afrique du Sud et l'Afrique subsaharienne ;
- *Pékin* pour l'ensemble de la Chine ;
- *Bruxelles*, pour toute l'Europe et les programmes scientifiques européens (Club des organismes de recherche associés (CLORA), *Informal Group of Liaison Offices* (Iglo) représentations des universités et organismes de recherche de tous les pays européens).

Deux autres bureaux devraient prochainement être ouverts en Inde et au Brésil

¹¹² Darbon, D., op. cité, 2003

¹¹³ Contrat d'objectifs 2009-2013 du CNRS avec l'État, version post-CA du 01 octobre 2009, p.38.

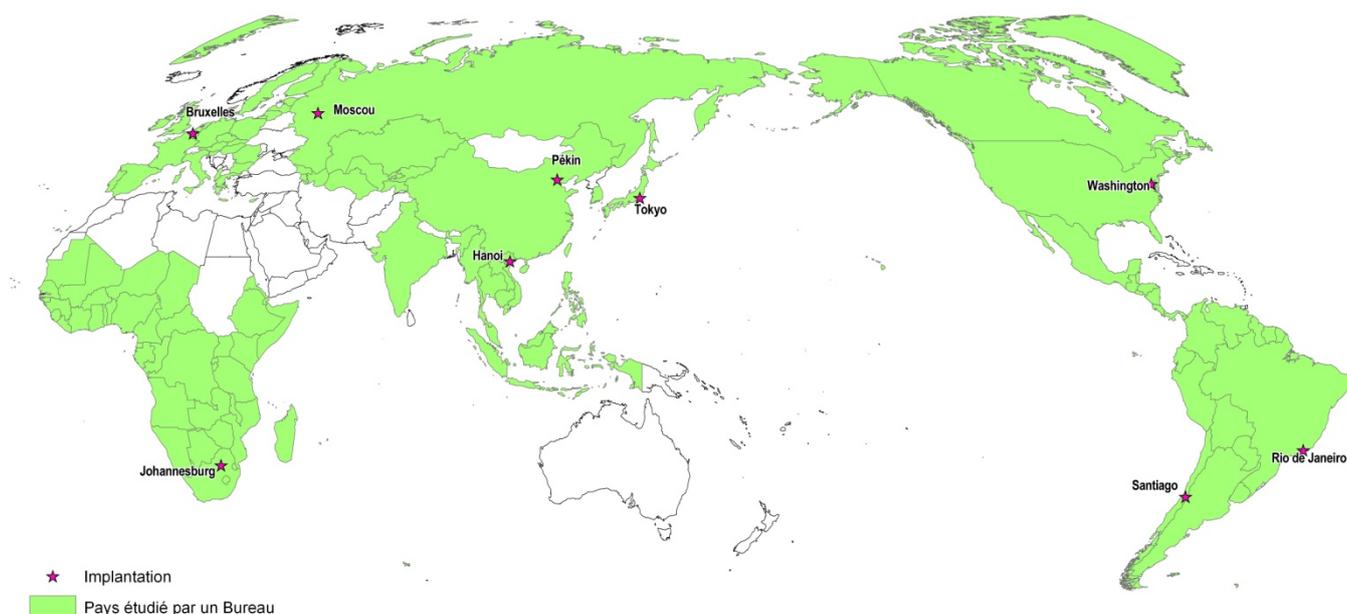


Fig. 56 – Les bureaux du CNRS à l'étranger et leurs zones d'intervention

Les missions des bureaux français à l'étranger sont les suivantes :

- Développer et renforcer les relations du CNRS avec les organismes de recherche de la Région ;
- Participer à la création et à la gestion des structures de recherche : unités mixtes internationales, laboratoires internationaux associés, groupements de recherche internationaux ;
- Suivre les coopérations en cours en concertation avec la Direction des relations internationales et les Départements scientifiques du CNRS qui en font l'évaluation ;
- Effectuer une veille scientifique dans les pays couverts, faire connaître les domaines de recherche prioritaires et repérer les centres d'excellence ;
- Informer la direction du CNRS sur les possibilités de lancer de nouveaux partenariats et de signer des accords de coopération ;
- Informer la communauté scientifique de la région des recherches menées dans les laboratoires du CNRS et faire connaître la recherche française ;
- Stimuler la mobilité des chercheurs (en particulier des jeunes) vers les laboratoires du CNRS et réciproquement. Faciliter l'obtention des visas pour les chercheurs ;
- Organiser des visites ciblées pour les responsables du CNRS dans les pays concernés ;
- Recueillir une information précise sur les organismes de recherche publics et privés locaux.

III.5.3. Écoles françaises à l'étranger (EFE)

5 écoles françaises à l'étranger (Madrid, Rome, Athènes, Le Caire, Paris-EFEO) se trouvent sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vitrites prestigieuses de la France, elles ont été créées entre 1846 (Athènes) et 1928 (Madrid).

De façon générale, ces Écoles françaises collaborent et complètent les autres institutions françaises de recherche implantées à l'étranger, notamment les UMIFRE. Elles sont liées entre elles par un réseau et possèdent toutes un site web.

Elles sont situées à Madrid, Rome, Athènes, Le Caire, et Paris. Certaines sont plus ou moins centrées sur un thème de recherche, comme l'archéologie pour Le Caire, Athènes ou Rome. La plupart d'entre elles sont composées de différents centres répartis dans un large espace.

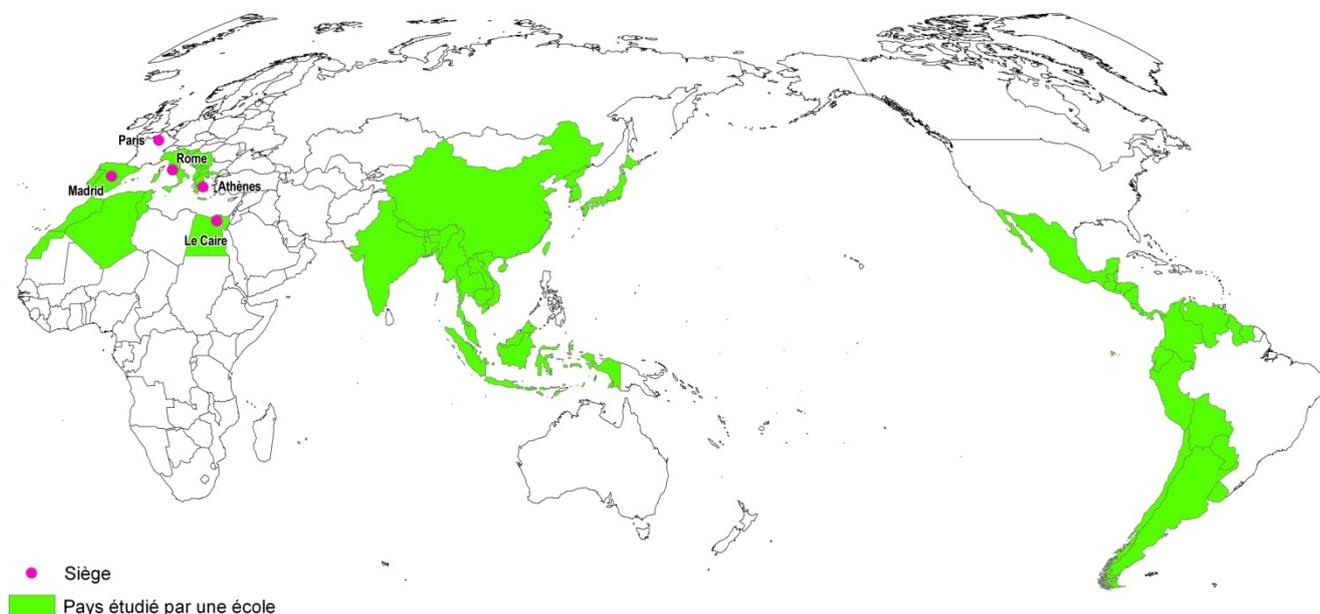


Fig. 57 – Implantations et pays étudiés par les Écoles françaises à l'étranger

A. École Française d'Extrême-Orient (EFEO)

Fondée à Hanoi en 1900 par Paul Doumer à l'initiative de l'Académie des inscriptions et Belles-lettres et le gouvernement général de l'Indochine, l'EFEO a maintenant son siège et sa bibliothèque centrale à Paris. Elle étudie particulièrement les civilisations classiques de l'Asie et les sociétés indianisées ou sinisées au cours de l'histoire. Ses recherches en archéologie, histoire, anthropologie, philologie et sciences religieuses et la présence continue de ses membres sur le terrain de leurs recherches débouchent parfois sur des questions touchant au monde contemporain. L'école possède différentes publications, des siennes propres à celles de ces centres (Annexe 37.A. Publications de l'EFEO). Depuis 2007, l'EFEO a formé, avec une vingtaine d'institutions européennes, le *European Consortium for Asian Field Study* (ECAFS).

Ses thèmes de recherche actuels sont les suivants :

- *Sources textuelles et traditions vivantes* : Corpus du monde indien, Histoire culturelle et anthropologie des religions en Asie orientale
- *Construction des centres de civilisations* : Cités anciennes et structuration de l'espace en Asie du Sud-est, Pouvoir central et résilience du local ;
- *Diffusion du bouddhisme* : Transmission et inculturation du bouddhisme en Asie.

Ces thèmes sont traités par plusieurs équipes de recherche (Annexe 37.B. Équipes de recherche).

L'École couvre 12 pays d'Asie et compte 17 centres qui sont installés sur des sites propres ou implantés au sein d'institutions scientifiques locales (Annexe 37.C. Centres de l'EFEO en Asie). Elle compte 42 chercheurs permanents et accueille chercheurs français et étrangers ainsi que doctorants et post-doctorants.

Les atouts de l'EFEO paraissent à première vue nombreux : structure en institut, important réseau en Asie composé de chercheurs propres et de chercheurs EHESS, EPHE, Paris

VII (notamment pour les thèses). L'EFEO a développé un certain nombre de domaines¹¹⁴ et d'axes forts, parmi lesquels l'archéologie et l'anthropologie. Toutefois, ces différents centres comptent un effectif variable et parfois faible sur le terrain et, faute de moyens, l'ensemble des programmes n'est pas mené avec la même efficacité. De la même façon, le rythme des publications paraît ralenti ces dernières années. Récemment, un projet de décret concernant les cinq Écoles françaises à l'étranger vise à donner un statut commun à toutes ces écoles, ce qui ne serait pas sans poser de problèmes. L'EFEO dispose en effet de membres permanents statutaires alors que les autres EFE ne disposent que d'un personnel temporaire, la plupart du temps détaché des universités et des institutions de recherche françaises.

B. Institut Français d'Archéologie Orientale (IFAO)

Fondé par Gaston Maspero en 1880, l'IFAO a reçu son nom définitif en 1898. Comme les autres Écoles françaises, il s'agit d'une structure pluridisciplinaire, dont la mission est d'étudier les civilisations de l'Égypte jusqu'à l'époque moderne à travers l'archéologie, l'histoire et la linguistique. Les chantiers de l'IFAO portent sur toutes les périodes et sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'IFAO compte près de 150 agents français et égyptiens, parmi lesquels six chercheurs affectés en permanence. L'IFAO accueille également de nombreux chercheurs, enseignants-chercheurs, stagiaires, doctorants et post-doctorants pour des courtes périodes d'un à deux mois. L'institut détient une importante bibliothèque et des archives scientifiques ainsi que des laboratoires de restauration, d'analyse des matériaux et de datation au carbone 14 et, enfin, une maison d'édition.

Les axes actuels de recherche sont les suivants :

- *Milieus et peuplement* : Le cours du Nil et le littoral (3 projets), Désert, pistes et sites miniers (7 projets) ;
- *Établissements humains, développements urbains* : Organisation de l'espace funéraire (3 projets), Archéologie des villes et des édifices religieux : programmes architecturaux et réseaux urbains (8 projets) ;
- *Culture matérielle, histoire des techniques* : Techniques hydrauliques (4 projets), Métallurgie du cuivre (1 projet), Artefacts (2 projets) ;
- Relations pacifiques et conflits (4 projets) ;
- Expériences artistiques et religieuses (5 projets) ;
- *Écritures, langues et histoire des corpus* : Paléographie de l'égyptien ancien (2 projets), Arabe classique et dialecte égyptien (2 projets), Onomastique et prosopographie (3 projets), Histoire des corpus (2 projets).

C. Casa de Velázquez (Madrid)

La Casa de Velázquez a pour mission de développer les activités créatrices et les recherches liées aux arts, aux langues, aux littératures et aux sociétés des pays ibériques, ibéro-américains et du Maghreb¹¹⁵. Elle contribue à la formation d'artistes, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, et participe au développement des échanges artistiques et scientifiques entre la France et les pays concernés.

¹¹⁴ Les articulations avec d'autres institutions françaises sont diverses selon les programmes : études sur le bouddhisme avec l'EPHE, en archéologie avec l'EHESS et le CNRS, en histoire contemporaine avec Sciences-Po.

¹¹⁵ Ses activités sont cependant principalement axées sur la péninsule ibérique et essentiellement sur l'Espagne

L'École recrute pour une durée d'une année renouvelable une fois ou dans le cadre de bourses de courte durée des chercheurs doctorants ou post-doctorants et accueille des artistes en résidence.

D. L'École Française de Rome (EFR)

L'EFR est une école qui agit comme un relais de la France en Italie, en Méditerranée centrale (dont les pays riverains de la mer Adriatique) dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie et des sciences sociales. Elle est soutenue par le ministère de tutelle, mais aussi par le MAEE, le CNRS, l'ANR, et différents programmes européens.

Ses programmes de recherche portent notamment sur :

- Études urbaines
- Droit, pouvoir et société
- Italie et méditerranée
- Territoires, identités, frontières
- Innovations techniques et rythmes économiques
- Le fait religieux. Pratiques, rites et comportements
- Les savoirs. Construction, transformation, diffusion
- Aide aux travaux archéologiques

E. L'École Française d'Athènes (EFA)

L'EFA, fondée en 1846, fut le premier établissement scientifique en Grèce. C'est une école pluridisciplinaire dont la mission est la recherche et la formation à la recherche dans le cadre d'une coopération avec la Grèce.

Ses thèmes de recherche touchent toutes les périodes, mais sont préférentiellement consacrés à la Grèce antique et byzantine, et de façon plus générale, à la civilisation du monde hellénique.

Ses cinq programmes actuels sont les suivants :

- Corpus épigraphiques
- Archéologie de l'espace
- Archéologie de la vie économique
- Archéologie de la vie religieuse
- La Grèce et les Balkans aux époques moderne et contemporaine

III.5.4. Autres structures à l'étranger

Différentes structures autres, relevant de tutelles différentes (CNRS, MAEE, Sciences-Po, EHESS, universités...) travaillent également à l'étranger et portent en général sur des lieux ou des thématiques précises.

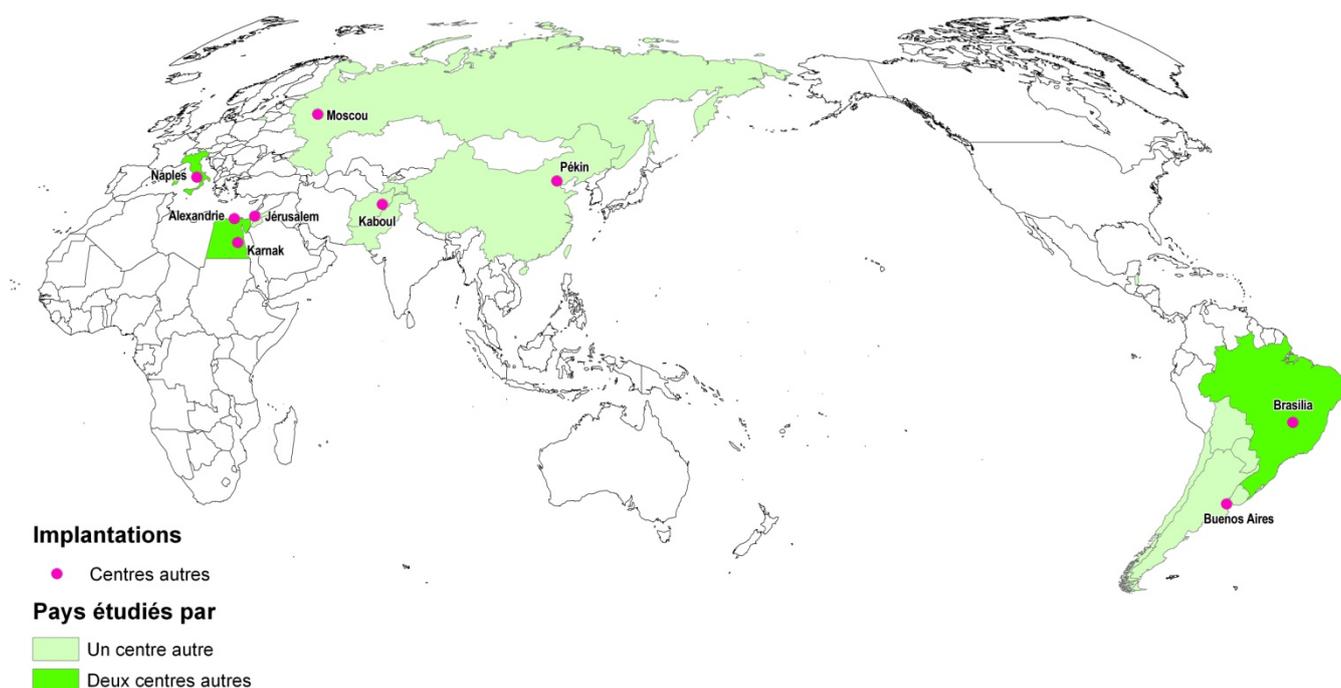


Fig. 58 – Implantations et pays étudiés par les autres centres

Il s'agit notamment des centres et programmes suivants :

[A. CE Alex \(Centre d'Études Alexandrines\) – USR3134, Alexandrie, Égypte](#)

Créé en 1990, le CE Alex étudie la ville ancienne d'Alexandrie à travers plusieurs axes : fouilles de sauvetage, mise en valeur du patrimoine bâti, histoire de la ville, et diffusion des savoirs.

[B. CFEETK \(Centre Franco-Égyptien d'Étude des Temples de Karnak\) – USR3172, Karnak, Égypte](#)

Fondé en 1967, le CFEETK est chargé de l'étude et de la restauration des temples de Karnak. Placé sous la tutelle du Conseil Suprême des Antiquités égyptiennes (CSA), du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), il a notamment la charge des travaux de recherche et de conservation dans l'enceinte du temple d'Amon-Rê dans une perspective pluridisciplinaire (archéologie, égyptologie, architecture, restauration, photographie, topographie etc.). Il joue également un rôle de plate-forme d'accueil et de soutien à de nombreux projets internationaux.

[C. EBAF \(École Biblique et Archéologique Française de Jérusalem\), Jérusalem, Israël](#)

Créée en 1890, à l'initiative de religieux dominicains, l'EBAF rassemble des frères et bénéficie du concours d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants. Ses principaux chantiers sont archéologiques, bibliques et documentaires, et universitaires (colloques, publications, enseignements).

[D. ADB \(Ateliers doctoraux franco-chinois en sciences sociales et humaines de Pékin\)](#)

Créée en 2002 sous la tutelle du MAEE et de Sciences Po, l'Antenne expérimentale en Sciences humaines et sociales prend en 2006 le nom d'Ateliers Doctoraux de Pékin (ADB). Installée au sein de la Faculté des sciences humaines et sociales de l'université Tsinghua, les ADB ont pour vocation de développer les relations académiques entre chercheurs fran-

çais et chinois, de faire connaître les travaux français en Chine et les travaux chinois en France, et de contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes chercheurs chinois et français.

E. CFA (Centre Franco-Argentin), Buenos Aires, Argentine

Fondé dans les années 1980 sous la forme d'un partenariat EHESS-Université de Buenos Aires, le CFA développe des programmes d'échange et d'accueil des étudiants et d'échange de publications. Il met également en place des programmes de cours dans les cursus d'enseignement de l'UBA et travaille avec plusieurs facultés dans le cadre de leurs programmes scientifiques.

F. Collèges universitaires de Moscou et de Saint-Pétersbourg

Créés en 1991 à l'initiative d'Andrei Sakharov et Marek Halter, les Collèges Universitaires Français de Moscou et de Saint-Pétersbourg sont des établissements publics et gratuits, soutenus par le MAEE, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et sept universités ou instituts partenaires françaises (Paris I, II, IV, V, VIII, EHESS, et Aix-Marseille III). Ils délivrent une formation et un diplôme en deux ans dans le domaine des SHS (droit, histoire, sociologie, littérature).

G. REFEB (Réseau Français d'Études Brésiliennes), Brasilia, Brésil

Le REFEB est un programme d'aide à la mobilité de l'Ambassade de France au Brésil s'adressant aux jeunes chercheurs de nationalité française et européenne de moins de 35 ans engagés en France dans une recherche en sciences sociales dans le cadre d'un Master 2 Recherche, d'un doctorat ou d'un post-doctorat.

III.5.5. Conclusions

En dernière analyse, la diversité des centres et instituts français à l'étranger, qu'ils soient ou non liés au CNRS, assure à la France une position unique dans l'ensemble des « aires culturelles », comme le démontrent les cartes ci-après.

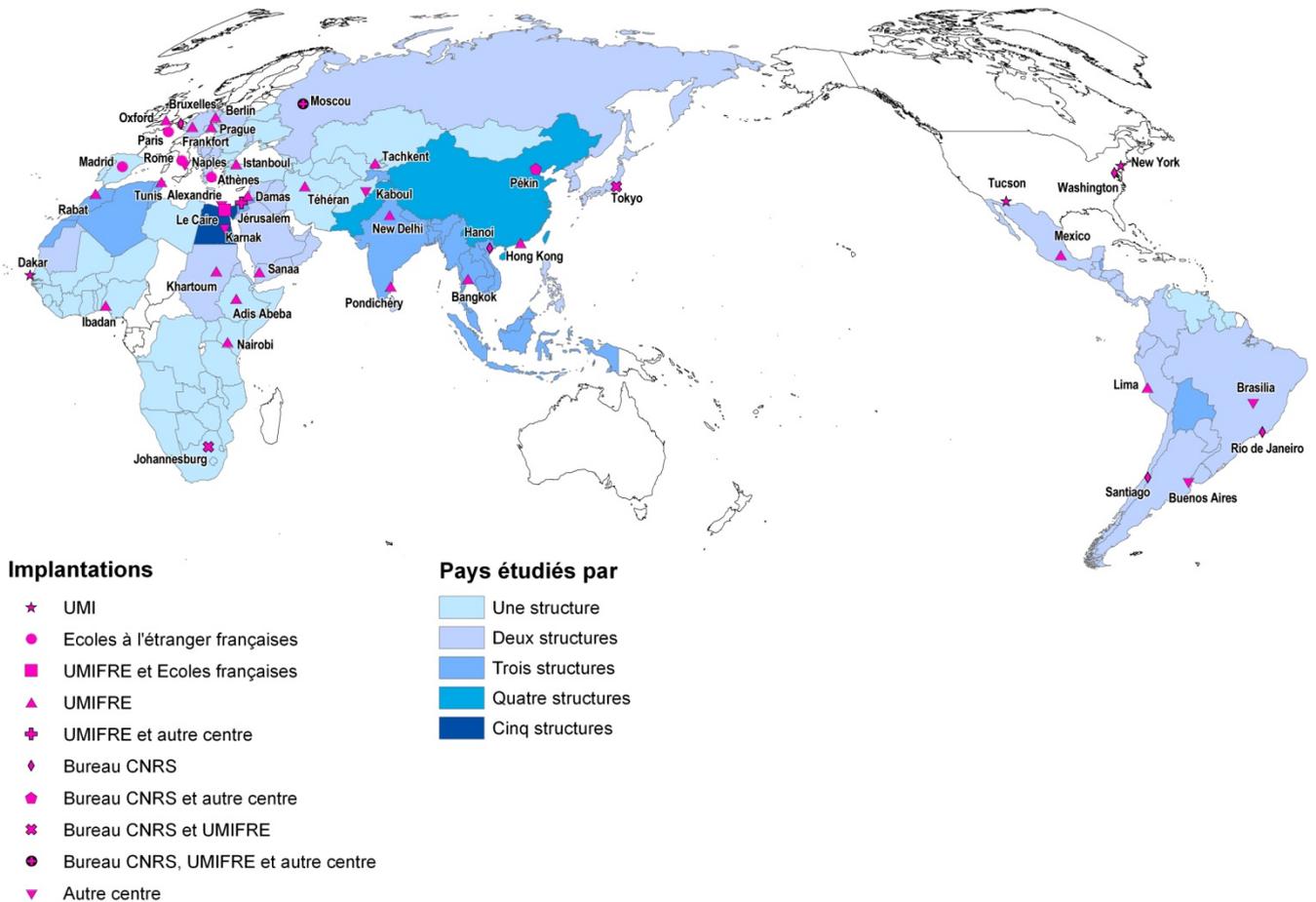


Fig. 59 – Sièges et pays étudiés par les structures du CNRS et non CNRS

Le CNRS paraît particulièrement bien représenté dans les « aires culturelles » asiatiques, africaines et sud-américaines. Il l'est par contre bien moins en Amérique du Nord et en Océanie. La concentration autour du bassin méditerranéen et en Europe demeure cependant frappante.

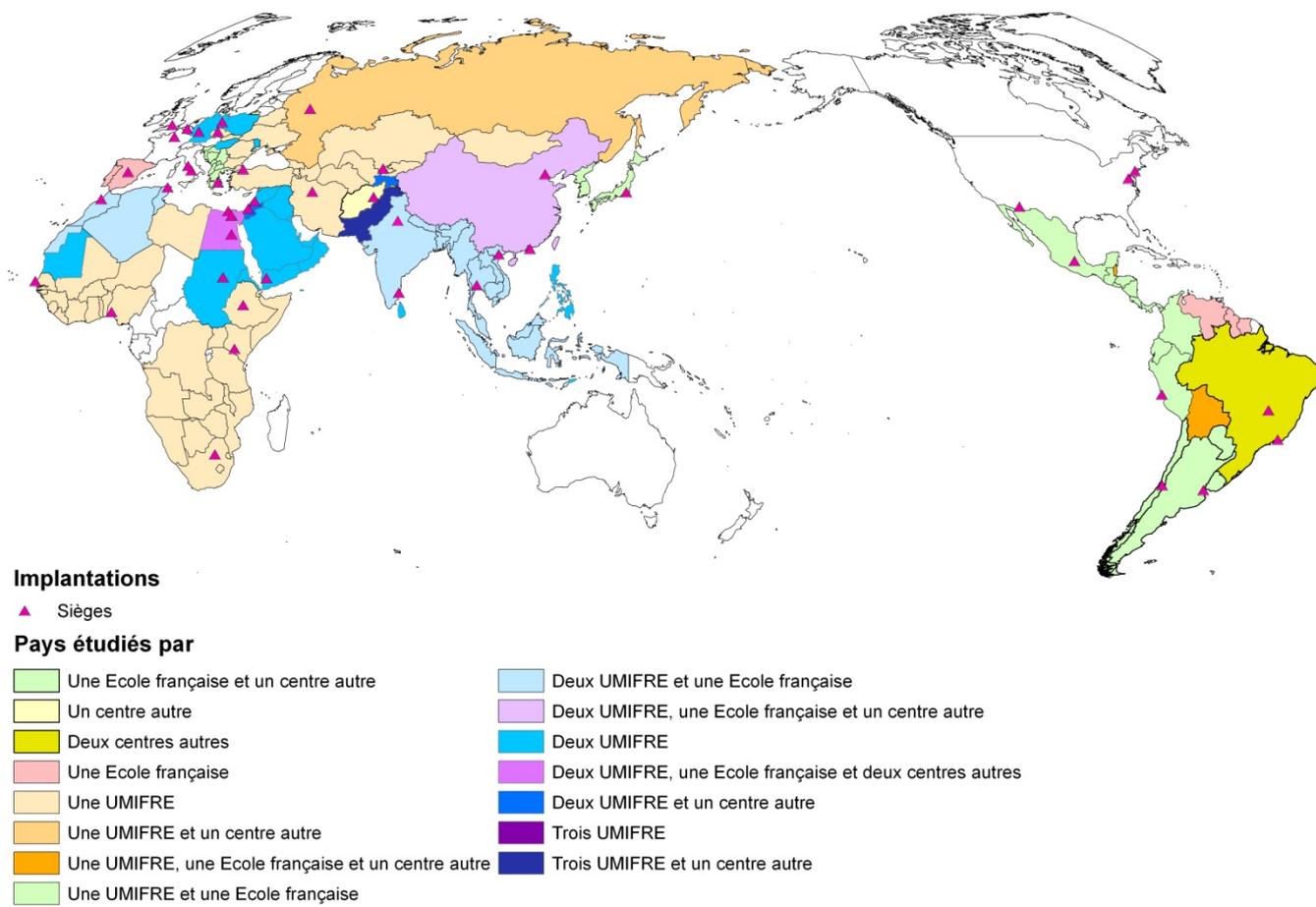


Fig. 60 – Implantations et pays étudiés par les structures du CNRS et non-CNRS

La couverture générale des implantations par pays ne modifie pas grandement le schéma général mais met en évidence l'importance des recherches menées dans certaines « aires culturelles » au détriment d'autres, au risque de favoriser des doublons et de potentielles rivalités dans différentes régions.

Force est en effet de constater une communication encore insuffisante entre instituts français de l'étranger, trop souvent marquée par une compétition interne et des méfiances réciproques, chacun tendant à protéger son « pré carré »¹¹⁶.

Une mutualisation des relations entre ces différentes structures ainsi que le renforcement entre les réseaux de recherche « aires culturelles » existants en France et les centres à l'étranger paraissent dès lors d'autant plus pertinents.

¹¹⁶ C'est notamment le cas entre certaines Écoles françaises et les UMIFRE, ou entre les implantations IRD et le CNRS.

IV. POSITIONNEMENT DE LA RECHERCHE FRANÇAISE AU NIVEAU EUROPEEN ET INTERNATIONAL

IV.1. ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR), fondée en 2007, finance des projets de recherche provenant de toute la communauté scientifique (établissements publics de recherche et entreprises) sur appels d'offres après mise en concurrence et évaluation par des pairs¹¹⁷. Un tel mécanisme vise à doter la France d'un outil largement répandu au-delà des frontières. Unilatéraux en premier ressort, les projets ANR peuvent être dans un second temps étendus vers des collaborations internationales.

L'ANR bénéficiait en 2008 d'une capacité d'engagement de 955 millions d'euros pour des projets de recherche d'une durée maximale de quatre ans.

Ces appels d'offres ne portent pas nécessairement sur les « aires culturelles » extra-européennes. Toutefois, divers appels intéressent directement les recherches sur les « aires culturelles ». Les appels à projets ANR en SHS de 2006 à 2009 permettent d'évaluer le pourcentage de projets retenus sur 4 ans.

Appels à projets ANR en SHS 2006-2009

- 2006 (338 projets déposés en SHS)

Titre	Total de projets retenus	Projets « aires culturelles extra-européennes » (y compris liste complémentaire)
Apprentissages, connaissances, et sociétés	19 (21 avec liste complémentaire)	1
Conflits, guerre(s), violence	25 (27 avec liste complémentaire)	14
Corpus et outils de la recherche en sciences humaines et sociales	31	3
Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs	32	7
Programmes blancs	65	15
Total	171 (175 avec liste complémentaire)	40

Fig. 61 – Projets retenus pour l'appel ANR 2006

- 2007

Titre	Total de projets retenus	Projets « aires culturelles extra-européennes » (y compris liste complémentaire)
-------	--------------------------	--

¹¹⁷ En 2008, l'ANR bénéficiait d'une capacité d'engagement de 955 millions d'euros pour des projets de recherche d'une durée maximale de quatre ans

Titre	Total de projets retenus	Projets « aires culturelles extra-européennes » (y compris liste complémentaire)
Appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales	27	3
Corpus et outils de la recherche en sciences humaines et sociales	36	4
Entreprises et formes d'organisation économique. Enjeux, mutations, et permanences	13	-
Les Suds, aujourd'hui	26	25
Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs	25	3
Programme blanc	39	6
Total	166	41

Fig. 62 – Projets retenus pour l'appel ANR 2007

- 2008 (917 projets déposés en SHS)

D'après les données disponibles, le budget global de l'ANR était en 2008 de 839 M€ dont 164,8 M€ pour des appels non-thématiques (taux de succès : 21,5%) et 16,6 M€ pour des appels en Sciences Humaines et Sociales.

Le nombre de projets soumis à l'ANR en 2008, tous départements confondus, était de 6 013 avec un taux de succès moyen de 23%. 29 de ces projets portaient sur les « aires culturelles ».

917 projets ont été déposés en SHS et 213 financés (soit 23,22%) pour un montant de 40,8 M€ (soit une moyenne de 191,5k€ par projet). De plus, deux appels à projets ont été lancés en collaboration avec la DFG (Deutsche Forschungsgemeinschaft) : 163 dossiers ont été soumis dans ce cadre en 2007 et en 2008 et 46 financés (28,2%) pour un montant de 7,8M€ pour la seule partie française.

En 2008 enfin, sur 50 appels concernant des projets nationaux (12 ouverts à l'international), 9 d'entre eux ont attiré des projets sur les « aires culturelles ».

Titre	Total de projets retenus	Projets « aires culturelles extra-européennes » (y compris liste complémentaire)
Appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales	19	4
Formes et mutations de la communication : processus, compétences, usages	13	2
Gouverner et administrer	17	2
La création : acteurs, objets, contextes	21	2
Programme transversal - villes durables	11	-
Programme transversal - Vulnérabilité : milieu, climat et sociétés	14	5

Titre	Total de projets retenus	Projets « aires culturelles extra-européennes » (y compris liste complémentaire)
Vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social	13	-
Programme Blanc - Edition 2008	41 (45 avec liste complémentaire)	9
Programme Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs - Edition 2008	22 (25 avec liste complémentaire)	2
Total	171 (178 avec liste complémentaire)	26

Fig. 63 – Projets retenus pour l'appel ANR 2008

- 2009

Titre	Total de projets retenus	Projets « aires culturelles extra-européennes » (y compris liste complémentaire)
Appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales	15	1
Appel à projets franco-britannique en sciences sociales	7	-
Appel à projets transversal : Risques Naturels : Compréhension et Maîtrise	9 (11 avec liste complémentaire)	3
Enfants et enfance	12	1
Sciences, technologies et savoirs en sociétés. Enjeux actuels, questions historiques	20 (22 avec liste complémentaire)	3
Programme Blanc - Edition 2009	38 (53 avec liste complémentaire)	8
Programme « Retour Post-Doctorants » édition 2009	27	1
Programme Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs édition 2009	11 (16 avec liste complémentaire)	6
Total	139 (162 avec liste complémentaire)	23

Fig. 64 – Projets retenus pour l'appel ANR 2009

Le nombre de projets intéressant les « aires culturelles » retenus en 2009 fait apparaître une légère baisse par rapport à l'année précédente.

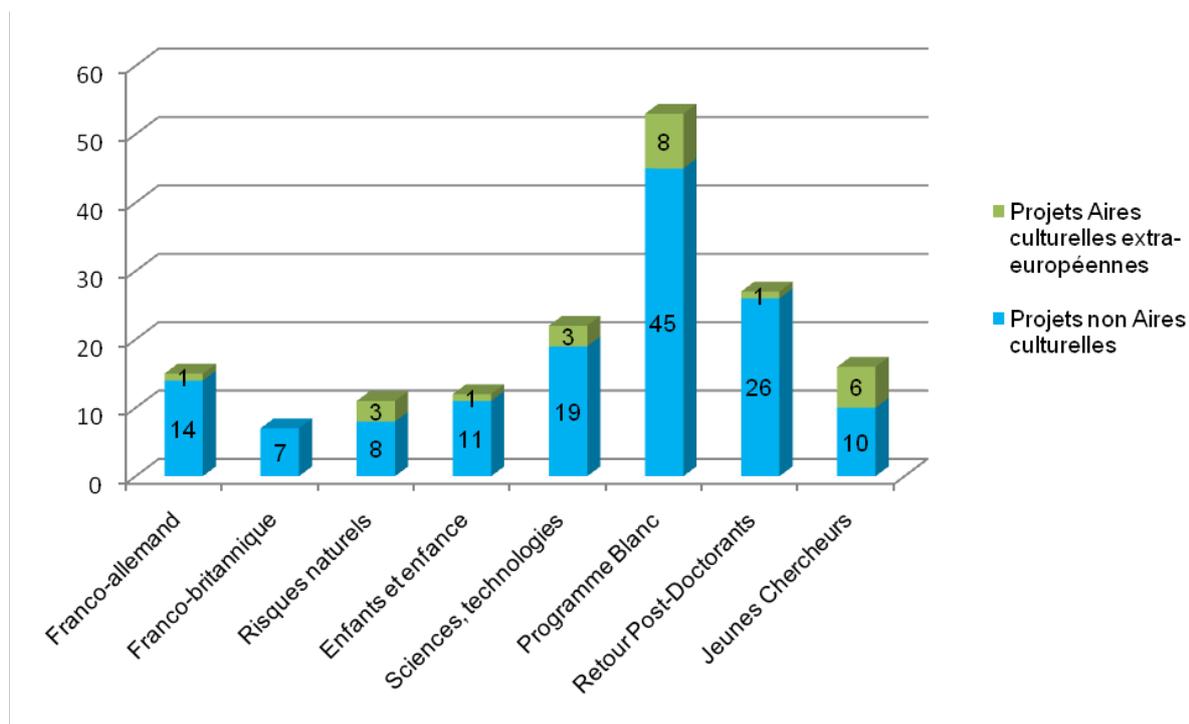


Fig. 65 – Répartition des projets « aires culturelles » retenus en 2009

Au total, 237 projets ANR concernant les « aires culturelles » (sur 648 projets retenus) ont été sélectionnés entre 2006 et 2009. 133 d'entre eux concernaient les « aires culturelles » extra-européennes, c'est-à-dire un autre continent en plus de l'Europe (Annexe 38. ANR-Détail des répartitions des projets ANR sélectionnés, par « aires culturelles »).

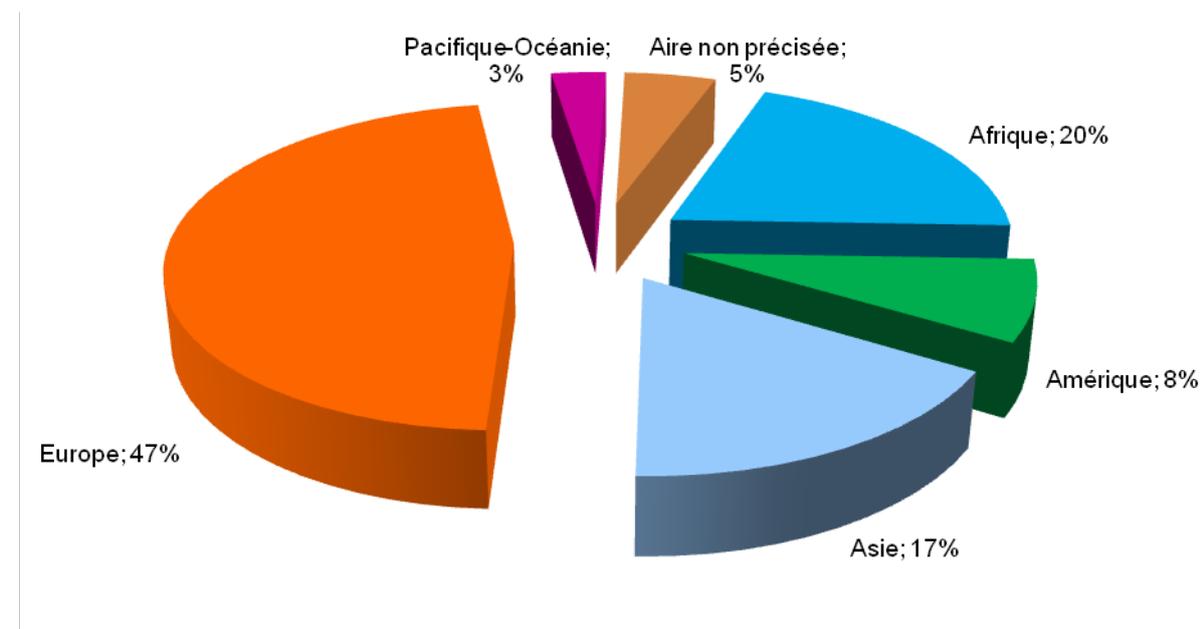


Fig. 66 – Répartition des projets ANR par « aires culturelles »
(Les projets ANR répartis sur plusieurs continents ont été décomptés plusieurs fois)

Le graphique suivant met en évidence la position centrale du CNRS dans les projets « aires culturelles » sélectionnés par l'ANR, loin devant l'IRD, organisme pourtant bien implanté dans nombre de pays dits des « Sud » et l'EHESS. Les universités dans leur ensemble totalisent un tiers de projets en moins.

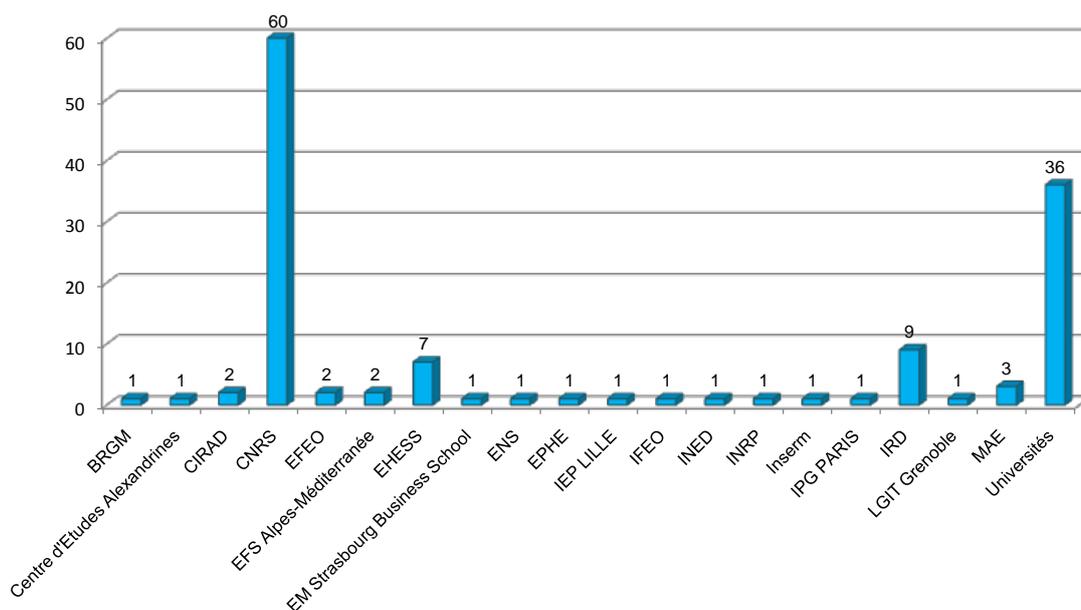


Fig. 67 – Projets « aires culturelles » remportés par organisme

Au total, le détail des projets ANR sur les « aires culturelles » portés par des équipes CNRS peut être présenté comme suit :

- Afrique : 21 projets
- Amérique : 9
- Asie : 25
- Océanie : 3
- Europe + 1 autre continent (non spécifié) : 8
- Projets « globaux » (aires culturelles non précisées) : 3

Plusieurs équipes CNRS portent par ailleurs 2 ou plus de projets ANR concernant les « aires culturelles ». Il s'agit notamment des unités suivantes :

- Archéologies et sciences de l'antiquité : 2 (1 Afrique, 1 les Suds)
- Archéorient - Environnements et sociétés de l'Orient ancien : 2 (Asie/Europe)
- Ausonius : Institut de recherche sur l'antiquité et le moyen-âge : 2 (Asie/Europe)
- CREDAL : Centre de recherche et documentation sur l'Amérique Latine : 2 (Amérique)
- Centre de recherches linguistiques sur l'Asie Orientale : 2 (Asie)
- Centre d'Économie de la Sorbonne : 2 (1 Asie, 1 international)
- Centre d'études des mondes africains : 9 (Afrique)
- CREDO : 2 (Océanie)
- LACITO : 2
- Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman : 2 (1 Asie ; 1 Asie Europe)

- Laboratoire méditerranéen de sociologie : 3 (1 Afrique, 2 Amériques)
- Orient et Méditerranée : 3 (1 Afrique, 2 Asie)
- EFEO : 5

De façon générale, les projets ANR paraissent rencontrer l'adhésion de nombre de chercheurs interviewés. D'une part en effet, les ANR décuplent les budgets de la recherche, dépassant parfois les budgets de recherche de l'institution (universités) et permettant une sorte d'accord tacite dans de nombreux laboratoires : les chercheurs impliqués dans des ANR ne sollicitent plus le budget général de l'unité. Certaines unités cumulent ainsi plusieurs ANR et des institutions, telles l'EPHE et l'EHESS supportent de plus en plus de candidatures.

D'autre part, les projets ANR sont fréquemment perçus comme favorisant la « liberté » des chercheurs, bien que cet argument soit retourné dans d'autres appréciations, l'ANR apparaissant alors comme contraire à une logique de rassemblement au sein des équipes.

Enfin, certains appels à projets ont rencontré un grand succès et sont actuellement renouvelés¹¹⁸.

Des réserves ont cependant été émises. Elles portent notamment sur :

- *la durée des projets*, fréquemment jugée insuffisante (une extension à 6 ans a été de multiples fois proposée) ou inadaptée (dans le cadre des recherches archéologiques¹¹⁹). Dans tous les cas, la formule actuelle paraît insuffisamment souple et devrait pouvoir être raccourcie ou allongée selon les projets ;
- *les procédures de sélection et d'évaluation*. Plusieurs chercheurs soulignent ainsi des inimitiés entre évaluateurs et évalués susceptibles de bloquer certains projets et, de façon générale, des critères de validation imprécis ou mal compris. L'évaluation du projet est jugée à la fois insuffisante et souvent trop « lourde » en termes administratifs, c'est-à-dire calquée sur le modèle anglo-saxon du « new public management » ;
- *le statut des postulants*. Chercheurs indépendants non hébergés par des unités, post doctorants, ou spécialistes à la retraite ne peuvent, ou dans des proportions jugées insuffisantes, porter un projet. À ce titre, plusieurs suggestions préconisent d'ouvrir les candidatures à toutes les personnes possédant un doctorat ;
- *une faible ouverture au recrutement*. Les ANR contribueraient ainsi à une forme de précarisation de jeunes chercheurs ou de chercheurs engagés en CDD ;
- *un manque d'information*. Plusieurs laboratoires semblent ainsi mal informés et peu préparés aux appels à projets et à la gestion des ANR, et ne les sollicitent donc pas.

En conclusion, l'ANR tend à être appréciée comme un « bon » système encore insuffisamment rodé, entre autres, dans le cadre des projets internationaux.

IV.2. Programme de recherches européens et internationaux du CNRS : outils structurants en matière de coopération

Ces dernières années, le CNRS « a mis en place une palette d'outils diversifiés pour structurer dans la durée la collaboration de ses chercheurs avec leurs collègues euro-

¹¹⁸ C'est notamment le cas des appels à projet sur les Suds (110 candidatures pour 25 retenues) et sur la création qui ont été relancé en 2010.

¹¹⁹ En Allemagne, des projets archéologiques du DAI sont mis en place sur 20 ans.

péens »¹²⁰. Ces outils demeurent cependant encore complexes, et passablement opaques pour beaucoup, malgré les efforts d'Hélène Védrine, chargée de mission pour les projets européens.

Le nouveau système d'encouragement des collaborations internationales s'appuie, d'une part, sur une série d'institutions et d'infrastructures qui en assurent la continuité avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes : DAE, DRI, UMIFRE/USR, UMI, UMIFRE.

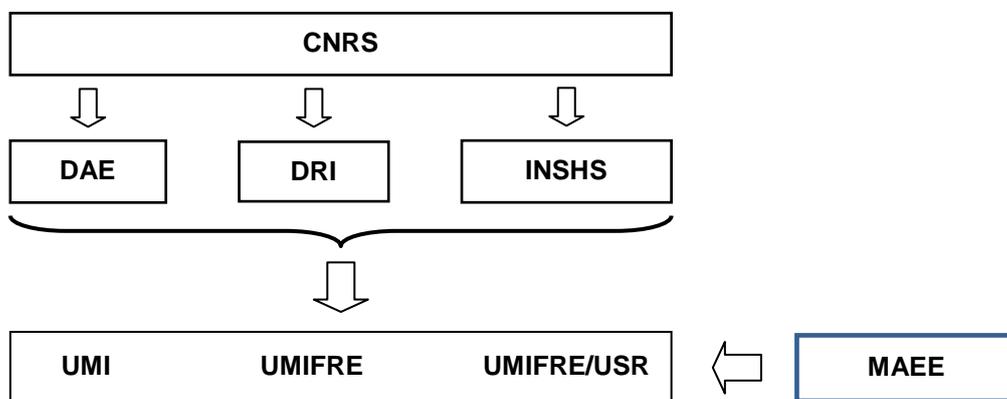


Fig. 68 – Les outils de coopération internationale (infrastructures)

D'autre part, ces outils structurants constituent des programmes :

- propres à l'INSHS, pour la préparation de la coopération internationale (PICS, LE(I)A, GDRE(I)), ainsi que des appels spécifiques comme celui du programme Syrie-Jordanie ;
- de base logistique générale, offrant des supports pour la préparation, la soumission et la réalisation de grands projets européens, notamment dans le cadre des Programmes cadres de la Commission européenne ;
- de bourses pour les chercheurs étrangers, souvent en partenariat avec la FMSH ou l'IEA.

¹²⁰ Contrat d'objectifs 2009-2013 du CNRS avec l'État, version post-CA du 01 octobre 2009, p.38.

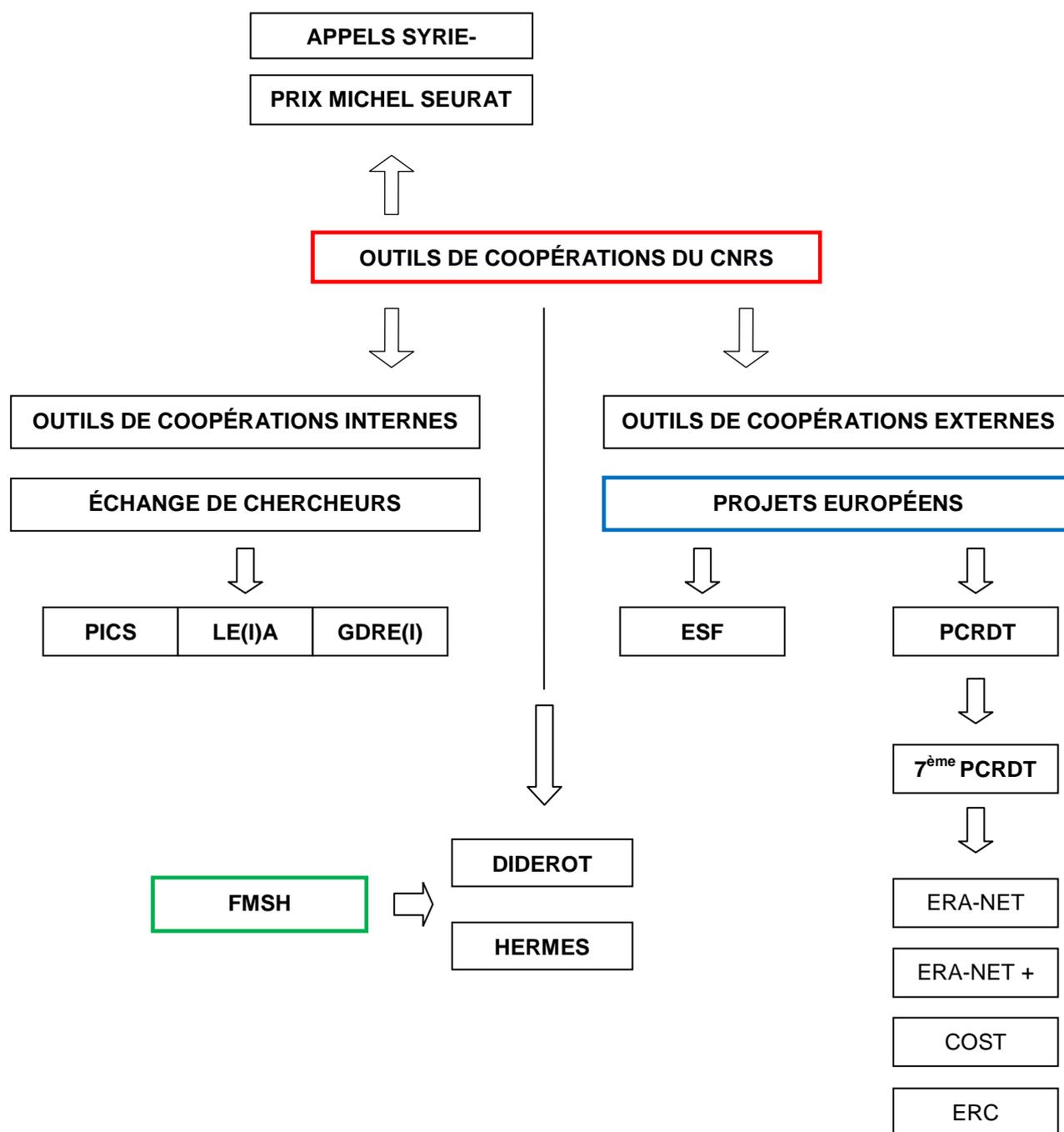


Fig. 69 – Les outils de coopération internationale (programmes)

L'analyse des outils structurants des collaborations internationales est essentiellement fondée sur la documentation¹²¹ de l'INSHS et ne traite donc que de cette institution. De ce fait, et malgré les données recueillies ailleurs, elle n'a pu être véritablement comparée à d'autres pratiques. De plus, l'établissement de statistiques précises s'est avéré difficile. L'analyse des projets déposés peut en effet être longue et à l'inverse, les programmes financés s'étalent sur plusieurs années, avec des prolongations fréquentes. Enfin, certains projets se transforment progressivement.

¹²¹ Documentation fournie par Carlos de Oliveira, CEAS du Pôle International de l'INSHS

Les documents consultés concernent ainsi la période 2006-2008 ; à partir de 2009, les données deviennent fragmentaires. Les données ne concernent par ailleurs que les projets liés aux « aires culturelles »¹²².

IV.2.2. Outils de coopération internes

Les outils de coopération du CNRS paraissent diversifiés et organisés selon une échelle hiérarchique dont la fonction est d'intégrer progressivement des équipes dans une coopération européenne et internationale de plus grande ampleur.

Le graphique ci-après, établi d'après la documentation Excel fournie par Carlos de Oliveira (Pôle de recherche internationale de l'INSHS) montre ces différents outils qui seront abordés tour à tour.

Ces graphiques sont présentés dans leur évolution entre 1992 et 2009, année du relevé. Les chiffres indiquent donc le nombre de projets par année. Au-delà de 2009, les chiffres mentionnés n'ont de valeur qu'indicative, et concernent des programmes lancés récemment et encore en cours.

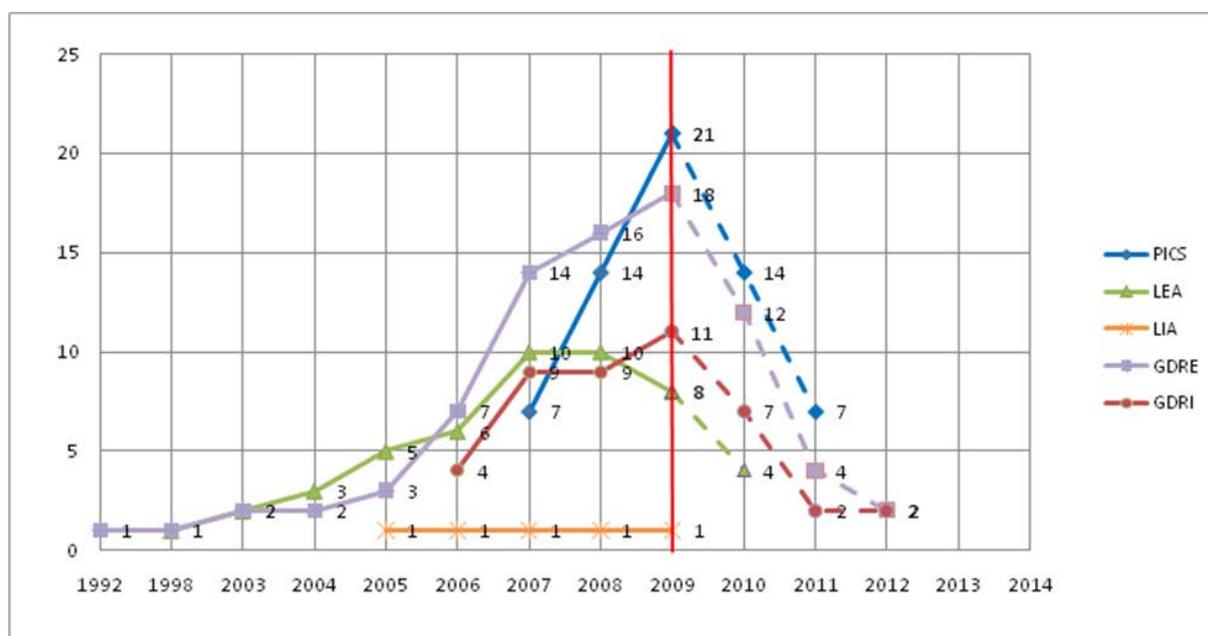


Fig. 70 – Les outils de coopération du CNRS de 1992 à 2012
(source : rapport de la Direction des affaires européennes du CNRS)

Il est possible d'observer une progression importante des programmes PICS dont la courbe est bien plus élevée que les autres. Le LIA dans sa forme actuelle paraît, au contraire, peu développé.

Afin de compléter l'année 2009 et de présenter une idée de la répartition entre les programmes en SHS et du nombre général de programmes CNRS, le graphique ci-dessous illustre les données présentées par M. Izo Abram, directeur des affaires européennes du CNRS¹²³.

¹²² Pour une étude détaillée des outils structurants de la coopération internationale, voir les rapports du Pôle international de l'INSHS.

¹²³ Journal du CNRS, n° 240-241, janvier-février 2010, <http://www2.cnrs.fr/presse/journal/4668.htm>

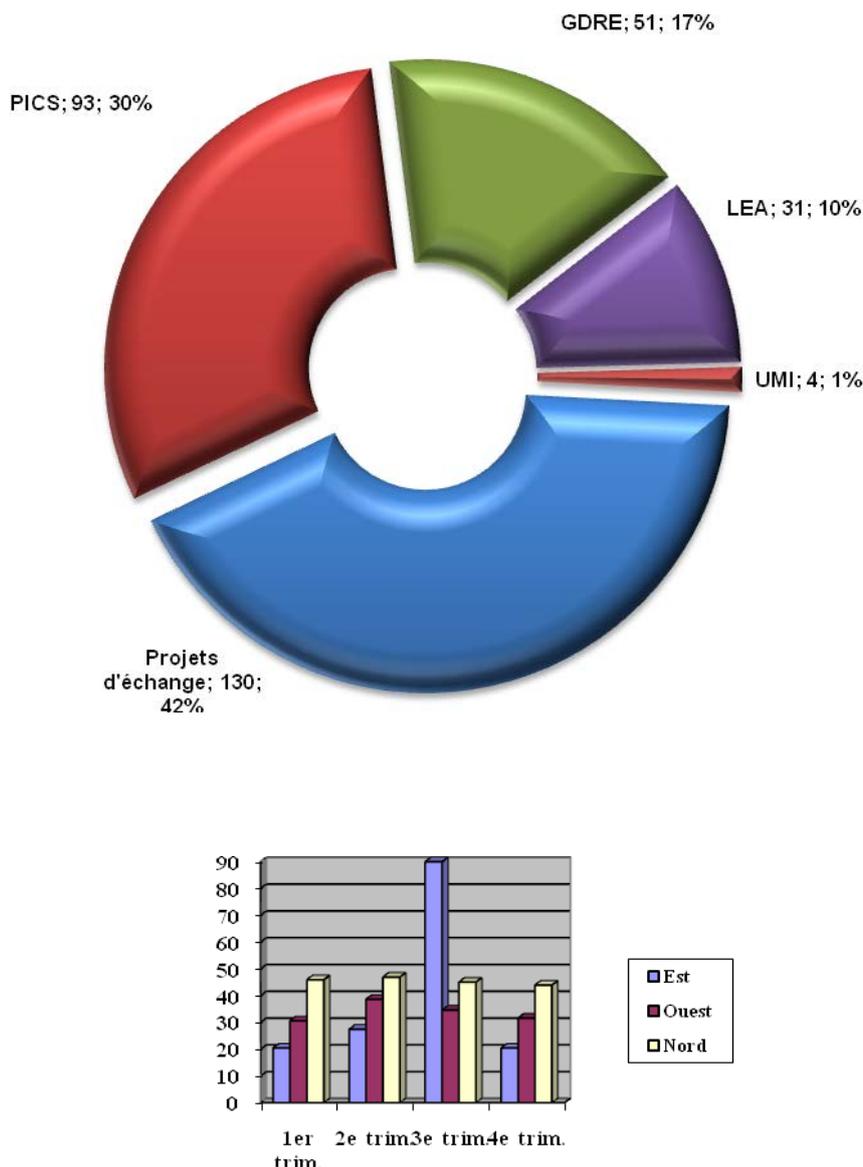


Fig. 71 – Les outils de coopération du CNRS en 2009

A. Programmes d'échange

Le CNRS a établi des conventions d'échanges avec la plupart des organismes de recherche européens et avec un grand nombre d'institutions extra-européennes. Ces conventions portent généralement sur les frais de missions, notamment les séjours à l'étranger, qui constituent l'entrée en matière de programmes plus vastes. 50 chercheurs environ bénéficient chaque année de ce soutien du CNRS, qui complète des subventions similaires accordées par le MAEE dans le cadre de programmes gérés par Égide.

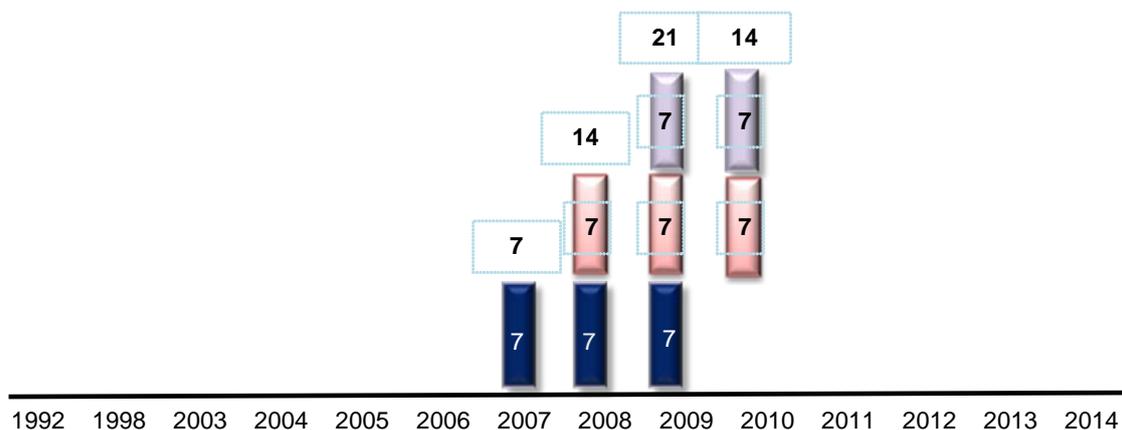
B. PICS (Projet international de coopération scientifique)

Le programme PICS intervient au niveau suivant, et permet à deux équipes de recherche de mener sur trois ans un projet de recherche commun aboutissant à des co-publications. Les crédits alloués dans le cadre des PICS, de la même manière que les échanges de chercheurs, sont destinés à financer les frais de missions et de séjours à l'étranger.

La fourchette des financements varie de 3 000 à 8 000 euros par an sur trois ans, bien qu'une réduction de l'enveloppe soit constatée, de 199 000 € en 2007 à 173 000 € en 2008,

soit 26 000 € (- 13% sur un an). Le programme ne prévoit pas de renouvellement, son objectif étant de servir de support à une coopération internationale plus élaborée, tout en constatant le suivi à travers des autres mécanismes de soutien.

Selon la documentation sous forme de tableaux Excel fournie par l'INSHS (Annexe 39.A. PICS par continent et par année ; Annexe 39.B. PICS 2007-2009, présentation par année), 28 PICS concernent les « aires culturelles » pour la période 2007-2010. Le chiffre se réduit à 21 si l'analyse exclut l'Europe occidentale. Les PICS durant trois ans, les années antérieures à 2007 n'ont pas été prises en compte¹²⁴.



*Fig. 72 – PICS « aires culturelles » sauf Europe occidentale
(les couleurs indiquent la durée des projets sur plusieurs années,
les chiffres au sommet des colonnes présentent le nombre total des projets par année)*

La répartition des PICS par « aires culturelles » durant la période 2007-2009 met en évidence la place dominante de « l'aire culturelle » Amériques (9 PICS), suivie de l'Europe non-occidentale (7 PICS), l'Asie (3 PICS) et l'Afrique/Moyen-Orient (2 PICS). L' « aire culturelle » Pacifique-Océanie n'est pas représentée dans ce programme malgré l'existence de projets déposés.

¹²⁴ Selon les rapports de l'INSHS, 12 PICS ont eu lieu en 2006 (97 000 euros) ; 23 PICS en 2007 (199 000 euros pour l'exercice 2007) et 17 PICS en cours et 9 nouveaux, c'est-à-dire 26 au total en 2008 il pour un montant total de 173 000 €

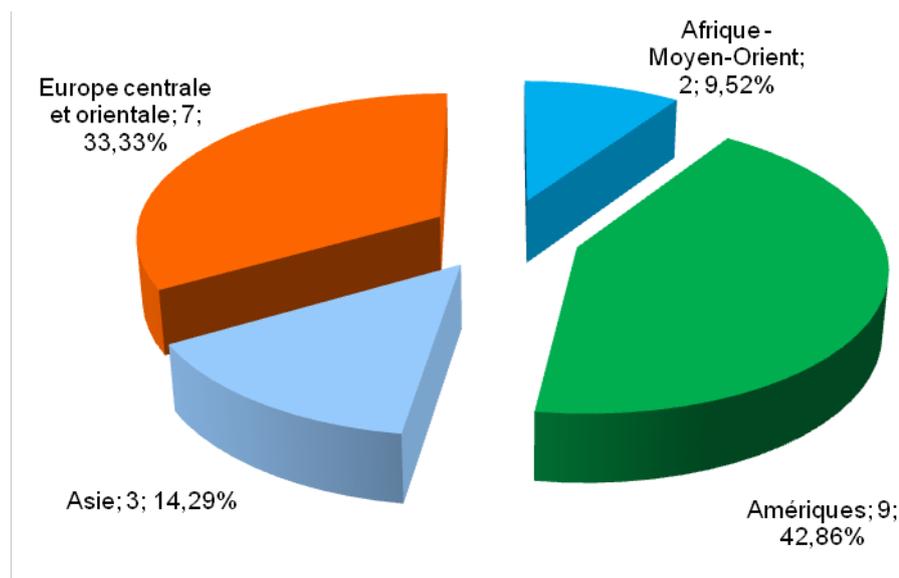


Fig. 73 – Répartition des PICS « aires culturelles » par continents

Une analyse par discipline des PICS « aires culturelles » pendant la même période souligne la prédominance de la section 31 « Hommes et milieux : évolution, interactions ».

- Section 31 : 6
- Section 33 : 1
- Section 34 : 4
- Section 35 : 3
- Section 36 : 4
- Section 37 : 1
- Section 38 : 3
- Section 39 : 3

Les pourcentages des sections représentées apparaissent clairement dans la figure ci-dessous :

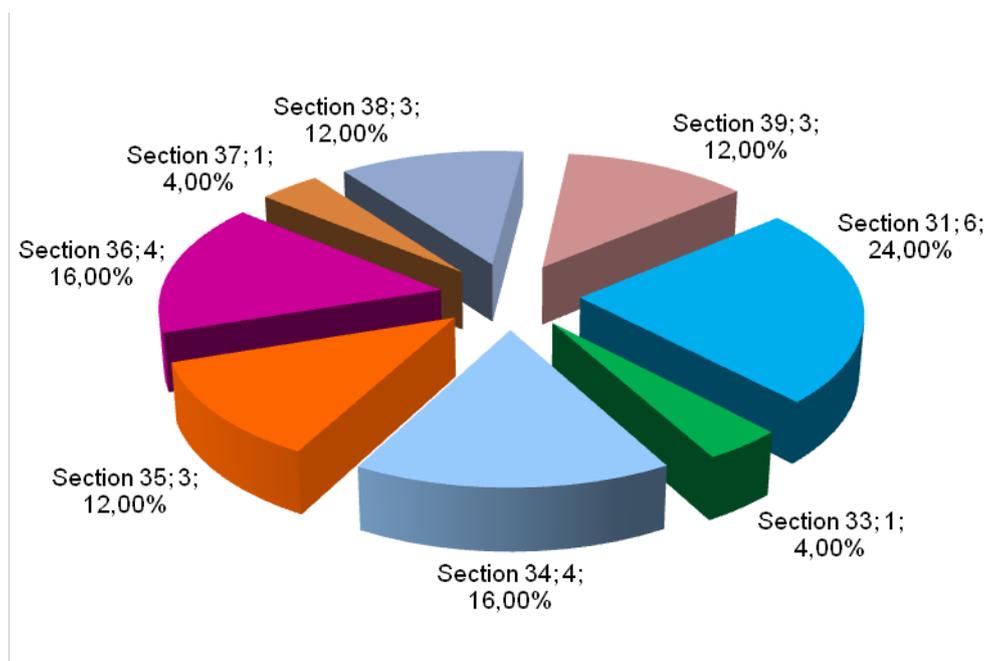


Fig. 74 – Répartition des PICS « aires culturelles » par sections du CN

Le budget total alloué en 2007-2009 à ces programmes sur les « aires culturelles » (sauf à Europe occidentale) est d'un montant de 179 500 euros.

C. LE(I)A / GDRE(I) (Laboratoire Européen ou International Associé/ Groupement de Recherche Européen ou International)

Le principe de progression hiérarchique des outils structurants de coopération internationale du CNRS placent les GDRE(I) (Groupement de Recherche Européen ou International) et les LE(I)A ((Laboratoire Européen ou International Associé) au dessus des PICS (Annexe 40. GDRE(I) et LE(I)A).

Mis en place courant 2007, ces programmes d'une durée de quatre ans éventuellement renouvelables, sont devenus opérationnels en janvier 2008, avec effet rétroactif pour les projets antérieurs. L'affectation budgétaire est cependant différente entre la DAE et la DRI. Un appel à propositions est lancé chaque année du 1^{er} janvier au 30 avril pour les GDRE(I) et pour les LE(I)A. Le label CNRS accordé aux unités gagnantes peut être utilisé dans des projets de dimension supérieure. Enfin, ces outils n'impliquent pas un renouvellement automatique mais tendent à pousser les équipes vers des projets de type COST ou PCRD, dotés de financements plus conséquents.

De façon plus détaillée, les GDRE(I) sont des groupements de recherches européens ou internationaux comprenant plusieurs équipes liées en réseau autour de thématiques définies par une convention engageant les tutelles partenaires (dans certains cas jusqu'à 8 tutelles, partenaire français inclus). Les crédits alloués (en 2009 d'un montant de 5 000 à 14 000 euros) doivent essentiellement financer cette mise en réseau (colloques, frais de missions, etc.), chaque partenaire devant apporter un financement et supporter les activités de son équipe. Selon les renseignements fournis par le Pôle international de l'INSHS, le budget global a cependant diminué de 14% en 2008, passant de 640 000 € en 2007 à 550 000 € en 2008. En revanche, la fourchette devrait s'élargir en 2010 et varier entre 5 000 à 16 000 euros¹²⁵. Ces données sont matérialisées dans les graphiques ci-après :

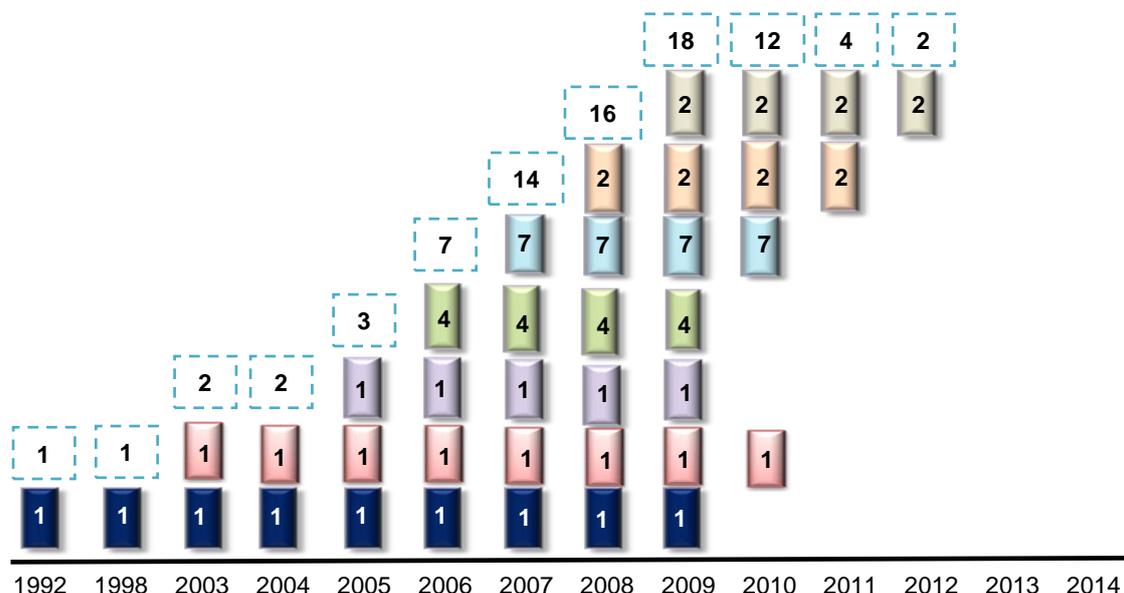


Fig. 75 – Les GDRE de 1992 à 2011 – nombre et budgets

¹²⁵ Ce nouveau montant n'a toutefois pas encore été acté.

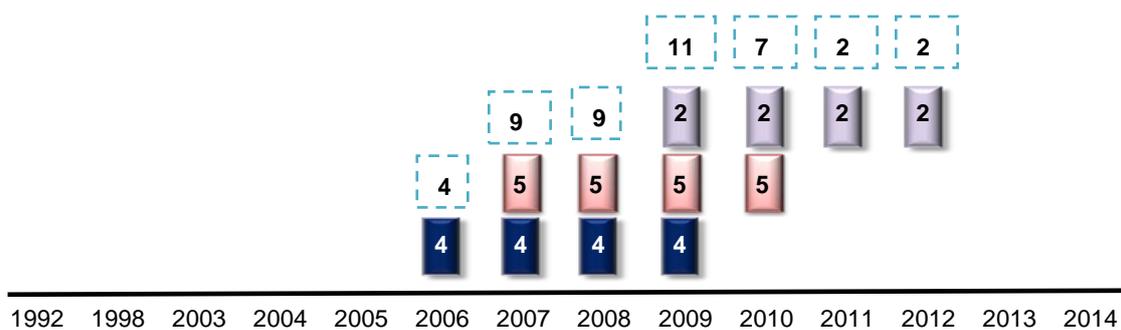


Fig. 76 – Les GDRI de 1992 à 2012 – nombre et budgets

Le LE(l)A se situe au même niveau hiérarchique que le GDRE(l), sauf que ce programme donne la priorité aux recherches de terrain. La fourchette de financement se situe à environ 14 000 euros, mais une augmentation est prévue en 2010 (16 000 euros).

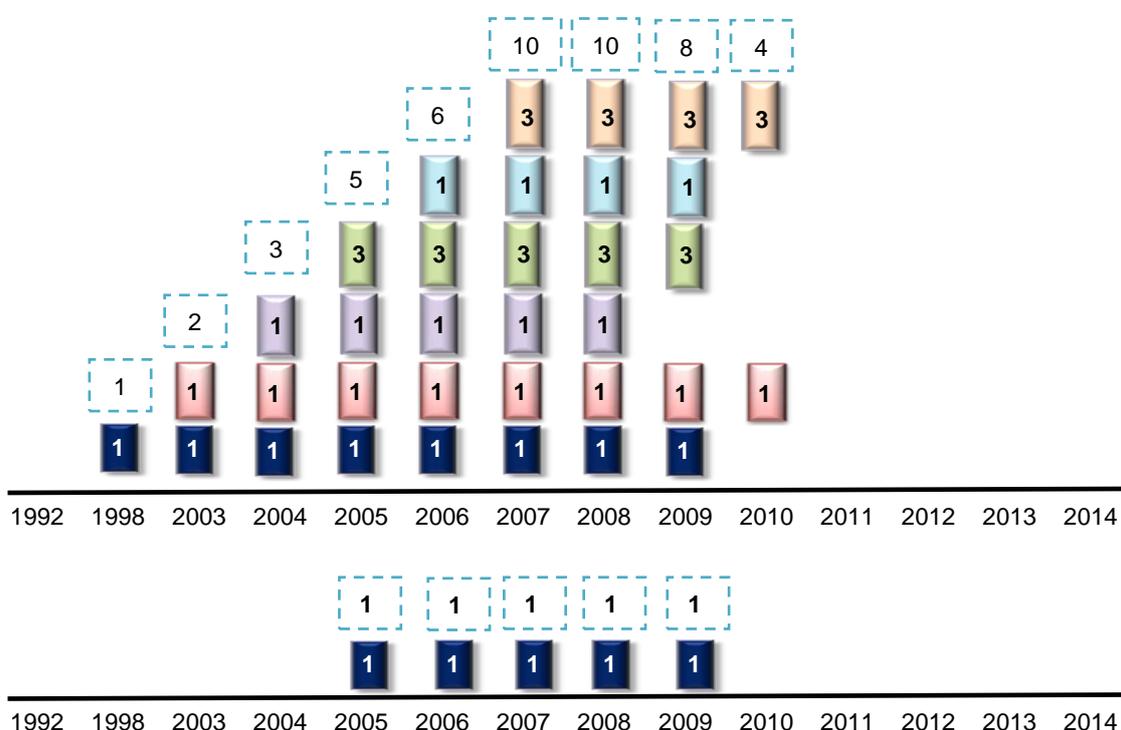


Fig. 77 – Les LEA et LIA de 1999 à 2010

La coopération internationale dans le cadre des LEA/LIA/GDRE/GRDI se présente dans les SHS de manière suivante, continent par continent :

	Renouvelés	2006-09	2007-10	2008-11	2009-12	Total
Europe : 28						
Europe occidentale	7	3		4	1	16
Europe centrale/orientale	1	2				3
Europe occidentale/orientale	2	3	2			7

	Renouvelés	2006-09	2007-10	2008-11	2009-12	Total
Europe/Amériques	1					1
Europe/Asie centrale		1				1
Caucase		1				1
Afrique/Moyen-Orient : 7						
Afrique	1	1		1		3
Afrique/Europe orient. et occid. / Moyen-Orient	1					1
Moyen-Orient	1	1				2
Moyen-Orient/Europe orient. Et occident. / Asie septentrionale						1
Asie : 1						
Asie septentrionale (Japon)	1					1
Amérique : 6						
Amérique N/Europe occid. et orient. / Asie septentrionale (Japon)	1					1
Amérique N. / Europe occident.	1					1
Amérique N. / Europe occident. / Asie septentrionale (Japon)					1	1
Amérique N. et S. / Europe occident.		1				1
Amérique N. et S. / Europe occident /Afrique			1			1
Amérique N. et S. / Moyen-Orient		1				1

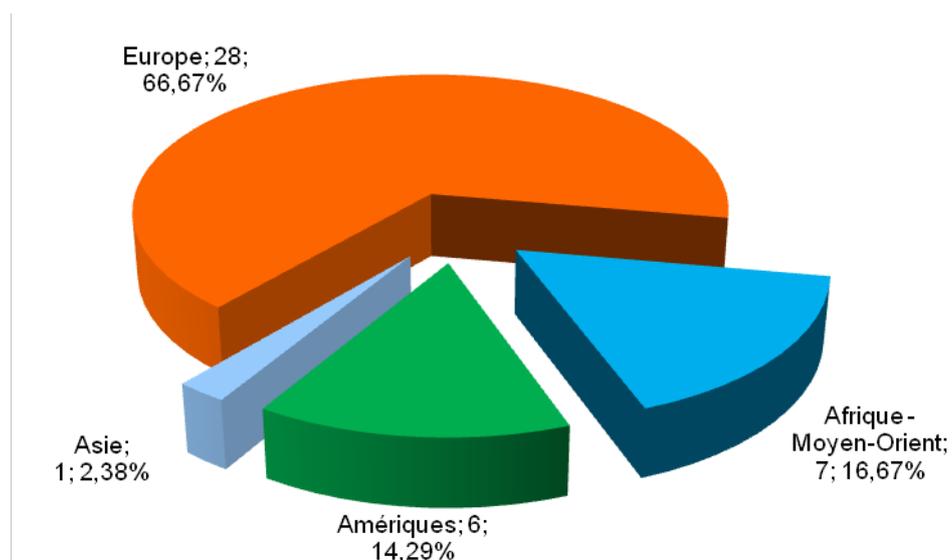


Fig. 78 – Répartition des LEA/LIA/GDRE/GRDI selon les régions concernées par les coopérations

À un niveau disciplinaire, la répartition se fait comme suit :

- Section 32 : 9 (Histoire ancienne), *absente dans les PICS*
- Section 31 : 7
- Section 40 : 7
- Section 33 : 6
- Section 37 : 7
- Section 35 : 3
- Section 38 : 2
- Section 39 : 2
- Section 34 : 1
- Section 36 : 1

Ce qui donne la répartition par pourcentage suivante :

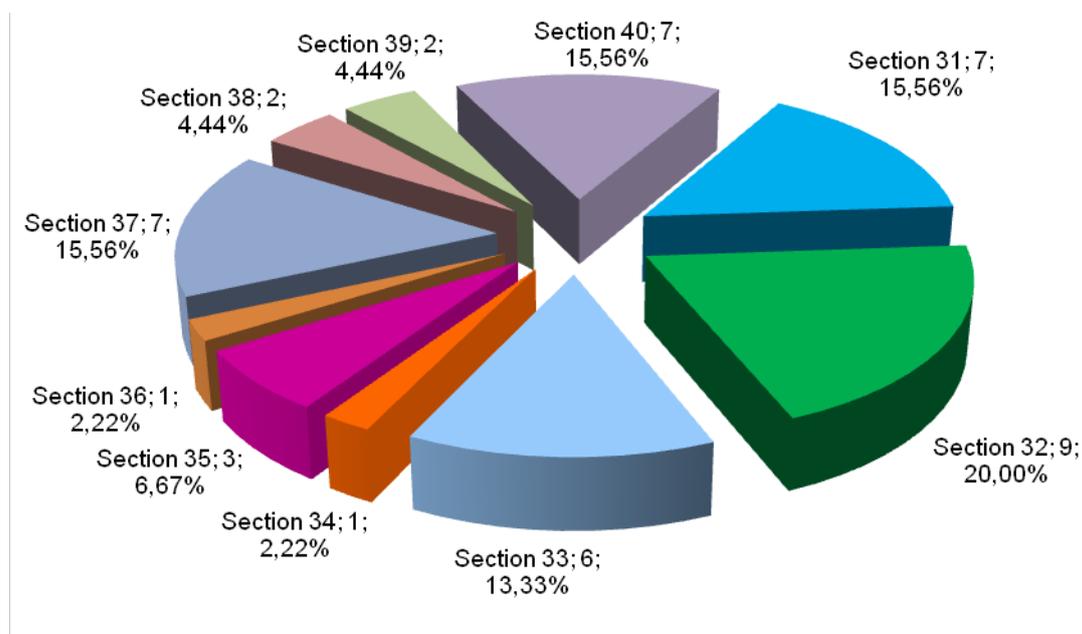


Fig. 79 – Répartition des LEA, LIA, GDRE et GDRI par section du CN

Le budget total des LEA/LIA/GDRE/GRDI entre 2006 et 2009 est de 877 600 Euros.

D. Appel à propositions Syrie-Jordanie

La Direction générale des Antiquités et des Musées de Syrie et le CNRS mènent une action incitative et structurante conjointe en faveur des priorités scientifiques définies par les missions françaises, syriennes et franco-syriennes engagées dans des opérations de recherches archéologiques en Syrie.

Les projets présentés doivent, dans la mesure du possible, trouver leur place dans la programmation scientifique de l'Institut Français du Proche Orient, UMIFRE 6 – USR3135 du CNRS et du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le CNRS apporte un soutien financier aux équipes dont les recherches sont en mesure de satisfaire au moins l'une des trois exigences suivantes :

- Qualité scientifique du projet archéologique (avec éventuelle acquisition ou entretien d'un équipement) ;
- Souci de préservation et de valorisation du patrimoine archéologique syrien ;
- Inscription des fouilles dans une programmation scientifique franco-syrienne ou dans un contexte préventif considéré comme prioritaire par la DGAS et l'IFPO ;

La Direction générale des Antiquités et des Musées de Syrie apporte sur place une contribution équivalente sous forme financière ou d'une autre nature.

Les thèmes concernés portent entre autres sur :

- Les recherches et inventaires dans le Massif calcaire de la Syrie du nord ;
- El Kowm ;
- Les sites des vallées de l'Euphrate et du Khabour ;
- Les confins des zones d'agriculture sèche et de la steppe dans le nord de la Syrie,
- Le Littoral syrien à l'âge du bronze ;
- Les sites de la Syrie du sud ;
- Palmyre.

Cette liste n'est pas limitative. D'une manière générale, tous les projets archéologiques portant sur la Syrie protohistorique, grecque et romaine, tardo-antique, byzantine et islamique sont pris en considération.

Cette collaboration relève d'un programme « aire culturelle » par excellence.

14 dossiers au total (sur 24 présentés) ont été retenus pour l'exercice 2008 pour une enveloppe globale de 45 000 € contre 50 000 € pour 20 dossiers retenus en 2007. Le soutien financier moyen alloué par l'INSHS est ainsi passé de 2 500 € par projet en 2007 à 3 215 € en 2008, soit une augmentation moyenne par projet de 28,6% par rapport à 2007. En 2009, 11 projets ont été retenus et financés sur 24 proposés¹²⁶ (Annexe 41. Bénéficiaires du programme Syrie-Jordanie).

La logique retenue dans l'attribution des financements consiste à éviter un saupoudrage des crédits afin d'apporter un soutien réel. Les projets doivent donc s'inscrire dans des thématiques prédéfinies, pour l'instant limitées à la Syrie-Jordanie (2 conventions passées entre le CNRS et les directions générales des antiquités des musées de Jordanie et de Syrie¹²⁷).

¹²⁶ En 2006, 20 projets ont été financés sur 26 et 16 projets sur 26 en 2007

¹²⁷ Entretien avec Carlos de Oliveira le 16 octobre 2009.

La procédure d'obtention est la suivante : demande des équipes françaises par dossier à la suite d'une campagne lancée en juin, réception, évaluation et interclassement par l'INSHS en collaboration avec l'IFPO. Le soutien accordé est principalement dévolu à l'équipe française, et n'implique pas nécessairement une collaboration étroite avec des collègues syriens et jordaniens. L'utilisation des crédits peut être variée, de la fouille archéologique à l'achat d'équipements.

E. Le prix Michel Seurat et les bourses Diderot et Hermès

En sus de ces outils structurants, le prix Michel Seurat, institué par le CNRS en 1988 est destiné à soutenir de jeunes doctorants titulaires d'un DEA ou d'un diplôme équivalent et âgés de moins de 35 ans travaillant dans au Moyen-Orient. Le montant global de la bourse est de 15 250 euros, et devrait passer à 2010 à 20 000 euros. Un comité de sélection évalue et élit le lauréat. Toutefois, un manque d'informations a conduit à une diminution progressive des candidatures.

Les SHS participent également à la distribution des bourses d'échanges internationaux Diderot et d'Hermès qui sont les bourses d'échange avec d'autres pays.

Conclusion

En conclusion de cette partie, il convient de rappeler que les budgets des outils structurants du CNRS en matière de coopération internationale proviennent de trois sources : l'INSHS, la DAE, et la DRI.

Les outils et programmes ont ainsi permis au CNRS de s'engager dans des projets européens, notamment un prenant appui sur les dispositifs propres de l'institution. Dans l'avenir, le renforcement de la participation du CNRS devrait porter sur le renforcement des procédures d'aide au montage de projets, l'harmonisation des appels à projet de l'ANR avec ceux du 7^{ème} PRCD, le renforcement de la présence de représentants de l'INSHS au sein des comités de programme et des panels d'experts, en enfin par une prospective sur les thématiques émergentes.

IV.2.3. Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH)

La fondation Maison des Sciences de l'Homme est un établissement d'utilité publique né en 1963 dont l'objectif est la promotion de la recherche française en SHS au travers d'un « modèle de gestion de projet en réseau »¹²⁸. Caractérisée par sa grande flexibilité et intervenant sur des champs non couverts par les universités, elle a par ailleurs servi de modèle à la création d'autres MSH.

La FMSH développe dans ce cadre différents programme de bourses et de soutien à la recherche.

Certains de ces programmes, parmi les plus anciens et les plus importants: sont directement liés aux « aires culturelles » et correspondent à une accentuation de l'ouverture vers l'international¹²⁹. Les objectifs de ces programmes portent sur l'établissement d'échanges scientifiques durables, le renforcement des liens avec les pays émergents et l'élargissement de la couverture géographique vers des zones moins bien couvertes.

¹²⁸ Le site de la FMSH, régulièrement tenu à jour, présente parfaitement missions et dispositifs : <http://www.msh-paris.fr/fondation/missions/>

¹²⁹ Les programmes « aires culturelles » de la FMSH correspondent fréquemment à des programmes bilatéraux conçus en relation avec les préoccupations du MAEE. Parmi cette ouverture aux échanges internationaux, les dispositifs suivants sont cités : Réseau Asie (IMASIE), PIEA, bourses postdoctorales. Voir également rapport de la FMSH pour l'AERES (sélection aires culturelles),

Les pays de l'Union Européenne ne paraissent donc pas prioritaires en raison des dispositifs spécifiques qui leur sont consacrés, notamment à travers l'ANR et l'ERC. Les collaborations avec l'Espagne, le Benelux, l'Italie ou la Grèce demeurent à ce titre largement individuelles. Certaines bourses portent cependant sur des échanges de chercheurs entre la France et l'Allemagne, la coopération avec les pays scandinaves (Centre franco-norvégien hébergé par le FMSH), la collaboration avec le Royaume-Uni (accord de coopération avec la British Academy) ou se consacrent aux nouveaux membres de l'Union européenne en Europe centrale¹³⁰.

À l'inverse, les programmes fortement développés concernent l'Inde, la Chine, le Brésil, le Maghreb, le Moyen-Orient, mais aussi des pays plus ancrés dans la recherche tels que la Russie et le Japon. La coopération scientifique avec l'Afrique, encore peu représentée, devrait se mettre en place prochainement.

Le programme scientifique FMSH (PPF) (Budget 2009)

Budget total :	402 750
Dont :	
- subvention du quadriennal :	187 000
- ressources propres FMSH :	215 750
Programmes de coopération scientifiques à dominante « aires culturelles » :	300 750
- Afrique :	11 250
- Amérique :	26 000
- Asie (Chine Japon) :	60 000 + 15 000
- Asie (Inde) :	68 000
- Europe :	75 000
- Moyen Orient :	25 000
- Russie & C.E.I. :	70 000
Programmes « Thématiques » :	24 500
- TIC & migration :	13 000
- F2DS :	6 000
- Recherche Midi :	3 000
- Cinéma :	2 500
Prix (Louis Dumont) :	1 500
Aides à colloques et séminaires :	9 000
Aides à bibliothèques :	5 000
Fonctionnement (Administrateur et Secrétariat scientifique) :	8 000

Fig. 80 – Le programme scientifique de la FMSH (d'après le site <http://www.msh-paris.fr/fondation/>)¹³¹

Toutes bourses confondues, il est possible d'observer une prédominance des chercheurs européens invités (avec une dominante de la Russie et des pays d'Europe non occidentale), suivis de près par leurs collègues asiatiques (Asie du Sud en priorité) et à distance par l'Amérique et l'Afrique. L'âge moyen des chercheurs invités dans le cadre du programme

¹³⁰ La collaboration avec les pays d'Europe centrale passe notamment entre autres par les Instituts d'Études Avancées tels que le NEC de Bucarest, le Collégium de Budapest et le CAS de Sofia.

¹³¹ Le Réseau Asie – Imasie n'apparaît pas dans ce tableau fourni par la FMSH

DEA est de 51 ans. Sans surprise également, et reflétant la tendance de différents instituts de recherche de part le monde, les graphiques par genre montrent une disparité des hommes sur les femmes dans un rapport de deux tiers/un tiers (Annexe 42. Programme Directeurs d'études associés (DEA), années 2006, 2007 et 2008).

A. Les bourses de recherche postdoctorales de la FMSH

Un des points forts de la FMSH concerne les bourses de recherche postdoctorales mises à disposition des jeunes chercheurs¹³² qu'ils soient français ou étrangers dans le cadre de séjours en France allant de 3 à 10 mois. Ces collaborations sont construites en partenariat avec des institutions publiques et privées françaises et étrangères.

Ces bourses sont ouvertes aux jeunes chercheurs de moins de 40 ans, présentant un projet de recherche novateur contribuant à l'eupéanisation et à l'internationalisation de la recherche française. La sélection est opérée par un comité d'experts scientifiques français et étrangers.

Les boursiers retenus bénéficient d'un double rattachement : à la FMSH et à un laboratoire ou institut de recherche de leur choix en France ou en Allemagne pour les boursiers français.

Le programme de bourses FMSH se compose actuellement de six sous-programmes.

- Bourses Diderot

Les bourses Diderot, mises en place en 1989 sur une initiative conjointe du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation nationale de la Recherche et de la Technologie, du ministère de la Culture et du CNRS, concernent les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan.

Leur évolution permet de mettre en évidence le poids croissant des Universités de Moscou face aux Instituts de l'Académie des sciences de Moscou et Saint-Pétersbourg, ainsi que l'émergence progressive d'institutions de recherches de certains pays de la CEI (Ukraine, Géorgie, républiques d'Asie centrale). De la même façon, des disciplines des sciences humaines paraissent aujourd'hui renforcé leur potentiel et profité de l'attraction de l'économie ou de la sociologie vers le secteur privé.

Depuis 2006, 99 chercheurs ont ainsi bénéficiés de bourses Diderot.

- Bourses Andrew W. Mellon

Le programme de bourses Mellon/ FMSH, actuellement suspendu, concernait l'accueil dans les instituts d'études avancées de jeunes chercheurs de moins de 40 ans, titulaires d'un doctorat des pays suivants : Hongrie, Pologne, Slovaquie, Tchéquie, Bulgarie, Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie.

- Bourses Fernand Braudel / Ville De Paris

Ces bourses sont destinées à l'accueil de post-doctorants originaires des pays d'Europe centrale, d'Europe du Sud-Est et des pays du pourtour méditerranéen.

¹³² Les données de cette partie proviennent du rapport de la FMSH pour l'AERES (sélection aires culturelles), ainsi que de son site web, complétées par différentes recherches complémentaires

- *Bourses Hermès*

Les bourses Hermès ont été conçues pour permettre à des jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales d'effectuer des séjours de recherche dans des universités et centres de recherche en France. Ils doivent être originaires des pays suivants : Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou, Afrique du Sud.

Une priorité est accordée aux projets sur le monde contemporain.

- *Bourses DAAD /FMSH*

Mis en place par le FMSH et la fondation Volkswagen en 1983-84, puis repris et financé par le DAAD (Office allemand d'échanges universitaires), le programme favorise l'accueil de jeunes chercheurs allemands.

- *Bourses Clemens Heller*

À l'inverse du programme précédent, les bourses Clemens Heller favorisent les séjours de recherche en Allemagne de post-doctorants français. Elles portent principalement sur la sociologie, les sciences politiques et l'anthropologie.

B. Bourses pour chercheurs confirmés

Des programmes de séjour pour chercheurs confirmés existent également. Ils sont ouverts aux chercheurs âgés plus de 40 ans. Trois programmes ont été mis en place.

- *Le programme Directeurs d'études associés (DEA)*

Il permet des séjours d'un à deux mois pour chercheurs étrangers de tous pays (Annexe 42. Programme Directeurs d'études associés (DEA), années 2006, 2007 et 2008).

- *Le programme international d'études avancées (PIEA)*

Il favorise le séjour de petits groupes de recherche internationaux autour de projets ponctuels pour une période de 3 à 5 mois. Entre 2001 et fin 2007, le programme a accueilli 16 projets et 62 chercheurs étrangers venant de différents pays : États-Unis, Russie, Chine, Inde, Grande-Bretagne, Inde, Brésil, Allemagne, Italie, Espagne, Suède, Suisse, Slovaquie, Hongrie, Turquie, Israël, Argentine, Chili, Uruguay, Sénégal, Pakistan, Népal (Annexe 43. Projets du programme international d'Études avancées 2001-2009).

- *Les instituts d'études avancées (IEA)*

Ils offrent des séjours de recherche en France ou à l'étranger dans le cadre de conventions d'échanges entre organismes de recherche ;

Les Instituts français d'études avancées

Au nombre de quatre, implantés à Paris, Lyon, Aix en Provence et Nantes, les instituts d'Études Avancées dépendent du Réseau Français des instituts d'études avancées (RFIEA) issu du Pacte pour la recherche mis en place par le gouvernement en avril 2006. Les IEA ont pour objectifs de renforcer une recherche pluridisciplinaire de haut niveau en SHS.

L'IEA de Paris (Maison Suger) est supervisé par la FMSH, l'EHESS et l'ENS. Il a été conçu comme un lieu nouveau de savoir, un « incubateur » de thématiques émergentes et de nouvelles générations de chercheurs. En 2009, l'IEA Paris a accueilli 13 chercheurs du Brésil, de la Suisse, de la Chine, de l'Allemagne, de la Grande Bretagne et des États-Unis.

En 2007-2008, le graphique ci-après, montre une forte représentation de chercheurs européens (32% en 2007, 30% en 2008) et nord-américains (18,47% en 2007 et 20,48% en 2008). Les Amériques totalisent 32,4% en 2007 et 36,95% en 2008. L'Asie, toutes zones confondues se situe à la troisième place (14,6% en 2007 et 14,4% en 2008). Enfin, le Pacifique-Océanie et l'Afrique paraissent encore très faiblement représentées quelles que soient les années.

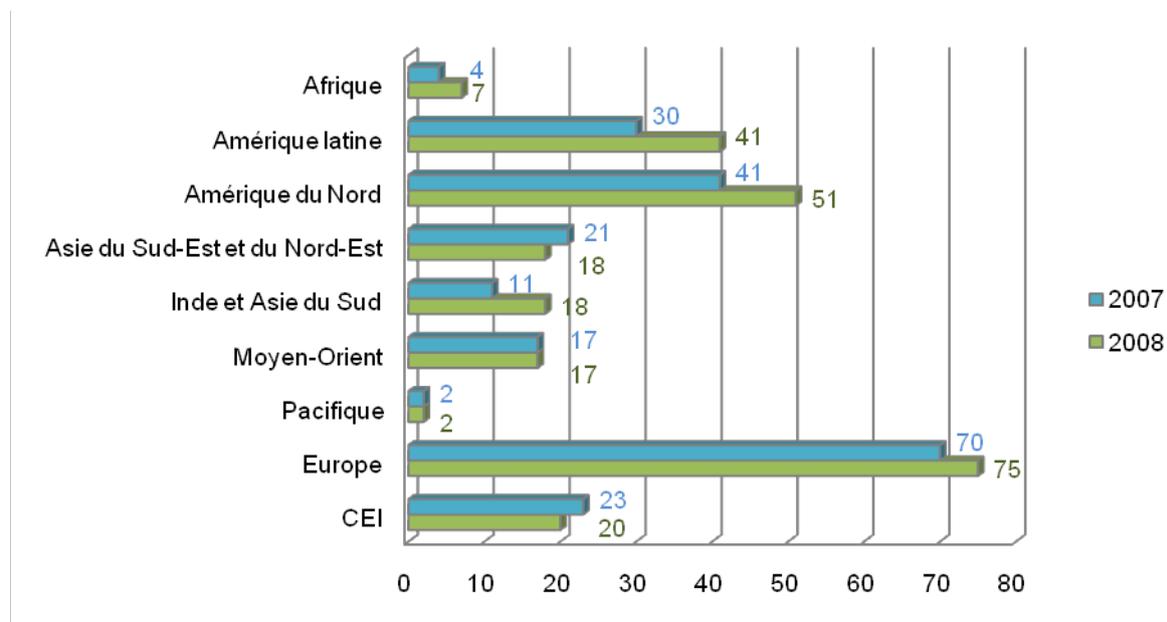


Fig. 81 – Séjours à la Maison Suger : Statistiques par zone géographique

En 2009, les disciplines suivantes ont été recensées : anthropologie, littérature, droits de l'homme, histoire de la philosophie, histoire et philosophie des sciences. Il correspond assez bien au graphique des années précédentes, l'histoire venant en tête (33,33% des chercheurs en 2007, 31,33% en 2008), suivie de la littérature (2007 : 12,79%, 2008 : 12,45% des chercheurs). Les séjours courts, de moins de trois mois, représentent près de 86% des résidences (Annexe 44. Tableaux statistiques par discipline, durée de séjour, zone géographiques, et invitations par pays).

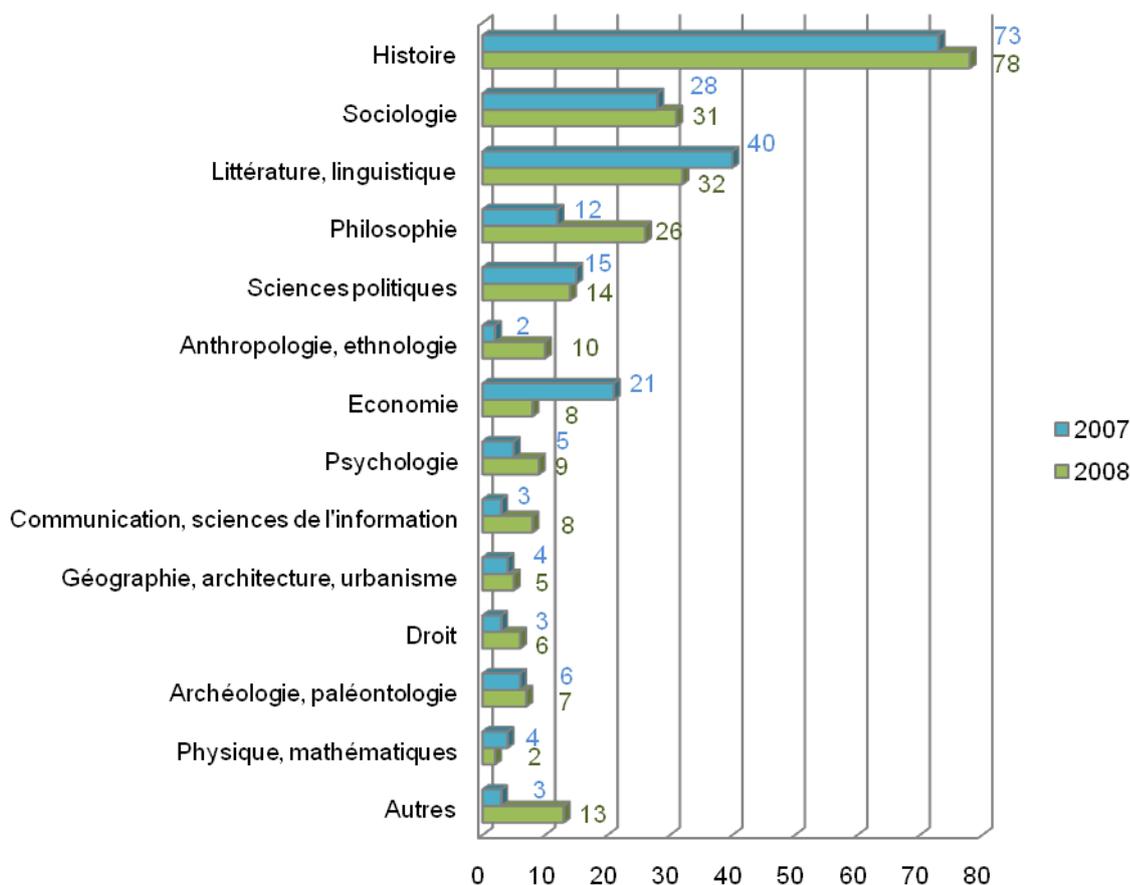


Fig. 82

– Séjours à la Maison Suger : Statistiques par disciplines

Plusieurs projets portaient sur les « aires culturelles » et d'autres sont annoncés (Annexe 45. IEA : projets « aires culturelles » réalisés ou en cours).

C. Programmes de coopération spécifiques¹³³

- Le programme de coopération scientifique avec la Russie / CEI

Ce programme développé avec la Russie et les états de la CEI aborde les questions du patrimoine historique et culturel dans les identités nationales ; la géostratégie de l'énergie ou les modèles de croissance économique dans des transitions post-étatiques. Le programme a financé en 3 ans 82 chercheurs russes et CEI. En contrepartie, l'Académie des Sciences de Moscou a financé 105 séjours représentant 45 mois. Le programme a également soutenu plusieurs colloques et publications.

Les institutions impliquées sont les suivantes : grands instituts de l'Académie Russe des Sciences en SHS, universités de Moscou et de Saint-Pétersbourg (Université d'État, Université Européenne...), ainsi que de nombreuses universités de province, l'Académie Mohyla et l'Académie nationale des Sciences d'Ukraine, les principales universités en Sciences humaines et les Académies des Sciences des républiques d'Asie centrale et du Caucase.

¹³³ Les fiches détaillées de ces projets sont consultables sur le site de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme : <http://www.msh-paris.fr/recherche/bourses-de-recherche-post-doctorales/>

- *Le programme de coopération scientifique avec l'Asie du Sud : le programme Franco-Indien*

Ce programme de coopération dissymétrique est présenté comme le plus ancien et le plus important programme scientifique « aires culturelles » de la FMSH. Mis en place depuis plus de vingt ans avec l'Inde, il s'est progressivement élargi aux autres pays de l'Asie du Sud : Pakistan, Sri Lanka, Népal et Bangladesh. Il bénéficie du soutien des autorités indiennes au travers de 4 grandes institutions scientifiques : l'University Grants Commission (UGC), Indian Council of Social Sciences Research (ICSSR), Indian Council of Historical Research (ICHR) et Indian Council of Philosophical Research (ICPR).

Le programme prévoit aussi bien l'accueil et l'échange de chercheurs (23 chercheurs par année, en sus d'invitations à des colloques)¹³⁴ que le soutien actif aux colloques et publications.

- *Le programme de coopération scientifique avec l'Asie de l'Est et du Sud-Est*

Ce programme est divisé en deux grandes zones : le programme Chine et le programme Japon.

- *Le programme Chine*

Le programme Chine porte sur différents thèmes liés aussi bien à la construction de l'identité qu'aux nouvelles constructions économiques et à l'urbanisation, et concerne donc principalement l'histoire, la littérature et les Arts et l'économie.

Les partenaires se sont diversifiés ces dernières années, de l'Académie des sciences sociales de Chine aux grandes universités du pays et à Hong Kong.

En sus des publications (avec un important volet portant sur les traductions) et de l'organisation des colloques, les échanges s'articulent autour de trois programmes scientifiques, dont une université d'automne à Shanghai en histoire. De nombreux chercheurs sont invités par la FMSH.

- *Le programme Japon*

Il est réalisé à travers des conventions cadre et accords de coopérations avec différents partenaires, parmi lesquels l'Université des Études étrangères de Tokyo, le Musée national d'Ethnologie ou l'Institut national de recherche sur l'homme et la nature. Il soutient ainsi des expositions, colloques et invitations de chercheurs (7 en 2009).

- *Le programme de coopération scientifique avec l'Amérique Latine*

Ce programme a démarré il y a plus de vingt ans avec le Brésil et s'est progressivement ouvert à de nouveaux pays d'Amérique latine (Argentine, Mexique, Bolivie, Colombie, Venezuela). Il est relayé par le MAEE dans le cadre du programme PREFALC.

Le dispositif vise à mettre en place des instituts SHS à partir d'une coopération universitaire, à favoriser des séjours de moyenne et longue durée et à contribuer à la réalisation fédérative de projets. Des activités spécifiques ont lieu au Brésil, notamment sous la forme d'un soutien aux activités du Centre de Recherche sur le Brésil Contemporain (ERBC) et de support pour deux chaires brésiliennes (chaire Sergio Buarque de Holanda et Chaire Charles Morazé).

¹³⁴ Ce programme constitue le plus important bénéficiaire des bourses pour chercheurs confirmés DEA.

- *Le Réseau Asie Pacifique – IMASIE*

Le Réseau Asie Pacifique, créé le 18 juin 2001 à la FMSH par des chercheurs et des administrateurs de la recherche, du CNRS, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Fondation nationale des sciences politiques, de l'École des hautes études en sciences sociales s'inscrit également dans le cadre d'une nouvelle forme de coopération et de mutualisation des savoirs.

Une unité propre de service, intitulée Réseau Asie-Imasie (UPS2999) a été créée depuis le 1^{er} mars 2006 afin de consolider cette structure et de préfigurer un prochain Institut des mondes asiatiques et du Pacifique (Imasie), comparable aux institutions européennes analogues. Porteur de projets, cet Institut devrait permettre de fédérer les spécialistes de ces « aires culturelles » autour de programmes communs et optimiser notamment la recherche de partenariats avec différents organismes extérieurs, nécessaires à la création d'une fondation de type universitaire-EPST.

- *Le programme de coopération scientifique avec le Proche et Moyen Orient*

Ce programme qui a formellement débuté en 2007 est centré sur l'Irak et pays du Golfe et s'appuie sur des relations très personnalisées dans le but de les faire évoluer vers une plus grande institutionnalisation. Les programmes retenus concernent principalement l'Islam, les enjeux pétroliers et l'étude des conflits (dans le cadre du programme européen « Social and human Rights » - SHUR), que la traduction, la création de réseaux et l'organisation de colloques. 4 chercheurs ont été invités.

- *Le programme de coopération scientifique avec l'Afrique : Le FSP Maghreb*

La FMSH n'a pas encore élaboré de programmes avec l'Afrique subsaharienne, mais a mis en place des programmes à destination de chercheurs du Maghreb (bourses de recherche et d'accueil pour les chercheurs algériens, programme d'aide aux bibliothèques de recherche, appels à projets). 25 chercheurs originaires du Maghreb sont ainsi accueillis par an pour des séjours de deux semaines.

D. Programmes scientifiques à caractère thématique

La FMSH développe également des programmes thématiques portant sur :

Tic et patrimoine culturel : le programme Strabon Caraïbes (système d'information numérique sur le patrimoine culturel et le tourisme dans l'aire Caraïbe) ;

Les Européens dans le cinéma américain : émigration et exil ;

Économie de l'environnement et du développement durable (programme IRSES sur la Russie actuelle).

IV.2.4. Autres dispositifs de la recherche en France

D'autres dispositifs de recherche existent également. Il s'agit notamment :

Du programme MERS de bourses doctorales fléchées, qui constitue le principal mécanisme d'aide financière de l'État aux doctorants attribuées aux écoles doctorales (555 allocations en 2008)¹³⁵. 30% d'entre elles concernent les sciences humaines ;

¹³⁵ Les 555 sujets prioritaires sont consultables sur le site :

<http://edges.sup.adc.education.fr/portailthese>

Du dispositif universitaire PHENIX associant des universités et des entreprises et destinés aux Masters 2.

Du Programme ECOS NORD et ECOS SUD. Ces deux programmes relèvent d'une initiative du Comité français d'Évaluation de la Coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB) créé en 1979 afin de piloter le programme de coopération en recherche et formation avec le Brésil. Créé en 1992 par décision des ministères français chargés des Affaires étrangères et européennes, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, l'ECOS était destiné à évaluer les projets de coopération scientifique et universitaire avec l'Amérique hispanophone et à financer l'échange de chercheurs. Le premier à le mettre en place fut le Chili, suivi de l'Uruguay (1993), du Mexique (1994), de l'Argentine (1997), de la Colombie (1998) et du Venezuela (1999). Cette faveur a conduit à la création de deux équipes : ECOS Sud (Argentine, Chili, Uruguay) et ECOS Nord (Mexique, Venezuela, Colombie). Les comités ECOS Nord et Sud comprennent des représentants de la communauté scientifique, 6 coordonnateurs de champs disciplinaires en SHS, des représentants des ministères et des représentations des institutions d'enseignement supérieur. En 2008-2009, 2 projets avec la Colombie, 5 avec le Brésil et 3 avec l'Argentine ont été retenus (Annexe 46. Résultats des appels d'offres ECOS 2008 par pays).

En conclusion, et malgré les dispositifs évoqués ci-dessus, de nombreux chercheurs continuent de financer personnellement leurs voyages et activités de recherche, les budgets pourtant conséquents (plus de 400 000 € en 2009 tous programmes confondus) apparaissant encore insuffisants.

IV.2.5. Actions européennes et outils de coopération externes du CNRS

Une chargée de mission Europe aux SHS, Hélène Védrine, est notamment chargée d'un travail d'information auprès de la communauté SHS, afin de présenter les possibilités d'évolution complémentaires au dispositif décrit ci-dessus.

Les outils propres au CNRS (PICS, LEA, GDRE) n'ont en effet pas vertu à perdurer mais plutôt à favoriser l'accès des équipes françaises aux grands programmes européens de la recherche fixés par le 7^e Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique (PCRD), les bourses de l'ERC (European Research Council) comprises, et aux actions de l'European Science Foundation (ESF).

A. Le 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (7^{ème} PCRD ou FP7)

Le 7^{ème} PCRD est le principal instrument communautaire de financement de la recherche et de l'innovation en Europe pour la période 2007-2013. Il s'inscrit dans la continuité des précédents PCRD, dont le premier fut lancé en 1984. D'un budget nettement supérieur aux précédents (+63% par rapport au 6^{ème} PCRD) et fonctionnant principalement par un système d'appels à propositions, le 7^{ème} PCRD finance notamment, sous forme de subventions, des projets de R&D portés par des consortiums européens. Le 7^{ème} Programme Cadre est accessible aussi bien aux centres de recherche et universités, qu'aux PME, sociétés multinationales ou aux indépendants. Les PME peuvent ainsi recevoir des subventions pouvant atteindre 75% de leurs frais de recherche sur des projets européens innovants.

Pour l'année 2008, le bilan de participation française au 7^{ème} PCRD est le suivant¹³⁶ (Annexe 47. Projets de l'INSHS dans le 7^{ème} PCRD) :

7 ^e PCRD	2007	2009
Programme Coopération	19 CNRS / 31 toutes catégories confondues	
Programme Capacités	4 CNRS / 6 toutes catégories confondues	
Programme Idées (ERC)	7 Starting / 4 Advanced Grants (2 du CNRS)	3 Starting du CNRS/1 Advanced (déposé)
Programme COST	4 CNRS	

Fig. 83 – Participation française au 7^{ème} PCRD en 2008

1. Les programmes « Coopération » et « Capacités » du 7^{ème} PCRD (2007-2013)

Le CNRS héberge un Point de Contact National SHS afin de sensibiliser et de faciliter le montage technique des appels du PCRD. Cette structure a permis d'améliorer sensiblement le taux de réussite des dossiers présentés.

À l'issue du premier appel (clos le 10 mai 2007), environ 11 projets (17 si l'on tient compte des projets sans information confirmée)¹³⁷, plus 4 encore en négociation dans le cadre de la thématique 8 « SHS », ont été financés en 2008. 4 d'entre eux sont coordonnés par le CNRS.

Parmi les quatre programmes coordonnés par le CNRS (Profacity/ Eurobroadmap/ Eurescl/ Creating), trois peuvent être considérés comme relevant des « aires culturelles » bien qu'ils soient essentiellement limités à l'Europe (toutefois, le projet Eurescl, centré sur l'Europe, est transcontinental). Il s'agit des programmes :

- Profacity (« Profane citizenship in Europe : testing democratic ownership in hybrid situations »), Marc DERYCKE, UMR5264, Lyon (délégation : Rhône Auvergne), section 36 du Comité national du CNRS ;
- Eurobroadmap (« EuroBroadMap. Visions of Europe in the World »), Claude GRASLAND, Professeur de géographie à Paris 7, UMR8504 (Paris A), section 39 du Comité national du CNRS ;
- Eurescl (« Les traites, les esclavages, leurs abolitions et leurs héritages dans l'histoire et l'identité de l'Europe »), Myriam COTTIAS, UMR8053, Université des Antilles et de la Guyane, section 33 du Comité national du CNRS.

L'INSHS est également présent dans d'autres thématiques du PCRD :

- 4 programmes (dont un, Popart, est suivi par un IPE avec coordination CNRS) de la thématique « Environnement » ;
- 1 programme de la thématique « Énergie » ;
- 5 programmes (dont un est en cours de négociation) de la thématique « Technologies de l'information et de la communication » ;

¹³⁶ Bilan 2009 en cours d'élaboration

¹³⁷ Données extraites du fichier intitulé « Bilan projets INSHS 7^e PCRD » mis à disposition par Carlos de Oliveira. Il convient de signaler que les documents associés, sous forme de rapports, donnent un chiffre légèrement différent.

- 2 programmes de la thématique « Santé » ;
- 2 programmes, en cours de négociation, de la thématique « Transport ».

En outre, l'INSHS participe à 6 projets (dont un est en cours de négociation et un suivi par un IPE) du programme « Capacités » visant à développer les infrastructures de recherche.

De manière globale, et non seulement pour les SHS, Hélène Védrine et Carlos di Oliveira ont constaté une baisse d'implication des organismes français dans le cadre du PCRD.

Le taux de succès pour les SHS reste de l'ordre 20% mais, selon la chargée de mission Europe, des obstacles à une collaboration effective des SHS au sein de l'espace européen persistent néanmoins. Ces problèmes sont d'ordre structurel mais aussi scientifique et proviennent notamment de :

- La lourdeur administrative des projets européens ;
- La concurrence des financements nationaux, surtout ANR ;
- L'inadéquation des quotas financiers à la nature des recherches en SHS. La barrière des 7 000 000 d'euros fixée pour les *large-scale integrating projects* interdit presque aux sciences humaines d'y participer, dans la mesure où les équipes SHS, même les plus performantes d'entre elles, atteignent rarement un tel budget ;
- L'opacité de la terminologie du PCRD pour les sciences humaines et le manque d'ouverture des thèmes proposés, essentiellement tournés vers le monde contemporain et les applications politiques et économiques. Les humanités sont ainsi rarement considérées comme ayant un usage immédiat dans le cadre d'une politique européenne.

Bien que le PCRD soit généralement compris comme un outil de cohésion à l'échelle européenne, les entretiens tendent à renforcer les réticences évoquées. Un des interlocuteurs souligne ainsi une forme de méfiance de la Commission européenne à l'égard des chercheurs en SHS. Le malentendu serait de ce fait, réciproque, et la lourdeur du montage découragerait plus d'équipes de s'y investir. À ce titre, les contraintes administratives et comptables gagneraient à être allégées, ou confiées à de véritables gestionnaires de budget et éventuellement remplacées par un système plus flexible et diversifié, garanti par une évaluation scientifique. Par ailleurs, une plus grande maîtrise du « langage de Bruxelles » devrait également être acquise par des chercheurs souvent déroutés, à moins que les services de lobbyistes professionnels de Bruxelles ne s'avèrent, finalement, nécessaires. Enfin, un des derniers points évoqués porte sur la question de la représentation des langues à la Commission, notamment sous la forme d'un bilinguisme qui admettrait, en sus de l'anglais, des re-censeurs dans la langue d'origine de l'équipe afin de réduire des « désavantages évidents ».

2. Le programme « Idées » de l'ERC (European Research Council)

L'ERC a été créé pour la mise en œuvre du programme « Idées » du 7^{ème} PCRD en 2007. Il encourage des chercheurs à dépasser les frontières de la connaissance et des disciplines et à renforcer le système de recherche européen.

Il se compose des trois organes suivant :

- L'*ERC Identification Committee*. Il s'agit d'un comité ayant pour mission d'identifier les futurs membres du conseil (Annexe 48.A. Membres de l'Identification Committee de l'ERC) ;
- Un *Conseil Scientifique*, composé de 22 membres siégeant à titre personnel, nommés par la Commission européenne. Le président est le Prof. Fotis Kafatos.

Deux Français en sont membres : le Dr Daniel Estève (vice-président) et le Prof. Alain Peyraube ;

Les missions du Conseil scientifique sont les suivantes :

- Stratégie scientifique : élaboration et établissement régulier du programme de travail
- Suivi et contrôle de qualité
- Communication et diffusion
- La Structure de mise en œuvre spécifique (agence), chargée de l'exécution du programme.

Pour l'essentiel, le programme « Idées » sert à apporter un soutien financier direct à des chercheurs sous forme de bourses ou subventions. Actuellement, le Conseil Scientifique prévoit deux types de bourses :

- - des bourses accordées à des jeunes et talentueux chercheurs, notamment pour les aider à mettre en place leur première équipe de recherche : les « *Starting Independent Researcher Grants* » ;
- - des bourses pour des chercheurs plus expérimentés : les « *Advanced Investigator Grants* ». Les projets atypiques et la prise de risques dans la recherche sont encouragés.

La durée de ces bourses est de 5 ans et leur financement va de 100 000 à 500 000 € par an. Leur sélection est assurée par 25 panels d'experts dont **6 Panels** sont consacrés aux SHS (Individuals, Institutions and Markets ; Institutions, Values, Beliefs and Behaviours ; Environment and Society ; The Human Mind and its Complexity ; Cultures and Cultural Production ; The Study of the Human Past). Sur 68 membres, 8 Français sont présents dont deux spécialistes des « Aires culturelles ». Deux panels sont présidés par des Français, Michel Wieviorka (sociologue de conflit, terrorisme, violence, racisme, antisémitisme, mouvements sociaux, démocratie, différences culturelles) et Jacques Revel (historien sur l'Europe, l'histoire sociale et culturelle).

Deux appels d'offres ont été émis en 2007 et 2008.

1^{ère} appel 2007

Starting grant 2007

Le premier appel « ERC Starting Grants » a été lancé le 22 décembre 2006 et il clôt le 25 avril 2007 en SHS¹³⁸. Il a suscité un véritablement engouement : plus de 9 000 chercheurs ont déposé une candidature.

À l'issue d'un processus de sélection en deux étapes, 430 projets ont été identifiés comme excellents. En raison d'un budget limité pour cette première année (300 millions d'euros), seuls 300 d'entre eux pouvaient être financés.

Le Conseil scientifique de l'ERC a décidé de labelliser 130 projets « excellents » bien que non financés, adressant ainsi un signal fort à l'attention des États membres. Ce signal a été entendu dans 7 pays : la France, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Suisse ont en effet pris l'initiative de financer des projets qui n'ont pu l'être sur le budget de l'ERC.

¹³⁸ http://www.eurosfairer.prd.fr/7pc/documents/1224765960_fiches_laureats_finale.pdf :

Le tableau statistique suivant présente la distribution des bourses par pays et nationalité des porteurs de projets.

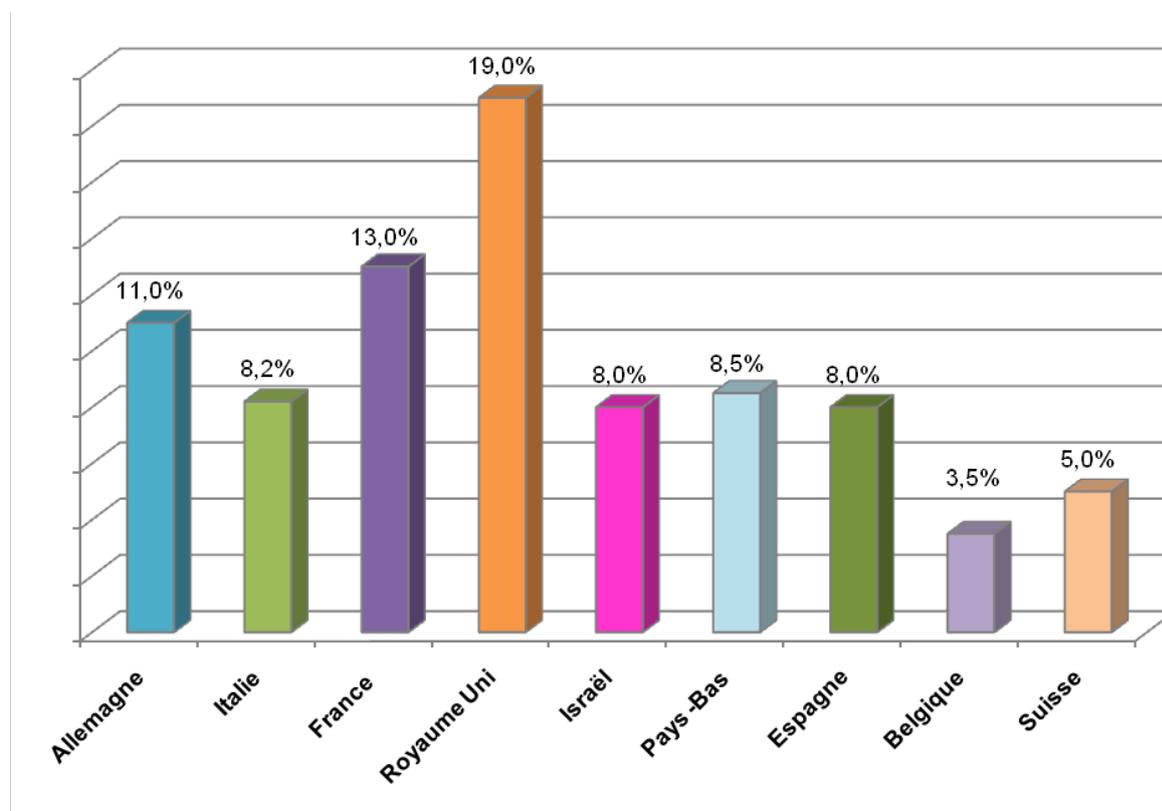


Fig. 84 – Pourcentages des bourses ERC par pays en 2007

Cette distribution ne met pas en évidence le pourcentage des chercheurs par pays

Parmi les 300 projets gagnants de ce premier appel, 9 projets portaient d'une façon ou d'une autre, sur des « aires culturelles », dont 8 sur l'Europe (avec une mention de l'Europe centrale et orientale) et un sur le monde islamique (Annexe 48.B. *Starting Grants* 2007 – Intitulés des projets « aires culturelles » retenus (tous pays confondus)).

La France, dans le cadre du Starting Grant 1, se place en seconde position derrière le Royaume-Uni et avant l'Allemagne, et en troisième position si l'on se réfère au nombre de projets accueillis sur son territoire. Sur 699 projets soumis toutes disciplines confondues, 63 projets ont été fléchés excellents et 44 projets ont été financés (projets de chercheurs français en France, de chercheurs non français en France et de chercheurs français à l'étranger) :

- 39 projets en France
- 3 projets au Royaume-Uni
- 1 en Suisse
- 1 en Allemagne.

La répartition par nationalité est la suivante :

- 32 français
- 3 allemands
- 2 italiens

- 1 hollandais, 1 grec, 1 portugais, 1 anglais, 1 américain, 1 suisse, 1 belge.

Sur ces 44 projets, 7 bourses « Starting Grant » ont été attribuées aux chercheurs en SHS (Annexe 48.C. Lauréats des *Starting Grants*). Parmi ces lauréats le sujet de Petra M. Sijpesteijn, « La Formation de l’Islam : une vue du quotidien », correspond pleinement au principe des « aires culturelles ». 17 jeunes chercheurs labellisés « excellents » seront financés par l’ANR¹³⁹. Néanmoins, certains chercheurs labellisés « excellents » par l’ERC, n’ont pu être financés par l’ANR car ils mènent leur projet hors de France.

Advanced grant 2007

270 projets ont été sélectionnés dans le cadre des *Advanced grants*

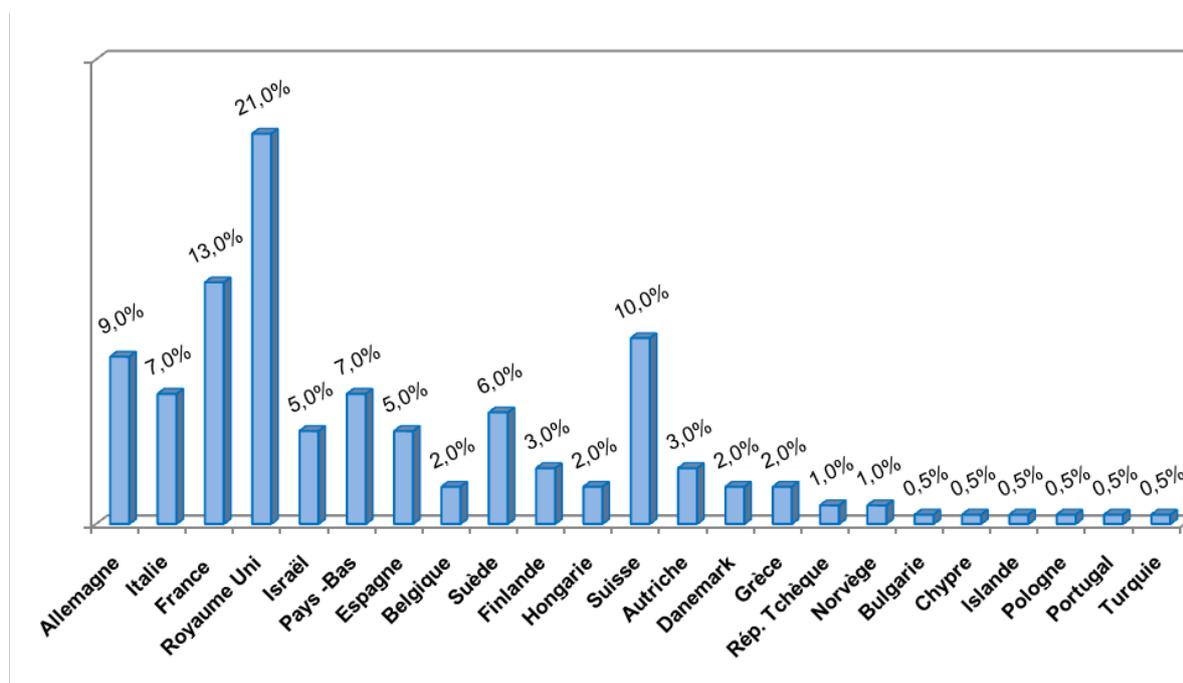


Fig. 85 – Pourcentage de projets *Advanced grants* sélectionnés par pays en 2007

Parmi ces projets retenus, 16 (sur 270 soit 6,2%) portent sur des « aires culturelles ». Le nombre de projets « aires culturelles » par pays est le suivant :

- Allemagne : 1
- Finlande : 1
- Royaume-Uni : 3
- Bulgarie : 1
- France : 4
- Espagne : 3
- Pays-Bas : 1
- Italie : 1
- Hongrie : 1

¹³⁹ Dont un chercheur en SHS, Nicolas Jabko, sur le sujet l’État libéral

Les « Aires culturelles » étudiées (Annexe 48.E. *Advanced Grants* 2007 : Intitulés des projets « aires culturelles ») portent sur :

- L'Europe : 5 projets
- Le monde islamique : 2 projets
- L'Europe centrale et orientale : 3
- L'Europe méridionale : 2
- L'Amérique Latine : 1
- La Chine : 1
- L'Afrique septentrionale : 1
- La Méditerranée : 1

Des *Advanced Grants* 2007 ont été attribués à quatre chercheurs français, tous relevant les « aires culturelles » dont deux du CNRS et deux de l'EHESS :

- « Islamic Law materialized : Arabic legal documents from 8th to 15th century in comparison » (Christian Muller, Institut de recherche et d'histoire des textes-UPR841).
- « Islam in the Making of a European Public Sphere » (EHESS).
- « The hybrid syntactic typology of Sinitic languages » (EHESS).
- « Analysis and assessment of the new European Agri-food Law in the contexts of food safety, sustainable development and international trade » (Université de Nantes)

2ème appel 2008

210 projets ont été retenus dans le cadre du deuxième appel d'offres en 2008 :

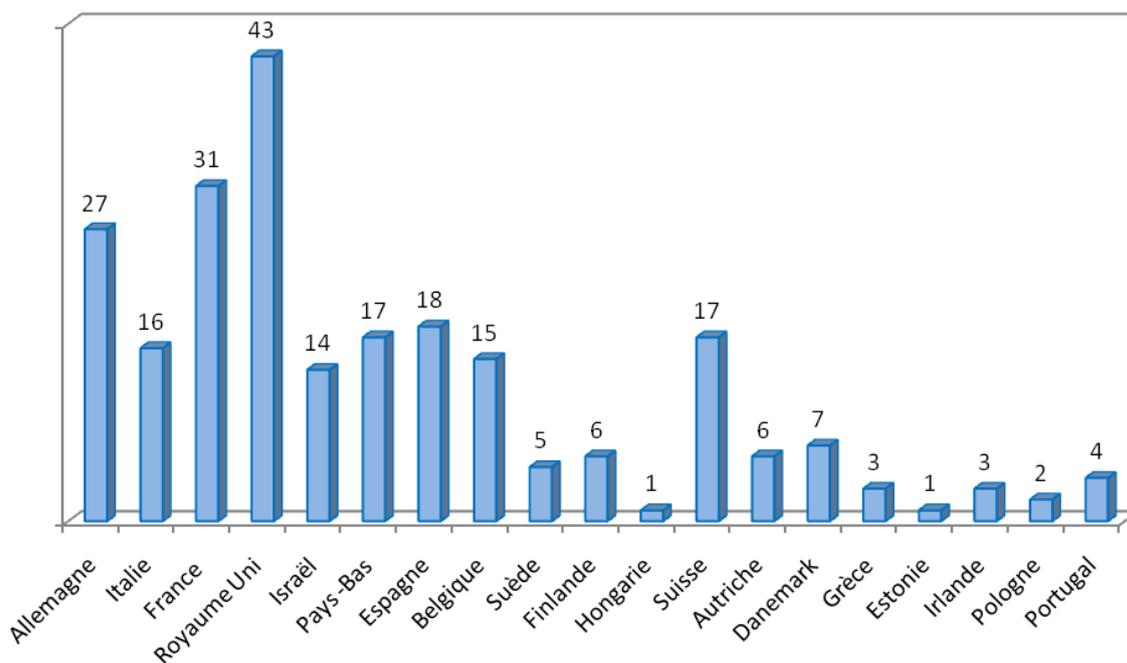


Fig. 86 – Nombre de projets « Starting grants » sélectionnés par pays en 2008

13 de ces 210 projets sélectionnés portent sur les aires culturelles.

Les pays représentés sont les suivants :

- Allemagne : 3
- Irlande : 1
- Pologne : 1
- Belgique : 3
- Portugal : 1
- Pays-Bas : 1
- Autriche : 1
- Estonie : 1
- Royaume-Uni : 1

Les « Aires culturelles » (Annexe 48.F. *Starting grants* 2008 : Intitulés des projets) étudiées portent quant à elles sur :

- L'Europe : 4
- L'Europe méridionale : 1
- L'Europe centrale et orientale : 2
- L'Amérique du Sud : 1
- L'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale (Syrie) : 1
- L'Afrique orientale (Éthiopie) : 1
- L'Afrique australe : 1
- L'Asie du Nord-est (Japon, Chine) : 2

Aucun de ces projets n'est français.

Les résultats de l'*Advanced Grant* 2009 ne sont pas encore connus. Parmi les projets déposés, un seul concerne une « aire culturelle ».

En conclusion, la présence française paraît importante dans le cadre des *Starting Grants*. Toutes bourses et disciplines confondues, la France se trouve pour les deux appels en seconde place, derrière le Royaume-Uni mais devant l'Allemagne.

La présence française dans l'*Advanced Grant* 2007 est également forte et se positionne en seconde place (derrière le Royaume-Uni et devant la Suisse et l'Allemagne), bien qu'il n'y ait eu que 4 projets SHS retenus lors du premier appel et un seul projet soumis pour le deuxième appel. Les « aires culturelles » sont présentes dans 4 projets du premier appel, et portent sur le monde musulman (2), la Chine et l'Europe ; elles n'apparaissent pas dans le deuxième appel.

Les organismes français en SHS dont les projets ont été retenus sont les suivants :

- Le CNRS : 6 projets sur 7 pour SG1 ; 3 projets sur 3 pour SG2¹⁴⁰ ; 2 projets sur 4 pour AG1 ; 1 projet sur 1 pour AG2 [projet soumis] ;
- L'EHESS - 2 projets pour AG1 ;
- L'Université de Nantes – 1 projet AG1.

De manière générale, pour l'ensemble des projets ERC déposés (indifféremment des pays concernés), les « aires culturelles » sont présentes dans les proportions suivantes :

- L'Europe : 17
- L'Europe centrale et orientale : 5
- L'Europe méridionale : 3
- Le monde islamique : 3
- L'Asie du Nord-est (Japon, Chine) : 3
- L'Amérique Latine : 2
- L'Afrique septentrionale : 2
- L'Afrique orientale (Éthiopie) : 1
- L'Afrique australe : 1
- La Méditerranée : 1
- L'Asie occidentale (Syrie) : 1

Différents avis soulignent que ce succès est dû, pour le CNRS à une bonne implication dans le Conseil Européen de la Recherche, longtemps sous contrôle de la Commission Européenne, mais qui tend à acquérir une certaine indépendance (un conseil scientifique de l'ERC sélectionnant des dossiers dont seule la gestion ressort de la Commission). Par ailleurs, les candidats sélectionnés ont été choisis parmi les meilleurs de par leur parcours et leurs capacités ; ils ont d'ailleurs été recrutés et intégrés par le CNRS.

3. Le programme COST (European Cooperation in the field of Scientific and Technical Research)

Le programme COST est une ligne spécifique du PCRD et un cadre de coopération réunissant 34 pays de l'espace européen, qui finance des projets à hauteur de 90 000 euros sur 4 ans. Les projets doivent impliquer au moins cinq participants des états membres.

Quatre programmes COST ont été financés en 2004 pour l'INSHS.

4. Era-Net HERA

Le CNRS participe également en tant que membre associé aux activités de l'Era-net Hera (*Humanities in European Research Area*). Le statut de partenaire à part entière n'a pu, en effet, lui être octroyé en 2008, malgré l'accueil du Board d'Hera au CNRS le 18 avril 2008.

¹⁴⁰ Ce décompte est fait à partir des unités d'accueil (un des porteurs est originaire de Université de Bangor - Pays de Galles).

5. ESF (European Science Foundation)

L'ESF, établie en 1974, est une association de 79 organisations membres encourageant la recherche scientifique dans trente pays européens. Elle facilite notamment la collaboration internationale et possède deux programmes majeurs, EUROCORES et RNP (Research Networking Programme).

Le CNRS est l'une des organisations partenaires et intervient annuellement à travers une contribution financière.

7 projets EUROCORES (appels thématiques) ont été mis en place en 2007-2012 (dont l'un est terminé en 2008), et 8 projets RNS (programmes à la carte) dont deux se sont terminés en 2007 et deux en 2008 (Annexe 49. Projets ESF 2007-2012 : Budget Département SHS).

Malgré des problèmes financiers en partie dus à des changements de règles de participation (chaque pays payant une cotisation de membre et assurant le financement du projet de ses candidats), de nouveaux projets ont été financés en 2008 à l'exemple du Research Networking Programme (RNP) intitulé « The Philosophy of Science in a European Perspective (PSE) », qui sera soutenu sur une période de 4 années (2008-2012).

Le programme EUROCORES a retenu, à la suite de son appel à projets de 2005 :

- 3 projets en sciences sociales sur 2, 4 et 5 ans, avec des montants allant de 12 000 à 15 000 € ;
- 2 projets en sciences humaines financés à hauteur de 10 000 €/an. Un de ces projets à pris fin en 2008.

En 2006, l'appel à proposition de l'ESF a permis de financer les projets MSHS suivants :

- 1 projet en sciences sociales, à concurrence de 20 000 €/an sur 4 ans ;
- 1 projet en sciences humaines d'un montant de 30 000 €/an sur 3 ans.

Le programme à la carte RNP a pour sa part permis de financer deux projets en sciences sociales, respectivement pour les périodes 2003-2007 (« Quantitative Methods in Social Sciences ») et 2006-2010 (PGPPE – « Public Goods, Public Projects, Externalities »).

En sciences humaines, le RNP concerne les projets ESCON (2003-2008) ; « From natural philosophy to science » (2003-2008, terminé en 2007) ; « Representations of the past » (2003-2008) ; EARTH (2004-2009) ; ainsi que le projet ARCANE - « Associated Regional Chronologies for the Ancient Near East and Eastern Mediterranean » (2006-2010), Pierre de Miroschedji ; et le projet PSE J. Dubucs programme sur 5 ans à hauteur de 8 000€/an, en cours (2008-2012).

Le budget total de ces programmes entre 2006-2012 est de 642 000 Euros.

B. PEPS

L'INSHS attribue des financements limités, de façon particulièrement réactive (quelques semaines) pour des projets à risque ou particulièrement innovants. Appelés PEPS, ces financements qui offrent en quelque sorte l'opportunité de valider la pertinence de concepts de travail interviennent en amont des ANR. 25 projets existent actuellement et leur nombre devrait passer à 50 sous peu.

IV.2.6. Les revues en sciences humaines et sociales par « aires culturelles »

Les données présentées ci-dessous ne prétendent pas à l'exhaustivité. D'une part, il a en effet fallu restreindre les « aires culturelles » à quelques zones géographiques délimitées (Afrique, Amérique, Asie, Europe, monde slave et Océanie-Pacifique). D'autre part, les 106

disciplines de la liste des revues scientifiques SHS de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), qui intègre l'ensemble des revues à un niveau international, ont également du être réduites à 8¹⁴¹. Cette même liste de l'AERES¹⁴² qui intègre un classement des revues (en A, B et C) sur les aires culturelles indique parfois deux rangs ou classements différents selon les disciplines pour une même revue (*Journal des Africanistes*, *Cahiers des Amériques latines*, *Cahiers d'Extrême-Asie*, etc.). Enfin, les listes des revues en sciences humaines réalisées par l'European Science Foundation (ESF) et le consortium HERA (projet ERIH) n'ont pas pu être utilisées, la liste « Oriental and African Studies » regroupant 2 de nos 6 aires culturelles n'ayant pas encore été publiée.

Sur les quelques 5 000 revues en SHS existantes dans le monde, 40 revues identifiées concernent l'Afrique, 32 l'Amérique, 97 l'Asie, 26 l'Europe, 22 le monde slave et 18 l'Océanie-Pacifique. Au total, 244 périodiques en SHS portent, au niveau international, explicitement sur une ou plusieurs aires culturelles (Annexe 50. Revues en SHS dans le monde, par « aire culturelle »).

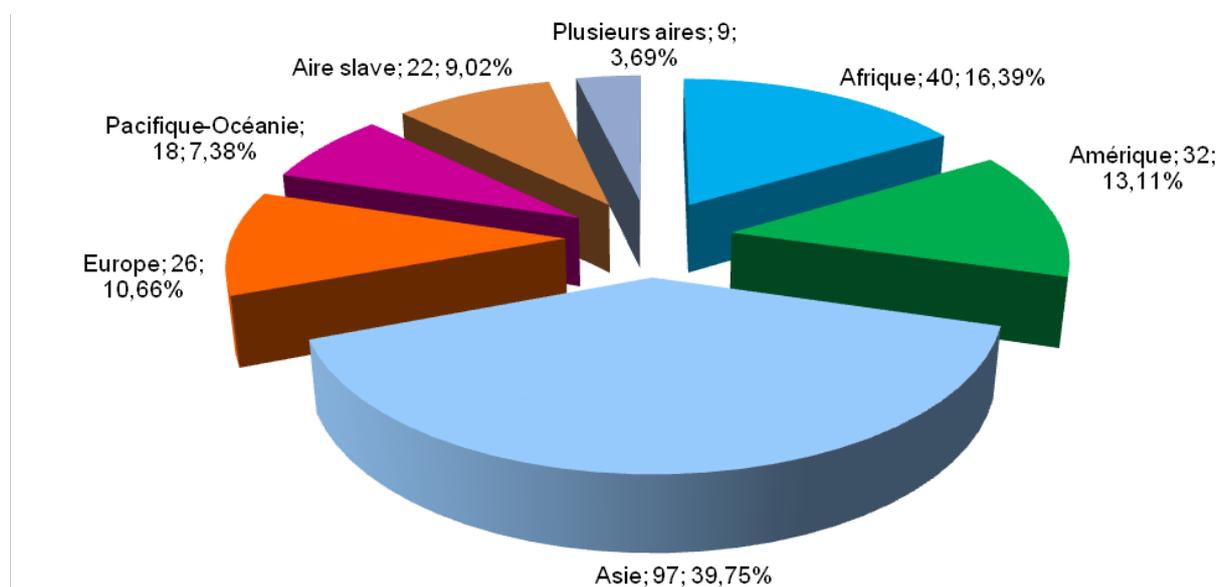


Fig. 87 – Répartition des revues par « aires culturelles » et assimilés

La répartition générale des revues en sciences humaines et sociales classées par « aires culturelles » au niveau international reflète sensiblement celle des périodiques en SHS soutenus par l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) en 2009-2010¹⁴³ ; 16,50 % contre 12,50 % pour l'Afrique, 13 % contre 12,50 % pour l'Amérique, 40 % contre 49 % pour l'Asie, 11 % contre 12,50 % pour l'Europe, 9 % et 6,25 % pour l'aire slave et 7 % et 6,25 % pour l'Océanie –Pacifique. La figure ci-dessous ne prend cependant pas en compte l'ensemble des revues françaises consacrées à une aire, mais uniquement les revues scientifiques possédant le label CNRS. Ainsi, à titre d'exemple, des trois grandes revues françaises consacrées à l'Afrique et incluses dans le décompte AERES (*Le Journal des Africanistes*, le *Cahier d'Études Africaines* et *Politique Africaine*), deux seulement possèdent le

¹⁴¹ De la même façon, l'ISSN (*International Standard Serial Number*) n'a pu être pris en compte à néant en raison du trop grand nombre de différences constatées selon les disciplines pour une même revue.

¹⁴² Pour la liste complète des revues scientifiques du domaine des sciences humaines et sociales de l'AERES : <http://www.aeres-evaluation.fr/La-liste-des-revues-scientifiques>.

¹⁴³ <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/soutien-revues.htm>.

label CNRS et apparaissent dans le graphique. A un niveau exclusivement français, un tel recensement demeure donc à établir.

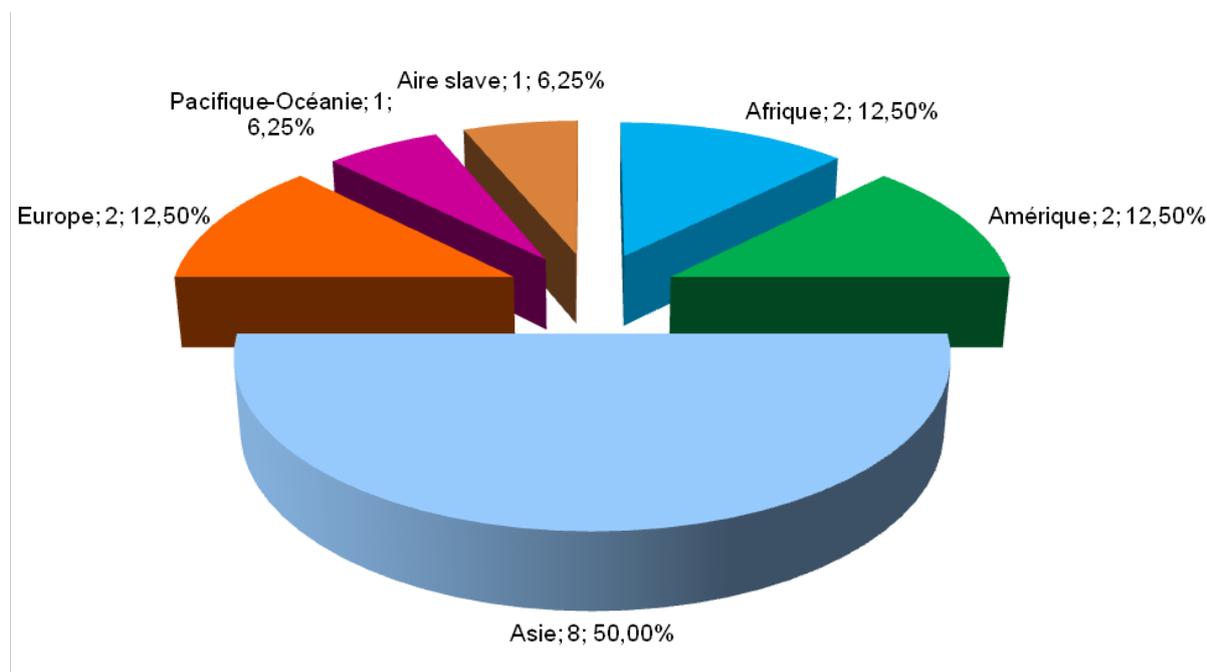


Fig. 88 – Revues sur les « aires culturelles » avec label CNRS

Une limitation plus générale, rendant plus difficile encore une analyse comparée du classement des revues françaises (dont CNRS) au niveau international, tient à la nécessité d'un recensement complet des revues dans toutes les « aires culturelles », et non seulement dans le monde occidental ou publiant en anglais¹⁴⁴. La mise en place d'une base de données bibliométrique pour les sciences humaines et sociales (*European Scoping Project*) a été lancée au niveau européen par la DFG, principale agence de financement de la recherche en Allemagne, l'Agence nationale pour la recherche (ANR) et deux autres organisations britannique (AHRC/ESRC) et néerlandaise (NWO) depuis novembre 2008¹⁴⁵. Il est notamment question d'y respecter, mieux que ne l'on fait les listes ERIH (ESF-HERA), la diversité des langues, des disciplines et des supports de publication (monographies et livres collectifs).

IV.2.7. Prix et récompenses des chercheurs français

La reconnaissance des recherches françaises par « aires culturelles » est notamment perceptible dans les prix et récompenses décernées aux travaux exceptionnels. Les tableaux ci-dessous montrent que ces récompenses sont nombreuses, mais de qualité inégal et plus ou moins prestigieuses (Annexe 51. Liste des prix en sciences humaines et sociales).

Par ailleurs, ces prix ne concernent pas spécialement les études sur des « aires culturelles », à l'exception des prix Marc de Montalembert (Fondation Marc de Montalembert –

¹⁴⁴ A cette fin, devraient être identifiées et leurs informations (ISSN, date de création, périodicité, rattachement) vérifiées les revues en sciences humaines et sociales recensées par l'ESF et le HERA¹⁴⁴, par l'Australian Research Council (ARC), par Thomson Reuters Corporation (ex-Institut for Scientific Information, ISI), par le site eigenfactor.org, mais aussi par le SCImago Journal & Country Rank et par l'Academic Ranking of World Universities pour les sciences sociales

¹⁴⁵ <http://www.sussex.ac.uk/Units/spru/esf/index.php>

Institut national d'histoire de l'art) qui cible les études sur la Méditerranée, du prix Michel Seurat du CNRS destiné aux travaux portant sur les sociétés contemporaines du Proche-Orient ou du Maghreb et des quatre prix consacrés aux recherches sur la France.

La présentation des prix français (dont 66 de l'Académie et 18 d'autres institutions et internationales (dont un francophone et 14 internationaux) permet de dresser un premier bilan de la place des « aires culturelles » dans le paysage scientifique français. Ces tableaux seront comparés dans un second temps aux prix attribués aux chercheurs français dans les instances internationales.

A. Lauréats français des prix internationaux

Cette partie énumère les récompenses obtenues par les chercheurs français prix par prix. Les chercheurs français n'ont toutefois pas été récompensés par le Prix Ludwig Fleck (11 lauréats depuis 1998)¹⁴⁶.

- Prix Balzan

12 chercheurs français ont été récompensés sur 56 chercheurs depuis l'institution de ce prix 1962 (Annexe 52.A. Liste des lauréats du Prix Balzan). Trois de ceux-ci portent sur des « aires culturelles » : Europe (2) et le Proche-Orient [l'Égypte] (1).

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2007	Michel Zink	Collège de France	European Literature (1000-1500)
2003	Serge Moscovici	FMSH, Paris	Social Psychology
2002	Dominique Schnapper	EHESS	Sociology
2001	Marc Fumaroli	Collège de France	Literary History and Criticism (post 1500)
1999	Paul Ricœur	Université de la Sorbonne/Chicago	Philosophy
1995	Yves Bonnefoy	Collège de France	Art History and Art Criticism (as applied to European Art from the Middle Ages to our times)
1993	Jean Leclant	Académie d'Inscriptions et Belles-Lettres	Art and Archeology of the Ancient World
1989	Emmanuel Lévinas	Sorbonne	Philosophie
1988	René Etiemble	Sorbonne	Comparative Literature
1982	Jean Baptiste Duroselle	Sorbonne / Académie des sciences morales et politiques	Social Sciences
1981	Paul Reuter	Université de Droit, d'Économie et de Sciences Sociales de Paris (Paris II)	International Public Law
1979	Ernest Labrousse	Sorbonne	History (ex aequo)

Fig. 89 – Lauréats français du prix Balzan

Les statistiques des lauréats par pays et aires culturelles étudiées mettent en évidence une prédominance des chercheurs anglo-saxons (un lauréat peut toutefois appartenir à plusieurs pays, le nombre de pays est donc supérieur au nombre de lauréats).

¹⁴⁶ Par ailleurs, les informations sur le Grand prix de la Ville de Paris n'ont pas été accessibles.

- *Prix Stein Rokkan*

Un prix a été décerné à un chercheur français sur 15 chercheurs récompensés depuis 1981 (Annexe 52.B. Liste des lauréats du Prix Stein Rokkan). L'Europe est la principale aire culturelle concernée par le prix, à l'exception d'une récompense attribuée pour un travail sur le Tiers-Monde.

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2002	Patrick Le Galès	CNRS, CEVIPOF	European Cities, Social Conflicts and Governance

Fig. 90 – Lauréat français du prix Stein Rokkan

Pays	Nombre	Aires culturelles
USA	3	Europe, Allemagne
Italie	2	Europe de l'Ouest, Europe
Pays-Bas	2	Europe
Allemagne	2	Europe de l'Ouest, monde
Australie	1	
Finlande	1	
Belgique	1	Europe
Suisse	1	Europe de l'Ouest
France	1	Europe
Espagne	1	Europe de l'Ouest
Norvège	1	
Canada	1	Tiers-Monde

Fig. 91 – Nombre de lauréats par pays du prix Stein Rokkan

- *Prix Amalfi*

9 prix ont été remis à des chercheurs français sur 29 récompenses toutes catégories confondues depuis 1987 (Annexe 52.C. Liste des lauréats du Prix Amalfi)

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
1998	Alain Touraine	EHESS	Comment sortir du libéralisme (on behalf of the Section for Classics of Contemporary Sociology)
1998	Serge Latouche	Université Paris-Sud 11	
1998	David Lepoutre		Cœur de banlieue : codes, rites et langages
1995	Raymond Boudon	Paris 4-Sorbonne, Académie des sciences morales...	Le juste et le vrai
1995	François Furet	EHESS, Académie française	Le passé d'une illusion
1991	Louis Dumont	EPHE	L'idéologie allemande
1990	Nicole Lapierre	EHESS	Le silence de la mémoire
1989	Michel Wieviorka*	EHESS	Société et terrorisme
1988	Serge Moscovici	FMSH, Paris	La machine à faire des dieux

Fig. 92 – Lauréats français du prix Amalfi

- *Prix John Kluge*

1 prix a été attribué à un chercheur français de renom, Paul Ricœur, sur 7 chercheurs récompensés depuis 2003 (Annexe 52.D. Liste des lauréats du Prix John Kluge)

- *Prix Nobel en économie*

Un chercheur français a été retenu sur 41 récompenses attribuées depuis la création du prix en 1969 (Annexe 52.E. Liste des lauréats du Prix Noble en économie). Les Américains (33 prix) et les Britanniques (7) dominent largement ce prix.

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
1988	Maurice Allais	CNRS	Theory of markets and efficient utilization of resources

Fig. 93 – Lauréat français du prix Nobel en économie

- *Prix Dan David*

Deux chercheurs français sur quatre se sont vu attribuer ce prix depuis 2002 en sciences sociales (Annexe 52.F. Liste des lauréats du Prix Dan David). Deux « aires culturelles » sont concernées par leurs travaux, l'Europe et l'Afrique.

Année	Pays	Lauréat	Thématique
2007	France, EHESS	Jacques le Goff	History European Middle Ages
2005	UK	Graeme Barker	Archeology
2005	Israël	Israel Finkelstein	Use of archaeological knowledge to reconstruct biblical Israelite history
2003	CNRS, France	Michel Brunet	Documentation of geological history and attendant extensive fossil recording of sahelian Africa during the upper Tertiary

Fig. 94 – Lauréats du prix Dan David

- *Prix Hegel de la ville de Stuttgart*

Ce prix est décerné tous les trois ans depuis 1970 par la ville de Stuttgart à des personnalités ayant contribué au développement des sciences humaines (Annexe 52.G. Liste des lauréats du Hegel Preis de la ville de Stuttgart). Deux chercheurs français ont été récompensés par ce prix (EHESS et Sorbonne) dont un travaillant sur « l'aire culturelle » Europe.

- *Prix Descartes-Huygens*

Ce prix est décerné depuis 1995, pour la France, par le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère chargé de la Recherche et, pour les Pays-Bas, par le ministère de l'éducation, de la culture et de la science. Il est destiné à distinguer, chaque année, un chercheur néerlandais et un chercheur français. Les prix sont décernés à des chercheurs en sciences humaines et sociales une année sur trois. 4 chercheurs français ont été récompensés sur 14 récompensés (Annexe 52.H. Liste des lauréats du Prix Descartes-Huygens) et provenaient des institutions suivantes : CNRS (2), Université de Paris-Nord, Université de Nantes.

Les prix ont en majorité récompensés des travaux consacrés à l'aire culturelle européenne (4 sur 7).

- *Prix Karl Jaspers*

Ce prix est décerné tous les trois ans depuis 1983 à des philosophes reconnus dans le monde. Trois chercheurs français ont été récompensés sur 9 (Annexe 52.I. Liste des lauréats du Prix Karl Jaspers).

Pays	Nombre
Allemagne	4
France	3
Suisse	2
Lituanie	1

Fig. 95 – Nombre de lauréats par pays du prix Karl Jaspers

- *Prix Holberg*

Le prix Holberg est l'équivalent du prix Nobel en sciences humaines et sociales. Il a notamment été attribué à Jürgen Habermas (2005) ou Ian Hacking (2009). Un chercheur français a été récompensé sur un total de 6 depuis 2004 (Annexe 52.J. Liste des lauréats du Prix Holberg).

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2004	Julia Kristeva	Université Paris 7 Denis Diderot	Langue, littérature, image

Fig. 96 – Lauréate française du prix Holberg

- *Prix internationaux de la Fondation Mattei Dogan*

Un prix a été décerné à un chercheur français sur les 3 attribués en sociologie et sur les 12 octroyés depuis 2002 toutes disciplines confondues. Les chercheurs originaires des États-Unis dominent, là encore, le prix (5 sur 12) (Annexe 52.K. Liste des lauréats des Prix internationaux de la Fondation Mattei Dogan).

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2006	Alain Touraine	EHESS	Sociologie

Fig. 97 – Lauréat français du prix international de la Fondation Mattei Dogan

B. Lauréats français des prix français

- *Prix Montalembert*

La fondation Marc de Montalembert et l'Institut national d'histoire de l'art, se sont associés pour attribuer chaque année le prix Marc de Montalembert d'un montant de 8 000 euros afin de soutenir les recherches portant sur les arts de la région méditerranéenne.

L'aire culturelle constitue une condition de ce prix et concerne donc tous les lauréats retenus.

Huit projets de recherche ont été sélectionnés depuis 1995, dont trois sont portés par des Français (dont 2 ont été soumis par de jeunes chercheurs EHESS) (Annexe 53.A. Liste des lauréats du Prix Montalembert).

- *Prix de sociologie historique de la Fondation Mattei Dogan / FMSH*

L'« histoire sociale » est ici définie comme une convergence entre l'histoire et les autres sciences sociales dans la tradition de Durkheim, Weber, Marx, Pareto, Simiand et Fernand Braudel. Le prix, composé d'un prix d'excellence et de deux prix de thèses, a été créé par le CNRS, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme et la Fondation Mattei Dogan afin de distinguer les recherches les plus importantes.

Les deux prix attribués pour les thèses de doctorat en histoire sociale sont les suivants :

Année	Lauréat	Institution/pays
2009	Thomas le Roux	Université de Paris 1
2009	Alexandre Sumpf	Université de Toulouse le Mirail

Fig. 98 – Lauréats du prix de thèse en histoire sociale de la Fondation Mattei Dogan / FMSH

Les prix d'excellence en sciences sociales de la Fondation Mattei Dogan / INSHS (CNRS) accordent pour l'INSHS, cinq prix tous les deux ans dans les cinq domaines suivants : Sociologie ; Science économique ; Géographie et environnement ; Recherche interdisciplinaire ; Jonction entre sciences sociales et sciences de la nature. Les lauréats sont les suivants :

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2008	Emmanuel Henry	Institut Politique de Strasbourg	Sociologie
2008	Florence Bellivier	Université de Paris X, Nanterre	Recherches interdisciplinaires, sciences humaines/sciences de la vie
2008	Christine Noiville	CNRS	Recherches interdisciplinaires, sciences humaines/sciences de la vie
2008	Philippe Fontaine	École Normale Supérieure de Cachan	Sciences économiques
2008	Anne Yvonne Guillou	CNRS	Santé-société
2008	Pascale Barthélémy	École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Lyon	Histoire sociale et grands tournants historiques

Fig. 99 – Lauréats du prix d'excellence en sciences sociales de la Fondation Mattei Dogan / INSHS

- *Prix de science politique de la Fondation Mattei Dogan / AFSP*

Le prix d'excellence de la Fondation Mattei Dogan, conféré par l'Association Française de Science Politique (A.F.S.P.), est établi pour honorer un(e) politologue qui a publié un ensemble de travaux de haute valeur ou un ouvrage de grande envergure pour l'avancement de la science politique.

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2007	Patrick Le Galès	CNRS – Sciences Po	Urban and social change

Fig. 100 – Lauréat du prix d'excellence en science politique de la Fondation Mattei Dogan / AFSP

Pour distinguer les auteurs des meilleures thèses en science politique, la Fondation Mattei Dogan établit quatre prix de valeur égale, et confie à l'A.F.S.P. la sélection des récipiendaires. Ces quatre prix sont offerts tous les deux ans :

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2009	Stéphane Latté	Université de Paris I	Étude de la société française
2009	Laurie Boussaguet	IEP Paris	Analyse comparée
2009	Pauline Ravinet	IEP Paris	Politique publique
2009	Olivier Grojean	IEP Rennes	États et Nations dans un monde multipolaire
2007	Ivan Bruneau	Université de Paris X Nanterre	La confédération paysanne
2007	Sarah Gensburger	EHESS	Essai de sociologie de la mémoire. L'expression des souvenirs à travers le titre de 'Juste parmi les Nations' dans le cas français
2007	Guillaume Roux	IEP Grenoble	Comprendre la xénophobie à l'échelle européenne

Fig. 101 – Lauréats du prix des meilleures thèses en science politique de la Fondation Mattei Dogan / AFSP

- Prix Michel Seurat du CNRS

Le Prix Michel Seurat a été institué par le CNRS en juin 1988 pour « honorer la mémoire de ce chercheur du CNRS, spécialiste des questions islamiques, disparu dans des conditions tragiques. Ce programme vise à aider financièrement chaque année un jeune chercheur, ressortissant d'un pays européen ou d'un pays du Proche-Orient ou du Maghreb, contribuant ainsi à promouvoir connaissance réciproque et compréhension entre la société française et le monde arabe ».

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2008	Vincent PLANEL	Aix-Marseille 1, Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative	Le miel sur le rasoir. Une ethnographie du jeu et du fantasme dans la sociabilité masculine de l'urbanisation yéménite
2007	Michel TABET	EHESS	Les Cérémonies d'Achoura à Nabatiyeh (sud Liban)
2006	Anna POUJEAU	Laboratoire d'Anthropologie Sociale et Culturelle, Université de Liège / CNRS-EHESS	Onze Églises à Bâb Touma. Étude ethnologique d'un quartier chrétien multiconfessionnel de la vieille ville de Damas (Syrie)

Fig. 102 – Lauréats du prix Michel Seurat

C. Prix des Académies de l'Institut de France

(Annexe 53.B. Prix de l'Institut de France)

Le Grand Prix de Philosophie de l'Académie française, créé en 1987, a eu 14 lauréats :

Institution/pays	Nombre de lauréats
Paris I Sorbonne	1
Collège de France	3
Paris IV Sorbonne	5
Autres France	5
International	6
Total	20

Fig. 103 – Nombre de lauréats par université du prix des Académies de l'Institut de France

Le prix de l'Académie des Sciences est subdivisé en plusieurs prix distincts.

La grande médaille, créée en 1997 regroupe 122 fondations de l'Académie des sciences et de l'Institut de France et est alternativement attribué à un savant français ou étranger dans des domaines autres que les sciences humaines.

Les prix thématiques en histoire des sciences et épistémologie ont été attribués à 3 chercheurs CNRS sur un total de 9 récompenses.

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
Prix Paul Doistau-Émile Blutet de l'information scientifique			
2009	Jean-Pierre Camilleri et Jean Coursaget	Institut Curie, CEA	
2007	Jean-Paul Gaudillière	INSERM	Histoire et sociologie de la médecine
2005	Michel Morange	Université Paris 6 / ENS	
Prix Villemot			
2008	Roland Omnès	Université Paris-Sud	
2004	Michel Soutif	Université Joseph Fourier	
Prix Binoux, Henri de Parville, Jean-Jacques Berger, Remlinger			
2006	Karine Chemla	CNRS	
Prix Grammaticakis-Neuman			
2008	Arnaud Hurel	MNHN	
2006	Michèle Chapront	CNRS	
2004	Olivier Darrigol	CNRS	

Fig. 104 – Lauréats des prix thématiques en histoire des sciences et épistémologie

Les Grands Prix de l'Académie des Sciences morales et politiques portent également sur des récompenses distinctes :

Le Grand Prix de l'Académie des sciences morales et politiques récompense depuis 1983 un ouvrage, une œuvre, une institution ou une personnalité dont l'action a illustré une des vocations de l'Académie. Parmi les prix décernés, huit ont récompensé des chercheurs en sciences humaines et sociales et un seul a été décerné pour un travail sur les aires culturelles (Tiers-Monde).

Le prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise (Grand Prix de l'Académie des sciences morales et politiques), fondé en 1996, a été attribué deux fois :

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2005	Françoise Mengin	CERI, Sciences Po	Taiwan
2000	André Lévy	Université Bordeaux-III	

Fig. 105 – Lauréats du prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise

Le prix Madeleine Laurain-Portemer (Grand Prix de l'Académie des sciences morales et politiques), fondé en 1998, récompense l'auteur d'un ouvrage consacré à un sujet portant sur l'Histoire des Temps modernes (1492-1789), sans distinction quant à la zone de géographie étudiée. Parmi les ouvrages récompensés, quatre concernaient des « aires culturelles » (France (3), Rome).

[Le prix Charles Aubert \(Grand Prix de l'Académie des sciences morales et politiques\)](#), du nom d'un ancien conseiller d'État, décédé en 1999, distribue chaque année un prix à un juriste ou à un historien. L'Académie décerne chaque année deux Grands Prix.

[Le prix Louis Cros \(Grand Prix de l'Académie des sciences morales et politiques\)](#), nommé d'après l'inspecteur général de l'Instruction publique pendant plus d'un demi-siècle récompense des œuvres éditées ou des travaux universitaires dans le domaine de l'éducation et de la formation.

[Les prix de l'Institut sur proposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres](#) concernent deux prix distincts :

[Le prix scientifique et mondial de la Fondation Simone et Cino del Duca](#) sous l'égide de l'Institut de France depuis 2005, récompense des travaux sur les maladies, la famine et la surpopulation, ainsi que sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, scientifique et culturel de l'homme. Il a notamment été attribué à :

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2008	Philippe Janvier	MNHN	Prix scientifique - Paléodiversité : Histoire et Dynamique
2005	Simon Leys	Belgique	Prix mondial - Sinologie

Fig. 106 – Lauréats du prix scientifique et mondial de la Fondation Simone et Cino del Duca

[Le prix d'archéologie de la Fondation Simone et Cino del Duca](#) a été décerné 5 fois depuis sa création en 2005, dont 4 fois à des chercheurs CNRS travaillant sur les « aires culturelles » suivantes : Proche-Orient (3), Asie centrale (1) :

Année	Lauréat	Institution/pays	Thématique
2009	Jacques des Courtils	Université de Bordeaux	Mission archéologique de Xanthos Létôn (Turquie)
2008	Laïla Nehmé	CNRS	Mission franco-saoudienne de Madâ'in Sâlih
2007	Jean-Yves Empereur	CNRS	Mission archéologique chargée de la restauration de la citerne El-Nabih à Alexandrie en Égypte
2006	Délégation archéologique française en Afghanistan, Roland Besenval	CNRS	Afghanistan
2005	Centre franco-égyptien des temples de Karnak (CFEETK)	CNRS	Sauvegarde et étude du patrimoine culturel de Karnak (Haute-Égypte)

Fig. 107 – Lauréats du prix d'archéologie de la Fondation Simone et Cino del Duca

Au total, le nombre de prix décernés à des chercheurs français et étrangers dans les grands prix internationaux en SHS souligne une très honorable participation française.

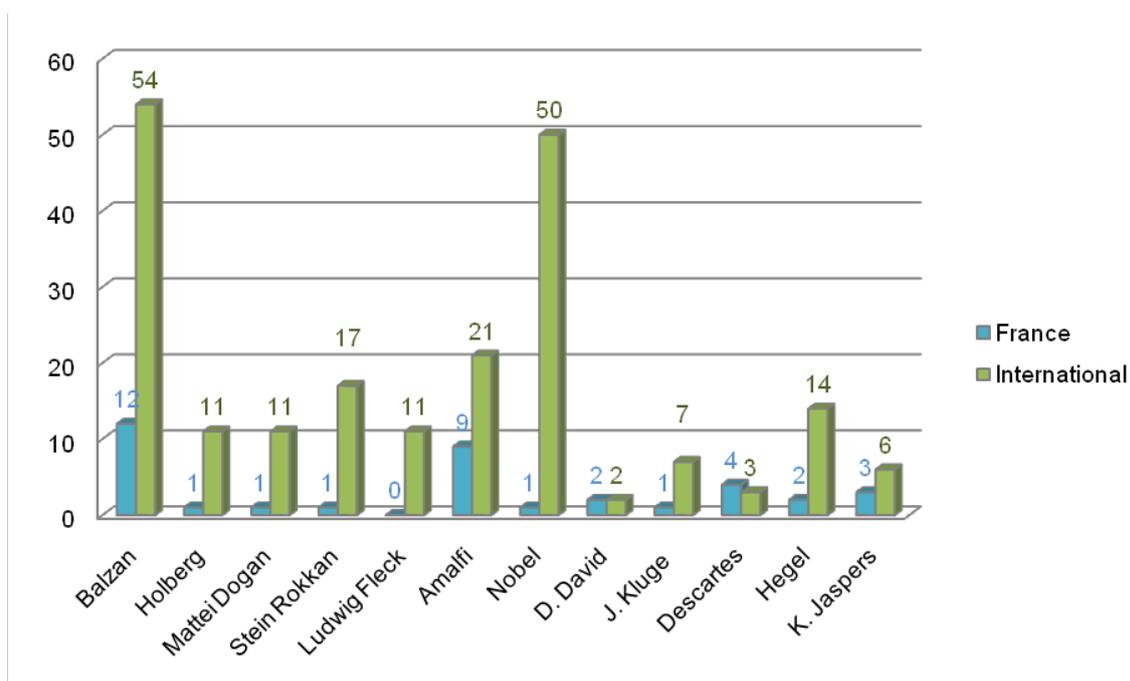


Fig. 108 – Nombre de prix décernés à des chercheurs français et étrangers pour les principaux prix internationaux en SHS

Ce pourcentage tend à augmenter dans les prix attribués en partenariat entre la France et d'autres pays, à l'exemple du prix Descartes-Huygens.

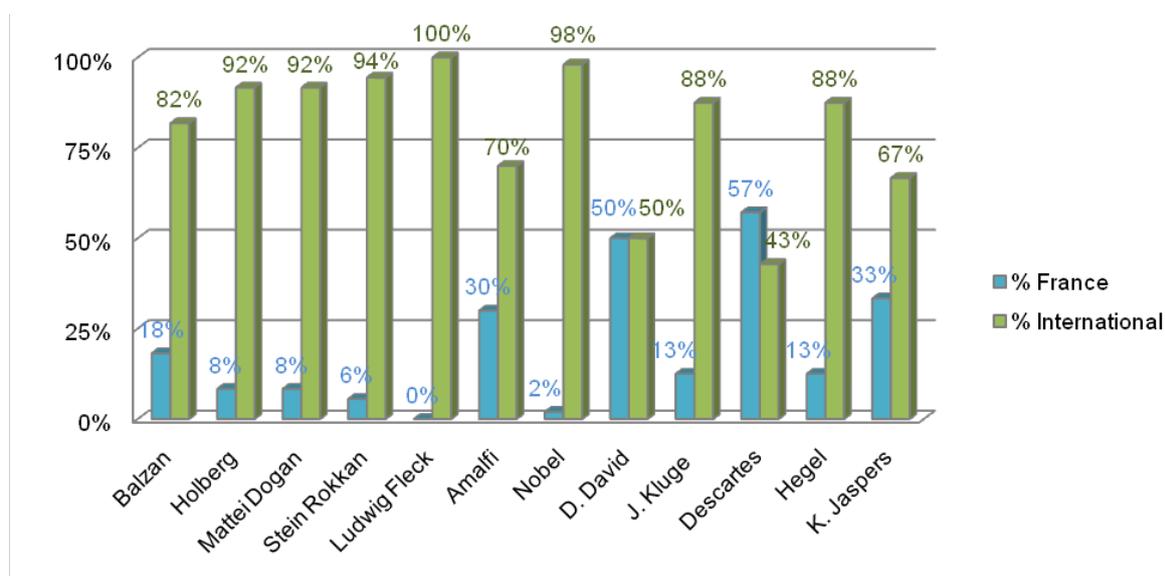


Fig. 109 – Répartition des prix décernés à des chercheurs français et étrangers pour les principaux prix internationaux en SHS (en %)

Enfin, le nombre de prix décernés aux travaux sur les « aires culturelles » paraît également honorable, atteignant un quart de certains d'entre eux¹⁴⁷.

¹⁴⁷ Statistique établie en fonction de la prévalence des mentions géographiques dans l'intitulé des sujets. En l'absence de données détaillées, les thématiques globalisantes intégrant plusieurs « aires culturelles » n'ont pas été prises en compte et devraient augmenter considérablement les pourcentages.

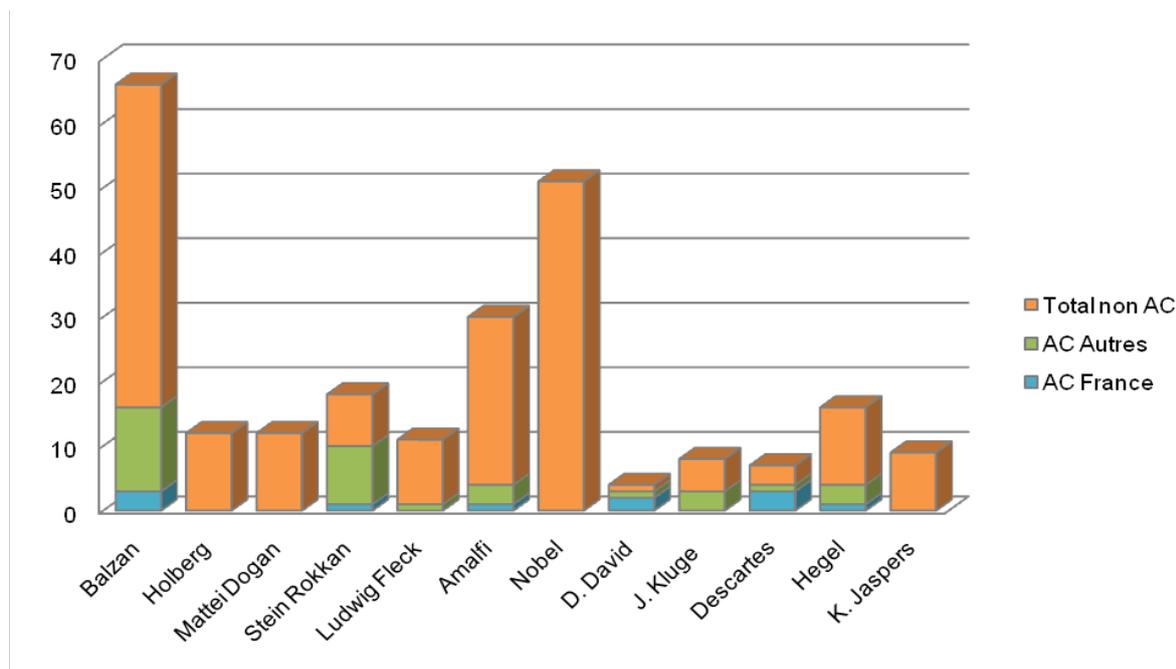


Fig. 110 – Nombre de prix décernés pour des travaux consacrés aux aires culturelles

Enfin, la France semble se situer au quatrième rang des pays récompensés derrière les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Elle fait toutefois jeu égal avec l'Allemagne dans plusieurs cas¹⁴⁸.

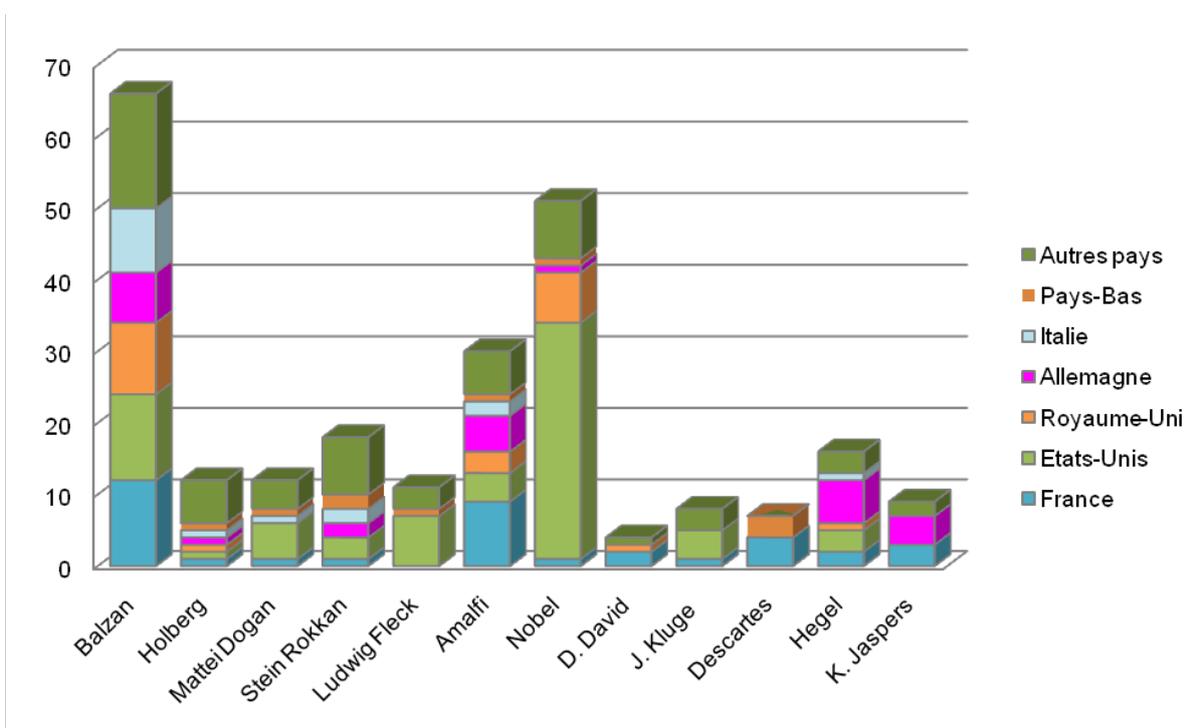


Fig. 111 – Nombre de prix décernés par pays pour les principaux prix internationaux en SHS

¹⁴⁸ Le calcul total des rangs apparaît cependant faussé par les pays d'origine des grands prix internationaux qui tendent à favoriser leurs propres ressortissants. Il ne tient pas compte, également des projets inscrits dans plusieurs « aires culturelles »

D. Médailles du CNRS

- Médailles d'or du CNRS

La médaille d'or distingue chaque année, depuis sa création en 1954, l'ensemble des travaux d'une personnalité scientifique qui a contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement de la recherche française.

5 récompenses sur 12 médailles attribuées depuis 1967 concernent des recherches sur les « aires culturelles » (soit 42%) (Annexe 53.C.1. Liste des lauréats de la Médaille d'or du CNRS).

Institution	Nombre	Pourcentage	Dont aires culturelles
CNRS	4	33%	2
EHESS	4	33%	2
Total	12	100%	5 (42%)

Fig. 112 – Nombre de Médailles d'or du CNRS attribuées à des chercheurs du CNRS et de l'EHESS

- Médailles d'argent du CNRS

La Médaille d'argent du CNRS distingue des chercheurs, au début de leur ascension, mais déjà reconnus sur le plan national et international pour l'originalité, la qualité et l'importance de leurs travaux (Annexe 53.C.2. Liste des lauréats de la Médaille d'argent du CNRS)

Un peu plus de la moitié des chercheurs récompensés par une médaille d'argent travaillent sur les aires culturelles (17 sur 29). Concernant les chercheurs du CNRS la proportion est de 9 médailles décernées à des chercheurs travaillant sur les « aires culturelles » pour 18 médailles au total.

Institution	Nombre	Pourcentage	Dont aires culturelles
CNRS	18	62%	9
Total	29	100%	17 (53%)

Fig. 113 – Nombre de Médailles d'argent du CNRS attribuées à des chercheurs du CNRS

- Médailles de bronze du CNRS

La Médaille de bronze récompense le premier travail d'un chercheur, et son passage au rang de spécialiste de talent dans son domaine. (Annexe 53.C.3. Liste des lauréats de la Médaille de bronze du CNRS).

- Bilan

Au total, le nombre de médailles décernées par le CNRS pour des travaux portant sur les aires culturelles (SHS), met en évidence une dominante de « l'aire culturelle » Europe, immédiatement suivi par « l'aire culturelle » Asie (31%).

Aire culturelle	Or	Argent	Bronze	Total	Pourcentage
Europe	2	10	14	26	42%
Afrique	1	2	4	7	11%
Méditerranée		1	1	2	3%
Proche-Orient		1	3	4	6%
Amériques			4	4	6%
Sous-total Asie	1	3	15	19	31%

Asie centrale			2	2	
Asie Septentrionale		1		1	
Russie / Sibérie			2	2	
Corée			1	1	
Japon		1	1	2	
Chine	1	1		2	
Tibet			1	1	
Pacifique			4	4	
Total	4	17	41	62	100%

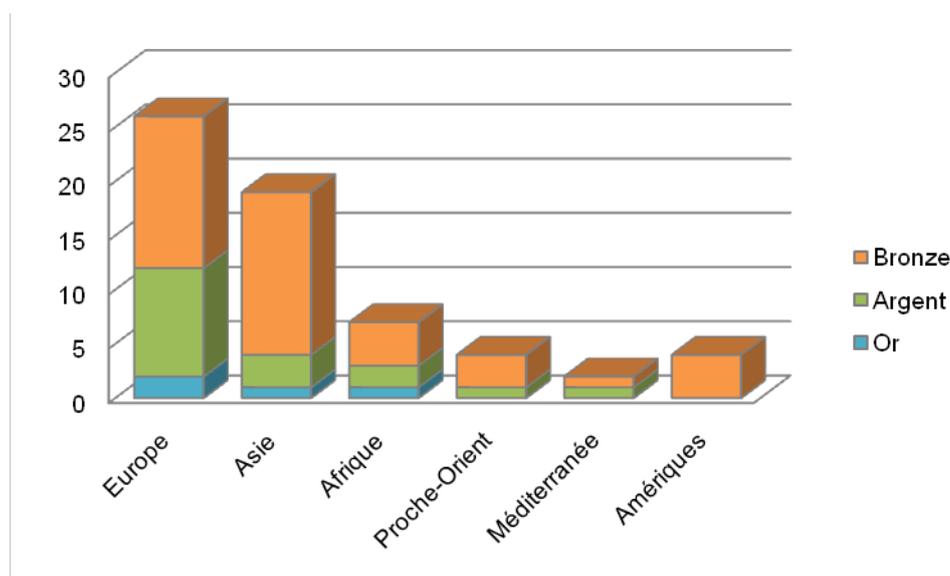


Fig. 114 – Répartition des médailles du CNRS par Aire culturelle

De façon plus générale, la proportion de médailles décernées par le CNRS pour des travaux portant sur les SHS tourne autour de 21%, dont près de la moitié sont en moyenne consacrées aux « aires culturelles ».

Aire culturelle	Or	Argent	Bronze	Total
Total médailles toutes disciplines confondues	56	174	413	643
Total médailles en SHS	12	29	99	140
% médailles en SHS	21%	17%	24%	22%
Total aires culturelles	4	17	41	62
% aires culturelles en SHS	33%	59%	41%	44%

Fig. 115 – Répartition des médailles du CNRS par Aire culturelle

IV.2.8. *Appréciations du positionnement de la recherche française au niveau européen et international*

Cette partie esquisse une analyse comparée de la situation des équipes de recherche en France, en Europe et dans le monde, telle qu'elle peut être perçue par les spécialistes français concernés. Les différents entretiens approfondis réalisés dans le cadre de la mission

« aires culturelles » en constituent donc la source majeure, et demeurent en ce sens à la fois précis et forcément incomplets.

Deux écueils ont tentés d'être évités, afin de rendre compte de points de vue nécessairement impliqués et subjectifs : une surestimation des axes forts et du positionnement international de différents laboratoires ou, au contraire, une tendance à la sous-estimation, privilégiant généralement les initiatives individuelles au détriment des possibilités collectives et institutionnelles. À ce titre, les points forts de la recherche française sur les « aires culturelles » apparaissent en même temps que quelques points faibles soulignés par les personnalités interviewées.

D'autres sources d'informations ont été sollicitées afin de contextualiser les données et d'offrir des éléments de comparaison. Les rapports existants ont été utilisés pour fournir quelques exemples, la synthèse des Journées d'études *The Asian and Pacific studies and research in Europe* organisé par le Réseau Asie – IMASIE le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2009 ainsi que le rapport sur l'avenir des recherches sur l'Asie centrale ont été utilisés à plusieurs reprises et apparaissent en totalité dans les annexes (Annexe 6. Programme des journées d'études *The Asian and Pacific studies and research in Europe* ; Annexe 7. Synthèse des interventions des participants aux journées d'études *The Asian and Pacific studies and research in Europe* et Annexe 17. Le Laboratoire Asie centrale »).

Il reste cependant peu aisé de présenter une vue d'ensemble de l'état de la recherche en « aires culturelles » en Europe et dans le monde, difficulté également partagée par les ressortissants des pays concernés. Dans l'idéal, un tel travail aurait nécessité la consultation de spécialistes européens et internationaux dans les différentes « aires culturelles » et disciplines évoquées, tâche immense dépassant largement le cadre de ce rapport. Ce chapitre présente de ce fait quelques exemples et éléments de comparaison, signalant autant de fois que possible les différences structurelles entre la France et les pays européens ou occidentaux. Par ailleurs, « l'aire culturelle » Asie a pu être mieux approfondie.

Enfin, un état des lieux général serait là aussi nécessaire à établir, sous la forme d'une banque de données actualisées et d'une veille. Un tel outil offrirait d'une part, un cadre global orientant en permanence les propositions de recherche françaises, et, d'autre part, permettrait le renforcement et la mutualisation entre organismes travaillant sur les mêmes « aires culturelles » à un niveau européen et international. De la sorte, des programmes internationaux de recherche pourraient être plus aisément mis en place, et associeraient des chercheurs issus de pays encore mal intégrés (Serbie, Bulgarie, Roumanie par exemple).

A. Afrique

La recherche africaniste française paraît bien positionnée en Europe, et bien intégrée dans les réseaux européens. Le CEAN, le CEMAf et le CEAF (soit environ 200 personnes) sont ainsi membres institutionnels de l'AEGIS (Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies). Par ailleurs, la recherche africaniste française jouit d'un certain prestige en Afrique même, ce qui permet la mise en place de collaborations différentes avec les partenaires locaux, accroissant de fait la position de la France.

Les études africaines sont également développées au Pays-Bas et en Grande-Bretagne. Le centre d'études africaines des Pays-Bas est décrit comme excellent ; et de leur côté les Anglais paraissent extrêmement efficaces dans leurs interventions auprès des instances européennes.

Un frein français tiendrait à insuffisante maîtrise de l'anglais, pourtant nécessaire pour un meilleur placement auprès de divers organismes de financement, et une plus grande visibilité des travaux au travers de publications. Anglophones par nécessité de communication, Hollandais et Allemands semblent mieux se positionner dans les deux champs. Enfin, il n'existe que peu de projets initiés par la France à l'échelle européenne.

La recherche africaniste en Allemagne, en Italie, en Espagne et dans les pays scandinaves semble moins présente. Les africanistes portugais sont concentrés sur l'Afrique lusophone.

Elle est au contraire très présente aux États-Unis, pays qui constitue un pôle d'attraction d'africanistes ne réussissant pas à s'insérer en France. Le lobbying de la communauté africaine-américaine a en effet grandement contribué à promouvoir des études africaines dans les universités. Paradoxalement, elles renouvellent également l'intérêt américain pour le français.

L'intérêt japonais, et à moindre échelle chinois, pour l'Afrique tend également à croître. De nombreuses thèses japonaises ont été soutenues et sont en cours dans différents pays africains, et de nouveaux postes ouverts (Université de Nagoya par exemple). De la même façon, les chercheurs japonais affiliés aux musées d'ethnographie (tel que celui d'Osaka) mettent régulièrement en place des collaborations avec des chercheurs africains.

Il paraît donc, en conclusion, nécessaire d'ouvrir de nouveaux postes en France pour maintenir un rang important et imposer les recherches portant sur des disciplines autres que l'anthropologie, qui demeure majoritairement reconnue. Des initiatives récentes, telles que le Réseau thématique pluridisciplinaire (RTP) Études africaines mis en place en 2005 par CNRS¹⁴⁹, permettront une meilleure visibilité de la recherche à un niveau national et international, ainsi qu'une liaison accrue des laboratoires de recherche français au sein du réseau européen AEGIS (Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies).

B. Moyen-Orient

- Monde arabe

La grande qualité de la recherche française sur le monde arabe en général et le Moyen-Orient apparaît paradoxalement au travers des nombreuses propositions faites par les États-Unis à de jeunes chercheurs suffisamment anglophones. Plusieurs raisons semblent concourir à cette reconnaissance de la formation française. D'une part, elle allie une meilleure et une plus longue connaissance du terrain (deux ans contre six mois pour les jeunes chercheurs américains) et à une formation théorique approfondie. D'autre part, la spécialisation en France précède d'un à deux ans celle du système américain.

Les Britanniques semblent également bien positionnés, à travers un réseau dense de centres spécialisés dans les universités (SOAS, Cambridge, Oxford, Manchester, Durham, Exeter, Leeds...).

- Études sur le monde Juif

En raison de la présence d'une importante communauté juive en France, la France détient un rôle important en linguistique hébraïque – bien que le modèle en soit Israël et les États-Unis. À l'INALCO cependant, cet enseignement de l'hébreu n'aboutit pas nécessairement à la recherche, en raison des publics particuliers (retraités, public « communautaire »). La nécessité d'une « revitalisation » à l'exemple de ce qui se pratique aux États-Unis, a donc été émise, notamment par une plus grande place des études juives au CNRS.

Cet axe fort linguistique paraît contrebalancé par la faiblesse des études sur l'État d'Israël autrement que sous l'angle du conflit, notamment en économie. Un renouvellement des chercheurs ne semble pas d'être opéré, et il demeure localisé à Sciences-PO. La place du CNRS est donc relativement marginale.

¹⁴⁹ Réseau des Études africaines <http://www.etudes-africaines.cnrs.fr/>

En définitive, la nécessité d'une meilleure mutualisation des recherches ainsi que d'une plus grande implication du CNRS paraît importante, notamment pour les études sur le Moyen-Orient et le monde arabe. Pour les études juives, une proposition de création de deux pôles a été suggérée ; le premier se concentrerait sur l'apprentissage de l'hébreu et les recherches sur la modernité, le second sur la langue hébraïque, l'histoire et les textes (départements de Paris 3, Paris 4, Paris 8).

C. Amériques

Les centres et chercheurs américanistes participent à divers réseaux européens (IDA : Institut des Amériques, REDIAL : réseau de documentation et d'information sur l'Amérique latine, CESAL : Conférence européenne sur l'Amérique latine, réseau des études canadiennes...), réseaux dont l'initiative est française. Pourtant dans l'ensemble, un manque d'ouverture est observé, ainsi qu'une faible tendance à la valorisation de carrières par des séjours à l'étranger. Ce constat semble également lié à l'absence de cellules internationales aidant à la mobilité et aux recherches de financements européens et internationaux. Le manque de suivi avec l'Union Européenne est particulièrement mis en avant, au point que la proposition de l'ouverture d'un bureau à Bruxelles avec une fonction de veille sur les appels d'offres a été plusieurs fois soulignée par des américanistes, autant que par les autres spécialistes « d'aires culturelles ».

À ce titre, le modèle nord-américain a été cité comme étant plus souple : rapidement mis en place, évalué au bout de deux ans avec un éventuel désengagement en l'absence de résultats, il permet une réactivité et un lobbying plus efficaces.

D. Asie

Le positionnement de la recherche française au niveau européen et international apparaît difficile à évaluer et les avis contradictoires. D'une part en effet, et quelle que soit la sous-région concernée, la France compte des spécialistes extrêmement pointus sur certaines périodes ou thématiques spécifiques. D'autre part, la recherche française paraît concurrencée par des études britanniques, allemandes et hollandaises fondées sur une complémentarité plus grande des instituts et une bonne vision d'ensemble.

Les études sur l'Asie paraissent ainsi très développées au Royaume-Uni dans le cadre d'un système d'organisation de la recherche proche du système américain, c'est-à-dire généralement favorable aux initiatives privées (à l'exemple du Sainsbury Centre for Visual Arts, partie de la School of World Art Studies and Museology de l'University of East Anglia ou du Sainsbury Institute for the Study of Japanese Art¹⁵⁰).

D'une façon générale, la recherche académique britannique privilégie des centres temporaires, d'une durée de 4 à 5 ans, c'est-à-dire axés autour de programmes précis. Ceux-ci sont structurés autour de grands centres permanents (ainsi le Centre for the Study of African Economies, CSAE, à Oxford, géographique et disciplinaire). Les centres constitués autour des programmes se caractérisent par un service administratif minimal, un petit noyau de chercheurs titulaires, évalués en fonction du nombre de financement de projets obtenus, et le recrutement temporaire de jeunes chercheurs. Ces derniers sont donc contraints de rechercher de nouveaux contrats à la fin de leur participation. Le système britannique apparaît donc assez « léger » mais également compétitif et peu enclin à des projets de longue durée. En contrepartie, les centres et programmes de recherche sont dotés de moyens financiers significatifs.

¹⁵⁰ Lady Sainsbury a également financé l'installation de la section africaine du Museum of Mankind au British Museum

La SOAS : School of Oriental and African studies

La SOAS, fondée en 1916, est un des collèges de l'University of London. Elle est entièrement dévolue aux « aires culturelles » dans leurs multiples aspects (historiques, archéologiques, linguistiques, musicaux, économiques, etc.). Sa compétence et son statut de leader en Europe pour les études orientales sont reconnus, et elle se situe au 9ème rang de la liste des quinze meilleures universités mondiales établie en 2008.

A la fois université et centre de recherche, la SOAS se démarque par sa combinaison entre « aires culturelles », thématiques et disciplines. Elle compte 350 chercheurs et enseignants pour 4 600 étudiants de 130 pays et comprend 4 grandes facultés, 17 départements et 38 centres de recherche (Annexe 7. Synthèse des interventions des participants aux journées d'études *The Asian and Pacific studies and research in Europe* : Royaume-Uni – a. SOAS)

Les projets de recherche sur l'Asie actuellement menés par les équipes de la SOAS, portent, parmi d'autres sur :

- Analyse des langues iraniennes anciennes (Bactriane) ;
- Traduction et édition commentée de l'épopée de Gilgamesh ;
- Dictionnaire du Manichéisme ;
- Documentation des pratiques culturelles tribales de l'État de l'Arunachal Pradesh (Inde) ;
- Culture tibétaine.

Néanmoins, les tendances de la recherche actuelle et les thèmes des conférences sur l'Asie du Sud dans le Royaume-Uni soulignent une approche « Commonwealth » des thématiques du développement, de la politique sociale et des processus diasporiques.

L'Allemagne compte divers instituts et universités travaillant sur les « aires culturelles » et plus spécifiquement sur l'Asie. C'est un système fortement compétitif, dans lequel un jeune chercheur ne peut être recruté que comme assistant pour 5 ans et en général hors de son université d'origine, puis finir son habilitation avant de passer un concours d'entrée comme titulaires d'un poste à l'Université. De nombreux jeunes chercheurs ne peuvent ainsi s'intégrer dans les organismes de recherche, bien que les salaires des post-doctorants soient particulièrement attractifs.

Néanmoins, l'Allemagne a développé des dispositifs particulièrement performants dans certains domaines.

L'Archéologie extra-européenne en Allemagne

L'organisation de l'archéologie extra-européenne en Allemagne résume assez bien les caractéristiques de la recherche dans ce pays.

Le système allemand pour l'archéologie est un effet proche du système français, c'est-à-dire mixte, et comprend des académies de Länder, des universités, et le DAI (Institut Allemand d'Archéologie) qui possède plusieurs sections dont une consacrée à l'Eurasie. A la différence de la France pourtant, cet institut d'archéologie dépend directement du ministère des Affaires étrangères. Le DAI est par ailleurs caractérisé par une vision particu-

lière, ancrée dans la tradition allemande, qui mêle art, histoire, ethnologie et archéologie tout en préservant l'indépendance des disciplines¹⁵¹ et possède une très riche bibliothèque et des fonds documentaires.

Les missions archéologiques allemandes hors d'Europe sont, au final, moins nombreuses que les missions françaises, mais également plus sélectives et mieux dotées en budget. Elles sont également supportées par un réseau d'ONG et de fondations particulièrement opérationnelles, telles que la fondation Volkswagen, le prix Leibnitz, la fondation Thyssen, etc., offrant de nombreuses bourses.

- *Asie orientale et Asie du Sud Est*

Les avis paraissent partagés sur le positionnement français dans les études internationales sur la Chine et le Japon. Les études sur le Sud-Est asiatique paraissent variables selon les thèmes et l'échelle européenne ou internationale. La concurrence allemande et britannique est en effet forte – les Britanniques ont récemment multiplié les centres d'études chinoises et créé de nouveaux dispositifs. Les universités américaines ont mis en place, pour leur part, des instituts fédératifs agissant comme autant de « boîtes à projets » extrêmement efficaces, à l'exemple du Chicago Centre for East Asian Studies. Le CNRS semble avoir joué son rôle de structuration ; mais dans ces cas comme dans d'autres, une mutualisation accrue des études sur ces aires permettrait d'amplifier la visibilité française.

L'association européenne d'études chinoises, organisée par les Français, paraît cependant dynamique¹⁵². Par ailleurs, la place de l'École Française d'Extrême-Orient est surtout reconnue en Asie du sud-est et en archéologie et dans les études religieuses. Les thématiques privilégiées de l'EFEO sont transversales et transnationales et portent notamment sur les traditions monumentales (archéologie, histoire de l'art et de l'architecture) , les traditions écrites et religieuses (philologie, épigraphie, histoire des littératures et histoire des religions) , les recherches en histoire (étude des minorités chinoises, de l'organisation sociale des villages en Chine du Nord, de l'histoire culturelle régionale en Chine du Sud, des processus de légitimation dans la société japonaise et l'anthropologie des contacts dans l'histoire du Vietnam). Toutefois, le fonctionnement de l'EFEO, qui offrait des postes pérennes, semble être remis en question. Si le projet était adopté, les enseignants nommés à l'avenir à l'EFEO le seraient pour une durée contractuelle d'environ trois ans, comme dans les autres Écoles françaises à l'étranger. La place de l'EFEO dans les études européennes est confortée par un important financement de l'Union Européenne pour le projet ECAF, dont l'objectif est d'étendre le réseau à l'Europe afin que d'autres institutions françaises et européennes puissent être accueillies dans les centres.

- *Asie centrale*

La France accueille un nombre croissant de scientifiques centre-asiatiques dans le cadre du programme Diderot, d'échanges de courte durée assurés par la FMSH ou par des équipes d'accueil, et de nombreux jeunes chercheurs de la région sont inscrits en France, mais peine néanmoins – et malgré la présence de bons spécialistes -, à garantir un position-

¹⁵¹ Un des anciens directeurs de la DAI est par ailleurs devenu le président des Fondations Culturelles de Prusse, donc Ministre de la Culture d'Allemagne et a initié le projet en cours de transformation du paysage muséal allemand, dans lequel de grands musées d'art et d'ethnologie seront réunis dans le château de rois de Prusse en cours de restauration.

¹⁵² L'association européenne d'études chinoises organise une conférence en 2012 en partenariat avec l'INALCO et Sciences Po.

nement international fort. Ainsi, la France manque de spécialistes de l'époque coloniale en Asie centrale, en Afghanistan et au Xinjiang.

Les études sur l'Asie centrale paraissent en effet également en essor au niveau européen et international, et particulièrement en Allemagne, en Italie, et au Japon. De manière générale, les recherches paraissent mieux structurées et mutualisées, à l'exemple du réseau américain mis en place à Harvard à destination du monde anglo-saxon (Central-Eurasia-L@fas.harvard.edu).

L'Allemagne détient une place centrale dans les études centre-asiatiques et caucasiennes, avec une politique volontariste dans certaines institutions privilégiant l'histoire et l'anthropologie (Universités de Halle et de Berlin), avec implantations dans de vastes bâtiments et construction de bibliothèques. Le centre Max Planck conserve également une position déterminante.

Les chercheurs allemands sont généralement recrutés par CDD, mais soutenus par des bourses privées (Gerda Henkel, Volkswagen) qui attirent également des experts étrangers. Certaines d'entre elles, à l'exemple des bourses Humboldt, qui prévoient une période exclusivement destinée à l'apprentissage de l'allemand. En ce sens, les Allemands se sont internationalisés et s'insèrent efficacement dans les programmes européens.

L'essor des études centre-asiatiques (histoire, anthropologie, archéologie) à Turin, Bologne, Venise a été opéré par la création de postes et l'augmentation des financements, souvent au travers de fondations privées comme celle du Grand-Orient. Ces différents centres demeurent actifs, malgré un fléchissement ; de beaucoup de colloques y sont organisés avec l'anglais comme langue véhiculaire. Les liens avec la France sont cependant peu développés.

En Russie, pays historiquement présent dans toute la zone, un certain partage thématique et disciplinaire entre villes peut être observé : Saint-Pétersbourg concentre les équipes pour l'érudition, Moscou pour le contemporain, Kazan et d'autres centres en province pour le régional.

Des tentatives occidentales de renforcement d'instituts de recherche régionaux ont cependant récemment échoué, à l'instar de l'institut italien de Samarkande, cantonné à servir de base à la mission archéologique. Cependant, et à ce titre, la France paraît dotée d'une implantation particulièrement efficace (IFEAC). Enfin, le projet américain d'un institut à Tachkent n'a jamais réussi à voir le jour.

- *Le monde turc*

Des laboratoires paraissent bien placés au niveau européen, et paraissent regrouper des équipes sans équivalent dans certains domaines, tel que les études du monde ottoman ou l'islam dans les Balkans. La mobilité des chercheurs paraît assez bonne, de même que l'élaboration de programmes internationaux. Toutefois, les doctorants étrangers accueillis ne s'insèrent que rarement en France, où leurs compétences seraient pourtant bienvenues.

- *Le monde Iranien*

Les iranologues paraissent de moins en moins nombreux dans toute l'Europe, bien qu'un centre spécialisé existe encore à Vienne. En Grande-Bretagne, cette spécialité semble éclatée entre différentes universités (Oxford, Cambridge, Édinbourg) et des centres ont été fermés ces dernières années. De la même façon, des spécialistes de l'Iran sont éparpillés, en Allemagne, entre Berlin, Hambourg, Göttingen et Marbourg.

Dans ce domaine comme pour d'autres régions, la situation italienne semble s'être fortement dégradée ces dernières années, notamment avec la quasi fermeture à Rome de l'Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente (IsIAO).

L'association européenne des iranologues, qui compte environ 300 membres et est ouverte aux pays d'Europe de l'Est et à la Russie, est ainsi composée de nombreux chercheurs sans postes.

À un niveau international, des spécialistes existent au Canada (Toronto). Aux États-Unis, la recherche sur l'Iran semble principalement réduite à la langue. Par contre, et le fait mérite d'être souligné, le Japon compte un nombre croissant de spécialistes entre 30 et 45 ans.

La visibilité de la France est cependant garantie par de nombreuses publications et une revue classée A sur le plan international *Studia Iranica*. La France demeure également incontournable pour certaines périodes, à l'exemple de la période Sassanide, des langues anciennes - sogdiennes. Elle constitue donc un pôle d'attraction pour les doctorants de l'étranger. L'absence de postes ouverts constitue cependant un frein pour le développement des études sur l'Iran, mais également sur le monde indien. Les dix à quinze candidatures annuelles passent pourtant en majorité par la section 33, rendant difficile le recrutement d'autres disciplines. À ce titre, une section « Aires culturelles » devrait permettre d'élargir le champ des recherches sur cette zone. En dernier lieu, la collaboration internationale demeure réduite et mobilise rarement plus de 3 personnes par projet.

Enfin, et indépendamment des grandes régions considérées de « l'aire culturelle » Asie, certaines disciplines restent peu représentées en France, ou cantonnées dans une situation « marginale », à l'exemple des sciences politiques : aucun centre spécialisé n'existe en effet et les quelques spécialistes qui sont disséminés dans des laboratoires généralistes, tels que le CERI.

Lacunes géographiques et « ethnicisation » dans la recherche en sciences politiques sur l'Asie

Le rapport Darbon-JaffreLOT dresse un constat préoccupant des lacunes sur certaines régions qui, si elles ne peuvent être étendues aux domaines mieux représentés de l'histoire ou de la linguistique, illustrent certains déséquilibres de la recherche française sur l'Asie.

Il est ainsi possible d'observer :

- Un faible intérêt longtemps porté à Taïwan, légèrement croissant aujourd'hui mais largement insuffisant ;
- Un intérêt également insuffisant des recherches sur la Birmanie, le Laos, l'Indonésie, la Malaisie ;
- Une quasi absence d'études sur la Corée - dans l'ensemble des disciplines - ;
- Une inadéquation entre l'importance de la zone et la recherche sur le Pakistan, le Bangladesh et le Sri Lanka ;
- Des déséquilibres entre disciplines et spécialités au sein d'équipes « aires culturelles », à l'exemple du CERI où en 2003, sur sept politistes, deux seulement travaillaient sur le Japon. A ce titre, les lacunes paraissent particulièrement importantes en sociologie politique, en histoire politique et diplomatique depuis Meiji ;

Enfin, le peu d'intérêt porté aux questions d'insertion de l'Asie dans les relations internationales, et spécialement pour l'Asie du Sud. Par ailleurs, cette analyse souligne également un phénomène dit « d'ethnicisation » des recherches. Les difficultés liées à l'apprentissage de la langue, et conjointement le retard pris dans les carrières et les avancements, semblent décourager certains jeunes chercheurs français et favoriser conjointement

des doctorants issus des pays concernés, les « native speakers ». Entre 1980 et 2002, 21,8% seulement des thèses soutenues en France sur la Chine l'ont été par des Français, 42,5% des 32 projets de thèse en science politique sur la Chine l'ont été par des chinois, 90,9% sur la Corée par des Coréens, pour Taïwan 50% par des Chinois, 22 des 23 thèses soutenues sur la Thaïlande l'ont été par des Thaïlandais. Cette proportion s'inverse toutefois, pour des raisons historiques, pour le Vietnam, et pour d'autres causes, pour le Japon (27,9% de thèses en sciences politiques soutenues par des Japonais).

Présenté en 2004, le rapport concluait cette partie sur l'Asie orientale en soulignant un « cercle vicieux » entre l'étroitesse du vivier des jeunes chercheurs, l'absence des débouchés et le nombre restreint des chercheurs titulaires, tous éléments ne permettant pas aux études de science politique sur l'Asie de s'imposer au niveau européen.

Christophe Jaffrelot et Éric Seizelet, « L'état de la recherche française en science politique sur l'Asie », in Dominique Darbon et Christophe Jaffrelot (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et Perspectives », 2004

En dernière analyse, le positionnement de la recherche française sur l'Asie au niveau international paraît ambivalent, entre chercheurs spécialisés et individuellement reconnus, mais encore relativement peu soutenus et insérés dans les programmes internationaux. Les différents entretiens et documents consultés permettent cependant de synthétiser ainsi les recommandations et propositions émises :

- Une politique plus souple de recrutement au travers de sections spécialisées, permettant le renouvellement des chercheurs et l'ouverture vers des zones et des thématiques peu représentées ;
- Un lobbying conséquent, éventuellement supporté par un bureau spécialisé, notamment auprès de l'ERC ;
- Une possibilité renforcée d'appartenance à deux ou plusieurs laboratoires, garantissant le maintien des compétences sur certaines zones lors du départ de chercheurs vers de nouvelles institutions ;
- Une synergie accrue et institutionnalisée entre différentes équipes travaillant sur un champ commun ou complémentaire, par exemple dans le cadre de fédérations ou de regroupements.

E. Pacifique-Océanie

La France paraît détenir une position encore dominante en Océanie, mais sa place est concurrencée par les Britanniques notamment (University College London, Sainsbury Research Unit University of East Anglia). Les États-Unis, principalement centrés sur Hawaï, restent dispersés.

De petites équipes de 3 à 5 personnes travaillant sur l'Océanie existent également en Écosse (St Andrews), en Allemagne (Göttingen), en Norvège (Bergen), en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche (Vienne) mais aussi en Slovaquie. L'Université de Bergen, bien que n'ayant aucun intérêt historique direct en Océanie accorde cependant une importance institutionnelle aux recherches sur le Pacifique et trouve des fonds étrangers. Aux Pays-Bas, le centre Nijmegen pour les études sur l'Asie et le Pacifique (CPAS) associé à un institut Max Planck compte environ 25 chercheurs titulaires et 14 jeunes chercheurs associés. Leurs pro-

grammes couvrent non seulement l'anthropologie, mais le droit, l'histoire, la géographie humaine et le développement et le centre travaille en étroite collaboration avec l'association néerlandaise des études sur l'Océanie (NVOS) ainsi que d'autres centres spécialisés sur l'Asie. Le CPAS est un des membres fondateurs de la société européenne des océanistes.

À l'université de St Andrews, en Écosse, le Saint Andrews Centre for Pacific Studies favorise les recherches sur le Pacifique et l'Océanie en exonérant des frais d'inscription en 3ème cycle d'anthropologie sociale. Enfin, le plus important centre britannique est celui de l'université de East Anglia, financé par sur les fonds privés de Lord et lady Sainsbury.

En France, le CREDO a établi de nombreux liens avec ces différents centres européens, notamment après de l'UCL et du centre de Njimenguen, et de la société européenne des Océanistes (ESfO) dont il est un des concepteurs. Il participe également à de grands projets européens : projet ECHO-II, 5ème PCRD de la Commission Européenne, et développe une collaboration active avec plusieurs institutions australiennes, néo-zélandaises et américaines (Association for Social Anthropology in Oceania). Cette dimension internationale devrait être accentuée dans les prochaines années.

En dernière analyse, si la communauté des océanistes paraît peu nombreuse, elle semble également très active. À ce titre, le renouvellement et le recrutement de chercheurs apparaît comme une nécessité dans les années à venir, pour compenser des départs importants vers d'autres pays.

IV.3. Conclusions

Ainsi que le soulignent différents intervenants, la France ne possède pas un équivalent théorique et conceptuel de la notion de « Non Western cultures » ou de « Außereuropäische Kulturen » dans les pays anglo-saxons et germaniques. Cette notion constitue pourtant un des principes de légitimation et de pertinence de la plus grande représentation des « aires culturelles » dans les universités et les centres de recherche européens ou américains.

En dépit de ses axes forts, généralement fondés sur une compétence internationalement reconnue dans l'érudition, la recherche française en SHS s'impose de façon très inégale dans les autres pays occidentaux. Considérée à l'étranger comme lacunaire sur certaines aires, elle tend à être décrite par ses membres comme « franco-française », autocentrée, « colbertiste » et, en définitive, insuffisamment ouverte aux programmes internationaux. Il s'agit dès lors de « sortir de sa coquille », et d'un certain « provincialisme français ». La singularité du modèle structurel français paraît ainsi difficile à expliquer aux partenaires potentiels, parfois au niveau du fonctionnement même d'une UMR. De ce fait, des équipes d'envergure (des « grands laboratoires »), plus souples et offensives, dépendant en général des hautes écoles, sont fréquemment citées en exemple : tel est le cas du CERI, qui revient à de nombreuses reprises, notamment en raison d'une politique de financement prioritaire pour la mobilité des chercheurs sur le plan international et l'efficacité de son lobbying.

Dans la plupart des « aires culturelles » étudiées en France évoquées ci-dessus, quelques améliorations proposées reviennent régulièrement pour une meilleure visibilité de la France :

Au niveau national :

- La création de laboratoires ou d'instituts fédératifs ressortant clairement « d'aires culturelles » et servant de plateformes communes, à l'exemple des instituts fédératifs nord-américains ;
- Une plus grande fluidité des chercheurs entre le CNRS et les autres institutions de recherche et notamment une meilleure connexion avec les universités ;

- Un recrutement de jeunes chercheurs spécialisés, tant au CNRS que dans les universités, afin de pallier les départs en retraite, mais également de diminuer la tentation de départs vers les centres étrangers.
- Sur le plan européen et international :
- Une publication accrue en anglais et l'introduction d'un plus grand bilinguisme dans les revues françaises existantes ;
- Une plus grande réactivité et un soutien accru pour les appels d'offres européens et internationaux et, en conséquence la mise en place d'une « culture du financement » encore largement absente en France ;
- En conséquence, le renforcement du bureau CNRS à Bruxelles pour un meilleur accès à l'ERC notamment par une diversification des spécialistes (parlement, Commission etc.) et une meilleure représentation dans les instances européennes ;
- Une insertion plus volontariste dans les réseaux internationaux et un développement accru, par la France, de programmes transrégionaux ;
- Un accroissement des recherches en partenariat avec les chercheurs des aires et des pays concernés, assorti d'un programme d'accueil élargi ;
- La multiplication de chaires de chercheurs invités et de façon générale, des chercheurs étrangers associés.

Ces différentes propositions sont précisées et développées dans les conclusions générales de ce rapport.

V. CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET PROPOSITIONS

Cette partie reprend et complète les recommandations esquissées dans différentes parties.

Les propositions qui suivent sont essentiellement issues d'entretiens accordés par des directeurs de laboratoire, des enseignants chercheurs, des chercheurs (statutaires et post-doc), des universitaires et des personnels administratifs. Le principe retenu a été celui du « carottage », c'est-à-dire de sondages partiellement aléatoires et ponctuels (Annexe 5. Intervenants lors des entretiens). Par conséquent, les propos rapportés engagent des opinions diverses et parfois contradictoires dont tente de rendre compte la présente synthèse

V.1. Propositions pour le renforcement du rôle de l'INSHS dans les recherches sur les « aires culturelles »

Ce chapitre est articulé en deux grandes parties. La première, d'ordre plus général, fait état de différentes critiques et de propositions de renforcement de l'INSHS. Elle aborde donc tour à tour les questions de formation, de recrutement et d'amélioration du système actuel de la recherche.

La seconde est plus précisément consacrée aux « aires culturelles ». Faisant le bilan des expériences passées et s'appuyant sur l'état des lieux présenté plus haut, cette partie reprend quelques éléments évoqués plus haut, propose de nouveaux dispositifs à mettre en œuvre et esquisse des propositions concrètes.

I.1.1 État des lieux et modifications suggérées

A. Renforcement du rôle du CNRS

La singularité du CNRS, notamment en termes d'accueil des spécialités érudites, de sécurité et de liberté intellectuelle des chercheurs titulaires, d'opportunités de missions sur le terrain et de recherches de longue durée, demeure appréciée, sinon enviée, à un niveau international. Par ailleurs, sa complémentarité avec les universités est également saluée, bien que la tradition française de recherche soit essentiellement perçue comme individuelle. Le CNRS pourrait néanmoins voir son rôle renforcé par un certain nombre de réaménagements internes qui porteraient aussi bien sur une prise en compte plus importante des mutations sociales et des modes de diffusion des connaissances, une plus grande mutualisation des structures de recherche que sur une plus grande souplesse (le terme est récurrent mais n'est guère défini dans les entretiens) du statut, du suivi et de l'évolution de la carrière des chercheurs.

Les différentes appréciations et propositions recueillies peuvent être synthétisées ainsi qu'il suit :

- *Fonction du CNRS*

Les avis divergent sur la fonction qui devrait être celle du CNRS, sur la nécessité de lui réserver un rôle déterminant de coordination, ou au contraire sur l'importance d'une mutualisation avec les universités et les hautes écoles. Son rôle de structuration est néanmoins considéré comme fondamental dans certains domaines, à l'exemple de l'archéologie dont le départ des SHS a été plusieurs fois évoqué, lors du projet INRAP-Culture fin 2007 et plus récemment avec l'INEE.

Les délais et plus généralement la lourdeur de l'appareil administratif sont fréquemment soulignés, de même que la nécessité d'un accroissement budgétaire. Il s'agirait de procéder à un suivi plus volontariste, fondé sur une véritable prospective, qui pourrait être évalué de façon quinquennale.

- *Prospective*

Le développement d'une prospective en phase avec les mutations sociales est suggéré à plusieurs reprises, en vertu du principe qu'une société en crise tend à attendre plus de la recherche, et conjointement à se montrer plus exigeante. La nécessité de développer des partenariats en dehors des UMR ainsi que des expertises auprès des institutions publiques et privées est de multiples fois soulignée.

Une programmation des thématiques fortes sur 10, 20 ou 30 ans, portant à titre d'exemple sur les pays émergents ou le Sud Est asiatique, pourrait être dégagée par des « *search committees* », ou encore par un conseil scientifique interdisciplinaire. Ce conseil permettrait également de coordonner et rediriger les appels d'offres des ministères, à l'exemple des comités existants au Japon, en Chine ou en Inde, mais également de définir des objectifs de recherche limités, à court terme, pour répondre à des questions sociales ponctuelles.

Dans le même ordre d'idées, une telle prospective devrait conduire à la définition des politiques – à moyen et long terme –, de mutualisation « externe » (universités, hautes écoles) mais aussi « interne », entre unités de recherche regroupées autour d'équipes et de thématiques clairement définies.

Enfin, une meilleure diffusion interne des résultats est souhaitée, aussi bien sous la forme d'un annuaire, que de la mutualisation des banques de données ou du développement des enseignements numériques (podcast), à l'exemple de ce qui se pratique au Collège de France.

B) Remise en question du rôle du Comité National

Le rôle d'un Comité National (CN) amputé de ses fonctions budgétaire et d'évaluation est diversement apprécié. Des avis lui assignent d'une part, une fonction importante pour le recrutement des chercheurs, reconnaissant l'intérêt des rapports publics consultables. D'autre part, des critiques plus nombreuses reviennent sur une gestion dite « de pénurie », manquant d'ampleur et de prospective. Le système de recrutement actuel, décrit comme « fermé », la présence de rapports de force sinon d'un certain mandarinate, de logiques corporatistes et de lobbies des syndicats expliciteraient ainsi une faible compétitivité de la recherche et la présence de projets peu novateurs, essentiellement consensuels et empiriques.

La nécessité d'une politique nouvelle est particulièrement sollicitée dans le recrutement des chercheurs.

C. Gestion et programmation des ressources humaines

Un système interactif de gestion des chercheurs pourrait être mis en place et orientée vers leurs potentialités et leurs capacités à interagir entre eux. Celui-ci prendrait en compte l'apparition de problèmes nouveaux, portant aussi bien sur la pénurie de postes, et l'augmentation du nombre de doctorants que sur un meilleur rééquilibrage entre disciplines, thématiques et « aires culturelles » ou un nouveau statut des chercheurs non-titulaires. Des propositions détaillées, émanant des personnes interrogées sont présentées ci-dessous.

a. Systèmes de formation et recrutement

- La réforme des thèses

Une réforme du système des thèses paraît nécessaire en raison du déséquilibre entre le nombre croissant de doctorants (400 à 500 nouveaux doctorants par an uniquement à l'EHESS) et le nombre de postes ouverts. À ce titre, les primes d'encadrement doctorales des universités, obligeant à un certain quota d'étudiants acceptés, participent à cet accroissement des thèses¹⁵³.

Les conditions des thèses ont cependant changé ces trois dernières années. D'une part en effet, leur durée tend à se réduire. Outre qu'elle met sur le marché un nombre croissant de jeunes chercheurs, la généralisation de thèses en trois ans, à l'exemple de Sciences Po, paraît défavorable pour les doctorants relevant des « aires culturelles » pour lesquels la connaissance d'une à deux langues, ainsi qu'une longue recherche sur le terrain, sont souvent requises. Par ailleurs ces sujets de recherche sur trois ans déterminent un certain type d'analyse ; les travaux manquent parfois de profondeur conceptuelle et historique.

D'autre part, l'effondrement des allocations doctorales, qui couvrait auparavant 60 à 80% des thèses (monitorat, allocations monétaires, allocations des instituts français à l'étranger ou de l'EHESS) contre environ 20% aujourd'hui, pose un problème crucial, réduisant d'autant l'attractivité de la recherche française et freinant la coopération internationale.

La nécessité d'un système de bourses plus performant impliquerait de fait une sélection des doctorants. Le mode de sélection des thèses est un sujet sensible, régulièrement débattu. Si certains avis sont en faveur d'une telle sélection qui permettrait de réduire le nombre de doctorants en créant un contrôle plus rigoureux à l'entrée en thèse, et par ailleurs d'éviter nombre de désillusions, les avis divergent sur la nécessité d'ouvrir un concours. L'exemple italien ne plaide pas en cette faveur, réduisant l'accès à certaines disciplines et favorisant à la fois un certain conformisme et la montée en puissance de groupes de pression dans les grands laboratoires.

De la même façon, la question des études payantes revient régulièrement avec des avis contrastés. Pour certains, le système actuel tend implicitement vers son établissement (les références à la SOAS sont ainsi fréquentes). À l'exemple de Sciences Po, les frais pourraient être liés aux revenus des familles et donc redistribués sous forme de bourses. Ce système semble problématique dans les universités où de nombreux étudiants peuvent légitimement solliciter une aide et contraire à une tradition française différente du système anglo-saxon, dans lequel des systèmes de « grants » à taux zéro permettent aux étudiants de financer leurs études. Le système allemand retient plus l'attention, en raison des différences de frais selon les Länder et de l'existence de financements mixtes.

Enfin, le programme doctoral de l'EPHE, dans lequel les étudiants doivent passer tour à tour par différents pays dans le cadre de leur thèse (en l'occurrence par l'Allemagne, l'Italie et la France), paraît intéressant.

¹⁵³ Les taux annuels de la prime d'encadrement sont les suivants (chiffres 2002-2003)

- professeurs des universités de 1^{re} classe : 6 302,08 EUR ;

- professeurs des universités de 2^{ème} classe : 4 819,13 EUR ;

- autres enseignants-chercheurs : 3 336,03 EUR. »

(source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417109>)

- Le soutien aux post-docs

Une politique de suivi paraît également fondamentale pour les post-doctorants, dont la situation est décrite comme une véritable « longue traversée du désert », entre précarisation et désillusion. Elle est accentuée par un certain décalage des revenus entre pays européens¹⁵⁴.

Le risque majeur, plusieurs fois évoqué, est de voir à terme se tarir le recrutement de jeunes chercheurs de talent. Les suggestions les plus intéressantes visent, dans cette perspective, à attribuer au CNRS un rôle accru dans l'encadrement de la transition doctorants – post-doctorants sous la forme d'un statut intermédiaire de contrats provisoires préalables à un recrutement définitif ou encore de programmes assez souples de trois-six ans.

- Problèmes liés aux recrutements au CNRS

Les différents problèmes liés aux modes de recrutements apparaissent d'autant plus fondamentaux qu'une vague de départ à la retraite devrait prochainement toucher de nombreuses disciplines des SHS et surtout les « aires culturelles ».

Les avis recueillis divergent sur l'opportunité de conserver un recrutement à vie, garantissant le confort intellectuel sur une longue durée, et une ouverture vers des contrats temporaires divers, convertibles ou non en titularisation. La gestion des chercheurs titulaires pourrait également acquérir une plus grande souplesse, notamment en ce qui concerne les changements disciplinaires et les voies dites de dégageement vers des fonctions d'enseignement, d'encadrement ou administratives.

L'enjeu des modes de recrutement est donc de taille, notamment dans le cadre d'une forte augmentation des contrats temporaires¹⁵⁵.

Une refonte des politiques de recrutement implique également une meilleure coordination avec les universités. Une fluidité plus importante entre recherche et enseignement est régulièrement demandée. Si la proposition Allègre d'un recrutement préalable à l'université avant toute candidature au CNRS ne rencontre pas une forte adhésion, non plus que la hiérarchie implicite qu'elle suppose, la pertinence du détachement des universitaires dans la recherche est appréciée, et de la même façon le passage de chercheurs dans l'enseignement, par exemple au bout d'une dizaine d'années. Plus encore et afin d'éviter les « doublons », un dialogue renforcé pourrait être mis en place entre le CNRS et le CNU, notamment sous la forme d'une grande plateforme ENS-EHESS-INALCO-EPHE-CNRS et UNIVERSITES.

Les améliorations proposées tiennent en trois grands points :

Une politique volontariste de recrutement, au travers de postes fléchés ou colorés.

Une révision des procédures de sélection des candidats et des recrutements.

Une nouvelle politique de contractualisation.

¹⁵⁴ A titre d'exemple, les post-doctorants allemands ne bénéficient pas d'un salaire fixe, mais de bourses d'une durée comprise entre 6 et 24 mois. Le montant des bourses du Max Planck Institute varie selon le statut du post-doctorant et s'établit entre 2100 et 3260 €/mois pour les étrangers et 1443 et 1826 € pour les Allemands. Cette bourse accordée pour une durée de deux ans peut être étendue d'un an. Le coût de la vie est par ailleurs inférieur à celui de la France.

¹⁵⁵ Cette question déborde largement le cadre du CNRS. D'après le rapport 2009 sur « L'état des lieux de l'emploi scientifique » (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), les universités et la recherche totalisent 37 000 personnels non titulaires. Ce chiffre est estimé à 45.000, voire 50.000 (soit 20% des effectifs) par une intersyndicale de 19 organisations du supérieur et de la recherche.

a. Postes fléchés

L'objectif d'un maillage du territoire par la publication de postes profilés et fléchés rencontre une adhésion quasi-générale. Le fléchage des postes permettrait ainsi une coordination plus visible des recrutements, mais également une plus grande souplesse dans la définition des profils. Dans les faits, et bien qu'il n'y ait pas de limite d'âge, les jeunes chercheurs de trente-cinq à quarante ans, qui ont pris environ cinq ans à acquérir des langues étrangères, se voient défavorisés lors du recrutement. Cette particularité, propre aux chercheurs en « aires culturelles » devrait être mieux prise en compte lors des recrutements et des évaluations des carrières.

Fléchage et coloriage des postes permettent également de les réserver aux meilleurs candidats, et de ne pas les pourvoir en leur absence. Pour être pleinement efficaces, ces deux mesures supposent la participation de spécialistes des champs concernés, notamment externes au CNRS, ce qui est déjà le cas, et étrangers, dans l'évaluation des candidats.

b. Suivi des candidatures

En l'absence d'études quantitatives autres que les rapports du CN, le nombre de candidatures reçues au recrutement général est évalué à 50 (et jusqu'à 100) dossiers par poste ouvert. Cette situation paraît de nature à générer de grandes frustrations parmi les candidats non retenus. À ce sujet, l'absence d'une présélection des meilleurs dossiers, comparable à celle du CNU, paraît contribuer aux désillusions subséquentes. Cette présélection est donc souhaitée par certains, mais également totalement rejetée par d'autres pour qui elle signifie la disparition d'un « modèle » CNRS.

La mise en place d'une pépinière des candidats rencontre en revanche l'adhésion et le rôle important que les UMIFRE pourraient y jouer a été mentionné à plusieurs reprises. Ce vivier des jeunes chercheurs talentueux prendrait autant en compte le parcours effectué que les potentiels ainsi que cela se pratique ailleurs (Japon, grandes universités anglaises et depuis peu Espagne). L'objectif est en effet également d'évaluer les potentialités futures du candidat (renouvellement des problématiques, élargissement des champs d'études) mais suggère une forme de présélection des candidatures.

c. Procédures de recrutement

L'absence de spécialistes du domaine concerné au sein des jurys d'évaluation des candidats focalise de nombreuses critiques. Il paraît dans la plupart des cas aberrant de disposer de 10 minutes pour juger de l'originalité d'une démarche intellectuelle et du parcours d'un candidat, surtout s'il travaille sur les « aires culturelles ». Des spécialistes externes pourraient donc être ponctuellement sollicités.

De façon générale, le modèle de recrutement à l'américaine retient l'attention de nombreux chercheurs, d'autant qu'il est déjà progressivement utilisé à Sciences Po. Fondé sur des comités *ad hoc* recrutant pour une durée déterminée, il présente pour ses tenants l'avantage de lutter contre la « rigidité épouvantable » des modalités actuelles de recrutement. Son application suppose une bonne connaissance du vivier et une orientation des postes : de fait, une première sélection des candidatures serait effectuée par un jury de 10 à 15 personnes.

La possibilité d'une présentation orale ou d'une présentation inaugurale, à l'instar de ce qui se pratique dans les universités suisses et nord-américaines, est également suggérée.

d. Recrutements contractuels

Deux thèses s'affrontent à ce sujet, séparant en deux moitiés quasi égales les opinions recueillies. Les partisans de contrats à vie s'inquiètent d'une précarisation croissante, sinon de la paupérisation, des jeunes chercheurs, de leurs faibles capacités de réinsertion, et de

l'impossibilité conséquente de planifier la recherche sur une échéance supérieure à 5 ou 7 ans. La généralisation de CDD apparaît dans cette perspective comme la « pire des bonnes idées », réduisant d'autant l'attractivité de la recherche française.

À l'inverse, les partisans d'une généralisation de contrats temporaires soulignent que ce sont justement la souplesse et l'articulation des postes sur des contrats et des moyens qui attirent des jeunes français plus internationalisés que leurs aînés à l'étranger. Il s'agit pourtant de structurer une pratique qui s'inscrit déjà dans les faits, et d'offrir ainsi de meilleures passerelles d'évolution des carrières. L'exemple anglo-saxon est fréquemment cité, notamment sous la forme d'une adaptation du système des « tenure ».

Le système des « Tenure »

Le « tenure » est un système de titularisation temporaire soumis à évaluation du jeune chercheur. Suivant en général un ou plusieurs post-docs, il doit lui permettre de faire ses preuves autour d'un cahier des charges, dans la direction d'une équipe, la publication, l'organisation de colloques, la recherche de crédits et de projets autour de son nom. A terme, au bout de six ans environ, le chercheur peut postuler pour une titularisation pleine (« tenure »), procédure aussi sévère qu'un recrutement normal. Il peut donc soit rejoindre l'université, soit être obligé de la quitter.

Le recrutement sous forme d'un système équivalent et réadapté de « tenure » est ainsi proposé à plusieurs reprises pour rompre un « corporatisme négatif » et une certaine routine, et faciliter une plus grande mobilité des chercheurs. Proche dans son principe de l'ancien système des attachés de recherche (7 ans d'évaluation), les « tenure » se heurtent cependant à des mises en garde à propos d'un environnement socioprofessionnel ne garantissant pas la même possibilité de reconversion des chercheurs (comme cela existe, par exemple au États-Unis où la présence d'un anthropologue est courante dans les entreprises), et sur la pression conséquente des syndicats. Le souhait que les entreprises privées engagent davantage les ex-chercheurs a été évoqué à plusieurs reprises.

La contractualisation pourrait également prendre la forme de contrats temporaires de 3 à 6 ans, éventuellement reconductibles une fois et assortis d'une possibilité de titularisation. De la même façon, le statut des chercheurs associés pourrait obtenir une meilleure reconnaissance : reconnu par le CNRS avec une évaluation de l'unité et une inscription dans Labintel, il s'apparenterait au « Visiting Fellow » anglo-saxon. Un tel accueil de chercheurs étrangers est déjà en cours à l'Institut des Amériques et a abouti à plusieurs projets de collaboration en cours.

D'une façon plus générale, le développement de l'accueil de chercheurs étrangers permettrait de mieux structurer des programmes internationaux de coopération scientifique associant un laboratoire international associé et une unité mixte internationale, ce qui correspondrait par ailleurs au contrat d'objectifs 2009-2013 du CNRS ¹⁵⁶.

f. Chaires d'excellence

Dans le même ordre d'idées, et à l'instar de ce qu'Arnold Migus, directeur général du CNRS de 2007 à 2010, a créé au Collège de France, des chaires CNRS pour des seniors temporaires pourraient voir le jour dans le cadre de programmes mieux établis. Cette « sélection par l'excellence » pourrait faire l'objet d'un appel d'offres et être suivie par un comité

¹⁵⁶ Contrat d'objectifs 2009-2013 du CNRS avec l'État, version post-CA du 01 octobre 2009, p.19

de sélection avec, à la clef, un système de rattrapage des meilleurs candidats non retenus par des bourses ERC.

g. Recrutement de chercheurs interdisciplinaires et multidisciplinaires

Le décalage entre le discours en faveur de l'interdisciplinarité et les pratiques a été maintes fois souligné. Dans la plupart des cas en effet, un chercheur inter- ou pluridisciplinaire est pénalisé par l'organisation actuelle des sections et perçu comme atypique, voir non conforme.

Les solutions préconisées sont diverses sinon contradictoires. Le développement de thématiques pluridisciplinaires de deux ans a été évoqué, de même que des mesures incitatives pour des recherches transversales ou multidisciplinaires qui pourraient être prévues dans un calendrier des charges.

- Amélioration de la situation des chercheurs titulaires et problèmes d'évaluation

Le système actuel d'affectation des jeunes chercheurs recrutés est fréquemment décrit comme trop rigide, ne favorisant ni la flexibilité des thématiques, ni le changement de discipline, encore moins la mise en place de programmes de collaboration avec les autres disciplines scientifiques (l'écologie constituant le seul bon exemple).

La situation des chercheurs titulaires confirmés paraît confrontée à plusieurs problèmes distincts, dont le premier est lié à l'âge de la retraite. Pour certaines personnes interviewées, la retraite à 65 ans paraît littéralement « absurde » alors que l'âge du recrutement tourne au mieux autour de trente-trente cinq ans, qu'un chercheur devient véritablement compétent autour de quarante ans et que la qualité de la recherche dépend de l'accumulation de données longues à acquérir. Pénalisant la recherche en SHS, elle devrait dès lors être impérativement assouplie à l'exemple du système américain où l'enseignant-chercheur décide seul de l'âge de son départ à la retraite.

La nécessité de conserver des temporalités longues aux chercheurs vise à éviter une prolifération des projets de recherche, à l'instar de ce qui se produit aux États-Unis. Cette multiplication paraît possible dans le cadre de l'ANR, mais difficilement conciliable avec la politique du CNRS et le travail d'un chercheur. Il peut en effet s'écouler près de deux ans et demi entre le terrain, la mise en ordre et la publication des données. Par ailleurs, les programmes de recherche des chercheurs titulaires paraissent parfois difficilement contrôlables.

La réintroduction d'attachés de recherche titularisés paraît cependant nécessaire à la relance d'une politique efficiente de progression interne.

Enfin, le problème de l'éclatement des infrastructures est de nature à entraver la recherche. La nécessité de formules mixtes avec des ancrages forts dans des bâtiments, associées à des structures de réseaux transversaux (séminaires, rencontres régulières, bases de données communes) apparaît comme incontournable.

Place de l'archéologie dans l'INSHS

L'Archéologie pose actuellement un problème particulier. Des tentatives de fédération d'équipes ont été effectuées dans le passé (le Centre de Recherches Archéologiques de Valbonne lancé par Henri Seyrig a fonctionné entre 1973 et 1998). Son échec relatif tient entre-autres à un éclatement territorial trop important, mais également à l'influence croissante de la notion d'Environnement. Cette tendance favorisant l'étude des interactions hommes-milieus s'inscrit dans un courant général, souligné notamment par Alain Schnapp, et matérialisé par l'Institut National de l'Écologie et de l'Environnement. Dominante au sein de la section 31 et au-delà dans les

universités et disposant de crédits accrus, elle se heurte cependant à de vives oppositions au sein du CNRS, principalement en ce qui concerne les sciences de l'Antiquité. L'INEE apparaît dans ce cadre comme une imposition du modèle américain, dans lequel l'archéologie serait réduite à de l'archéométrie, confortant de fait la mise en place de deux types d'archéologie concurrentes (« scientifique » et « technique »). L'ancrage de l'archéologie dans les SHS ne paraît pas s'opposer à une coopération avec l'INEE, mais permettrait d'éviter une évaluation des archéologues par des spécialistes de l'environnement ou de l'écologie.

La restructuration de l'Archéologie au CNRS pourrait probablement être justifiée par un passage aux dimensions européenne et mondiale.

V.I.2. Politiques de coopération

A. Coopération de l'INSHS avec les universités et les grandes écoles

Les propositions de coopération accrue entre l'INSHS et les universités s'orientent vers deux axes apparemment contradictoires.

D'une part, selon une première conception, le constat préliminaire peut être extrêmement tranché : au terme d'une véritable réforme des universités et des hautes écoles, le CNRS devrait être intégré aux universités et disparaître, c'est-à-dire cesser de jouer un rôle de soutien et de structuration de la recherche. Différentes propositions soumettent le recrutement au CNRS à un échec préalable à l'université ou bien, comme dans la proposition Allègre, à un recrutement du CNRS passant par l'université. Un avis prône également la fermeture de l'EHESS et d'autres hautes écoles, et l'intégration de ses chercheurs, ainsi que des spécialistes des aires culturelles, dans les universités. De façon générale, il s'agirait d'effacer progressivement les différences entre enseignants et chercheurs et de créer un profil unique naviguant alternativement ou conjointement entre les deux structures, avec une charge d'enseignement diminuée et des périodes sabbatiques plus fréquentes. L'objectif serait, à terme, d'éviter une forme de « balkanisation » des instituts et des thématiques (à titre d'exemple, l'enseignement de l'Arabe et la recherche sur les zones arabophones pourraient être regroupés dans une plateforme Paris 4, Paris 8, Paris 3 et INALCO). Dans les domaines peu représentés, tels que le Proche-Orient ancien ou l'Iran, la nécessité d'avoir des enseignements à l'université paraît d'ailleurs cruciale pour une visibilité de la recherche.

D'autre part, la mise en place d'une équivalence entre chercheurs et enseignants est souhaitée par les partisans de l'importance du CNRS qui, en accordant moins de pouvoir aux universités, soulignent à quel point le CNRS constitue une « béquille » pour la recherche à l'université. Le projet de création de chaires CNRS de longue durée pour les enseignants s'inscrit dans une perspective qui ne vise pas à abolir les délégations de service de 1 à 4 ans. De la même façon, une proposition porte sur le recrutement d'enseignants-chercheurs attachés au CNRS. Il est d'ailleurs rappelé que les directeurs de recherche du CNRS pouvaient, dans le passé, postuler comme professeurs à l'université.

Une meilleure mutualisation entre les deux institutions domine cependant ces deux axes opposés de perception. Elle permettrait notamment de créer puis d'augmenter un vivier commun de candidats et donc de rassembler le potentiel de recherche et de développer encore plus les cotutelles de thèses. Le développement des années sabbatiques tous les cinq ans – avec deux années consécutives par anticipation –, pourrait permettre d'offrir des ponts, mais aussi d'accroître les relations entre chercheurs et entreprises. Des rapprochements ont également été proposés, par exemple entre les études sur l'Asie de l'EHESS, de l'EPHE, de l'INALCO et de Paris VII à Bercy.

L'exemple des universités américaines reste là encore fréquemment cité. La charge d'enseignement y est en effet fonction des activités de recherche, et en conséquence, aménageable et parfois fortement réduite. Adapté au contexte français à la faveur de la loi LRU accrue, ce système permettrait la création de chaires mixtes, ou des enseignants-chercheurs recrutés par l'université auraient l'opportunité de faire de la recherche sur une longue période avec une charge d'enseignement réduite à un tiers ou un quart¹⁵⁷. Cette suggestion aurait le mérite de diminuer les redondances disciplinaires, mais suppose des moyens budgétaires et immobiliers considérablement accrus, ainsi que le doublement des postes créés.

B. Coopération avec le ministère des Affaires étrangères et européennes

Des experts du CNRS pourraient contribuer au renforcement du ministère des Affaires étrangères et européennes et proposer des expertises au travers de programmes visant des aires comme l'Asie orientale et des pays tels que l'Inde, la Russie ou la région du Maghreb, auxquels collaboreraient doctorants et post-doctorants. Ceux-ci seraient engagés pour 3 ans au ministère et rémunérés par le CNRS. Des postes en cotutelle pourraient être créés.

Bien qu'exemplaire et unique en son genre, la coopération CNRS-ministère des Affaires étrangères et européennes pourrait s'appuyer sur des rencontres plus fréquentes avec le personnel diplomatique et les ambassadeurs, contribuant notamment à préciser les grandes problématiques et recherches sur les pays concernés (voir supra « relations CNRS-MAEE »). Différents centres fournissent déjà de l'information stratégique ; celle-ci serait d'autant plus pertinente si une plus grande interaction avec les UMIFRE était mise en place.

De façon plus générale enfin, cette collaboration devrait pouvoir intéresser d'autres ministères (Défense, Éducation, Santé).

C. Optimisation des rapports entre l'INSHS et le réseau des UMIFRE

Si certaines voix s'interrogent sur la pertinence du maintien de certaines UMIFRE, l'optimisation éventuelle des rapports entre l'INSHS et le réseau des UMIFRE diffère selon la proposition de les intégrer totalement au ministère des Affaires étrangères et européennes ou de les conserver au sein du CNRS.

La première option s'appuie sur l'exemple des grands instituts d'Athènes, Rome, du Caire, de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) ou de la Casa Velasquez. La seconde, plus souvent représentée, souligne un mode de gestion meilleur des UMIFRE, basé sur des conseils scientifiques et d'administration, et en conséquence une indépendance qui réduit les risques de subordination des chercheurs aux ambassades.

Dans cette perspective, les chercheurs continueraient à être rattachés aux UMR et envoyés dans les UMIFRE en fonction de leurs programmes de recherche pour une durée de trois à six mois, ou encore dans le cadre d'une année sabbatique. Les post-docs pourraient y être placés dans l'attente de leur éventuel engagement, et éventuellement pris en charge au travers de l'ANR, le système actuel de bourses d'aide à la mobilité paraissant insuffisant. Une formule particulière pourrait également être mise en place pour les chercheurs : invités sur une longue période, ceux-ci pourraient effectuer plusieurs déplacements en maintenant la possibilité de revenir pour de longues périodes en France. La révision du système des barèmes de salaires est également demandée avec insistance dans le sens d'une uniformisation des revenus.

¹⁵⁷ Cette réduction des charges d'enseignement n'apparaît pas nécessaire, en France, dans des institutions telles que l'EHESS ou l'EPHE, où elles sont déjà réduites.

De nouvelles UMIFRE sont suggérées : en Afrique où une UMIFRE renforcerait la collaboration avec des laboratoires locaux encore insuffisamment développés, au Brésil et en Australie, ainsi qu'à Pékin (UMIFRE européenne) ou à New-Delhi.

Dans tous les cas, la spécificité des UMIFRE comme lieux d'accueil de projets divers doit être maintenue.

D. Amélioration du fonctionnement de programmes de recherche dans le cadre de l'ANR

Les programmes de recherche dans le cadre de l'ANR, pour intéressants qu'ils soient, interdisent de fait la candidature de chercheurs non titulaires.

Diverses propositions soulignent donc la nécessité d'un accueil des porteurs de projets ANR non-titulaires par les laboratoires intéressés (les « retours des post-docs » n'étant pas suffisants). Des ANR fléchés permettraient l'appel à candidatures auprès de post-doctorants excellents.

La possibilité de prolonger les projets jusqu'à cinq-six ans est également souhaitée.

E) Coopération internationale

Le non-enclavement et la circulation des chercheurs sont régulièrement mentionnés pour définir une politique efficiente de coopération internationale. Les invitations régulières de professeurs étrangers par l'EHESS, choisis par une commission pour un séjour de 2-3 mois, servent ici d'exemple de mobilité « normale », et comparés à une pratique plus largement développée aux États-Unis et ailleurs en Europe.

À ce titre, la création de chaires européennes, sélectionnées et financées par Bruxelles, engageant des spécialistes bien payés avec une période d'essai, est proposée. Deux types de chaires pourraient être distingués : les premières, plus longues dans la durée, pourraient être dévolues à des chercheurs d'exception. Les secondes, itinérantes, permettraient à des spécialistes aux compétences reconnues mais sans débouché professionnel d'enseigner dans plusieurs universités européennes (par exemple à Bologne, au SOAS à Londres, à l'INALCO de Paris). Ces chaires itinérantes seraient comptabilisées dans un temps complet d'un universitaire en « poste européen ».

Paris pourrait ainsi devenir un pôle d'excellence dans différents domaines en servant de plate-forme pour ces postes européens.

La mobilité des jeunes chercheurs est également souhaitée à plusieurs reprises, notamment au travers d'un renforcement des bourses spécialisées, garantissant à la fois un enrichissement et un ancrage français.

La coopération internationale concerne également la diffusion des ouvrages publiés en français. Celle-ci implique une meilleure adéquation de la présentation aux publics visés. En ce sens, l'exemple de la diffusion au Canada francophone apparaît plutôt défavorable aux ouvrages français. La nécessité de la traduction régulière vers l'anglais est également soulignée à plusieurs reprises.

F) Appel aux puissances privées

Contrairement à l'Italie, la Suisse et les États-Unis, où les lois fiscales permettent de réinvestir les bénéfices du pétrole dans le domaine culturel (notamment en Archéologie), et où un riche particulier est capable de créer une chaire sur l'Asie centrale, la France ne favorise pas un soutien de fonds privés vers la recherche.

De telles actions devraient pourtant être développées soit selon une proposition, par une taxe sur les entreprises privées au bénéfice de la recherche publique, soit par le biais d'un recrutement plus important de spécialistes SHS par les entreprises privées. Enfin un sys-

tème de surveillance des appels d'offres et d'expertises devrait permettre le renforcement des relations entre chercheurs et entreprises.

V.2. Propositions pour une réforme de la recherche en « aires culturelles »

Ainsi qu'il a été possible de le constater, les « aires culturelles » structurent selon des modalités variables, tant explicites qu'implicites, une part conséquente de la recherche au CNRS. Certaines structures, de l'Institut des Amériques ou du Réseau Asie à des laboratoires et UMR et aux programmes thématiques transversaux, sont inscrites dans le paysage scientifique et y participent pleinement. Une cartographie a permis d'en dresser l'état des lieux, et de mettre en évidence des absences en termes de couverture et de présence.

L'introduction générale souligne également la nécessité de dépasser une opposition apparente, mais peu fondée, entre « aires culturelles » et recherches disciplinaires. La mobilité de plus en plus importante, acquise ou souhaitée, entre plusieurs champs de recherche tend à renforcer la complémentarité des approches aérales, thématiques et disciplinaires, et plaide pour un regroupement des laboratoires en instituts ou Maisons, et de façon générale pour une mutualisation des compétences et des partenariats.

Dans cette perspective, une organisation en « aires culturelles » pourrait permettre d'impulser une nouvelle politique de la recherche française à court et moyen terme et permettrait à la France de constituer un pôle européen. Les questions majeures portent cependant sur l'articulation du dispositif, notamment en ce qui concerne les relations entre « aires culturelles » et réseaux disciplinaires, l'analyse des frontières des « aires culturelles » et l'élaboration de programmes trans-aires et transdisciplinaires. Enfin, les modalités de mise en place éventuelle de ces regroupements par « aires culturelles » sont diversement appréciées. De façon générale, les propositions soulignent à la fois la nécessité de restructurations significatives, à même d'impulser un nouvel élan de la recherche, et une volonté de les réaliser dans le cadre des structures existantes, afin d'emporter l'adhésion des chercheurs. La section 44 dite « orientaliste », en place entre 1961 et 1991 a servi dans ce cadre de modèle pour apprécier les points positifs et négatifs d'un tel dispositif et proposer certaines adaptations.

Ce sous-chapitre rend compte des principales propositions à travers les points suivants :

- Propositions de thématiques-clés et de découpage des « aires culturelles »
- Mesures en faveur du recrutement
- Mutualisation des équipes et des infrastructures

V.2.1. Propositions de thématiques-clés

Les thématiques pluridisciplinaires futures qui pourraient constituer un point de départ à des centres pilotes au sein d'une section « espaces » ou « aires » au CNRS doivent prendre en compte l'évaluation des manques ainsi que les programmes internationaux existants. Les propositions suivantes de thématiques-clés s'appuient néanmoins sur un double dispositif aéral et thématique, étant entendu que le disciplinaire participe des deux champs.

Le tableau indicatif ci-dessous ne prétend pas répondre à l'ensemble des suggestions, mais tente de regrouper les propositions majeures de création d'aires culturelles et de thématiques transversales.

AC	Europe	Europe Centrale	Mondes Asiatiques	Amériques	Proche orient	Mondes Africains
Régions peu représentées			Asie centrale Corée Vietnam Japon Iran contemporain	Amérique du Nord		Afrique Sub-saharienne (Tchad)
Thématiques Insuffisamment développées		Économies en transition	Empires et colonialisme non-classique Monde confucéen		Israël Palestine (économie)	
Thématiques transversales	Migrations Histoire – mémoire dans les constructions politiques Santé, développement, écologie Défense et sécurité, conflits Transferts culturels Politiques et pratiques des empires					

Fig. 116 – Synthèse des propositions de regroupement par aires culturelles et thématiques

Les politiques du développement, de la pauvreté ou des conflits envisagés dans une perspective large, objectifs importants de la Banque Mondiale, paraissent peu présentes dans les thématiques SHS¹⁵⁸. Le développement reste ainsi plutôt abordé à l'IRD, alors que de nombreux centres existent ailleurs en Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, Pays Scandinaves notamment). Les marges des « aires culturelles » constituent également des domaines d'investigation ponctuels porteurs, qu'ils soient régionaux ou thématiques¹⁵⁹.

Ces quelques propositions n'épuisent pas, à l'évidence, les questions liées au statut des Maisons ou des Instituts « aires culturelles ».

V.2.2. Propositions pour l'établissement de nouveaux centres « aires culturelles »

La définition de problématiques nouvelles, à la fois thématiques et disciplinaires, au sein de regroupements en « aires culturelles », requiert une réflexion concernant la mise en place de nouveaux instituts ou laboratoires. Il ne s'agit pas dans cette perspective, de déconstruire ni de dépouiller les structures existantes, mais bien plus de cibler leur potentiel, de renforcer

¹⁵⁸ 3 programmes sur 18 dont l'INSHS assure le pilotage scientifique, portent sur le « développement » pris dans son sens large : Longévité et vieillissement ; Mousson ; Ville et environnement).

¹⁵⁹ A titre d'exemple, une journée d'études organisée par l'IISMM sur « L'Islam des marges » et dont les actes sont en cours de publication, s'est avérée particulièrement intéressante, réunissant plusieurs terrains et disciplines.

certains regroupements et certains postes par la mise en place d'alliances, de fédérations ou de GIS¹⁶⁰.

Une réorganisation en faveur des « aires culturelles » devrait ainsi être bâtie à la fois sur la pluridisciplinarité et l'ancrage spatial mais également reliée, au travers de diverses thématiques et de passerelles, aux disciplines générales. Pour reprendre les termes d'Yves Chevrier, il s'agit donc d'un « enchâssement réciproque », dont l'objectif serait de rompre avec un certain confort d'habitudes et de pensée.

Les propositions varient à ce sujet entre un regroupement de centres de recherche sous une direction scientifique ou la création de plateformes communes, telles que des réseaux Afrique, Europe, Asie ou Océanie. Les transformations pourraient être réalisées en plusieurs étapes reflétant deux méthodologies distinctes, l'une progressive, l'autre plus tranchée.

Il serait ainsi possible dans la première optique, et ainsi que plusieurs avis le soulignent, de renforcer les « aires culturelles » dans les laboratoires disciplinaires existants en s'efforçant de les développer de façon réaliste (des propositions de création des unités consacrées aux langues altaïques, à l'Asie centrale, à l'Europe centrale et orientale ont été enregistrées). Une mutualisation des efforts entre structures travaillant dans les mêmes régions devrait améliorer cette réforme douce, qui aurait le mérite de rechercher un soutien de la communauté et d'utiliser les ressources financières existantes.

Une méthode plus volontariste consiste à joindre infrastructures et réseaux, et de manière plus ample, à réorganiser la recherche au profit de regroupements d'unités favorisant l'émergence de grands laboratoires, à l'instar du CERI. La création d'une Maison des Mondes (africains, américains, asiatiques, pacifique, européens, ...) suppose une politique d'investissement et d'incitation, la mise en place de collaborations stratégiques avec différents laboratoires thématiques et les UMIFRE, et la création de réseaux denses (« networks »). Des infrastructures immobilières correspondantes imposeraient la Maison des Mondes dans le paysage scientifique, formant la base de nouveaux regroupements et agissant comme un « hôtel à projets ».

Il serait alors important, pour que la diversité interne soit maintenue, qu'une association de thématiques et de disciplines mais également de générations de chercheurs puisse être consolidée. Dans tous les cas, les laboratoires disciplinaires, qui constituent une logique dominante depuis plusieurs décennies, devraient être associés à cette réorganisation dès le départ.

Trois types de laboratoires coexisteraient donc, par ordre d'importance en personnel : disciplinaires, thématiques et « aires culturelles ». L'articulation se ferait autour de thématiques transversales larges, mais aussi d'une mobilité accrue des chercheurs entre plusieurs champs. La coopération avec les institutions d'enseignement et de recherche est fondamentale dans un dispositif de cette nature, et un des gages de sa pérennité.

À ce titre, et ainsi qu'il a été proposé à plusieurs reprises, l'organisation d'un grand colloque pluridisciplinaire regroupant des spécialistes de différentes aires du CNRS, des universités et des experts étrangers, devrait permettre à la fois de discuter du concept des « aires culturelles » (héritages, spécificités) intégrées dans une perspective globale et des thématiques transversales, et ainsi de définir plus finement les priorités en terme de programmes et de recrutements disciplinaires.

¹⁶⁰ Groupement d'intérêt scientifique (GIS) : contrat de recherche qui lie plusieurs laboratoires ou organismes sans personnalité morale, à la différence d'un GIP, groupement d'intérêt public, qui peut recevoir des fonds privés et recruter des personnels (ex : GIS Amérique latine relie des UMR et des universités).

V.2.3. Favoriser le recrutement pour les « aires culturelles »

L'ancrage disciplinaire, prédominant dans les recrutements, ne paraît pas fondamentalement remis en cause d'autant que des équilibres disciplinaires internes apparaissent nécessaires pour les « aires culturelles ». En l'état cependant, le cloisonnement des disciplines ne favorise pas un recrutement en faveur des « aires culturelles » et de ce fait la part des critères non scientifiques (lobbys, cooptation) paraît encore trop importante.

Selon François Constantin, auteur d'un rapport sur le recrutement de la section 40, les candidats pour les « aires culturelles » représentaient entre 32% et 44% des candidatures pour le concours CR2 entre 1996 et 2003 mais n'ont obtenu que 9 postes en 8 ans. Le découragement des candidats serait à l'origine d'une nette diminution des dossiers présentés à partir de 2001 et jusqu'en 2003 qui ne totalisent plus que 15,5 – 24% selon les années. La même tendance s'affiche pour le concours CR1 : les « aires », constituant entre 14% et 45% des candidatures, n'ont obtenu que 3 postes. Pour le concours de DR2 la situation est plus optimiste : les « aires » totalisent entre 27% et 35% des candidatures, et ont reçu 13 postes¹⁶¹.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
CR2	45/16/-	34/13/1	63/19/-	54/24/2	63/20/2	79/14/1	60/9/1	81/19/2
CR1	31/14/-	27/8/1	23/7/1	20/4/1	34/13/-	39/5/-	53/11/-	26/5/-
DR2	40/14/2	32/12/2	41/11/3	31/9/-	34/10/1	33/11/-	36/10/2	29/8/3

Fig. 117 – Concours du CNRS de 1996 à 2003 / Nombre de candidats en général, de candidats « aires culturelles » (hors UE) et de recrutements sur les « aires culturelles » (hors UE)

L'exemple de la Section (44) dite « orientaliste »

La section 44 « Langues et civilisations orientales », dite des « orientalistes », a été créée en 1960¹⁶² et renforcée avec l'arrivée de Maurice Godelier à la direction de l'INSHS en 1981.

Totalement atypique à cette date en raison de son caractère pluridisciplinaire, regroupant des disciplines d'érudition et de terrain, elle a notamment permis le recrutement de plusieurs jeunes chercheurs¹⁶³. L'initiative, arrêtée en 1991 lors de la réforme du CN¹⁶⁴, n'a pas été étendue à d'autres AC pour des raisons diverses, tenant à l'état de la recherche dans les autres « aires culturelles » et à une certaine réserve des autres sections. Les chercheurs et les équipes orientalistes ont été dispersés dans plusieurs des nouvelles sections du CN, mi-disciplinaires, mi-thématiques. L'avantage de la section 44 consistait à donner une plus grande « souplesse » dans les recrutements des chercheurs sur les « aires » et à les introduire dans des sections disciplinaires.

Dès l'origine, un certain nombre de questions se sont posées, concernant notamment l'intitulé de la section, la pertinence de la définition de l'« aire culturelle », ou l'importance des

¹⁶¹ François Constantin, « Les aires culturelles au travers des concours de recrutement du CNRS – données quantitatives », in Pierre-Robert Badue in Dominique Darbon et Christophe Jaffrelot (coordination), Rapport sur « La recherche sur les aires régionales en science politique. Bilan et Perspectives », 2004, pp.4-8.

¹⁶² Thomas Brisson, « La critique arabe de l'orientalisme en France et aux États-Unis. Lieux, temporalités et modalités d'une relecture », Revue d'anthropologie des connaissances, 2008, vol. 2, n° 3, p.509.

¹⁶³ Il est en l'état impossible de préciser le nombre exact des chercheurs « aires culturelles » recrutés par la section 44, Labintel n'ayant pas conservé la section du recrutement initial, tandis que les autres données « confidentielles » sont restées fermés. Toutefois, d'après les entretiens, 36 chercheurs sur les « aires » ont pu être recrutés en 6 ans.

¹⁶⁴ C. Gyss-Vermande (éd.), Livre blanc de l'orientalisme français, Paris : Société Asiatique, 1993, p.23.

langues dans le recrutement. Dans l'ensemble pourtant, cette initiative a été appréciée au point que différentes personnalités demandent sa restauration, dans une forme redéfinie. La section 44 « Orientaliste » constitue ainsi un exemple de structuration possible, à condition toutefois qu'elle puisse être étendue à d'autres « aires culturelles » extra-européennes et européennes.

La validité de cette demande s'appuie sur l'existence de plusieurs sections « aires culturelles » au CNU (9, 11, 12, 13, 14, 15), bien que celles-ci soient en majorité consacrées aux langues et littératures. Malgré une prédominance des langues européennes, présentées dans cinq de ces sections sur 6 (langues slaves comprises), le CNU possède également une section « orientalisante » qui, contrairement à ce que son intitulé le laisse penser, est une section interdisciplinaire (15 - Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques) (Annexe 54. Sections du Comité National des Universités en SHS).

La nette dominante de chercheurs travaillant sur la France et l'Europe au sein du CNRS et des universités est à l'origine d'une proposition de *discrimination positive* qui vise à réserver dans chaque section, la moitié ou les trois quarts des postes pour des aires culturelles extra-européennes durant une période donnée.

Les postes fléchés affectés à différentes équipes contribueraient à renforcer la marge de manœuvre du CNRS en faveur des « aires culturelles » au travers de thématiques préalablement identifiées et, à ce titre, il convient de conserver la possibilité de recruter pour les « aires culturelles » des chercheurs relevant de différentes sections disciplinaires. L'écueil majeur en effet, serait de mettre les sections interdisciplinaires ou les « aires culturelles » en minorité et de constituer de fait des ghettos pluridisciplinaires ou à l'inverse, trop spécialisés. À ce titre, une commission interdisciplinaire et inter-aérale de 21 membres pourrait être mise en place à la fois pour assurer le suivi du recrutement par « aires culturelles » et définir des profils novateurs.

V.2.4. Réseaux et diffusion des connaissances

A. Création de réseaux

La mise en place de Maisons ou d'Instituts des mondes spécifiques doit impérativement être soutenue par la mise en place de réseaux efficaces.

La plupart des réseaux actuels prennent la forme des sociétés savantes, elles-mêmes fragmentées et souvent consacrées à des publications. Dans la majorité des cas, les chercheurs participent aux rencontres des sociétés à titre personnel plutôt qu'institutionnel et les initiatives des regroupements paraissent encore largement tributaires d'initiatives personnelles (par exemple en ce qui concerne les assises des études chinoises). Pour être plus performantes au niveau international¹⁶⁵, elles devraient donc à la fois être supportées par des structures de recherche, et réunies au sein de fédérations soutenues par le CNRS.

B. Revues

La création de revues s'inscrit dans cette politique de diffusion des connaissances. Deux propositions ont été émises à ce sujet. Un premier niveau de diffusion des recherches pourrait prendre la forme d'une lettre propre à chaque « aire culturelle », « working paper » qui, à

¹⁶⁵ À titre d'exemple, les spécialistes de l'Océanie disposent en France de la Société des Océanistes logée au Musée du quai Branly ; en Europe de l'European Society for Oceanists (EFSO : 250 membres au total, y compris chercheurs sur contrats et doctorants) ; en Amérique du Nord, de l'Association for Social Anthropology in Oceania et de la Pacific History Association (PHA).

l'exemple de la Lettre du CEFRES, est non indexée. Une revue de portée internationale, impérativement bilingue français-anglais, permettrait une plus grande visibilité des recherches¹⁶⁶. Elle pourrait être éditée sous forme numérique, afin d'en alléger la charge.

C. Bases de données

La mise en place de passerelles entre bases de données est également fondamentale, sous forme d'une base commune aux recherches sur les « aires culturelles ». Elle pourrait agir en complément ou être intégrée au projet ADONIS (TGE) mis en place par l'INSHS pour développer un accès unique aux données et aux documents numériques inhérents aux Sciences Humaines et Sociales, et qui à terme créera des interfaces avec les autres projets européens retenus (CESSDA, CLARIN, DARIAH, EROHS, ESS, SHARE) (Annexe 1. Abréviation et sigles).

D. Colloques et rencontres

Le projet d'un colloque préliminaire sur la définition des regroupements et besoins en « aires culturelles », fondé sur un bilan des rencontres sur les aires culturelles organisées au CNRS et ailleurs ces dernières années, paraît complémentaire de rencontres plus spécialisées dont la périodicité reste à définir¹⁶⁷.

Dans le même ordre d'idées, des journées d'information sur le fonctionnement de l'ANR, l'ERC et les bourses CNRS paraissent nécessaire pour les spécialistes des « aires culturelles ».

Par ailleurs, les problématiques propres aux « aires culturelles » pourraient être incluses dans les différents colloques prévus dans les mois à venir¹⁶⁸.

E. Pour une culture des « aires culturelles » : des manuels scolaires au système d'agrégation

Un travail de sensibilisation et de diffusion des connaissances sur les « aires culturelles » paraît nécessaire en amont. D'une part en effet, l'agrégation en histoire est essentiellement basée sur l'histoire française puis européenne et n'accorde aucune place aux « aires culturelles ».

D'autre part, les manuels scolaires, généralement descriptifs, tendent à résumer fortement les caractéristiques de chaque région du monde concernée, les réduisant le plus souvent à quelques éléments clés, sinon à des stéréotypes et une « aire culturelle » telle que l'Afrique, demeure quasiment inexistante. Dès l'année prochaine toutefois, des instructions pédagogiques vont permettre d'introduire l'Afrique médiévale dans le programme des collèges.

Il paraît donc nécessaire d'organiser des journées de réflexion et de sensibilisation regroupant responsables de l'agrégation et inspecteurs d'académies afin d'intégrer de façon plus perceptible les aires culturelles dans une histoire globale.

¹⁶⁶ A l'exemple de l'International Journal of Urban and Regional Research (IJURR) longtemps dirigée par Patrick le Galès.

¹⁶⁷ Les Congrès du Réseau Asie, par exemple, sont biennaux.

¹⁶⁸ Notamment lors du projet de colloque avec la IMSHS intitulé « Archéologies en perspectives » prévu pour fin juin 2010

V.2.5. Questions immobilières

Une réorganisation en faveur des « aires culturelles » implique également un regroupement des locaux au sein de Maisons clairement identifiables, sinon en un lieu commun, une « Maison des mondes » qui servirait à fédérer les maisons ou instituts consacrés aux diverses « aires culturelles ». En l'état, l'éclatement d'une UMR sur 5 ou 7 sites pose un problème majeur, freinant les dispositifs de collaboration et de synergie. Des structures plus importantes, regroupant locaux de recherche et bibliothèques, permettraient également d'optimiser les ITA.

Le logement des post-doctorants et des chercheurs invités continue à être problématique et plusieurs propositions suggèrent la création d'un « Hôtel », partagé avec les universités, ainsi que c'est notamment le cas sur le campus de l'université de Strasbourg, dans les foyers de l'ENS et récemment dans la structure d'accueil du Collège de France.

Table des illustrations

Fig. 1 – Répartition des 318 Unités SHS selon leur principe de constitution.....	13
Fig. 2 – Répartition selon leur principe de constitution des 103 Unités ayant répondu.....	13
Fig. 3 – Répartition des intervenants par Aire culturelle.....	14
Fig. 4 – Répartition des intervenants par Discipline.....	15
Fig. 5 – Répartition des intervenants par position.....	16
Fig. 6 – Répartition des intervenants par organisme.....	17
Fig. 7 – Les 126 unités et les différents types de découpage.....	34
Fig. 8 – Les 318 unités SHS par type.....	44
Fig. 9 – Répartition des 318 unités SHS selon leur nombre de tutelles.....	45
Fig. 10 – Création des unités SHS, par année.....	46
Fig. 11 – Répartition géographique des 318 unités SHS.....	46
Fig. 12 – Gestion régionale des unités SHS.....	47
Fig. 13 – Répartition des 216 unités SHS et de leurs 9 405 chercheurs entre les délégations.....	48
Fig. 14 – Importance d'intervention des différentes sections du Comité Nationale pour les unités SHS.....	49
Fig. 15 – Répartition des 96 Unités selon les grandes périodes d'études.....	49
Fig. 16 – Les 37 Unités travaillant sur seule période et total des unités travaillant sur plusieurs périodes.....	50
Fig. 17 – Détail des 59 unités travaillant sur plusieurs périodes.....	51
Fig. 18 – Répartition des 96 Unités en fonction du nombre de périodes étudiées.....	51
Fig. 19 – Nombre cumulé d'Unités par période étudiée.....	52
Fig. 20 – Les 96 unités SHS selon le nombre de sections du CN dont elles dépendent.....	52
Fig. 21 – Répartition hommes/femmes parmi les chercheurs.....	54
Fig. 22 – Pyramide des âges ITA / Chercheurs de l'INSHS (2007).....	55
Fig. 23 – Pyramide des âges ITA / Chercheurs du CNRS (2007).....	56
Fig. 24 – Pyramide des âges Doctorants et post-doctorants / Chercheurs et ITA titulaires en SHS.....	57
Fig. 25 – Pyramide des âges Non titulaires / Chercheurs et ITA titulaires en SHS.....	58
Fig. 26 – Pyramide des âges Chercheurs, doctorants et post-doctorants / ITA titulaires en SHS.....	58
Fig. 27 – Pyramide des âges Chercheurs / ITA titulaires en SHS.....	59
Fig. 28 – Type de regroupement des 318 unités SHS par principe de conception.....	60
Fig. 29 – Les 90 Unités travaillant sur un seul continent, et total des Unités travaillant sur plusieurs continents...61	
Fig. 30 – Répartition des 4 858 chercheurs dans des Unités travaillant sur un seul continent, et dans des Unités travaillant sur plusieurs continents.....	62
Fig. 31 – Répartition des 93 Unités travaillant sur plusieurs continents.....	62
Fig. 32 – Effectifs des 3 060 chercheurs dans des Unités travaillant sur plusieurs continents.....	63
Fig. 33 – Répartition des 183 Unités en fonction du nombre de continents traités.....	63
Fig. 34 – Effectifs des 4 858 chercheurs en fonction du nombre de continents traités par leur Unité.....	64
Fig. 35 – Nombre cumulé d'Unités par continent.....	64
Fig. 36 – Effectifs cumulés des chercheurs selon le continent.....	65
Fig. 37 – Implantations des Unités travaillant exclusivement sur l'Afrique.....	66
Fig. 38 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur l'Afrique.....	67
Fig. 39 – Implantations des Unités travaillant exclusivement sur l'Amérique.....	71
Fig. 40 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur l'Amérique.....	71
Fig. 41 – Implantations des Unités travaillant exclusivement sur l'Asie.....	73
Fig. 42 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur l'Asie.....	74
Fig. 43 – Implantations des Unités travaillant exclusivement sur l'Europe.....	79
Fig. 44 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur l'Europe.....	79
Fig. 45 – Pyramide des âges des Unités travaillant exclusivement sur le Pacifique-Océanie.....	80
Fig. 46 – Disciplines et aires culturelles des Académies de l'Institut de France.....	82
Fig. 47 – Représentation des continents au CERI.....	87

Fig. 48 – Répartition des unités de recherche SHS de l'IRD	93
Fig. 49 – Origine des directeurs d'unités SHS	94
Fig. 50 – Rattachement des UMR aux UFR universitaires de Paris VII	97
Fig. 51 – Formations en langues asiatiques	98
Fig. 52 – Musées parisiens par « aires culturelles » extra-européennes	100
Fig. 53 – Implantations et pays étudiés par les UMIFRE	111
Fig. 54 – Fouilles archéologiques cofinancées par le CNRS et le MAEE	113
Fig. 55 – Implantations et pays étudiés par les UMI	115
Fig. 56 – Les bureaux du CNRS à l'étranger et leurs zones d'intervention	117
Fig. 57 – Implantations et pays étudiés par les Écoles françaises à l'étranger	118
Fig. 58 – Implantations et pays étudiés par les autres centres	121
Fig. 59 – Sièges et pays étudiés par les structures du CNRS et non CNRS	123
Fig. 60 – Implantations et pays étudiés par les structures du CNRS et non-CNRS	124
Fig. 61 – Projets retenus pour l'appel ANR 2006	125
Fig. 62 – Projets retenus pour l'appel ANR 2007	126
Fig. 63 – Projets retenus pour l'appel ANR 2008	127
Fig. 64 – Projets retenus pour l'appel ANR 2009	127
Fig. 65 – Répartition des projets « aires culturelles » retenus en 2009	128
Fig. 66 – Répartition des projets ANR par « aires culturelles » (Les projets ANR répartis sur plusieurs continents ont été décomptés plusieurs fois)	128
Fig. 67 – Projets « aires culturelles » remportés par organisme	129
Fig. 68 – Les outils de coopération internationale (infrastructures)	131
Fig. 69 – Les outils de coopération internationale (programmes)	132
Fig. 70 – Les outils de coopération du CNRS de 1992 à 2012 (source : rapport de la Direction des affaires européennes du CNRS)	133
Fig. 71 – Les outils de coopération du CNRS en 2009	134
Fig. 72 – PICS « aires culturelles » sauf Europe occidentale (les couleurs indiquent la durée des projets sur plusieurs années, les chiffres au sommet des colonnes présentent le nombre total des projets par année)	135
Fig. 73 – Répartition des PICS « aires culturelles » par continents	136
Fig. 74 – Répartition des PICS « aires culturelles » par sections du CN	136
Fig. 75 – Les GDRE de 1992 à 2011 – nombre et budgets	137
Fig. 76 – Les GDRI de 1992 à 2012 – nombre et budgets	138
Fig. 77 – Les LEA et LIA de 1999 à 2010	138
Fig. 78 – Répartition des LEA/LIA/GDRE/GRDI selon les régions concernées par les coopérations	140
Fig. 79 – Répartition des LEA, LIA, GDRE et GDRI par section du CN	140
Fig. 80 – Le programme scientifique de la FMSH (d'après le site http://www.msh-paris.fr/fondation/)	143
Fig. 81 – Séjours à la Maison Suger : Statistiques par zone géographique	146
Fig. 82 – Séjours à la Maison Suger : Statistiques par disciplines	147
Fig. 83 – Participation française au 7 ^{ème} PCRD en 2008	151
Fig. 84 – Pourcentages des bourses ERC par pays en 2007	154
Fig. 85 – Pourcentage de projets Advanced grants sélectionnés par pays en 2007	155
Fig. 86 – Nombre de projets « Starting grants » sélectionnés par pays en 2008	156
Fig. 87 – Répartition des revues par « aires culturelles » et assimilés	160
Fig. 88 – Revues sur les « aires culturelles » avec label CNRS	161
Fig. 89 – Lauréats français du prix Balzan	162
Fig. 90 – Lauréat français du prix Stein Rokkan	163
Fig. 91 – Nombre de lauréats par pays du prix Stein Rokkan	163
Fig. 92 – Lauréats français du prix Amalfi	163
Fig. 93 – Lauréat français du prix Nobel en économie	164
Fig. 94 – Lauréats du prix Dan David	164
Fig. 95 – Nombre de lauréats par pays du prix Karl Jaspers	165

Fig. 96 – Lauréate française du prix Holberg.....	165
Fig. 97 – Lauréat français du prix international de la Fondation Mattei Dogan.....	165
Fig. 98 – Lauréats du prix de thèse en histoire sociale de la Fondation Mattei Dogan / FMSH.....	166
Fig. 99 – Lauréats du prix d'excellence en sciences sociales de la Fondation Mattei Dogan / INSHS.....	166
Fig. 100 – Lauréat du prix d'excellence en science politique de la Fondation Mattei Dogan / AFSP.....	166
Fig. 101 – Lauréats du prix des meilleures thèses en science politique de la Fondation Mattei Dogan / AFSP...	167
Fig. 102 – Lauréats du prix Michel Seurat	167
Fig. 103 – Nombre de lauréats par université du prix des Académies de l'Institut de France.....	167
Fig. 104 – Lauréats des prix thématiques en histoire des sciences et épistémologie.....	168
Fig. 105 – Lauréats du prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise.....	168
Fig. 106 – Lauréats du prix scientifique et mondial de la Fondation Simone et Cino del Duca	169
Fig. 107 – Lauréats du prix d'archéologie de la Fondation Simone et Cino del Duca.....	169
Fig. 108 – Nombre de prix décernés à des chercheurs français et étrangers pour les principaux prix internationaux en SHS.....	170
Fig. 109 – Répartition des prix décernés à des chercheurs français et étrangers pour les principaux prix internationaux en SHS (en %)	170
Fig. 110 – Nombre de prix décernés pour des travaux consacrés aux aires culturelles	171
Fig. 111 – Nombre de prix décernés par pays pour les principaux prix internationaux en SHS	171
Fig. 112 – Nombre de Médailles d'or du CNRS attribuées à des chercheurs du CNRS et de l'EHESS	172
Fig. 113 – Nombre de Médailles d'argent du CNRS attribuées à des chercheurs du CNRS.....	172
Fig. 114 – Répartition des médailles du CNRS par Aire culturelle.....	173
Fig. 115 – Répartition des médailles du CNRS par Aire culturelle.....	173
Fig. 116 – Synthèse des propositions de regroupement par aires culturelles et thématiques	196
Fig. 117 – Concours du CNRS de 1996 à 2003 / Nombre de candidats en général, de candidats « aires culturelles » (hors UE) et de recrutements sur les « aires culturelles » (hors UE).....	198

Cartes des continents et du monde :

Projection Robinson selon les bases de données géo-spatiales ESRI 2008 et DCW 1993

Échelle 1 :1 000 000

© 2009 - UMR8564-CRN M²ISA / F. Pirot